

Evaluation externe finale du « Projet de défense des droits des migrants, demandeurs d'asile et réfugiés dans les pays de départ et de transit »

Youssef CISSE

Elisabeth HOFMANN

Agnès LAMBERT

Septembre 2011

• **iram Paris** (siège social)

49, rue de la Glacière 75013 Paris France

Tél. : 33 (0)1 44 08 67 67 • Fax : 33 (0)1 43 31 66 31

iram@iram-fr.org • www.iram-fr.org

• **iram Montpellier**

Parc scientifique Agropolis Bâtiment 3 •

34980 Montferrier sur Lez France

Tél. : 33 (0)4 99 23 24 67 • Fax : 33 (0)4 99 23 24 68

Sommaire

SOMMAIRE	3
1. RÉSUMÉ	7
2. INTRODUCTION	15
<hr/>	
2.1. Contexte du projet régional	15
2.2. Présentation du projet régional	16
2.2.1. Objectif et résultats attendus	16
2.2.2. Les activités du projet régional	16
2.2.3. Partenaires, groupes cibles et bénéficiaires finaux	18
2.2.4. Equipe technique du Projet	20
2.3. Objectif de l'évaluation	20
2.3.1. Critères de l'évaluation et questions évaluatives	20
2.3.2. Lors de la réunion de cadrage	21
2.3.3. Les recommandations	22
3. MÉTHODE ADOPTÉE	23
<hr/>	
3.1. Cadrage initial	23
3.2. Missions de terrain dans 5 pays	23
3.2.1. Démarche commune	23
3.2.2. Déroulement de la mission dans chacun des pays	24
3.3. Démarche participative et processus apprenant du COPIL de Nouakchott	27
3.4. Contraintes de temps et de sécurité	28
4. RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION	29
<hr/>	
4.1. Pertinence et cohérence du projet régional	29
4.1.1. Du point de vue de l'évolution des politiques migratoires	29
4.1.2. Du point de vue de la situation des migrants	31
4.1.3. Du point de vue de la cohérence interne pour la CIMADE	35
4.1.4. Du point de vue de la stratégie partenariale	37
4.1.5. Au niveau du projet régional	58
4.2. Efficacité en regard des résultats attendus	66

4.2.1. Efficacité du suivi évaluation du projet	67
4.2.2. Atteinte du résultat 1 : « les associations disposent de moyens adéquats pour améliorer l'accès au droit pour les migrants »	69
4.2.3. Atteinte du résultat 2 : « Renforcement des capacités et mise en réseau des partenaires et des associations »	82
4.2.4. Atteinte du résultat 3 : « Sensibilisation et plaidoyer »	97
4.2.5. Efficience : les ressources humaines et financières mobilisées en regard des résultats	102
4.3. Impact et durabilité	108
4.3.1. Comment apprécier l'impact du projet régional	108
4.3.2. A travers un processus de capitalisation	109
5. RECOMMANDATIONS	111
<hr/>	
5.1. Au niveau du partenariat	111
5.1.1. Avoir des critères de choix des partenaires sur la base d'un consensus	111
5.1.2. Impliquer les associations de migrants comme acteurs du projet	112
5.1.3. Prévoir un volet de renforcement des partenaires en s'appuyant sur la mutualisation des compétences dans différents domaines	112
5.1.4. Mieux tirer parti des formations	114
5.1.5. Elargir le périmètre du partenariat à la Tunisie et à la Côte d'Ivoire	115
5.2. Au niveau de la gouvernance	115
5.2.1. La co-construction du futur projet, un défi : méthodes, étapes et moyens requis	115
5.2.2. La définition d'un socle de valeurs partagées base du projet collectif régional	117
5.2.3. Des modalités contractuelles plus collectives et la transparence du budget	118
5.2.4. La gestion des conflits	118
5.3. Quel dispositif régional construire ?	119
5.3.1. Une coordination à l'échelle nationale	120
5.3.2. Un autre positionnement pour la CIMADE	121
5.3.3. Comment accompagner les réseaux nationaux ?	122
5.3.4. Les étapes pour concevoir le dispositif	124
5.4. Améliorer l'efficacité du fonds d'urgence	125
5.5. Renforcer la capitalisation pour une plus grande appropriation des processus	126
6. CONCLUSION	127
<hr/>	

Glossaire

ABCDS	Association Beni Znassen pour la culture et le développement (Maroc)
AEC	Alternative Espace Citoyen (Niger)
AFAD	Association des Femmes algériennes pour le développement (Algérie)
ALPD	Association pour la Lutte contre la Pauvreté et le sous-développement (Mauritanie)
AMDDH	Association mauritanienne des droits de l'homme (Mauritanie)
AME	Association Malienne des Expulsés (Mali)
ANDDH	Association nigérienne des droits de l'homme (Niger)
APDHA	Association pour les droits de l'Homme en Andalousie
ARACEM	Association des refoulés d'Afrique Centrale au Mali (Mali)
AFVIC	Association des amis et familles des victimes de l'immigration clandestine (Maroc)
CCFD	Comité catholique contre la faim et pour le développement
CDM	Chargée de mission
CEDEAO	Communautés économiques des états d'Afrique de l'Ouest
CGTM	Confédération Générale des Travailleurs de Mauritanie
CIGEM	Centre d'information et de gestion des migrations
CIMADE	Comité inter mouvements d'aide aux évacués. Aujourd'hui « Service œcuménique d'entre-aide »
CISP	Comitato Internazionale per le Sviluppo dei Popoli
CEAR	Fundacion Comision Espagnola de Ayuda al Refugiado (Espagne)
CNCD	Centre National de Coopération au Développement
CONGAD (Sénégal)	Conseil des organisations non gouvernementales d'appui au développement (Sénégal)
CR	Coordinatrice régionale
DER	Défense des étrangers reconduits (Cimade)

FAFAM	Fédération des associations de migrants d’Afrique de l’Ouest en Mauritanie
FIDH	Fédération internationale des droits de l’homme
FORIM	Forum des organisations de solidarité internationale issue des migrations
FSM	Forum Social Mondial
GADEM	Groupe antiraciste d’accompagnement et de défense des étrangers et des migrants (Maroc)
GRAMI	Groupe d’appui aux migrants (Mali)
GRASPI	Groupe de réflexion et d’action pour la Solution au Phénomène d’Immigration (Niger)
GRDR	Groupe de Recherche et de Réalisation pour le Développement Rural
IDD	Immigration Développement Démocratie (Maroc)
LADH	Ligue algérienne des droits de l’homme
LIDH	Ligue pour la justice et les droits de l’Homme
MdM	Médecins du Monde
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OSC	Organisations de la Société Civile
OSIM	Organisations de solidarité issues des migrations
RADDHO	Rencontre africaine pour la défense des Droits de l’Homme (Sénégal)
RATAM	Réseau des associations travaillant pour l’asile et la migration en Mauritanie.
RD	Rencontre et Développement (Algérie)
RP	Responsable de programme
SSI	Service Solidarité internationale (Cimade)
USE	Union pour la Solidarité et l’Entraide (Sénégal)

Les opinions exprimées dans ces documents expriment le point de vue des auteurs et ne reflètent pas nécessairement ceux de la CIMADE et des associations partenaires

1. Résumé

La politique migratoire européenne caractérisée par une restriction des possibilités d'entrée légale en Europe a entraîné une dégradation de la situation des migrants et la violation croissante de leurs droits. Sur la base de ce constat observé dans un premier temps au Maroc, une table ronde a été organisée en 2003 par la CIMADE. Celle-ci s'est ensuite engagée en 2006 dans la Conférence non-gouvernementale euro-africaine à Rabat sur les migrations rassemblant 80 associations africaines et européennes. En 2007 et 2008, des missions exploratoires organisées par la CIMADE avec ADPHA et CCFD dans plusieurs pays ont abouti à la conception et à la rédaction du « Projet régional de défense des droits des migrants, demandeurs d'asile et réfugiés dans les pays de départ et de transit ».

L'objectif du projet régional est que : « Les droits des migrants, demandeurs d'asile et réfugiés soient davantage respectés dans les pays de transit aux frontières Sud de l'Europe, au Maroc, en Algérie, au Niger, au Mali, au Sénégal et en Mauritanie », à travers un renforcement des OSC afin qu'elles soient en meilleure capacité « pour défendre les droits des migrants, demandeurs d'asile et réfugiés qui empruntent les routes migratoires passant par ces pays ». Pour atteindre ces objectifs les résultats attendus ont été définis dans les 3 domaines suivants: (1) l'accès aux droits à travers la mise à disposition d'un fonds d'urgence, l'accompagnement des migrants, la sensibilisation des associations généralistes et de la SC, enfin le renforcement structurel des associations d'appuis aux migrants ; (2) le renforcement des capacités et la mise en réseau au niveau national à travers l'appui à des rencontres, mais également le renforcement de la capacité d'intervention collective à travers l'organisation d'échanges, la mutualisation des pratiques, les missions conjointes aux frontières, les formations régionales ; (3) la sensibilisation au niveau national et régional à travers des journées, des actions de sensibilisation et des débats, mais également le plaidoyer, à travers des rapports nationaux d'observation, et la participation à des événements européens pour le relayer.

Les partenaires principaux identifiés pour mettre en place le projet dans 6 pays ont été le GADEM au Maroc, l'AFAD pour l'Algérie, l'AMDH pour la Mauritanie, le GTMD/CONGAD pour le Sénégal, l'AME pour le Mali, l'ANDDH puis AEC pour le Niger. Les Groupes cibles (ou « partenaires associés ») du projet sont les associations de défense des droits humains et de la société civile (ONG, syndicats, réseaux associatifs, réseaux d'avocats) : l'ABCDS au Maroc, Rencontre et développement en Algérie, Caritas Gao au Mali, Caritas Nouadhibou en Mauritanie, le PARI au Sénégal. D'autres associations ou réseaux de défense des droits humains et/ou des droits des migrants, ont bénéficié de certaines activités du projet, comme AEC au Niger. Les bénéficiaires finaux du projet sont

les migrants (organisés en association ou non), les refoulés et les demandeurs d'asiles. L'équipe technique du Projet régional est constituée sur le terrain, d'une Coordinatrice régionale à Rabat, responsable de la mise en œuvre ; d'une Chargée de mission à Dakar, chargée du suivi pour le Sénégal, le Mali et la Mauritanie. La responsable du projet en France veille au respect des procédures en lien avec les bailleurs et participe à la capitalisation et à la diffusion de l'information en matière de défense des droits des migrants. La responsable du Pôle Solidarité Internationale à Paris assure la supervision

L'évaluation externe doit permettre « d'étudier les résultats du projet par rapport aux objectifs fixés », le projet a-t-il permis un plus grand respect des droits des migrants dans les pays de transit aux frontières ainsi qu'un renforcement de la société civile dans sa capacité à défendre les droits des migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés qui empruntent des routes migratoires passant par ces pays ? L'évaluation doit dégager « des pistes de réflexion pour la suite du projet, en vue d'améliorer sa qualité et son pilotage et d'élaborer un nouveau plan d'action pluriannuel ». Etant donné la complexité d'un dispositif projet mettant en relation un grand nombre d'acteurs dans plusieurs pays, l'évaluation doit être un processus de réflexion et d'apprentissage grâce aux approches participatives mobilisées par l'équipe d'évaluation. L'évaluation couvre la période de 2008 avec les missions exploratoires et la durée du projet 2009-2011

Les critères mobilisés par l'évaluation sont : la pertinence et la cohérence, l'efficacité, l'efficience, la durabilité et l'impact. La réunion de cadrage au démarrage de l'évaluation a permis de préciser les préoccupations de la CIMADE en termes de stratégie partenariale qui est une des priorités de l'évaluation en vue de formuler des propositions allant vers une plus grande appropriation du futur projet par les partenaires du Sud et vers le renforcement des réseaux Sud/Sud.

Après la phase de cadrage de l'évaluation, les premiers entretiens avec les personnes ressources au niveau de la CIMADE et la lecture des documents de projet, les missions de terrain ont été organisées dans 5 pays Mauritanie, Sénégal, Mali, Niger, Maroc. Les contraintes de temps ont été fortes en termes budgétaires en regard du grand nombre de pays à couvrir et en termes de sécurité. Les missions de 13 jours seulement pour la Mauritanie, de 3 à 4 jours pour la plupart de pays, voire aucune mission en Algérie, de même la grande diversité des sociétés civiles d'un contexte à l'autre, ont obligé les consultants à adapter leurs méthodes et leur mode de collecte de l'information. Toutefois la participation au 3^{ème} COPIL du projet à Nouakchott, du 6 au 9 mai 2011, a été un moment fort de l'évaluation qui a permis de mettre en évidence et de travailler sur les dynamiques collectives partenariales au cœur des préoccupations de l'évaluation demandée par la CIMADE.

- Résultats de l'évaluation
 - Pertinence et cohérence du projet

Le projet régional de défense des droits des migrants est pertinent du point de vue de l'évolution des politiques migratoires européennes et de leur impact sur la précarisation et fragilisation des migrants, des refoulés et des demandeurs d'asile. La dimension régionale du projet à travers la mobilisation des OSC au niveau sous régional et international permettant d'interpeller des politiques tant au niveau national, régional qu'international est tout à fait pertinente. Elle permet d'interagir au niveau sous-régional et dans un double espace national et sous-régional et d'établir des ponts avec l'Europe, elle constitue ainsi le caractère novateur de ce projet. La stratégie partenariale du projet est pertinente au niveau du choix des partenaires étant donné leur domaine d'intervention respectif, leur expérience et leur complémentarité. Ainsi les associations de droits de l'Homme comme l'AMDH, l'ANDDH, l'AFAD ont des compétences dans le domaine de la défense des droits humains, et sont complémentaires des associations humanitaires comme CARITAS Nouadhibou, CARITAS Gao, ou Rencontre et Développement, mais également des associations de plaidoyer avec une dimension régionale comme le GTMD/CONGAD. AEC au Niger a également apporté un savoir-faire supplémentaire dans le domaine de la communication. Les complémentarités développées entre la CIMADE et ses partenaires autour des mêmes objectifs sont particulièrement pertinentes au regard de tels enjeux et étant donné la faiblesse des ressources devant conduire à leur mutualisation.

L'implication des partenaires dans le projet recherché par la CIMADE est pertinente même si elle n'a pas été possible pour tous les aspects et à tous les niveaux. Ainsi elle a été forte dans la conception du projet par le GADEM de par sa localisation géographique et les liens entre le fondateur de cette association et la CIMADE. Pour les partenaires des pays subsahariens la participation a porté sur le choix des activités et non sur le dispositif projet conçu par la CIMADE. Toutefois une instance de gouvernance du projet a été mise en place à travers un COPIL du projet constitué des partenaires principaux, puis de tous les partenaires avec pour objectif la réalisation du bilan annuel et la définition des activités pour l'année future en fonction des priorités. La stratégie partenariale est toutefois questionnée concernant l'absence des associations de migrants qui sont des cibles finales et non des partenaires directs du projet, alors qu'elles sont pourtant nombreuses, jouent un rôle de soutien et d'accompagnement de leurs ressortissants et ont un certain niveau d'organisation, pour lequel elles ont besoin de renforcer leurs capacités.

Le projet régional est pertinent au niveau de ses objectifs généraux et spécifiques. Le résultat 1, concernant l'accès aux droits et le résultat 3, concernant la sensibilisation et le plaidoyer sont pertinents. En revanche la complexité des dynamiques socio-politiques de chaque pays rend le résultat 2 visant le renforcement des OSC à l'échelle nationale difficile à réaliser en si peu de temps. Le choix des activités est pertinent. On peut noter que les activités régionales

notamment des missions conjointes d'observation aux frontières, des échanges de stagiaires et des formations régionales sont particulièrement pertinentes au regard de la dimension régionale du projet, de même qu'est pertinent l'existence de lignes budgétaires communes non affectées au départ pour inclure de nouvelles activités à cette échelle.

Le choix d'une équipe de coordination composée de salariées au sud est contraire aux approches habituelles de la CIMADE, mais il est pertinent en regard des enjeux et de la dimension du projet. Cependant les ressources humaines fortement engagées et mobilisées dans le projet manquaient au départ d'expérience sur le terrain dans le domaine de l'analyse et de l'appui aux dynamiques institutionnelles nationales dans des contextes aussi variés. Il était alors difficile aux salariées de redéfinir à ce niveau un objectif et une stratégie adaptés à la réalité de chaque contexte. Enfin les ressources financières sont limitées en regard des ambitions du projet, de son objectif spécifique et des résultats attendus, de son extension géographique, de la multiplicité de ses acteurs.

- Efficacité au regard des résultats

Un suivi évaluation du projet régional a été mis en place, mais il concerne davantage des indicateurs de réalisations d'activités et ne permet pas de suivre l'atteinte effective des résultats.

Au niveau de la capacité des associations à améliorer l'accès au droit pour les migrants (Résultat1), l'efficacité du projet est appréciée. Le fonds d'urgence permet d'apporter des appuis ponctuels et ciblés aux migrants les plus vulnérables (transport, santé, éducation, logement, activités économiques pour les femmes), il constitue une valeur additionnelle à l'action des associations d'accompagnement de migrants. Mais au regard des besoins et du nombre de personnes pouvant être potentiellement touchées par les actions financées par le fonds d'urgence, son volume pourrait être augmenté et son efficacité renforcé. Dans le domaine des actions d'accompagnement des migrants, les entretiens avec les associations de migrants mettent en évidence la perception positive de ces accompagnements par les bénéficiaires finaux. Les actions de sensibilisation de l'opinion publique organisées par les partenaires sont nombreuses, mais leur efficacité et leur impact sont difficiles à apprécier et dépendent de la capacité des partenaires à s'appuyer sur des formes et des canaux adaptés. Trois partenaires GADEM (Maroc), AME (Mali) et AMDH (Mauritanie) ont bénéficié de formations et d'appuis au niveau structurel. Les formations ont été efficaces, renforçant leur capacité dans différents domaines (compréhension des parcours des migrants, observation, enquête et témoignage, prise de contact, accompagnement social, administratif et juridique, consolidation d'argumentaires face aux médias et à l'opinion publique). Mais l'efficacité de ces formations destinées aux responsables des associations de migrants aurait été renforcée si elles avaient été diffusées à leurs membres. Les appuis structurels répondant aux besoins des 3 partenaires ont été efficaces, renforçant leur autonomie en termes de financement et de

compétences (comptabilité, planification) qu'ils peuvent mobiliser dans d'autres projets aujourd'hui.

Au niveau du renforcement des capacités de mise en réseau (Résultat 2) l'efficacité du projet est appréciée. Chaque contexte national avec ses dynamiques socio-politiques, son jeu d'acteurs, les alliances possibles et des marges de manœuvre par rapport aux pouvoirs publics n'a pas fait l'objet d'analyse, alors que les dynamiques nationale sont très variables et ne peuvent faire l'objet d'une stratégie standard commune. Au Mali, la société civile est fortement mobilisée face à l'Etat sur ces questions et un réseau national existe. Au Sénégal, des mobilisations du CONGAD au niveau national voire régional et international, sont possibles, à condition qu'un débat de fond soit mené sur la stratégie à adopter. Mais la situation n'est pas la même dans les autres pays. Au niveau de la construction collective régionale, les activités communes ont joué un rôle important : les 5 échanges de « stagiaires » (rapports de stage base d'une connaissance collective), une seule mission conjointe aux frontières (document de grande qualité, film largement diffusé lors des rencontres), et deux formations régionales (1ère en 2009, 2nd fin 2011). La première formation régionale a renforcé l'expertise des partenaires du projet sur les enjeux migratoires. Grâce à une approche participative, cette formation a été propice à une dynamique collective d'échanges et d'apprentissage qui responsabilise, valorise et mutualise les savoir-faire de chaque partenaire. Deux défis subsistent pour les formations régionales : comment diffuser et valoriser les acquis de la formation et comment orienter la formation vers l'action ?

Au niveau de la sensibilisation et du plaidoyer (Résultat 3), l'efficacité du projet est appréciée. Un plaidoyer commun en faveur des droits des migrants est un processus de long terme alimenté par les activités conduites au niveau national et régional, dans le cadre du projet, mais également international, en dehors de ce cadre. Mais au vue de la complexité des contextes socio-politiques et des sociétés civiles au niveau national, un plaidoyer commun reste à construire dans le projet régional et il n'existe pas de plan d'action et d'étapes prévues pouvant conduire à son élaboration. Des actions de sensibilisation et d'interpellation vis à vis des pouvoirs publics connaissent des succès variables : des avancées au Mali, une situation de blocage au Maroc où la thématique reste trop sensible, la nécessité de méthodes adaptées pour entrer en relation avec les pouvoirs publics en Mauritanie. Si des actions ont été conduites au niveau national, les acteurs du projet régional ont également à se positionner et à réfléchir aux actions communes à envisager au niveau des organisations régionales comme la CEDEAO et l'UA.

- **Efficiencie**

Les salariées de la CIMADE présentes sur le terrain comme la coordinatrice et la chargée de mission se sont fortement investies dans l'accompagnement et le suivi du GADEM, de l'AME et de l'AMDH contribuant au renforcement de leurs capacités respectives et à leur autonomisation. Elles ont également été fortement mobilisées dans l'appui aux activités

communes et dans la capitalisation qui a alimenté le plaidoyer au niveau régional et européen. En conséquence le poste de dépense salarié affecté aux missions régionales, aux missions d'appui et de suivi et à la coordination, de même qu'aux missions de contrôle et d'appui à la capitalisation pour les salariées au nord a représenté une part importante du budget, soit de 40 à 50% en 2009 et 2010. Pour ces deux années, 36% du budget ont été affectés aux activités du projet.

- Impact et durabilité

L'impact du projet régional est difficile à apprécier. Cependant déjà à cette étape il a eu des effets positifs, certains d'entre eux étant non prévus. La dynamique collective du projet régional à travers les COPIL et les activités communes, a renforcé une plus grande synergie entre associations qui se connaissent mieux et souhaitent de prendre plus de responsabilités dans le futur projet.

D'autres dispositifs ont eu des effets négatifs non prévus parmi lesquels il est possible d'en rappeler quelques-uns déjà évoqués. Le fait de ne pas impliquer les associations de migrants comme partenaires directs a suscité certaines tensions au Maroc, entre associations d'appui et associations de migrants, ces dernières ne se sentant pas reconnues comme acteurs à part entière. Le mode de partenariat et de contractualisation en bilatéral adopté entre la CIMADE et chaque partenaire comporte des risques de concurrence pouvant faire obstacle à une dynamique collective. Enfin la présentation du budget aux partenaires, telle que les évaluateurs ont pu le constater lors du COPIL de Nouakchott, mériterait d'être améliorée.

La mise en place d'un projet collectif avec des partenaires de plusieurs pays est complexe et s'appuie sur des processus, des méthodes, des modes de circulation de l'information, des modes d'organisation, des modes de décision sur lesquels il convient d'échanger. Il est donc important que les processus qui accompagnent l'identification et la mise en œuvre d'un projet régionale collectif soient objet de capitalisation.

- Recommandations

Au niveau du partenariat, le choix des partenaires du projet régional s'est fait en fonction de l'histoire du partenariat de la CIMADE, il est souhaitable que les critères de sélection des partenaires du futur projet soient définis de manière conjointe et concertée avec l'ensemble des acteurs engagés aujourd'hui. Il est recommandé que les associations de migrants qui jouent un rôle important dans le soutien de leurs ressortissants et qui sont en voie de structuration deviennent des partenaires directs du futur projet. Dans le domaine de la stratégie partenariale, une stratégie de renforcement de tous les partenaires serait à mettre en place sur la base d'un diagnostic préalable permettant de définir les appuis adaptés. Les associations de migrants devenus partenaires du futur projet seraient concernées par ces appuis. Enfin la prise en compte des évolutions politiques récentes au Maghreb et des

dynamiques socio-politiques propres aux pays sub-sahariens impliqueraient un élargissement du périmètre du partenariat à la Tunisie et à la Côte d'Ivoire.

Au niveau de la gouvernance, une plus grande appropriation du dispositif par les partenaires dans les pays est souhaitée. La définition du futur projet représente un défi qui a débuté avec le COPIL de Nouakchott ayant conduit à définir 6 orientations possibles pour le futur projet. Le processus d'élaboration qui a suivi a été contraint par les délais de finalisation du projet. La souplesse financière prévue de même que la révision possible du cadre logique permettront des adaptations aux inévitables changements de contexte. Il est recommandé que les acteurs du futur projet se donnent un socle de valeurs communes à opérationnaliser (co-responsabilité, équité dans le projet, transparence dans les décisions et la gestion) et qui serviront de référents communs pour la mise en œuvre du futur projet. Pour renforcer les dynamiques collectives, un cadre contractuel est à envisager rendant transparent les engagements des uns vis à vis des autres à partir des décisions prises collectivement sur le projet, son orientation, ses activités, son budget et sa répartition. Chaque partenaire s'inscrirait dans un cadre contractuel qui le lie, non seulement à la Cimade chargée de la coordination générale du projet, mais aussi au Comité de pilotage opérationnel désigné et validé par l'ensemble des partenaires lors de l'AG annuelle.

Au niveau du dispositif régional à envisager, l'enjeu est de parvenir à construire progressivement un réseau à différents niveaux (national, sous-régional et international) autour de la défense des droits des migrants. Dans l'actuel projet, le niveau rencontrant le plus de difficulté est le national. Il serait opportun de prévoir, pour des pays comme le Mali et éventuellement le Sénégal où les partenaires l'envisagent, la possibilité de loger un système de coordination nationale dans une structure locale qui pourrait contribuer au financement de la fonction de coordination (mise à disposition de locaux et de moyens minimum de travail). Une coordination nationale pourrait également bénéficier de l'appui d'autres intervenants du nord mobilisés autour de tels enjeux. Un dispositif national permettrait de responsabiliser les partenaires dans le suivi-évaluation à partir d'un protocole qui fixe de manière claire les indicateurs à mesurer, leur exploitation et leur diffusion interne et externe.

En cohérence avec une responsabilisation des partenaires, il convient donc d'aller vers un retrait de la CIMADE au niveau de l'accompagnement et du suivi direct de chaque partenaire. En revanche elle pourrait se concentrer sur les activités régionales communes. Au niveau supranational, la coordination assurée par la CIMADE s'occuperait plus de soutenir l'émergence et le développement des organisations et des réseaux et de conduire des actions de capitalisation transversale. Dans cette nouvelle configuration la CIMADE mettrait en valeur sa spécificité et sa valeur ajoutée dans les domaines de l'analyse politique, des capacités de plaidoyer, de la formation juridique par rapport à d'autres intervenants, comme MDM, CCFD, CEAR, Medico International, GRDR, davantage susceptibles d'apporter un appui technique, financier et institutionnel aux partenaires du sud.

Concernant la dynamisation des réseaux nationaux, le point de vue de l'équipe d'évaluation est qu'il s'agit d'un processus complexe, ambitieux et de long terme requérant des conditions qui n'ont pas pu être mobilisées lors du présent projet régional à savoir : a) la synergie avec d'autres intervenants mobilisés autour d'un même objectif et mutualisant leurs ressources b) des compétences et une expérience à mobiliser dans des domaines bien spécifiques comme la capacité de compréhension et d'analyse des dynamiques d'organisation dans les sociétés civiles, la maîtrise des enjeux politiques de développement des sociétés civiles et la capacité à soutenir et accompagner le développement des initiatives de réseaux et d'alliances.

Concernant le fonds d'urgence, au regard des besoins et du nombre de personnes pouvant être potentiellement touchées par les actions financées par le fonds d'urgence, son efficacité pourrait être améliorée. Les montants alloués à ce fonds devraient être significativement augmentés. Outre le ciblage des femmes et des mineurs, la destination du fonds pourrait être réservée à quelques activités : santé des mères et des mineurs, scolarisation des enfants, logement. Dans le domaine de la capitalisation, une recommandation est de capitaliser non seulement sur les résultats d'une action mais également sur les processus, en mobilisant des compétences pour aider les partenaires à valoriser les pratiques que les acteurs développent sur le terrain pour résoudre un problème. La capitalisation contribue à la gestion et à l'exploitation des connaissances dans la conduite d'un projet régional autour de tels enjeux.

2. Introduction

2.1. Contexte du projet régional

La politique européenne avec la création de l'espace Schengen a entraîné une restriction des possibilités d'entrée légale en Europe alors que les migrations subsahariennes se poursuivent liées à la dégradation économique ou aux conflits. La demande de l'Europe aux « pays tampons » comme le Maroc, l'Algérie, et dans une moindre mesure la Mauritanie et le Sénégal de contrôler en amont les flux migratoires s'est traduite par une externalisation de ses frontières, mais également par le développement de nouvelles voies de passage clandestines. Une telle politique de restriction, notamment dans les pays n'ayant ni les moyens ni les traditions démocratiques en matière de respect des droits humains a des conséquences dramatiques pour les migrants objet de refoulement et de rétention souvent sans base légale.

Le constat de la dégradation de la situation des migrants et de la violation de leurs droits, observée notamment au Maroc, a été suivi de l'organisation par la CIMADE d'une table ronde en 2003 puis d'actions de soutien aux associations marocaines en relation avec des associations européennes.

En 2006 la CIMADE s'est engagée dans la Conférence non-gouvernementale euro-africaine à Rabat sur les migrations rassemblant 80 associations africaines et européennes. L'objectif était de « construire une parole et une union des sociétés civiles européennes et africaines » en marge de la conférence interministérielle rassemblant les représentants des Etats sur le thème « Migration et développement ». Puis un manifeste a été signé par les organisations et un réseau euro africain sur les migrations a été créé. Plusieurs missions exploratoires organisées par la CIMADE en 2007 et 2008 avec ADPHA et CCFD dans plusieurs pays ont abouti à la conception et à la rédaction du projet.

En 2008 un deuxième évènement s'est déroulé à Paris (Des ponts pas des murs) en marge de la deuxième conférence interministérielle « Migration et développement ».

2.2. Présentation du projet régional

2.2.1. Objectif et résultats attendus

L'objectif du projet est que : « Les droits des migrants, demandeurs d'asile et réfugiés soient davantage respectés dans les pays de transit aux frontières Sud de l'Europe, notamment au Maroc, en Algérie, au Niger, au Mali, au Sénégal et en Mauritanie ». L'objectif spécifique est que : « la société civile soit mieux équipée au Maroc, en Algérie, au Niger, au Mali, au Sénégal et en Mauritanie pour défendre les droits des migrants, demandeurs d'asile et réfugiés qui empruntent les routes migratoires passant par ces pays ». Pour atteindre ces objectifs des résultats attendus ont été définis dans les 3 domaines suivants :

1. Les associations disposent de moyens adéquats pour améliorer l'accès aux droits civils, économiques et sociaux des migrants, demandeurs d'asile et réfugiés dans chacun de ces pays.
2. Les capacités des associations à défendre les droits des migrants, demandeurs d'asile et réfugiés sont renforcées au niveau national et régional (formation et mutualisation des pratiques).
3. Les liens entre les associations dans cette région sont renforcés et elles ont les moyens de s'investir efficacement dans le réseau euro-africain sur les migrations.

2.2.2. Les activités du projet régional

Le projet met en œuvre trois grands groupes d'activités qui correspondent aux trois résultats attendus.

a. Accès effectifs aux droits

Pour le résultat 1 « Accès effectif aux droits », des sous résultats ont été formulés et pour chacun d'entre eux, des activités ont été définies.

Pour le sous-résultat 1.1 « les associations fournissant un accès aux droits économiques et sociaux des migrants les plus vulnérables (femmes et mineurs migrants, personnes refoulées, rapatriées, expulsées) ont été renforcées », les activités sont :

- la mise à disposition d'un fonds d'urgence pour les associations locales qui interviennent au Maroc, en Mauritanie, au Mali, au Sénégal et en Algérie en appui aux migrants refoulés des pays voisins en fonction de leurs besoins.

Pour le sous-résultat 1.2 « les migrants sont moins victimes d'exclusion sociale et bénéficient d'une meilleure reconnaissance de leurs droits », les activités sont :

- la sensibilisation des associations généralistes afin de les conduire à inclure les migrants et réfugiés comme public-cible dans leurs programmes
- l'accompagnement, le conseil et l'orientation juridique et/ou administrative des migrants
- l'information, la sensibilisation et la formation à l'attention de la société civile.

Pour le sous-résultat 1.3 « les associations de défense des droits de l'Homme sont structurellement renforcées », les activités sont :

- le financement de leur fonctionnement, notamment au Maroc et en Mauritanie.

b. Renforcement des capacités et mise en réseau

Pour le résultat 2 : « Les capacités des associations à défendre les droits des migrants, demandeurs d'asile et réfugiés sont renforcées au niveau national et régional » des sous-résultats ont été formulés pour chacun desquels, des activités ont été définies.

Pour le sous-résultat 2.1 « les réseaux nationaux ont été renforcés », les activités sont :

- l'appui à des rencontres, à des forums au niveau national...

Pour le sous-résultat 2.2 « les associations de défense des droits des migrants ont vu leur capacité d'intervention collective renforcée », les activités sont :

- les échanges, la mutualisation des pratiques à travers les échanges de stagiaires,
- les missions conjointes d'observation aux frontières,
- les formations régionales pour les partenaires des 6 pays.

c. Sensibilisation et plaidoyer

Pour le résultat 3 : « Les liens entre les associations dans cette région sont renforcés et elles ont les moyens de s'investir efficacement dans le réseau euro-africain sur les migrations », des sous-résultats ont été formulés pour chacun desquels, des activités ont été définies.

Pour le sous-résultat 3.1 : « la mobilisation est renforcée au niveau national et régional », les activités sont :

- le soutien à l'organisation d'événements de sensibilisation au niveau régional et national à l'occasion de la Journée internationale des migrants, de la Journée des réfugiés,
- le soutien à des actions de sensibilisation au niveau national et régional à travers la rédaction de communiqués,
- l'organisation de conférences de presse, de colloques, de séminaires, de débats, voire de manifestations pour dénoncer le cadre législatif imposé par l'UE en matière de contrôle des flux migratoires, enfin l'accueil des réunions du comité de suivi euro-africain. (Sénégal, Mali)

Pour le sous-résultat 3.2 « un plaidoyer commun pour le respect des droits des migrants, demandeurs d'asile et réfugiés est construit et un dialogue avec le grand public et les autorités émerge et est renforcé », les activités sont :

- la production de rapports nationaux d'observation pour alimenter les mécanismes de protection des droits humains au niveau international
- l'organisation de conférences de presse et des interventions auprès des pouvoirs publics nationaux et locaux et des parlementaires. Il était prévu que ce volet d'activités soit développé en année 3 du projet.

Pour le sous-résultat 3.3 « les actions de plaidoyer sont relayées en Europe et en Afrique », les activités sont :

- la participation au Forum Social Mondial (FSM) de Dakar ou à d'autres rencontres de mobilisation à l'échelle internationale et européenne,
- la participation aux réseaux comme Migreurop

2.2.3. Partenaires, groupes cibles et bénéficiaires finaux

Il faut préciser que lorsque le terme partenaire est utilisé dans le rapport, il renvoie aux « partenaires impliqués dans le projet », et non à des partenaires extérieurs, financiers, ou opérationnels.

a. Les partenaires principaux

Les partenaires identifiés pour mettre en place le projet dans 6 pays ont été dénommés « partenaires principaux », il s'agit de :

Pour le Maroc – le Groupe antiraciste d'accompagnement et de défense des étrangers et migrants (GADEM)

Gadem, Pour l'Algérie – l'Association des femmes algériennes pour le développement (AFAD)

Pour la Mauritanie - L'Association mauritanienne des droits de l'Homme (AMDH)

Pour le Sénégal – Le Groupe de travail migrations et développement du Congad (GTMD)

Pour le Mali - L'Association malienne des expulsés (AME)

Pour le Niger – Alternative Espace Citoyen¹ (AEC)

¹ Au démarrage du projet c'est l'ANDDH Association nigérienne des droits de l'Homme qui était pressentie comme partenaire principal (cf Dossier technique et financier du projet) mais c'est finalement avec AEC que les activités ont été développées

b. Les partenaires associés

Les Groupes cibles (ou « partenaires associés ») du projet sont les associations de défense des droits humains et de la société civile (ONG, syndicats, réseaux associatifs, réseaux d'avocats, etc.) ; ils sont au nombre de quatre, des associations exclusivement :

Au Maroc, en 2009, le projet a soutenu l'action de l'Association Beni Znassen pour la Culture, le Développement et la Solidarité (ABCDS) qui apporte, depuis sa création, un soutien humanitaire et moral important aux migrants présents à Oujda et en particulier aux migrants refoulés. L'association mène également des actions de plaidoyer en faveur des droits des migrants.

Au Mali, Caritas Gao, mission catholique de Pères blancs était engagée dans le soutien des populations défavorisées. Caritas Gao a développé au fur et à mesure de la présence grandissante de migrants et notamment de refoulés, des actions de soutien envers cette population à Gao mais également à Kidal et Tinzaouaten, principale zone de refoulement des migrants depuis l'Algérie.

En Mauritanie, Caritas Nouadhibou gère un lieu d'accueil et d'écoute des migrants et réfugiés et mène de nombreuses activités en leur faveur (éducation, santé, aide d'urgence, assistance juridique etc). Elle soutient également les collectifs et communautés de migrants à travers notamment l'organisation d'activités culturelles et d'information.

Au Sénégal, CARITAS à travers le Point d'accueil des réfugiés et immigrés (PARI) a mis en place un lieu d'accueil, d'écoute et d'orientation des réfugiés et immigrés. Le PARI intervient sur divers axes : transport, appui à la santé, aide alimentaire, au logement, au retour volontaire, petits projets générateurs de revenu.

D'autres associations ou réseaux de défense des droits humains et/ou des droits des migrants, avec qui la CIMADE entretient déjà des liens, ont été amenés à bénéficier de certaines activités du projet. Ainsi en a-t-il été au Niger avec Alternative Espace Citoyen (ACE) née en 1994 d'un groupe de presse Alternative porté par des journalistes militants. En vue d' "œuvrer à l'avènement d'une société fondée sur l'égalité des droits humains et des sexes, soucieuse de la préservation de l'environnement et de la promotion de la jeunesse, et valorisant la solidarité entre les peuples" à travers notamment la création d'une radio associative dédiée aux jeunes et aux femmes.

c. Les bénéficiaires finaux

Les bénéficiaires finaux sont les migrants, organisés en associations dans le cas du Maroc, de la Mauritanie, du Mali et du Sénégal, les demandeurs d'asile et les réfugiés.

2.2.4. Equipe technique du Projet

L'équipe technique du Projet régional est constituée de :

- une Coordinatrice régionale à Rabat, responsable de la mise en œuvre ;
- une Chargée de mission à Dakar, au niveau de l'USE (groupe Migration CONGAD) pour le Sénégal, le Mali et la Mauritanie ;
- une Responsable du projet à Marseille qui assure la participation à la capitalisation et la diffusion de l'information en matière de défense des droits des migrants. Elle veille également au respect des procédures et assure le lien avec les bailleurs ;
- une Responsable du Pôle Solidarité Internationale à Paris qui supervise.

2.3. Objectif de l'évaluation

L'évaluation externe² doit permettre

- « d'étudier les résultats du projet par rapport aux objectifs fixés » c'est à dire est ce que les droits des migrants sont mieux respectés dans les pays de transit aux frontières et est-ce que la société civile de ces pays de transit est renforcée dans sa capacité à défendre les droits des migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés qui empruntent des routes migratoires passant par ces pays.
- de dégager « des pistes de réflexion pour la suite du projet, en vue d'améliorer sa qualité et son pilotage et d'élaborer un nouveau plan d'action pluriannuel ».

Il est prévu que l'évaluation externe sur un dispositif projet complexe mettant en relation un grand nombre d'acteurs dans plusieurs pays soit également un processus de réflexion et d'apprentissage grâce aux approches participatives mobilisées par l'équipe d'évaluation.

L'évaluation couvre la période de 2008 avec les missions exploratoires, et la durée du projet 2009-2011.

2.3.1. Critères de l'évaluation et questions évaluatives

L'évaluation externe finale a été planifiée dès la conception du projet. Elle est attendue à la fois par les bailleurs et par les partenaires impliqués dans le projet. La CIMADE était demandeuse de cette évaluation qui devait lui permettre de confirmer ou d'infirmer les

² Cf TDR en Annexe 1

orientations prises par le projet, de faire le point sur son approche partenariale et de disposer de recommandations pour le prochain projet.

La grille mobilisée par l'évaluation s'appuie sur les critères de :

1. pertinence, cohérence à 4 niveaux : politique et institutionnel, des migrants, réfugiés et candidats à l'émigration, des partenaires associatifs et enfin de la CIMADE. Concernant la CIMADE, la pertinence est appréciée par rapport à :
 - la cohérence interne, du positionnement par rapport à l'extérieur et de la plus value que représente ce projet pour la CIMADE,
 - aux enjeux de plaidoyer que représente le projet notamment en tenant compte des évolutions récentes ;
 - au projet lui-même (processus de formulation du projet, système d'activités et d'emploi des moyens, gouvernance et animation).
2. efficacité : l'efficacité est analysée au niveau des 3 résultats attendus : (1) Accès aux droits pour les migrants ; (2) Renforcement des capacités et mise en réseau des partenaires et associations ; (3) Sensibilisation et plaidoyer

Efficiences : les résultats obtenus seront, dans la mesure du possible, mis en regard des moyens humains et financiers mobilisés.

3. durabilité, impact : à travers la capitalisation des expériences par les partenaires, dans quels domaines et selon quelles modalités ? A travers la capacité des partenaires et réseaux appuyés à intervenir et à agir sur les politiques et les cadres législatifs. A travers la liaison avec les réseaux régionaux, européens, internationaux.

Les analyses au niveau des migrants se feront systématiquement de manière sexo-spécifique, pour tenir compte d'éventuelles différences entre les femmes et les hommes.

2.3.2. Lors de la réunion de cadrage

La réunion de cadrage du 28 avril a permis de préciser les préoccupations de la CIMADE en termes d'approche partenariale qui est une des priorités de l'évaluation (cf TDR, p 9), notamment :

- Avoir un retour des partenaires eux-mêmes sur le fonctionnement partenarial dans le projet, la vision de chacun sur la chaîne de décision, sur les activités, sur leur niveau d'appropriation, sur la création d'un réseau régional, sur son autonomie financière ou autre avec une évolution du rôle de la CIMADE dans le dispositif.

- Analyser la manière dont les partenaires principaux et partenaires associés travaillent ensemble, avec les spécificités de chacun, l'histoire de sa relation avec la CIMADE et son contexte pays.
- Apprécier la pertinence de la distinction des notions de partenaire principal et partenaire associé.
- Analyser la spécificité que représente la CIMADE qui apporte moins de fonds, et plutôt un appui en termes de formation et d'information par rapport aux autres partenaires comme Médecin du Monde (Mdm) et le Comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD) qui sont plus des partenaires techniques et financiers. Tout en sachant également que chaque partenaire appartient déjà à plusieurs réseaux.
- Interroger la composition d'un futur COPIL pouvant être resserré, sur la base du constat que certains acteurs sont moins actifs que d'autres.
- Avoir une meilleure compréhension du rôle des salariés et l'impact de ce rôle sur les dynamiques locales des partenaires dans les différents pays.
- Enfin, produire une note présentant aux partenaires la procédure adoptée pour le choix d'un bureau d'étude indépendant par rapport à la CIMADE.

2.3.3. Les recommandations

Des propositions seront faites concernant la définition de pistes pour un futur projet. Elles porteront principalement sur la stratégie partenariale à adopter sur la base des objectifs suivants proposés : une plus grande appropriation du futur projet par les partenaires du Sud ; le renforcement des réseaux Sud/Sud ; des modes de coordination et de collaboration avec les ONG du nord en définissant les modes d'échanges et de travail ; enfin un dispositif de suivi du contexte très changeant.

3. Méthode adoptée

3.1. Cadrage initial

Pour le cadrage de la mission d'évaluation, des entretiens ont eu lieu avec des personnes ressources au niveau de la CIMADE, membres du CA, bénévoles, salariées impliqués dans le projet régional³. Ces entretiens ont permis de rappeler l'historique du projet du point de vue de la CIMADE, mais également de définir la liste des organisations et personnes à rencontrer dans chacun des pays.

Des documents de projets ont été remis à l'équipe d'évaluation.

Une réunion de cadrage a eu lieu comportant la présentation de la démarche et du calendrier. Cette réunion de cadrage a permis de préciser les attentes de la CIMADE quant à l'évaluation de sa stratégie partenariale qui représente la question centrale de l'évaluation mais également l'objet des recommandations attendues (voir 2.3.2)

La phase de cadrage en France a impliqué la chef de mission et la consultante chargée de la mission au Maroc. La note d'actualisation des questions évaluatives a été validée par la CIMADE et partagée entre les 3 consultants.

3.2. Missions de terrain dans 5 pays

Les Missions de terrain ont eu lieu dans 5 pays Mauritanie, Sénégal, Mali, Niger, Maroc⁴. Pour l'analyse du partenariat avec les associations algériennes, des entretiens ont eu lieu avec les deux partenaires lors du COPIL de Nouakchott et par échange téléphonique.

3.2.1. Démarche commune

Chaque mission de terrain a comporté :

- une première rencontre avec le partenaire principal pour cadrer la mission dans chaque pays ;

³ Voir liste des personnes rencontrées en annexe 2

⁴ Voir calendrier de la mission en Annexe 3

- des entretiens avec les partenaires principaux, membres du COPIL, partenaires associés ;
- des visites de terrains dans la mesure du possible et des entretiens avec les bénéficiaires finaux, notamment avec les associations de migrants.
- des entretiens avec les autorités locales et nationales dans la mesure du possible ;
- l'organisation, notamment au Mali, d'un mini atelier de capitalisation qui correspond à une démarche participative et d'apprentissage pour les acteurs impliqués.

Atelier de capitalisation

- Identifier des initiatives significatives
- identifier des effets induits par l'initiative à capitaliser
- Décrire et analyser les initiatives
- Décrire les bonnes pratiques, innovations et leçons apprises
- Analyser les savoir faire, l'expertise et l'ingénierie productrices d'effets

Des grilles d'entretiens permettant de prendre en compte les questions évaluatives et adaptées au type de personnes rencontré (partenaires, associations de migrants, autres associations travaillant localement en faveur des migrants, salariés) ont été élaborées à l'issue des premières enquêtes en Mauritanie lors du COPIL de Nouakchott. Ces grilles validées par les membres de l'équipe d'évaluation ont ensuite fait l'objet d'adaptation par chaque consultant en fonction des contraintes et des possibilités rencontrées dans les 3 autres pays au Mali, au Sénégal et au Maroc.

Les missions de terrain ont tenu compte des spécificités de chaque pays au niveau géographique, conditions de sécurité et situation institutionnelle et politique. Ainsi le choix du profil de partenaire à rencontrer et la méthode adoptée a du tenir compte des particularités de chaque pays, mais également de la durée du séjour variable de 4 à 13 jours selon chaque pays. (voir détail en annexe 3)

3.2.2. Déroulement de la mission dans chacun des pays

a. Mission en Mauritanie

En Mauritanie (13 jours de mission, dont 4 destinés à la participation au COPIL du projet), les contraintes de disponibilité des partenaires occupés à la préparation du COPIL ont conduit au démarrage de la mission à Nouadhibou avec un militant de l'AMDH. Des entretiens répétés et approfondis ont eu lieu avec le coordinateur de l'antenne de l'AMDH à Nouadhibou, mais également avec le responsable et avec le coordinateur ressources humaines de Caritas. Il a été possible également d'avoir des entretiens avec les responsables de 7 associations de ressortissants ouest-africains résidant à Nouadhibou et d'appréhender leur rôle et leur relation avec l'AMDH et Caritas. D'autres intervenants ont fait l'objet

d'entretien comme les responsables du Comité local du Croissant Rouge Mauritanien et l'Institut d'étude Juridique au niveau de la municipalité. Une fois à Nouakchott plusieurs entretiens ont eu lieu avec le Secrétaire Général de l'AMDH. Des entretiens ont également été organisés avec la Fédération des associations de migrants en Mauritanie et avec le GRDR. Enfin un déplacement a eu lieu à Rosso pour rencontrer le coordinateur et l'administratrice de l'antenne de l'AMDH et des responsables de 3 associations de migrants ouest africains à Rosso. Durant les 4 jours du COPIL, la chef de mission et le consultant sud présents ont pu échanger sur les premiers résultats de la mission à Nouadhibou et des grilles d'entretiens ont été également proposées par type d'interlocuteur (Partenaires, association de migrant, salariés de la CIMADE) pour les missions à réaliser dans les autres pays.

b. Mission au Mali

Au Mali, la mission qui a duré 4 jours a été organisée autour d'une série d'entretiens individuels et collectifs, de visites d'espaces d'accueil et de vie des migrants et de la tenue d'un atelier un atelier de production et de capitalisation. C'est la durée de la mission qui a imposé la tenue simultanée des volets Production et Capitalisation. Cet atelier a essentiellement concerné les partenaires du projet avec la présence d'une dizaine de personnes de l'AME et 6 personnes de l'ARACEM.

L'atelier a permis de faire :

- L'analyse institutionnelle et organisationnelle participative qui a permis de dresser le niveau de performance de chaque association (volet production)
- L'analyse des champs de force, la cartographie des enjeux et des défis (volet production)
- L'élaboration des meilleures pratiques, innovations et perspectives (volet capitalisation)

Les travaux en atelier ont été renforcés par des entretiens plus approfondis avec les cadres de l'ARACEM et de l'AME. Dans la mesure où il n'a pas été possible d'aller Gao, une journée entière a été consacrée pour travailler avec le Père Didasio de CARITAS. Différents autres entretiens ont pu être organisés avec des acteurs institutionnels (Ministère des Maliens de l'Extérieur, CIGEM) et associatifs (comité de soutien des migrants).

c. Mission au Sénégal

Elle a duré 4 jours et a permis de rencontrer 8 associations membres du Groupe de Travail Migration et Développement et parties prenantes du projet. Une séance de travail collective avec la majorité des membres de ce groupe de travail a permis de lancer l'étude autour d'un diagnostic des dynamiques enclenchées autour du projet (forces et faiblesses notamment) et de tracer les perspectives. Des entretiens d'approfondissement ont été organisés avec plusieurs acteurs de ce groupe de travail (Secrétariat Exécutif et Conseil d'Administration du CONGAD, USE, FSM, CARITAS). Une séance de travail et des échanges téléphoniques ont été organisés avec la coordinatrice du projet pour le Mali, la Mauritanie et le Sénégal. Les

acteurs institutionnels (ministères) n'ont pas été rencontrés du fait de leur faible implication dans le projet et de leur indisponibilité. Des personnes-ressources agissant sur les questions relatives aux migrations ont contribué à la réflexion pour mieux cerner les enjeux de la problématique migratoire.

d. Au Maroc

Au Maroc, la mission a été préparée par le GADEM a duré 5 jours. Mais la période de la mission ne convenait pas au responsable du GADEM qui disposait de peu de temps. Des échanges ont eu lieu avec :

- des membres du GADEM et son président,
- des salariés et des volontaires travaillant au sein du GADEM,
- l'avocat actuel du GADEM,
- la coordinatrice du projet régional basée à Rabat,
- d'autres acteurs de la société civile marocaine et internationale travaillant en faveur des migrants, en collaboration plus ou moins étroite, actuelle ou passée, avec le GADEM,
- des migrants et des représentants d'associations de migrants.

La plupart du temps, il s'agissait d'entretiens individuels approfondis. Certains migrants ont été rencontrés à plusieurs. L'un d'eux a refusé de répondre dans le cadre d'un entretien collectif a demandé un deuxième rendez qu'il n'a pas été possible d'organiser. L'atelier de capitalisation initialement proposé par l'évaluatrice à l'équipe du GADEM n'a pas eu lieu, faute de disponibilité de ses membres. Finalement, il a été néanmoins possible d'improviser un entretien collectif d'une heure le samedi matin avec certains salariés et membres.

Le temps imparti à cette mission n'a pas permis d'aller à Oujda, ni de prendre contact ailleurs ou à distance avec un représentant d'ABCDS, un partenaire marocain du projet régional qui n'en fait plus parti. Cette omission rend l'analyse du contexte marocain et de la qualité des partenariats forcément incomplète.

e. Mission au Niger

Au Niger la mission a duré 3 jours, elle a consisté en 2 réunions de travail, l'une avec AEC et l'autre avec ANDDH et en 2 entretiens le premier avec le GRASPI et le second avec un géographe spécialiste des migrations. Le dernier jour il a été possible de participer à une conférence débat de la radio Alternative sur les migrations.

3.3. Démarche participative et processus apprenant du COPIL de Nouakchott

Il faut noter que la participation de deux membres de l'équipe d'évaluation au COPIL de Nouakchott a été un moment fort de l'évaluation qui a permis de mettre en évidence et de travailler sur les dynamiques collectives partenariales au cœur des préoccupations de l'évaluation demandée par la CIMADE.

Initialement il était prévu que l'équipe d'évaluation présente sur une demi journée la démarche de l'évaluation et qu'un premier travail soit réalisé pour apprécier les points forts et les points faibles du projet pour parvenir à en tirer les principaux enseignements pour la suite.

Mais avec l'analyse des dynamiques en cours lors du déroulement du COPIL et le souhait de la CIMADE que l'évaluation soit un processus apprenant pour l'ensemble des acteurs du projet, les membres de l'équipe d'évaluation présents ont eu à intervenir plus fortement à plusieurs niveaux.

- Avant de parvenir à un diagnostic partagé concernant l'analyse de contextes complexes et très changeants, il était indispensable de donner aux partenaires la possibilité de développer leur propre vision des enjeux à partir des dynamiques migratoires Sud/Sud. Le point de vue de l'équipe d'évaluation est que la présentation de l'évolution du contexte par la CIMADE lors du COPIL de Nouakchott⁵ donnait des informations sur l'évolution des politiques européennes, le durcissement des législations en Algérie et en Mauritanie, les crises en Tunisie et en Libye, mais que les instabilités politiques en Côte d'Ivoire et en Guinée qui pèsent fortement sur les mouvements migratoires étaient insuffisamment prises en compte. Il semble important de ne pas être uniquement centré sur les dynamiques euro-méditerranéennes et tenir compte des visions et perspectives des pays de départ et de transit subsahariens.
- Lors du COPIL de Nouakchott un temps a été prévu pour échanger et faire des propositions sur le mode de gouvernance. Mais constatant un malaise de la part des partenaires du sud qui ne parvenaient pas à l'exprimer très clairement, les évaluateurs ont proposé que soit prévu un temps pour que ceux-ci puissent d'abord échanger entre eux sans la présence de la CIMADE et se définir une position commune à leur niveau pour faire ensuite des propositions concernant leur place dans la gouvernance du projet.
- Pour la 3^{ème} journée du COPIL, correspondant à la définition de la stratégie, des objectifs et des activités du futur projet, un des consultants a proposé et animé un nouvel outil : « la cartographie des défis », permettant de mettre en évidence pour chaque grande famille d'acteur préalablement identifiée, les défis qui se posent pour les associations

⁵ Cf. Power Point « Evolution du contexte depuis le début du Projet », COPIL 2011

porteuses du projet afin que soit rendus effectifs les droits des migrants. De cette manière ont été ainsi mis en évidence pour chaque famille d'acteurs les défis, des objectifs mais également un système d'activités possible. Il sera ensuite possible aux partenaires de définir leurs priorités pour un futur projet.

3.4. Contraintes de temps et de sécurité

Les contraintes de temps ont été fortes en termes budgétaires en regard du grand nombre de pays à couvrir et en termes de sécurité.

- Pour la Mauritanie, le temps et les conditions de sécurité ont permis de rencontrer l'ensemble des partenaires, mais également de nombreuses associations de migrants tant à Nouakchott qu'à Nouadhibou à la frontière du Maroc et qu'à Rosso à la frontière du Sénégal.
- Pour le Mali, la durée de la mission sur 5 jours, les conditions de sécurité n'ont pas permis d'aller à Gao, zone de refoulement de l'Algérie et de la Libye.
- Pour le Niger, les 3 jours de mission, les conditions de sécurité n'ont pas permis d'aller à Agadez. Il faut signaler que la prise en compte des enjeux migratoire est nouvelle dans le pays et que le nombre d'associations engagées sur ces questions est réduit, d'autre part il n'existe pas d'association de ressortissants ouest-africains à Niamey.
- Dans le cas du Maroc la durée de la mission sur 4 jours, mais également le fait que le partenaire associé n'était pas à Oujda n'a pas permis de le rencontrer. D'autre part celui-ci ne participait plus aux activités du projet depuis l'année 2 et la CIMADE ne le compte plus parmi les parties prenantes actuelles.
- Pour le Sénégal, les partenaires impliqués étaient tous à Dakar, il n'y a pas de partenaire près des zones de refoulement de la Mauritanie.

Autre difficulté, la diversité et la complexité des contextes au niveau des politiques et de la structuration des organisations de la société civile par rapport aux enjeux migratoires n'ont pu être saisies dans leur totalité et de la même manière pour les 6 pays. La faible durée de la mission notamment dans certains pays comme le Niger, voire l'absence de mission sur l'Algérie font que l'analyse reste limitée.

Il faut toutefois signaler la participation au COPIL qui a pu largement compenser les difficultés de déplacement et a permis de rencontrer les partenaires associés à Gao au Mali et en Algérie.

Enfin concernant l'accès à la documentation, les rapports des partenaires principaux prévus dans la convention de partenariat que chacun d'eux a signé avec la CIMADE, n'étaient pas disponibles dans la mesure où ils n'ont pas tous été réalisés.

4. Résultats de l'évaluation

4.1. Pertinence et cohérence du projet régional

La pertinence et la cohérence du projet régional de défense des droits des migrants est abordée en rapport avec (1) l'évolution des politiques migratoires, (2) la situation des migrants, (3) la cohérence interne pour la CIMADE, (4) enfin en rapport avec le projet régional et en particulier avec sa stratégie partenariale (type et mode d'implication des partenaires), ses objectifs, son dispositif, ses activités.

4.1.1. Du point de vue de l'évolution des politiques migratoires

Les années 2000 sont marquées par une évolution notable des politiques migratoires européennes à travers la mise en place d'une série de dispositifs qui visent une plus grande maîtrise des flux migratoires vers l'Europe. Les politiques sont de plus en plus élaborées au niveau communautaire.

En 2000, pour la première fois, les Accords de Cotonou qui remplacent ceux de Lomé, prennent en compte les questions migratoires. Ils établissent un lien entre le développement et la « *normalisation des flux migratoires* » et contraignent les Etats du Sud à mettre en œuvre une politique de contrôle des migrations. Le Fonds Européen de Développement (FED), outil d'aide de l'Union Européenne orienté en principe vers le développement des pays ACP, couvre désormais les questions migratoires, en procédant à des allocations conséquentes pour la gestion des flux migratoires. C'est ainsi, par exemple, que les ressources des 9^{ème} et 10^{ème} FED au Mali (2003-2007 et 2008-2013) attribuent des ressources importantes au financement d'activités destinées à renforcer les capacités de gestion et de suivi des flux migratoires. La création en 2008 à Bamako du Centre d'Information et de Gestion des Migrations bénéficie d'un financement de 10 millions d'euros.

La stratégie de l'Union Européenne est double : d'une part, elle favorise une gestion globale et concertée des questions migratoires dans le cadre de diverses instances (Accords de Cotonou, Conférence Euro-Africaine de 2006 et 2008, concertations entre les pays d'Afrique de l'Ouest, la CEDEAO et l'UE). D'autre part, elle n'hésite pas à engager des discussions avec des pays africains pour imposer la signature d'accords bilatéraux de réadmission des migrants refoulés dans ces pays.

En 2008, le Pacte Européen sur l'Asile et l'Immigration vient renforcer une approche globale d'un partenariat avec les pays de départ et de transit des migrants qui « externalise » le contrôle et la gestion des flux en dehors de l'espace européen. Cette politique s'appuie fortement sur le dispositif Frontex⁶ et met en œuvre un système de contrôle combinant les surveillances terrestre, aérienne et maritime des parcours migratoires vers l'Europe. L'enjeu essentiel de ce dispositif est de responsabiliser certains Etats maghrébins et subsahariens dans un renforcement du contrôle et de la répression de l'immigration dite irrégulière.

La mise en œuvre d'un projet régional impliquant les organisations des sociétés civile de 6 pays (2 du Maghreb et 4 subsahariens dont 3 membres de la CEDEAO) est tout a fait pertinente. Elle démontre, grâce à l'action des partenaires qui y sont impliqués les conséquences dramatiques des politiques européennes sur les droits des migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés. Elle fait le lien entre les politiques européennes et la situation des migrants, des réfugiés et demandeurs d'asile dans ces pays en mettant en évidence leurs effets négatifs, mais également spécifiques au contexte sociopolitique de chaque pays. Ainsi la situation des migrants en Algérie diffère de celle des migrants au Maroc, mais également de celle spécifique au Niger ou au Mali.

La dimension régionale du projet permet également de mobiliser les OSC au niveau sous régional et international et d'interpeller des politiques tant au niveau national, régional qu'international. Le projet répond à un besoin d'interagir au niveau sous régional. C'est cette vision du travail de défense des droits des migrants, dans un double espace national et sous régional et la possibilité d'établir des ponts avec l'Europe, qui constitue le principal stimulant des associations engagées dans le projet régional de la CIMADE.

Le fait d'articuler des actions d'urgence pour apporter une assistance concrète aux migrants les plus vulnérables avec la sensibilisation du public au niveau national et d'agir en réseau avec d'autres associations de la sous-région apparaît comme un projet pertinent auquel toutes les associations partenaires ont adhéré.

« Ce projet est le résultat de l'évolution d'un travail initié il y a plusieurs années, né du constat des violations des droits des migrants aux frontières européennes du fait des politiques migratoires des pays du Nord et des pressions subies par les pays de départ et de transit pour les contraindre à contrôler leur propres frontières et à « gérer les flux migratoires ». Les premiers signaux montrant les conséquences des politiques européennes d'externalisation sont venus du Maroc où des centaines de migrants d'Afrique du Sud Sahara se sont retrouvés bloqués. La première action de la CIMADE a été l'organisation d'une table ronde en 2003 réunissant différents acteurs. De cette activité sont nées d'autres initiatives collectives et une implication de la CIMADE au Maroc pour soutenir les associations, renforcer les liens entre les différents acteurs (au Maroc et avec l'Europe) et témoigner de la situation dans ce pays comme conséquence des politiques européennes.

⁶ Agence pour le contrôle des frontières extérieures créée en 2005 pour renforcer la coopération des Etats concernés par les itinéraires migratoires et dotée d'un budget important (88 millions d'euros en 2007)

En 2005, c'est sur la question des conséquences de la politique européenne d'expulsion que la CIMADE a été interpellée à travers la rencontre avec l'AME. Une collaboration est née autour de la défense des personnes expulsées. » Extrait du compte-rendu du comité de pilotage de Dakar (Février 2009)

Aujourd'hui, avec les révolutions qui ont renversé les régimes autoritaires en Tunisie et en Egypte, le projet régional de défense des droits des migrants prend une dimension particulière. Dans un tel contexte porteur d'espoirs pour les populations, le projet est pertinent, mais il est en même temps rendu difficile avec la guerre en Libye entraînant des flux migratoires de ce pays vers la Tunisie et l'Egypte, le Mali, le Niger et la Mauritanie.

Un tel projet est porteur d'enjeux de plaidoyer. Il contribue fortement à alimenter l'argumentaire face à une politique européenne qui, d'un côté, salue et reconnaît ces changements démocratiques, mais de l'autre, attend des nouveaux dirigeants qu'ils continuent de remplir le rôle de gendarme pour réguler les flux migratoires au lieu de les aider à construire une société démocratique et respectueuse des droits de l'Homme.

4.1.2. Du point de vue de la situation des migrants

Cette évolution d'ensemble de la politique migratoire européenne a des conséquences importantes sur la complexification des « chemins de l'exode » et la sécurité des candidats à l'émigration.

Les pays de départ et de transit, insuffisamment outillés pour accueillir et garantir les droits des migrants se trouvent confrontés à d'énormes difficultés. Des espaces de non-droits se créent dans les zones frontalières et dans certains centres urbains. Entre le Maroc et la Mauritanie, des centaines de migrants errent dans une sorte de no man's land, un désert parsemé de mines anti personnelles. Non seulement, les candidats à la migration ne sont pas admis dans les pays européens, mais compte tenu de leur situation de refoulés, de réfugiés ou de migrants, ils se retrouvent dans des pays africains où ils ne bénéficient d'aucuns droits entre l'errance, le maraudage et la détention. Les politiques européennes en matière de migration ont également un impact sur le principe de libre circulation des biens et des personnes promue dans l'espace CEDEAO constitué par une quinzaine de pays africains.

Le projet migratoire des personnes candidates au départ vers l'Europe peut se dérouler sur plusieurs années et emprunter des parcours qui les conduisent dans plusieurs pays, au gré des opportunités de transit et des dispositions prises par les différents pays traversés par les migrants. Du départ de sa zone d'origine à son lieu de destination, les parcours migratoires sont complexes et divers. Il n'est pas sûr que celui qui prend la décision de se rendre en Italie va y arriver. Il peut circuler pendant des années, dans plusieurs pays sans jamais atteindre son lieu de destination.



Carte des zones et itinéraires de migration

(source : FIDH in Projet régional de défense des droits des migrants, demandeurs d'asiles et réfugiés »
Dossier Technique et Financier, 2008)

Dans les pays de transit, les migrants sont en but à toute sorte de tracasseries administratives et policières et bravent la détention, la violence et quelquefois la mort. Les associations impliquées dans la défense des migrants ont fortement pris conscience que l'action qu'elles mènent ne peut pas être confinée dans un seul territoire. Elles ont besoin de diversifier leurs activités dans les espaces de mobilité des migrants et d'entrer en coopération avec d'autres associations des pays concernés par les itinéraires migratoires. Dans un tel contexte la mise en place d'un projet régional s'adressant aux associations de défense des migrants est tout à fait pertinente.

Les deux exemples développés ci-dessous sont empruntés, à titre d'exemple, à la situation des migrants en Mauritanie et au Maroc. Pour le premier pays la durée de la mission a permis de rencontrer les responsables d'associations de ressortissants ouest africains témoins directs de la situation des refoulés et résidents de leurs pays respectifs. Pour le second pays, il paraissait nécessaire, pour une meilleure compréhension du contexte, d'avoir à travers le cas marocain, une description de la situation et des contraintes particulières rencontrées par les migrants subsahariens dans un pays du Maghreb.

Deux exemples de la vulnérabilité des migrants dans le cas de la Mauritanie et du Maroc

En Mauritanie

Dans le cas de la Mauritanie, les migrants refoulés aux frontières terrestres avec le Maroc sont dans une grande vulnérabilité. En cas de maladie, ils sont pris en charge par le Croissant Rouge pour leur assistance humanitaire et médicale. Le dispositif européen FRONTEX a eu un effet dissuasif sur les départs et entraîné une baisse des arrestations en mer. Mais il existe toujours des refoulés provenant du Maroc, soit 20 à 40 personnes par mois arrêtés, enfermés au centre de détention de Nouadhibou, puis refoulés par les autorités sans base légale. La ville a changé de fonction dans les dynamiques migratoires, elle n'est plus une zone de transit vers les Iles Canaries et l'Espagne. Nombre de candidats à l'émigration sont finalement restés sur place où ils ont rejoint les ressortissants ouest-africains ayant développé depuis plusieurs décennies toutes sortes d'activités de petit commerce, ateliers, taxis, bâtiment, pêche artisanale, séchage de poisson.

Mais la crise économique mondiale touche également la ville de Nouadhibou et les migrants sont les premiers menacés et fragilisés par la disparition des emplois. Tous les moyens sont bons pour les décourager. Ainsi les migrants résidant en Mauritanie vivent également des situations de plus grande vulnérabilité par rapport au reste de la population. La première de leur vulnérabilité est administrative et juridique ; ils ne sont jamais à l'abri d'arrestation par les forces de l'ordre dans le cadre d'une législation qui tend à se durcir à leur égard. Ainsi de nouvelles mesures apparaissent soudainement qui les mettent du jour au lendemain dans l'illégalité et à la merci des forces de l'ordre, victimes soit de refoulement vers les pays voisins soit de prédation. Il faut signaler l'exemple des Ghanéens de Nouadhibou rencontrés lors de notre mission auxquels était demandé depuis quelques jours, de se rendre au commissariat pour obtenir un visa de séjour de 20.000 à 25.000 UM, alors que nombre d'entre eux vivent depuis de nombreuses années avec une carte consulaire. Il s'agit d'une nouvelle situation dont l'AMDH entendait se saisir pour y voir plus clair et les aider.

Une autre vulnérabilité concerne l'accès à la santé et à des soins de qualité. L'accès à l'école pour les enfants des migrants résidant en Mauritanie semble même problématique à partir d'un certain niveau.

Plusieurs migrants craignant d'être victimes de discrimination en ne pouvant inscrire au Bac leurs enfants nés dans un autre pays et ne disposant pas d'acte de naissance mauritanien, préfèrent les envoyer au Sénégal poursuivre leurs études. L'accès à la propriété de semble pas non plus garantie, le programme Habitat Africa financé par la Fondation CEAR vise les populations pauvres des quartiers périphériques parmi lesquels se trouvent des migrants. Mais ces derniers, vivant sous la menace d'une expulsion, n'ont aucune garantie de garder la parcelle ou le logement acquis dans ce cadre de ce programme.

La vulnérabilité des migrants concerne leur accès au salaire, les membres de l'AMDH et les responsables d'associations rencontrés à Rosso ont évoqué le cas des bonnes, mais également des travailleurs agricoles victimes de leurs employeurs qui les font expulser avant la fin de leur contrat, avec la complicité de la police, pour ne pas avoir à les payer.

Enfin la vulnérabilité des migrants est forte au niveau économique. Ceux qui ont investi dans des outils de production, comme des pirogues, des équipements pour le séchage du poisson ou pour une entreprise de maçonnerie ou pour toute autre activité comme la couture, la coiffure, la restauration peuvent du jour au lendemain être victimes d'arrestations et de refoulement perdant ainsi tous leurs biens. Plusieurs cas ont ainsi été évoqués par l'AMDH et par les responsables des associations. Les migrants ayant monté leur propre entreprise sont soumis à différents types de taxations ; les entreprises nigérianes de séchage de poisson doivent s'acquitter d'une taxe à la commune limitée, mais surtout aux gendarmes qui opèrent sur le port et viennent régulièrement prélever leur dîme.

Les femmes migrantes, en Mauritanie pour leur part, sont dans une situation d'encore plus grande vulnérabilité. Par exemple dans le cadre de campagne contre la prostitution, elles sont particulièrement ciblées et victimes des forces de l'ordre. Enfin il faut signaler le nombre important de réfugiés provenant de Côte d'Ivoire suite au processus électoral et au conflit entre les deux camps.

Au Maroc

La situation des migrants au Maroc est relativement stable, avec moins d'arrivées depuis le renforcement de l'étanchéité des frontières vers l'Europe. Selon les estimations, environ 10.000 à 12.000 migrants séjournent au Maroc et ce chiffre ne connaît pas d'évolution majeure. Leur situation de vie est néanmoins très variable, selon leur lieu de résidence, leur nationalité, leur langue et la durée de leur séjour au Maroc. Il semble que ce sont les migrants subsahariens relativement les « mieux lotis » et les plus formés qui arrivent au Maroc. Les représentants des associations des migrants rencontrés au GADEM – sans être représentatifs pour l'ensemble des migrants - ont un niveau de formation universitaire. Beaucoup de migrants s'installent à Casablanca ou Rabat où il est plus facile d'avoir des opportunités de travail, de se « fondre dans la masse » et de tenter une régularisation de sa situation administrative. Pour les migrants originaires de pays anglophones, la barrière linguistique est fortement ressentie.

Certains Nigériens vivant entre autres dans des zones frontalières avec l'Algérie semblent organisés dans des structures quasi mafieuses, caractérisées aussi par la prostitution forcée des migrantes. Concernant les femmes migrantes, leur situation est très variable. Les congolaises (RDC) et nigérianes ont le plus fréquemment été victimes de violences pendant leur parcours migratoires. Ces dernières en parlent beaucoup plus facilement, alors que les nigérianes concernées, sous emprises de proxénètes, ont tendance à cacher leur situation. Dans tous les cas les migrantes victimes de violences n'osent pas porter plainte. La situation des mères seules avec leurs enfants, est particulièrement difficile. On note qu'elles sont relativement moins présentes dans les associations de migrants.

Les besoins des migrants sont d'une part, d'ordre matériel (accès à la nourriture, aux vêtements, au logement), concernent la scolarisation des enfants (s'il y en a) et l'accès aux soins. D'autre part, c'est l'accès aux droits et notamment à la régularisation qui pose problème, avec des procédures compliquées, parfois aléatoires et semées d'embûches. A titre d'exemple, les procès au tribunal se font en arabe classique et les juges ne convoquent pas toujours des interprètes. Pour les enfants de migrants nés au Maroc, l'obtention d'un certificat de naissance pose problème. Peu d'ambassades s'occupent convenablement de leurs ressortissants. Beaucoup de migrants se plaignent d'un racisme latent ou ouvert envers eux.

Ces deux exemples de la vulnérabilité des migrants en Mauritanie et au Maroc mettent en évidence également leurs besoins auxquels les associations de droit de l'Homme et les associations humanitaires tendent de répondre. Le projet régional est pertinent dans la mesure où il donne à des associations partenaires de la CIMADE les moyens de répondre plus efficacement aux besoins des migrants dans les domaines juridiques, sociaux, sanitaires, humanitaires.

4.1.3. Du point de vue de la cohérence interne pour la CIMADE

Ce chapitre s'appuie sur les points de vue des salariés, des administrateurs et des bénévoles rencontrés en France, et sur la consultation des documents.

La CIMADE a entrepris en 2006 un processus de réorientation stratégique de son Service des Solidarités Internationales (SSI) avec comme objectif de recentrer les actions de la CIMADE autour de ses savoir-faire et des enjeux actuels en termes de migrations internationales⁷. Une commission nationale stratégique a été mise en place en mars 2006 en vue de définir de nouvelles priorités. Quatre axes de travail ont été définis puis validés par le conseil de la CIMADE le 9 septembre 2006 :

⁷ Rapport d'activités SSI 2006 et Nouvelles orientations SSI

- les deux premiers avaient pour objectif la défense des droits des migrants dans les pays du Sud, sur la base du soutien aux actions des partenaires auprès des migrants, du renforcement des capacités de la société civile et de la sensibilisation et du plaidoyer.
- le troisième visait à valoriser les migrants comme acteurs de développement ici et là-bas, d'une part, à travers l'Union pour la Solidarité et l'Entraide (USE) au Sénégal, pour l'aide à la réinsertion des migrants porteurs de projets et, d'autre part, à travers le Réseau Immigration développement et démocratie (IDD) un collectif de 5 organisations de solidarités issues des migrations (OSIM) au Maroc, pour le soutien aux projets de centres socio-éducatifs.
- le quatrième axe consistait à construire la paix autour du dialogue inter-religieux et intercommunautaire, mais ne concernait pas directement les thématiques du projet régional objet de la présente évaluation.

Une telle réorientation a permis de redonner tout son sens à l'expression « Ici et là-bas » à travers la création de plus de liens entre les actions de la CIMADE en France et celles de leurs partenaires au Sud. Dans un contexte de baisse des ressources, il était important que la CIMADE se recentre sur ses compétences spécifiques et évite le saupoudrage de ses ressources et l'épuisement dans le suivi de multiples projets dans de nombreux pays. Une telle dispersion limitait la capacité de la CIMADE à être « force de parole et de propositions sur la dimension internationale des migrations » qui constitue sa vocation première à travers ses activités de témoignage, de plaidoyer et de mobilisation. C'est dans cette perspective que des priorités, une approche globale et les trois premiers axes de travail présentés ci-dessus ont été définis.

Des arbitrages ont ensuite eu lieu au profit des partenaires s'inscrivant dans ces axes stratégiques. Pour 2007, en cohérence avec le premier axe « Défense des droits des migrants dans les pays de transit », les projets soutenus ont été la poursuite de l'appui à la Plateforme migrants et le développement de nouveaux partenariats avec le GADEM au Maroc. La même année des missions exploratoires ont été conduites au Mali, au Sénégal, en Algérie et en Mauritanie pour développer cet axe. En cohérence avec le deuxième axe « Défense des droits des personnes expulsées ici et là-bas », un projet devait être développé avec l'Association malienne des expulsés (AME) et une réflexion sur les réponses à donner selon les profils des personnes reconduites en articulant les services DER et SSI.

« Ces expériences (premières mobilisations au Maroc et premières rencontres avec l'AME au Mali) et le suivi effectué sur les politiques européennes et leurs conséquences sur les pays de transit ont peu à peu provoqué une réorientation des axes de travail du service des solidarités internationales sur les questions migratoires, dans la continuité de l'action menée en France, ainsi qu'une prise de conscience de la nécessité de travailler à un niveau régional et international.

C'est également dans cette logique que la CIMADE s'est investie dans les dynamiques collectives comme la Conférence non- gouvernementale euro-africaine sur les migrations à Rabat en 2006. »
Extrait du compte-rendu du comité de pilotage de Dakar- suite (Février 2009)

4.1.4. Du point de vue de la stratégie partenariale

La pertinence de la stratégie partenariale est un point fort de l'analyse. Elle a précédé le démarrage du projet proprement dit et s'est construite progressivement. Elle est analysée ici au niveau :

- des partenaires principaux et associés au projet à travers leur mode d'identification et leur implication dans le processus de définition du projet. La pertinence de la distinction entre ces deux catégories de partenaires est également interrogée.
- des associations de migrants qui ne sont pas des partenaires directs du projet ;
- des associations régionales, non partenaires du projet ;
- enfin des partenaires du nord intervenant en complémentarité de la CIMADE.

a. Le choix des partenaires principaux et associés au projet

Des partenariats ont été établis depuis plus ou moins longtemps avec des histoires et selon des modalités variables dans les différents pays comme cela est décrit ci-dessous.

□ Au Maroc

Depuis 2003, la CIMADE avait développé des relations avec des associations comme l'Association des amis et familles des victimes de l'immigration clandestine (AFVIC). Dans le cadre du projet régional, le partenaire principal du projet est le Groupe antiraciste d'accompagnement et de défense des étrangers et des migrants (GADEM) et le partenaire associé a été l'association Beni Znassen pour la culture et le développement (ABCDS) jusqu'en 2009.

- L'AFVIC jusqu'en 2006

Dès 2003, l'Eglise évangélique au Maroc (EEAM), ainsi que les autres églises, étaient de plus en plus alertées par le sort des migrants en transit qui les sollicitaient. L'EEAM a joué un rôle important dans le démarrage de la dynamique autour de la migration au Maroc en hébergeant la première table ronde qui réunissait des associations et chercheurs. Une Plate-forme migrants⁸ a été mise en place au Maroc en mars 2004 impliquant plusieurs associations et notamment la CIMADE et l'AFVIC. Cette dernière association s'occupait d'abord des Harragas, elle s'est ensuite intéressée aux migrants sub-sahariens qui empruntaient les mêmes

⁸ Membres de la plate forme migrants au Maroc en 2005 ????

voies. La CIMADE a apporté son appui à l'AFVIC en finançant le salaire de la personne chargée des migrants en transit et devenue le coordinateur de la Plateforme migrants.

En 2005, constatant le flou de la législation concernant les migrants et le non-respect des droits humains, l'AFVIC et la CIMADE ont collaboré en partenariat avec le HCR, pour organiser la formation Asil'Maroc. Animée par une volontaire de la CIMADE et par le salarié de l'AFVIC, cette formation destinée aux associations de droits de l'Homme marocaines concernait la protection des réfugiés et la situation des migrants et des demandeurs d'asile au Maroc. Les événements de Ceuta et Melilla ayant eu lieu au cours même de cette formation ont créé un choc en mettant en évidence les graves violations des droits des migrants subsahariens en transit. Face à ces événements, les associations d'aide aux migrants et de défense des droits de l'Homme ont renforcé leur mobilisation au travers la Plate-forme migrants. Celle-ci a ensuite été à l'origine de la Conférence non gouvernementale euro-africaine sur les migrations, les droits fondamentaux et la liberté de circulation du 30 juin et 1^{er} juillet 2006 et de son manifeste de Rabat.

Mais l'AFVIC ayant apparemment fait l'objet de pressions de la part des autorités pour ne plus travailler en ce sens, s'est finalement séparée de son salarié qui par la suite a créé le GADEM.

- L'ABCDS de 2008 à 2009

L'association Beni Znassen pour la culture et le développement (ABCDS), a été créée en 2005 par des jeunes militants marocains actifs dans la région d'Oujdah auprès des jeunes en difficultés victimes de la législation répressive marocaine de 2003⁹. Les migrants arrêtés sur l'ensemble du territoire sont refoulés dans cette zone, parmi lesquels des femmes enceintes, des mineurs et des réfugiés reconnus par le HCR se retrouvent dans des conditions sanitaires et sécurité alimentaire très précaires. Leurs déplacements en ville de même que leur passage en Algérie sont de plus en plus risqués. Ils subissent les violations perpétrées par les forces de l'ordre, sont dépouillés de leurs biens, séquestrés, voire victimes de réseaux de prostitution. ayant entraîné des refoulements massifs du Maroc vers l'Algérie. Le CCFD ainsi que Medicus ont soutenu ABCDS. Ses objectifs sont de lutter contre la pauvreté et l'exclusion, d'éduquer aux droits humains et à la citoyenneté, de défendre les droits linguistiques et culturels, d'œuvrer pour la participation active des jeunes dans la vie publique. L'ABCDS mène dans la zone d'Oujda un programme de soutien humanitaire et juridique aux migrants refoulés et en détresse. Elle dénonce également avec d'autres associations les conditions de vie des migrants

⁹ La loi 02-03 « relative à l'entrée et au séjour des étrangers au Maroc, l'immigration et l'émigration clandestine » était supposée combler un vide juridique, mais ses décrets d'application n'ont pas été adoptés, à l'exception de celui concernant « le délit d'émigration clandestine ». Les personnes et associations venant en aide aux migrants en séjour irrégulier sont également pénalisées. En revanche le cadre juridique de protection des réfugiés contre le refoulement n'est pas appliqué et ne permet pas de faire valoir leurs droits.

subsahariens en transit au Maroc. L'ABCDS a soutenu la création du GADEM et est devenue partenaire associé au projet jusqu'en 2009.

- Le GADEM

Le GADEM créée en 2006 par un ancien salarié de l'AFVIC est devenu un partenaire principal du projet et a joué un rôle important dans sa conception comme cela sera développé plus loin.

Le GADEM est entièrement consacré à la problématique au cœur du projet régional et travaille étroitement avec la coordinatrice de celui-ci qui partage leurs locaux. Il est spécialisé sur la défense des droits des migrants, dont les droits sont violés, à travers un suivi individuel. Il mène également un travail de plaidoyer et de sensibilisation en faveur du respect des droits des migrants en transit. Le GADEM travaille localement en complémentarité avec les associations qui fournissent une aide humanitaire aux migrants (Caritas, MSF, Comité d'entraide international CEI, Fondation Occident-Orient, etc.). Il est également engagé dans des initiatives nationales, comme la plateforme protection. L'appui de la CIMADE a facilité l'obtention du financement d'un fonds italien, ainsi que d'un important soutien d'Oxfam Novib, et aujourd'hui d'un projet avec Terre des Hommes en cours de démarrage, sur financement européen. Actuellement, le GADEM cherche à capitaliser l'expertise acquise et plusieurs guides sont en cours de finalisation. Le GADEM est très fortement engagé dans des dynamiques collectives, ainsi que dans d'autres initiatives internationales. A titre d'exemple, le président est dans le bureau de Migreurop. Il est également impliqué, au côté d'autres membres du projet régional, dans un projet en cours de gestation « Justice without borders ».

□ Au Mali

Au Mali le partenaire principal est l'association malienne des expulsés (AME) et les partenaires associés sont Caritas Gao à travers la Maison des Migrants et l'Association des refoulés d'Afrique Centrale au Mali (ARACEM).

- L'AME

En 1996 les Maliens expulsés massivement de France, d'Angola, d'Arabie Saoudite et du Libéria se réunissaient au sein du Haut Conseil des Maliens de l'Extérieur. L'un d'eux expulsé d'Angola a pris l'initiative de créer la même année l'AME. En 1997 l'association a organisé une marche de soutien à Bamako aux 77 Maliens expulsés de France et emprisonnés par le gouvernement malien. Cette mobilisation permis la remise en liberté des expulsés. Un financement d'Emmaüs France a donné à l'AME la possibilité de louer un local pour accueillir les expulsés et les faire bénéficier d'un suivi médical et de soins. Les activités de l'AME sont d'accueillir, d'assister au niveau juridique, d'orienter les expulsés arrivés à l'aéroport et de recueillir leurs témoignages. L'AME mène également un travail de

sensibilisation de la société civile malienne par rapport aux expulsions en lien avec les collectifs et associations du nord.

En 2006, la CIMADE a rencontré l'AME dans le cadre du Forum Social de Bamako en 2006. L'AME a sollicité la CIMADE pour être soutenue dans son travail auprès des expulsés au Mali. Plusieurs missions ont été effectuées au Mali en 2006, 2007 pour définir les termes d'une collaboration aboutissant à la signature d'une 1^{ère} Convention bilatérale en 2007 autour d'un projet d'accompagnement des expulsés de France. En 2008 une équipe de la CIMADE a organisé une formation au Mali destiné à l'AME et à la Ligue pour la Justice et les droits de l'Homme (LIDH) sur les questions juridiques concernant les migrants en France, sur les politiques européennes et sur la conception de projet et la recherche de financement. Lors de cette mission les termes de l'implication de l'AME dans le projet régional ont été définis.

- L'ARACEM

Créée en 2006 principalement par des refoulés originaires de l'Afrique Centrale (350) ARACEM procède d'une volonté de s'organiser pour faire face aux nombreuses tracasseries administratives et policières et présente la particularité de ne regrouper que des « étrangers » d'Afrique Centrale. En 2006, la mise en place de l'ARACEM dont les membres fondateurs, sont constitués d'Africains mais également d'un Tunisien, d'un Lettonien, d'un Algérien et d'un Bangladaishi, n'a pas été facile et les enquêtes de moralité de la police ont duré plus de trois mois pour sa reconnaissance. Depuis sa création, elle s'implique dans la vie associative malienne et apporte des appuis ponctuels à ses membres avec le Fonds de Solidarité Malien (inhumation), Helvetas (alimentation, transports), World Lutheran Relief (dons vestimentaires), etc. En 2008, l'ARACEM a bénéficié d'un appel à projet du Centre d'information et de gestion des migrations (CIGEM)¹⁰ pour accueillir et accompagner 500 migrants refoulés (budget annuel de 10 000 €). Elle dispose d'un lieu d'hébergement pouvant accueillir 50 personnes et, en 6 mois, l'ARACEM a totalement exécuté le projet convenu avec le CIGEM en assurant l'accueil de 600 personnes. Entre 2007 et 2009, l'ARACEM a permis le rapatriement plus de 100 personnes en grande difficulté en Afrique Centrale et 140 en Afrique de l'Ouest. L'ARACEM n'est impliquée dans le projet régional comme partenaire associé que depuis le début de l'année 2011.

- Caritas Gao / Maison des Migrants (Gao)

La Mission Catholique des Pères blancs (Caritas Gao) effectuait depuis 2004 un soutien social auprès des populations défavorisées, notamment les migrants refoulés d'Algérie et de Libye de plus en plus nombreux à Gao, mais également à Kidal et Tinzaouaten. Caritas Gao a été identifiée comme partenaire associée au projet.

¹⁰ CIGEM projet de l'UE au Mali

La Maison des Migrants à Gao créée en 2009 est officiellement un regroupement d'associations de Gao (Caritas Gao, Diren Bey) et de Bamako (ARACEM, AME et Aid Mali). Elle a repris le travail réalisée depuis 5 ans par Caritas Gao qui la finance et est appuyé par le CCFD-Terre Solidaire. Elle est située dans des bâtiments mis à disposition par l'Eglise, dans un contexte marqué par l'afflux des migrants dans le Maghreb. Sa capacité d'accueil est de 50 personnes dont une chambre destinée à l'hébergement des femmes. En 2009 et 2010, 3 600 personnes y ont été accueillies avec une majorité de Maliens (60%), des Sénégalais, des Camerounais, des Nigériens, des Libériens, etc. venus avec les convois de la Croix Rouge ou individuellement de Tinzaouaten à la frontière algéro-malienne. La démarche d'accompagnement des migrants consiste en écoute et orientation, suivi médical, accompagnement administratif, aide au logement, à l'alimentation et au transport.

□ En Mauritanie

En Mauritanie le partenaire principal est l'Association mauritanienne des droits de l'Homme (AMDH) et le partenaire associé est Caritas Nouadhibou.

- AMDH

L'AMDH a été créé en 1991 par des juristes et militants de droits de l'Homme dans un contexte fortement répressif en Mauritanie. L'AMDH a une longue expérience de lutte pour les droits de l'Homme dans le contexte particulier de la Mauritanie à travers notamment l'engagement et le travail de ses militants.

En Mauritanie, l'AMDH a été rencontrée dans le cadre de la Conférence non gouvernementale euro-africaine en juillet 2006 au Maroc et d'où est issu le Réseau euro-africain sur les migrations. L'AMDH association de référence sur les droits de l'Homme en Mauritanie a initié une réflexion sur les droits des migrants. En 2007 et 2008 la CIMADE a effectué 2 missions en Mauritanie pour mieux comprendre la situation des migrants dans ce pays, les besoins et les projets de la CIMADE et définir les termes du partenariat. La demande de l'AMDH a porté principalement sur un soutien en termes de formation de ses membres. Elle s'est fortement engagée sur les questions des migrants assez récemment avec l'appui de la CIMADE. L'AMDH dispose aujourd'hui d'une base sociale et militante forte mobilisée sur les droits de l'Homme et sur les droits des migrants.

- Caritas Nouadhibou

La Mission Catholique Paroisse Notre Dame de Nouadhibou a été fondée depuis 1958 est sur un terrain appartenant au diocèse dont elle est la deuxième Paroisse. Elle est essentiellement composée d'étrangers venant de tous les continents, à 85% des pays africains. La paroisse dénombre en 2011, 1158 catholiques sur 2224 chrétiens vivant à Nouadhibou. Elle dépend de financements extérieurs. Depuis 2003 elle s'est principalement mobilisée sur la situation des migrants à Nouadhibou. Ses activités s'inscrivent dans de multiples domaines,

l'action sociale, l'hébergement, l'évacuation des migrants en grande difficulté, le conseil et d'assistance légale avec l'AMDH, les visites aux prisonniers, les formations et les conférences notamment sur les droits avec l'AMDH, l'animation socioculturelle. Caritas Nouadhibou est en relation avec les migrants via leurs associations et a appuyé la mise en place de l'Union des associations de migrants à Nouadhibou. Elle a été identifiée comme partenaire associé du projet régional à travers lequel elle a bénéficié du fonds d'urgence permettant de faire le microcrédit auprès des femmes migrantes.

□ Au Sénégal

Le partenaire principal est le Groupe de Travail Migration et développement (GTMD) du Conseil des organisations non gouvernementales d'appui au développement (CONGAD) et le partenaire associé est le Point d'Accueil des Réfugiés et des Immigrés (PARI).

- Le GTMD

Depuis plus de 50 ans, la CIMADE avait développé un partenariat avec l'Union pour la Solidarité et l'Entraide (USE). En 2007, l'USE a participé à la mise en place du GTMD au sein du CONGAD avec d'autres associations comme Caritas Sénégal, la RADDHO et Warip-net. La plupart de ces organisations n'ont pas une expérience et une expertise particulière sur la défense et la promotion des droits des migrants. A côté des vocations généralistes (CONGAD, USE), le GTMD compte en son sein des associations spécialisées dans la défense des droits humains (RADDHO), dans l'éducation, la formation et l'alphabétisation (ANAFSA), dans la sensibilisation des jeunes (Jeunesse panafricaniste). A travers le CONGAD et la RADDHO, structures fédératrices, elles ont un accès à des tribunes régionales et africaines importantes dans l'action de plaidoyer (instances de l'Union Africaine, de la CEDEAO et de l'UEMOA). Lors des missions au Sénégal en 2007 et 2008, la CIMADE a participé aux rencontres de ce Groupe de travail migration qui ont permis de dégager des axes de travail communs.

- PARI

En revanche, le Point d'Accueil des Réfugiés et des Immigrés (PARI) au Sénégal a une expérience de l'accompagnement des migrants. Créé en mars 1995, dans un contexte sous-régional marqué par la multiplication des conflits (Liberia, Sierra Leone, Casamance, Mauritanie, etc.), son objet est de « soulager la souffrance » des populations obligées de fuir leur pays. Ouvert à tous les migrants quelque soit leur statut, le PARI est logé dans les locaux de la CARITAS à Dakar. Avec la diminution des foyers de tension dans la sous-région, le PARI a commencé à assurer l'accueil des migrants sénégalais refoulés des pays européens ou africains. Six activités sont constitutives de l'action du Point d'Accueil en direction des migrants : les aides au transport et au déplacement, à la santé, à l'alimentation (colis alimentaires ou tickets de restauration), au logement, à la scolarité des enfants de réfugiés, au rapatriement pour ceux qui veulent retourner dans leur pays. Ses activités et son

fonctionnement (1 coordinateur et une quinzaine de bénévoles, budget annuel d'environ 30 000 €) sont assurés par une multitude de « petits » partenariats engagés avec le Secours Catholique Français, la Conférence Episcopale Italienne, CARITAS Belgique, etc. Le PARI a également collaboré avec la Croix Rouge à Rosso qui a développé un programme en faveur des migrants refoulés dans cette zone entre septembre et octobre 2006. Le PARI, membre du CONGAD et du GTMD est associé au projet régional.

□ Au Niger

Au Niger le partenaire principal présenté dans les TDR était l'Association nigérienne des droits de l'Homme (ANDDH) et le partenaire associé ou bénéficiaire direct Alternative Espace Citoyen (AEC) (voir Dossier technique du projet, p 28)

- AEC

L'AEC est né en 1994, 3 ans après la Conférence nationale au Niger, d'un groupe de presse Alternative porté par des journalistes militants. Son objectif est d'œuvrer à l'avènement d'une société fondée sur l'égalité des droits humains et des sexes, soucieuse de la préservation de l'environnement et de la promotion de la jeunesse, et valorisant la solidarité entre les peuples" en s'appuyant sur le rôle capital joué par les médias de masse dans ce domaine. Une radio associative Alternative, spécialement dédiée aux jeunes et aux femmes a été créée. Depuis janvier 2001, Alternative met un accent particulier sur les technologies de l'information et de la communication (TIC) avec une politique visant à démocratiser l'accès au réseau Internet.

Depuis 2006 la CIMADE entretient des relations avec AEC qu'elle a rencontrée dans le cadre des Forum sociaux et d'une mission conjointe avec le CCFD en 2007. AEC s'est engagée sur la question de la défense des droits de migrants qui prend une place croissante dans ses activités à travers la réalisation d'émissions régulières sur le thème mais également des derniers films réalisés. Une volontaire « échange et partenariat » en partie prise en charge par la CIMADE a travaillé à AEC de septembre 2009 à mars 2011 principalement pour renforcer le volet migration. Son appui a consisté à collecter des données sur la situation des migrants au Niger et sur les acteurs qui interviennent sur les questions migratoires à Niamey. Elle a également mené des enquêtes sur les zones frontalières Niger/Nigéria et sur Agades, animé une journée d'information et de sensibilisation à AEC et organisé un atelier de formation avec les animateurs du Groupe de réflexion et d'action pour la Solution au Phénomène d'Immigration (GRASPI). Elle a participé à des émissions radio et à des projections débats et rédigé des articles dans le journal Alternative. AEC est également membre du réseau euro-africain sur les migrations et participe dans ce cadre à des actions de plaidoyer et des rencontres au niveau international.

- ANDDH

L'ANDDH a été créée en avril 1991. Sa mission est la défense, la protection et la promotion des droits de l'Homme et des libertés fondamentales. L'ANDDH est une association importante qui a une couverture nationale, bénéficie de nombreux partenaires et appartient à divers réseaux internationaux. Mais elle n'est pas particulièrement impliquée sur les questions migratoires. AEC a souhaité l'implication de l'ANDDH dans le projet de la CIMADE qu'elle lui a fait rencontrer. Après deux missions en 2007 et 2008, la CIMADE et l'ANDDH ont pu définir les termes d'une collaboration. Aujourd'hui la pertinence du choix de l'ANDDH se pose en regard de son engagement limité sur les questions migratoires.

□ En Algérie

Il faut rappeler au préalable que la CIMADE a été présente en Algérie depuis longtemps. Dès le début de la guerre d'Algérie, la CIMADE a mené des actions en France mais également en Algérie auprès des populations déplacées par la guerre dans les camps de regroupement et dénoncé la détérioration des conditions de vie des populations.

En Algérie le partenaire principal est l'Association des Femmes algériennes pour le développement (AFAD) et le partenaire associé Rencontre et Développement.

- L'AFAD

L'AFAD a été créée en 1992 et agréée depuis 1999. Ses objectifs sont de soutenir les femmes et les enfants à travers la création de micro entreprises familiales et la reconnaissance du droit des femmes par rapport aux Conventions internationales ratifiées par l'Algérie. L'AFAD a reçu l'appui de la CIMADE Rhône-Alpes pour la mise en œuvre du centre d'accueil des mères célibataires. Les deux organisations se sont également rencontrées à Lyon pour définir des pistes de travail sur les problèmes des « Harraghas ». L'AFAD est également partenaire du HCR depuis 15 années pour le soutien aux réfugiés sahraouis notamment sur les questions de logement et d'éducation. L'association regrette que la CIMADE ne travaille pas cette question, tout en comprenant en même temps que son non-engagement sur cette question est politique, lié au conflit sur le Sahara Occidental et au fait qu'elle est présente au Maroc.

A partir de 2007, la question des Subsahariens en Algérie a pris de l'importance à travers notamment une loi qui tend à les criminaliser. L'AFAD a commencé à se préoccuper de la situation des migrants sub-sahariens qui se retrouvent arrêtés et traduits en justice et connaissent une situation de plus en plus difficile. La CIMADE a fait une mission à Annaba en 2008 pour mieux connaître l'AFAD et l'intégrer dans le projet régional. L'AFAD a évoqué le souhait de pouvoir s'investir sur la thématique migration mais qu'elle a dans un premier temps surtout abordé sous l'angle des « Harragas ». Dans le cadre du projet, l'AFAD

s'est engagée sur l'organisation d'une table ronde sur la situation des migrants sub-sahariens, mais celle-ci a été plusieurs fois repoussée, elle devrait se dérouler fin 2011.

- Rencontre et développement

Le Service Œcuménique Rencontre et Développement a été créé en 1974 pour appuyer l'émancipation des peuples du Sud. Il se consacre aujourd'hui à l'aide sociale, notamment des sub-sahariens pour leur permettre de vivre dignement. Cette assistance s'est développée depuis 2007 dans un contexte de plus en plus répressif pour les migrants et ceux qui les soutiennent. Il est en partenariat avec le HCR pour lequel il sert de relais associatif et a créé une permanence d'accueil et d'écoute pour les migrants. Il reçoit également des appuis d'autres partenaires comme le CCFD, le Secours Catholique, le SCAC, l'Ambassade des Pays Bas, notamment pour la scolarisation des enfants. Rencontre et Développement aide également les migrants qui le souhaitent à rentrer dans leur pays d'origine en finançant leur voyage mais également quelques projets de retour. Rencontre et Développement est devenue une partenaire associée du projet régional dans le cadre duquel il a bénéficié d'un fonds d'urgence pour développer ses activités d'appui aux migrants.

La pertinence du choix des associations

Le choix de ces associations comme partenaires du projet était, pour la plupart d'entre elles, tout à fait pertinent étant donné leur engagement, leurs objectifs, leur expérience et leur complémentarité.

Certaines de ces associations comme le GADEM au Maroc et l'AME et l'ARACEM au Mali sont spécialisées dans le domaine de la défense des droits des migrants et leur soutien humanitaire. Leur identification comme partenaires principaux du projet est donc pertinente.

Les autres associations ont des objectifs plus larges destinés à la défense des droits de l'Homme comme l'AMDH en Mauritanie, l'ANDDH au Niger, l'AFAD en Algérie ou la prise en charge des questions humanitaires, notamment celle des migrants pour CARITAS, tant au Mali, en Algérie qu'au Sénégal. Ces associations généralistes sont engagées au niveau des politiques dans des actions de plaidoyer au niveau national, régional voire africain pour le GTMD du CONGAD au Sénégal ou encore dans le domaine de la communication comme AEC au Niger. Le choix de ces associations plus généralistes est pertinent dans la mesure où il permet de les ouvrir aux problématiques migratoires et de faire le lien entre leurs domaines d'activités habituelles et les questions migratoires. Mais la pertinence du choix de certaines de ces associations généralistes est posée quant à leur capacité à en faire une de leur priorité. Si l'AMDH s'est fortement engagée pour acquérir une compétence sur cette question, tel ne semble pas être le cas de l'ANDDH au Niger. Toutes les associations humanitaires des 6 pays impliquées dans le projet témoignent d'un engagement qui s'est concrétisé dans l'appui aux migrants et refoulés.

Le choix d'AEC au Niger était pertinent lui permettant de mettre au service d'une nouvelle thématique son expérience et son savoir-faire dans le domaine des média et de la communication. Le choix d'une plateforme d'association intervenant dans le domaine du plaidoyer et ayant une dimension nationale et des capacités de connexion au niveau régional comme le GTMD du CONGAD est également pertinent pour porter les enjeux migratoires à cette échelle.

Concernant la complémentarité, le choix d'associations ayant des compétences dans le domaine des droits humains (AMDH, ANDDH, AME, AFAD), de la situation humanitaire (CARITAS, ARACEM), de la communication (AEC), mais également des actions de plaidoyer au niveau national et régional (CONGAD- GTMD) était tout à fait pertinent et permettait de couvrir la diversité, la complexité, mais également les différentes échelles d'interventions (nationale, régionale, africain) que requièrent les objectifs du projet.

En même temps, les difficultés rencontrées avec certains partenaires comme le GTMD (faible implication au niveau local) voire l'AFAD (report de la table ronde) a conduit l'équipe d'évaluation à s'interroger sur le manque de diagnostic de ces organisations par la CIMADE. Le diagnostic préalable des dynamismes associatifs est important pour orienter les actions et définir les niveaux de responsabilité. Cela est d'autant plus significatif que les partenaires du projet sont caractérisés par une très grande diversité de nature et d'intervention. Les associations ont au départ un degré de proximité variable avec la problématique migratoire. Elles disposent également d'un réseau de mobilisation et d'interpellation des pouvoirs publics plus ou moins fort. Cette diversité des associations impliquées dans la conduite du projet constituent en soi un atout, à partir du moment où la qualité et la force de chaque structure ont pu être clairement identifiées et valorisées : défense des droits, plaidoyer et lobbying, mobilisation de l'opinion publique, observation et monitoring des politiques migratoires, capacité à intervenir à différentes échelles, nationale, régionales voire africaine. La CIMADE n'a pas pu procéder à une analyse des dynamiques associatives des structures partenaires au démarrage du projet. C'est donc dans le « feu de l'action » qu'elle a découvert les forces et faiblesses de ses partenaires.

On peut dire que l'AME connue et appuyée avant le démarrage du projet et le GADEM créé avec l'appui d'une personne proche de la CIMADE étaient des associations dont les dynamiques institutionnelles étaient connues. En revanche les autres associations ne l'étaient pas réellement et n'ont pas fait l'objet de diagnostic qui permette de mettre en valeur leur savoir-faire et de mieux répondre à leurs besoins en termes d'appui. Si le savoir-faire d'ACE a été valorisé à travers son implication dans la mission conjointe Mali/Mauritanie et la réalisation du film, il apparaît que les domaines de compétences du CONGAD/GTMD dans des actions de plaidoyer au niveau national et régional n'ont pu l'être réellement comme cela sera développé plus loin.

Un diagnostic rapide proposé, réalisé avec les responsables des associations partenaires et corrigé par l'équipe d'évaluation, ne constitue pas une classification des associations¹¹. Il s'agit plutôt d'une méthode pour identifier les principaux points forts et faibles et indiquer là où il existe du potentiel de développement. L'approfondissement de ce diagnostic devrait permettre d'identifier les zones de progression de chaque association mais aussi du réseau de manière plus générale. Ce que cela donne comme indication générale, c'est que les associations ne peuvent pas jouer le même rôle. Certaines seront plus efficaces dans la défense des droits des migrants, d'autres dans le plaidoyer ou encore dans la mobilisation additionnelle de ressources. Cela ne peut être efficace que si un consensus est réalisé sur ces dynamiques organisationnelles et que chaque association est reconnue, valorisée et soutenue dans ce qu'elle dans ce qu'elle sait faire de mieux.

La pertinence du choix des partenaires interroge enfin sur l'existence de critères. Si le choix des partenaires du projet régional s'est fait en fonction de l'histoire du partenariat avec les OSC des différents pays et au fur et à mesure du projet, il serait possible sur la base d'une telle expérience de définir de manière conjointe et concertée avec l'ensemble des acteurs engagés des critères permettant d'identifier de nouveaux partenaires pour un futur programme. Des processus pourraient également être envisagés pour favoriser l'adhésion des éventuels futurs partenaires.

b. L'implication des partenaires dans le processus de définition du projet

Cette partie s'appuie sur les entretiens avec les salariées du projet et avec les partenaires impliqués dans le projet avec lesquels des entretiens ont eu lieu dans les différents pays, au COPIL de Nouakchott voire par skype et par téléphone.

□ Rappel des étapes de conception du projet

Les différentes étapes pour parvenir à la formulation du projet régional sont rappelées ici :

- La chargée de mission au Maroc a participé en 2007 à une mission conjointe avec le CCFD et l'APDHA pour évaluer la situation des migrants quel que soit leur situation, et établir des contacts avec les ONG et les OSC.
- Une autre mission réalisée en Juillet 2007 en Mauritanie a permis de réaliser un documentaire sur la situation des migrants dans ce pays.
- Enfin en 2008, une mission exploratoire régionale a été menée d'avril à juin 2008 par une volontaire de la CIMADE dans 4 pays au Sénégal, au Mali, en Mauritanie et au Niger où elle a rencontré les différentes OSC partenaires potentiels comme l'USE connu depuis longtemps, l'AME depuis 2007, mais également l'AMDH en Mauritanie et l'AEC au

¹¹ voir en Annexe 5 Diagnostic

Niger. A cette étape ce sont principalement le GADEM, l'AME et l'AMDH qui ont pu clairement formuler leurs attentes et leurs besoins. Cette mission a été réalisée avec l'appui ponctuel de la responsable du projet et de la responsable du pôle Solidarité Internationale de la CIMADE qui ont parallèlement rédigé le projet régional pour le finaliser courant juillet et août. Le projet a été conçu avec une marge de manœuvre pour permettre les adaptations et pouvoir répondre aux besoins des partenaires. Ainsi les lignes budgétaires communes non affectées ont été prévues. Le premier COPIL du projet organisé à Dakar de février 2009 a permis de rediscuter du projet.

□ Le point de vue des partenaires

Les points de vue de partenaires rencontrés au Maroc, au Mali au Sénégal et au Niger concernant leur degré d'implication dans le projet régional ne sont pas les mêmes. Si dans le premier pays le partenaire principal se sent fortement impliqué dans la définition du projet régional, ce n'est pas la perception des partenaires rencontrés au Sénégal, au Mali et au Niger pour lesquels le projet a été élaboré sans leur implication à toutes les étapes de sa formulation. Il faut préciser que concernant l'implication des partenaires des pays subsahariens dans le montage du projet, cette analyse est partagée par la coordinatrice. Cette différence de perception est liée à l'histoire particulière de la CIMADE et de ses relations avec ses partenaires dans chacun des pays.

Au Maroc, le partenaire principal perçoit le projet régional comme une extension - au niveau régional - du travail fait au sein du partenariat CIMADE-GADEM. Cette position particulière s'explique aussi par l'historique du GADEM qui, dans ses échanges approfondis et sa collaboration étroite avec la CIMADE, a sans aucun doute joué un rôle déterminant dans la conception du projet. Ainsi le fait que le GADEM prenne en compte l'ensemble des parcours migratoires et non seulement la situation des migrants dans leurs pays de destination était novateur et a été une des sources d'inspiration principale pour le projet régional. L'implication et la force du GADEM ont été un moteur dans le projet régional.

Le rôle du GADEM dans la conception du projet régional, de même que l'implication dans sa création en 2006 d'une personne proche de la CIMADE devenue par la suite coordinatrice du projet a créé une relation privilégiée entre cette association et la CIMADE. Cette relation particulière s'est matérialisée, d'une part, par l'implication directe au départ puis dégressive par la suite de la coordinatrice du projet dans le développement du GADEM et, d'autre part, par la localisation de la coordination régionale au siège du GADEM. Aujourd'hui, le GADEM « vole de ses propres ailes », mais pour ces raisons historiques, le partenariat CIMADE/GADEM se distingue des partenariats entre la CIMADE et les autres organisations au sud.

Le point de vue de l'équipe d'évaluation est que cette dissymétrie de situation peut freiner une construction collective et une appropriation forte du projet régional par les autres

partenaires pouvant se sentir désavantagés ou marginalisés par rapport à ce partenaire clé. Un tel poids d'un des membres d'un réseau comporte un risque de déséquilibre pouvant par la suite être un frein au renforcement et à l'élargissement d'une dynamique collective.

Les partenaires d'autres pays ont des perceptions différentes. Au Sénégal, la CIMADE a pris l'initiative d'exposer son projet à son partenaire habituel l'USE, organisation membre du CONGAD, qui a souhaité que ce projet vu sa dimension régionale soit porté par la structure faitière. Il s'agit dans le cas particulier du Sénégal du choix de partenaire fondé sur de vieilles relations, mais qui n'a pas participé à la formulation du projet en tant que tel. Elle y a adhéré parce que le projet lui semblait pertinent et répondait au souci de développer une action d'envergure sur les droits des migrants à l'échelle sous régionale. Pour certains membres du GTMD/CONGAD rencontrés dans le cadre de l'évaluation, il était important de réaliser des consensus de fonds sur certaines questions : positions de plaider à développer vis-à-vis de l'UE, rôle et place des pouvoirs publics nationaux dans le projet, équilibre entre partenaires, modalités de mise en œuvre du projet, affectation des ressources. Or, ceux-ci estiment qu'il n'a pas été possible de traiter ces questions en amont de la mise en œuvre du projet. Le point de vue de l'équipe d'évaluation est que les difficultés rencontrées par la suite avec le GADEM trouveraient leur source dans ce partage insuffisant des objectifs et des modalités de réalisation du projet régional. Et même si certaines questions ont pu être traitées suite au Manifeste euro-africain de 2006 avec des partenaires comme le GADEM et l'AME, elles sont centrales et complexes et auraient mérité de faire l'objet d'un débat élargi avec tous les partenaires au démarrage, mais également au cours du projet en fonction de l'évolution du contexte.

Dans le cas du Mali, c'est à la suite du Forum Polycentrique de Bamako (2006) que les discussions ont véritablement été entamées avec la CIMADE autour d'une collaboration concrète. Pour l'AME, il s'agit d'une rencontre d'opportunité. Même si elle n'a pas participé à l'élaboration initiale du projet régional, celui-ci répond à des exigences importantes en matière d'accompagnement des droits des migrants, victimes des politiques restrictives en Afrique et en Europe. Pour les responsables de l'AME, leur engagement dans le projet procède d'une volonté de renforcer la promotion et la défense des droits des migrants. Le fait de ne pas être impliqués, dès le départ, est une question moins importante que les possibilités qui leur sont offertes d'agir à un niveau sous régional. Pour eux, l'enjeu central demeure la pertinence du projet.

Au Niger, le point de vue d'AEC est que la CIMADE a construit seule le projet, mais que l'association y a pleinement adhéré. Lors de leur rencontre avec la CIMADE dans le cadre des Forum sociaux, il leur a été proposé de travailler sur un thème nouveau pour eux. La thématique semblait intéressante et l'idée de travailler avec d'autres partenaires dans les pays voisins encore davantage. Il avait été envisagé de construire le projet et de chercher des ressources ensemble. Mais étant donné les délais de remise du projet au Ministère en France,

AEC a reçu un document finalisé sans marge de manœuvre possible, sans voir ce que chaque organisation aurait pu apporter. L'analyse conduite par AEC, est que la CIMADE a besoin d'un tel projet conçu comme une continuité de ce qu'elle fait au nord, qui lui permet d'avoir des partenaires sur le terrain qui relaient l'information sur la situation des migrants au Sud et qui contribue à alimenter son plaidoyer contre la politique migratoire de l'UE au nord. Pour une phase ultérieure, cela peut changer et AEC se pose la question sur les modalités d'organisation pour une conception et une élaboration plus collective du futur projet.

Le point de vue de l'équipe d'évaluation est que les activités au niveau national et régional ont bien été définies et mises en œuvre avec l'implication des partenaires en prévoyant notamment des lignes budgétaires non affectées pour les activités non prévues au départ. En revanche la mise en place du dispositif opérationnel et de coordination du projet a relevé de la responsabilité de la CIMADE. Cette question est d'autant plus prégnante que, si le contexte marocain était davantage connu et maîtrisé, les missions menées au Mali, au Niger et au Sénégal en 2007 pour construire le projet n'ont permis qu'une connaissance limitée des réalités ouest-africaines et des dynamismes institutionnelles des sociétés civiles. C'est donc en assurant la conduite et l'animation du projet que la CIMADE a progressivement renforcé sa maîtrise des contextes sociopolitiques ouest-africains. En soi cela ne constitue pas un problème insurmontable pour peu que la CIMADE s'inscrive dans une démarche apprenante permettant de capitaliser les expériences pour densifier son expertise.

Il nous paraît aujourd'hui, qu'après une première phase de mise en œuvre du projet, la CIMADE a acquis une forte expérience du travail avec les associations d'appui aux migrants au Maghreb et en Afrique Subsaharienne. Elle en a tiré bénéfice comme l'a montré la dernière réunion du comité de pilotage à Nouakchott (mai 2011) où elle a, non seulement posé le mode de gouvernance du projet et la redéfinition des responsabilités, mais elle a également engagé une construction collective de la phase 2 du projet¹². Ces questions sont essentielles dans une démarche pluri-acteurs. Pour parvenir à une vision commune et à un socle de valeurs à partager dans un programme collectif, il est nécessaire d'en débattre au démarrage du projet mais également au fur et à mesure de son déroulement et des problèmes qui ne manquent pas de survenir dans toute action collective.

L'implication des partenaires

Le GADEM a été impliqué dans la conception du projet régional à travers la prise en compte de l'ensemble du parcours migratoire des migrants.

Le projet a été conçu avec une certaine marge de manœuvre grâce à une ligne budgétaire non affectée pour les activités non prévues au départ.

¹² Toutefois compte tenu des délais de soumission d'un nouveau projet au bailleur, de la dispersion des partenaires et des difficultés de communication, la rédaction collective de la prochaine phase du projet constitue un défi.

Les partenaires du projet ont été impliqués dans la définition des activités, notamment ceux qui ont pu définir leurs besoins comme l'AME, le GADEM, l'AMDH le GTMD.

Les partenaires du GTMD se sont sentis insuffisamment impliqués dans les débats autour des valeurs communes à partager pour monter un projet collectif.

Le dispositif du projet a été défini par la CIMADE sur la base d'une connaissance limitée des dynamiques institutionnelles, notamment dans les 3 pays d'Afrique sub-saharienne concernés.

c. Les associations de migrants non partenaires directs du projet

Les migrants et leurs associations, les demandeurs d'asile et les réfugiés ne sont pas des partenaires directs et associés, mais des bénéficiaires du projet. Le cas du Mali est particulier puisque des associations de migrants l'AME et l'ARACEM ont atteint un niveau d'organisation et d'engagement tel qu'elles sont devenues des associations d'appui aux migrants et des partenaires du projet. Au cours de la mission des associations de migrants ont été rencontrées en Mauritanie, notamment à Nouadhibou, à Nouakchott et à Rosso et à Rabat au Maroc. Dans le cas particulier du Mali, outre l'AME et l'ARACEM, les associations de migrants basées dans la région de Kayes où le déplacement n'était pas prévu sur un séjour de 4 jours seulement n'ont pu être rencontrées. Seuls quelques responsables d'associations kayésiennes ont fait l'objet d'entretiens. En Algérie le contexte répressif qui prévaut à l'encontre des migrants, mais aussi de ceux qui les soutiennent ne rend pas la création d'association de migrants possible. Au Niger enfin et notamment à Niamey, la prise en compte de la thématique est nouvelle et il n'existe pas encore d'association de migrants. Il faut signaler le cas du Groupe de réflexion et d'action pour la solution au phénomène d'immigration (GRASPI) créé en 2007 à Niamey par des enseignants et étudiants anciens migrants, partenaires du Ministère de la Jeunesse et de l'UNICEF venant de créer un Point-info pour soutenir et accompagner les jeunes migrants de retour d'Algérie, de Libye, voire de Côte d'Ivoire.

Les entretiens avec les associations de migrants en Mauritanie et au Maroc ont mis en évidence leur caractéristique, leur rôle par rapport à leurs ressortissants, leur relation avec les partenaires du projet et donc la pertinence de la place qui leur a été donnée dans le projet.

□ Les associations de migrants à Nouadhibou, Nouakchott et Rosso en Mauritanie

A Nouadhibou, d'après les données fournies par Caritas, il existe 16 associations de ressortissants de pays différents¹³ qui sont de taille variable et de création plus ou moins récente. L'association la plus importante est celle des ressortissants sénégalais constitués de

¹³ Des plus importantes au moins importantes les associations du Sénégal, Mali, Guinée, Gambie, Nigéria, Guinée Bissau, Ghana, Côte d'Ivoire, Libéria, Burkina Faso, Cameroun, Congo RD, Sierra Leone, Bénin, Togo, Congo

4.700 membres dont 938 femmes, puis des Maliens constitués de 662 ressortissants dont 31 femmes. La plus petite association est celle des ressortissants du Congo Brazzaville constituée de 9 membres dont 2 femmes. Ces associations sont de capacité organisationnelle variable. Le profil des responsables compte dans leur dynamisme. Les ressources limitées reposent sur les cotisations des membres qui sont augmentées lorsqu'ils doivent faire face à des problèmes particuliers, maladie de l'un des leurs, rapatriement d'un migrant décédé, aide à une famille en détresse particulière. A Rosso, il faut signaler l'association des ressortissants sénégalais créée en 1989 après le conflit sénégal/mauritanien et comportant aujourd'hui une centaine de membres. L'association des ressortissants maliens à Rosso créée en 1986 comporte 500 membres. Il existe également des associations de ressortissants guinéens et ivoiriens à Rosso.

Les associations suppléent aux carences des chancelleries par lesquelles elles sont reconnues. Lorsqu'un migrant refoulé se retrouve en détention, ou gravement malade, l'ambassade concernée les sollicite pour intervenir. L'association des ressortissants sénégalais résidant à Rosso organise une collecte le vendredi pour faire une visite dans la prison le samedi où sont détenus des ressortissants sénégalais sans papier pour les aider à trouver des solutions pour sortir et/ou retourner au Sénégal avec l'appui de l'AMDH. Lorsqu'un ressortissant malien est gravement malade à l'hôpital, l'ambassade du Mali se contente de solliciter l'association des ressortissants maliens résidant à Rosso qui cotisent pour le prendre en charge. La plupart des associations de ressortissants résidant à Nouadhibou mutualisent leurs ressources pour louer une ou deux chambres en ville leur permettant d'accueillir leurs ressortissants et de les dépanner le temps qu'ils se logent. L'association Yereko Mali à Nouadhibou reconnue pour son dynamisme organise des journées d'information et de sensibilisation sur la prévention du Sida ou sur d'autres thèmes ainsi que des rencontres culturelles et sportives. L'association des Ivoiriens résidant à Nouadhibou a organisé avec Caritas des débats politiques sur la situation en Côte d'Ivoire pour permettre aux ivoiriens des deux camps d'échanger sans s'affronter.

Une Union des 16 associations de ressortissants résidant à Nouadhibou créée depuis 10 ans avec le soutien de par Caritas, est organisée sur la base d'un système de présidence tournante. Mais cette Union confrontée à des problèmes de leadership n'est pas reconnue par ses associations membres et ne semble pas réellement fonctionner.

A Nouakchott en 2010 a été créée une Fédération des associations de Migrants en Afrique de l'Ouest (FAMAM), l'objectif étant de regrouper leurs forces autour de la défense des droits des migrants au niveau juridique, administratif et de l'emploi. Il existe également une section féminine de la Fédération. Concernant les conditions d'emploi, de nombreux jeunes hommes et femmes qui viennent travailler en Mauritanie ne bénéficient d'aucune grille de salaire, protection sociale, ni caisse de retraites. Les cas de femmes migrantes travaillant comme bonnes et se retrouvant licenciées sans être payées puis expulsées sous prétexte de vol semblent fréquents dans ce pays. La FAMAM est en relation avec la Confédération Générale

des Travailleurs de Mauritanie (CGTM) qui l'a aidée pour résoudre quelques cas. La présence de médecin parmi les responsables de la Fédération les a conduit à prendre en charge les soins de migrants ouest-africains gravement malades. Le président de la Fédération dispose d'un bus qui lui permet de faire revenir au Mali les ressortissants maliens en grande difficulté. La FAMAM est soucieuse de son indépendance par rapport aux ONG qui prolifèrent autour de la captation de la rente de l'aide européenne concernant l'accompagnement des migrants et le contrôle des flux. En revanche elle est en relation étroite avec l'AMDH qui l'a aidée pour régler le cas de plusieurs migrants et avec laquelle elle a organisé des journées d'information et d'appui aux droits et une journée de don du sang.

□ Les associations de migrants à Rabat au Maroc

Les associations de migrants sont en général organisées selon leur pays d'origine. Aucune de ces associations n'est reconnue officiellement, mais certaines ont entamé le processus d'enregistrement. Le délai pour l'obtention du récépissé, comme pour toute autre association au Maroc, peut durer des années. Il permet aux autorités marocaines de garder un certain contrôle et leur donne la possibilité de mettre fin aux activités de l'association si elles le souhaitent.

Historiquement, le GADEM, au côté d'autres associations marocaines (AMDH, par exemple) ont sans aucun doute joué un rôle significatif dans la structuration des migrants en association. Lors de la formation Asil'Maroc en 2005, une seule association de migrants avait été repérée. A la suite des événements de Ceuta et Melilla, les militants des droits humains au Maroc ont fait de réels efforts pour impliquer, soutenir et mettre en avant les migrants et leurs associations naissantes (par exemple lors du FSM maghrébin ou dans la conférence non-gouvernementale sur les migrations de 2006). Parallèlement les migrants se sont mobilisés d'eux-mêmes comme lors du premier gros sit-in en été 2006.

Les associations de migrants se sont regroupées au sein du « Conseil de la migration ». Certains sont actives, tout comme le GADEM, au sein de différents collectifs, concernant la Charte, la caravane (avant FSM) ou au sein de Migreurop. L'implication des associations de migrants a été clairement favorisée par le GADEM – entre autres – et la CIMADE, dont les efforts d'un appui à la structuration des migrants et leur implication au sein ont clairement porté des fruits. Encore aujourd'hui, le GADEM tente de soutenir les associations de migrants au Maroc et les encourage à s'investir dans des initiatives collectives. Mais il n'encourage pas l'implication directe de migrants en son sein (comme salariés ou membres) pour ne pas prendre le risque de vider les associations de migrants de leurs forces vives.

Aujourd'hui, le lien entre ces associations de migrants et le GADEM n'est pas uniforme. Certains ont peu de contact, se limitent à recenser des ressortissants qui ont des problèmes juridiques ou administratifs. Globalement, les relations entre les associations de migrants et les associations d'appui sont marquées d'une certaine ambivalence. D'une part, les

associations de migrants apprécient les informations que le GADEM diffuse ainsi que le suivi individuel des migrants en difficultés juridiques. Mais d'autre part elles restent relativement critiques vis-à-vis du soutien effectif fourni à leurs associations. La crainte d'une récupération amène certaines associations à garder leur distance vis-à-vis du GADEM, notamment lors d'évènements fortement médiatisés comme l'organisation du sit-in devant le HCR en 2009 suivi de violences policières et d'inculpations. Elles redoutent également le rôle des associations d'appui au sein de leur mouvement, quand ces dernières entretiennent des relations individuelles avec les migrants sans passer par leurs responsables. Certaines se plaignent d'être insuffisamment aidées par le GADEM au niveau logistique. Enfin elles ne se sentent pas réellement considérées comme des collaborateurs à part entière des associations d'appui.

Le point de vue de l'équipe d'évaluation c'est que l'ambivalence des relations s'explique par le contexte sociopolitique marocain en mutation où les jeux d'acteurs en OSC sont complexes, mais également par les tensions, les divergences et les luttes de leadership qui traversent inévitablement les associations de migrants. Dans le cas du Maroc, comment appuyer et renforcer les associations de migrants susceptibles de devenir des acteurs collectifs à part entière comme le sont devenues, mais dans le contexte plus favorable du Mali, l'AME et l'ARACEM ?

La non-implication des associations de migrants dans le projet

Les associations de ressortissants résidant dans les pays jouent un rôle essentiel auprès des migrants, mais elles doivent faire face à des défis considérables avec peu de moyens. Il est donc pertinent qu'elles soient appuyées par les associations de droits de l'Homme et humanitaires qui sont la cible privilégiée du projet régional. Mais il faudra considérer par la suite, en termes d'efficacité, si les profils d'associations d'appui ciblées par le projet et si les modalités des appuis reçus par la CIMADE permettent de répondre aux différents problèmes rencontrés par ces associations de ressortissants. Ainsi les associations de migrants n'ont pas seulement besoin d'appuis pour chacun de leurs ressortissants en difficulté, mais également de renforcement de leurs capacités collectives dans les domaines de l'organisation, de la capacité à définir leur stratégie, dans leur mode de gouvernance et de décision.

En même temps le degré de développement de ces associations de migrants et le fait que certaines d'entre elles, comme au Mali et depuis peu au Niger, sont devenues des organisations fortement engagées dans l'appui et la défense des migrants pose la nécessité de leur implication comme partenaire directe du projet.

d. Les associations régionales et transnationales non partenaires du projet

Le choix a été fait par la CIMADE de travailler avec des associations nationales ou locales. Une autre option pourrait être d'associer des associations transnationales à la réalisation du projet. Il existe en Afrique de l'Ouest, dans tous les pays impliqués dans le projet, un Réseau des Plateformes des ONG d'Afrique de l'Ouest (REPAOC). Le CONGAD au Sénégal et la FECONG au Mali en sont membres. Le REPAOC a mené un travail important d'études et de production dans la perspective de conduire des actions de plaidoyer dans l'optique d'influencer les politiques publiques en Afrique de l'Ouest. Non seulement, il s'adresse aux pouvoirs publics nationaux, mais il mène un travail auprès des instances communautaires africaines (UA, CEDEAO, UEMOA) et des partenaires au développement (Union Européenne).

Il faut rappeler le rôle de la CIMADE qui a mis en relation l'AME avec le REPAOC et qui a contribué au rapport de ce dernier sur le volet migrant du rapport de programmation du 10^{ème} FED.

Compte tenu de l'histoire du projet, il peut être difficile d'y associer le REPAOC de manière organique. Mais il est envisageable d'en faire un partenaire associé, notamment pour des campagnes de sensibilisation et de plaidoyer d'envergure.

e. La distinction opérée entre partenaire principal et partenaire associé

La distinction opérée dans le projet entre « partenaires principaux chargés de mettre en place le projet dans les pays » qui seraient des organisations de droits de l'homme comme l'AMDH en Mauritanie et l'ANDDDH au Niger et les « partenaires associés » comme CARITAS dans le premier pays ou les « bénéficiaires directs » comme AEC dans le second pays ne semble pas pertinente. En effet le « partenaire associé » ou « bénéficiaire final » peut être le partenaire avec lequel la collaboration est plus développée, comme dans le cas d'AEC qui a participé aux missions conjointes, aux formations régionales et aux échanges de stagiaires dans le cadre du projet alors que l'ANDDDH, présentée comme partenaire principal au Niger dans le document de projet¹⁴ n'a été associée qu'aux formations. Le point de vue de l'équipe d'évaluation est qu'une telle distinction n'a plus lieu d'être à l'avenir.

f. La complémentarité avec les autres partenaires du nord intervenant sur ces questions

D'autres ONG et associations interviennent dans le domaine de l'aide aux migrants comme le CCFD, MdM, le Secours catholique, Medico International, Santé sans Frontière, la Fondation CEAR, Migreurop. Des complémentarités ont été développées avec ces différentes organisations aux différentes étapes du projet.

¹⁴ Dossier Technique p 28

❑ Les relations avec le CCFD

La première mission conjointe a été organisée en 2007 avec le CCFD et l'APDH (Association pour les droits de l'Homme en Andalousie). Mais par la suite les relations se sont tendues et il semble que le CCFD qui appuie de nombreux partenaires dans le cadre de l'appui aux migrants, ait perçu l'appui de la CIMADE à la Maison des migrants à Gao, à Caritas Nouadhibou et à Rencontre et développement comme une concurrence et non comme une complémentarité. Une telle analyse ne repose que sur le point de vue des salariées de la CIMADE, les personnes en charge du dossier au CCFD ont été contactées mais n'ont pas pu (ou pas souhaité) être rencontrées. Les partenaires de terrain notamment en Mauritanie apprécient l'appui du CCFD qu'ils considèrent plus adapté à leur besoins. Dans le cas du Mali, il semblerait que les difficultés internes au CCFD se répercutent entre les organisations membres du GRAMI que sont Aide Mali et le Centre Djoliba. Etant donné l'importance du CCFD comme acteur du paysage institutionnel¹⁵, il est important que des contacts à plus haut niveau soient pris pour voir si une stratégie partagée pourrait être relancée.

❑ Complémentarité avec Mdm dans l'action

La CIMADE a rencontré Mdm au forum de Bamako de décembre 2008. Mdm s'est lancé dans un appel à projet du PNUD avec l'AME sur la santé mentale des expulsés et refoulés. Mdm, Medico et la CIMADE interviennent de manière complémentaire en appui au même partenaire AME, ainsi Mdm apporte un appui en santé mentale, Medico en santé de base et la Cimade en appui juridique. Mdm et la Cimade ont harmonisé leur mode d'interventions et se sont entendues pour que les périodes de leurs conventions avec AME concordent au niveau des dates.

❑ Collaboration à poursuivre avec le GRDR

Le GRDR est un partenaire anciennement ancré dans la zone sur les enjeux « migrations et développement » dans les 3 pays, Sénégal, Mali et Mauritanie. Des collaborations se sont établies à différents niveaux : la participation à la mission conjointe Mali/Mauritanie en y apportant la dimension migrants comme acteurs du développement ; la réalisation du colloque de Nouakchott. Les contacts sont fréquents entre les salariés des deux organisations. Il est souhaitable que les collaborations se renforcent sur la base des complémentarités existantes entre les deux structures dans le cas du futur projet, le GRDR ayant un fort ancrage sur le terrain, une connaissance des organisations de migrants notamment sur la vallée du fleuve, enfin une pratique de la concertation avec les OSC, les collectivités locales et les pouvoirs publics dans les 3 pays.

¹⁵ Le CCFD finance Migreurope

□ Appartenance au réseau Migreurop

Migreurop a été créé en 2002 et s'est constituée en association en 2005. Elle est constituée de 40 associations européennes et africaines et de membres individuels chercheurs. Les partenaires du projet membres de Migreurop sont : le GADEM, l'AME, l'ARACEM, l'AMDH, et AEC. Migreurop est financé par le (Comité catholique contre la faim et pour le développement) CCFD. Ses objectifs sont d'informer et de dénoncer les politiques européennes visant à l'enfermement des migrants et à l'externalisation de ses contrôles aux frontières. Le réseau dénonce également les accords de réadmission entre l'UE et les pays africains. Il organise des missions d'observations conjointes aux frontières, des campagnes d'information et de sensibilisation (campagne droit de regard sur les centres de détention), des rencontres internationales, elle élabore des documents, interpelle des Etats, la Commission, le Parlements et le Conseil européens sur les accords de réadmission et le droit d'accès aux zones de rétention. Le projet régional a contribué au renforcement de Migreurop en appuyant ses membres et en capitalisant les expériences à travers les missions conjointes. Enfin Migreurop est impliqué dans le projet « Echange et partenariat » dans le cadre du projet européen Leonardo qui permet d'envoyer des volontaires pour connaître les partenaires des pays européens, du Maghreb et de l'Afrique sub-saharienne comme cela a été le cas pour l'envoi d'une volontaire auprès d'AEC au Niger.

□ Les autres partenaires (SC, Medico, CEAR, CNCD)

De nombreuses autres associations du Nord apportent un appui aux partenaires du projet régional et appartiennent aux mêmes réseaux. A titre d'exemple le Secours Catholique (SC) et le CCFD appuient les Caritas partenaires du projet en Mauritanie, au Mali, en Algérie. Certaines de ces organisations sont des partenaires de longue date de la Cimade et sont membres de Migreurop qui est même financé par le CCFD. Cette liste n'est pas exhaustive mais illustre la diversité et le nombre des associations engagées sur les enjeux migratoires. Ainsi le Centre National de Coopération au Développement (CNCD), plateforme des ONG belges francophone est membre de Migreurop et est impliqué avec d'autres organisations comme le GADEM, le RADDHO, l'AMDH et la CIMADE dans le projet « justice sans frontière ». La Fundacion Comision Espagnola de Ayuda al Refugiado (CEAR) est dans les mêmes réseaux et appuie CARTAS en Mauritanie dans le cadre d'un programme d'accès au logement. Medico a appuyé l'association Mauritanienne des droits de l'Homme (AMDH) pour organiser du 16 au 18 mai à Nouakchott des ateliers portant « rôle de la société civile dans la défense des droits des migrants, réfugiés et demandeurs d'asiles en Mauritanie. Medico appuie également ABCDS.

La complémentarité avec les autres partenaires du nord

Des complémentarités ont pu se développer avec d'autres partenaires du nord, comme MDM, GRDR, SC, Medico, CNCD, à l'exception des difficultés particulières rencontrées avec le CCFD. Les collaborations se sont appuyées sur la mobilisation de compétences complémentaires comme le soutien humanitaire, la santé, le logement, la maîtrise des questions de développement, le plaidoyer, l'appui institutionnel, la maîtrise des politiques migratoires et du cadre juridique.

L'appartenance de partenaires du sud au réseau Migreurop permet de relayer l'information et le plaidoyer du sud au niveau européen.

Au vu des enjeux du projet et de la complexité des dynamiques nationales autour des questions migratoires, comme cela sera mis en évidence plus loin, les collaborations entre intervenants du Nord pourraient se développer et se formaliser davantage. La mutualisation des compétences et des ressources autour d'un projet spécifique concernant la défense des droits des migrants, le renforcement des capacités des organisations, le développement des réseaux et du plaidoyer renforcerait la plus value de chaque organisation, et notamment celle de la Cimade dans ses domaines d'excellence, la maîtrise du cadre juridique et des politiques. Une telle convergence éviterait les doublons et conduirait à plus d'efficacité.

4.1.5. Au niveau du projet régional

La pertinence du projet est analysée en regard de ses objectifs, ses résultats attendus et sa mise en œuvre, à travers son dispositif, ses activités et ses moyens mobilisés.

a. Pertinence des objectifs du projet et du choix d'un projet régional

- Pertinence des objectifs par rapport aux contextes politique, juridique, partenarial

Objectif général : Les droits des migrants, demandeurs d'asile et réfugiés sont davantage respectés dans les pays de transit aux frontières sud de l'Europe, notamment au Maroc, en Algérie, au Niger, au Mali, au Sénégal et en Mauritanie.

Objectif spécifique : La société civile est mieux équipée au Maroc, en Algérie, au Niger, au Mali, au Sénégal et en Mauritanie pour défendre les droits des migrants, demandeurs d'asile et réfugiés qui empruntent les routes migratoires passant par ces pays.

L'objectif général comme l'objectif spécifique sont pertinents au regard de l'évolution des politiques migratoires européennes et de leur impact sur la situation des migrants, tel que cela a été développé aux chapitres 3.1.1 et 3.1.2. En même temps de tels objectifs semblent très généraux et très ambitieux en regard des moyens mobilisés pour 6 pays comme nous le verrons plus loin.

Le résultat 1 : « Les associations disposent de moyens adéquats pour améliorer l'accès aux droits civils, économiques et sociaux des migrants, demandeurs d'asile et réfugiés dans

chacun de ces pays » et le résultat 2 : « Les capacités des associations à défendre les droits des migrants, demandeurs d'asile et réfugiés sont renforcées au niveau national et régional » s'appuient sur des activités qui sont définies (formation et mutualisation des pratiques) , mais ne donnent pas de précision quant à la manière d'apprécier l'atteinte de tels résultats.

D'autre part, le résultat 2 : « Renforcement des capacités et mise en réseau des partenaires et des associations » est trop ambitieux pour être atteint sur 3 années. La complexité et la diversité des dynamiques sociopolitiques de chaque pays auraient requis des ressources financières plus importantes et des compétences complémentaires bien spécifiques qui feront l'objet de développement dans les recommandations. Le ciblage des organisations d'appui aux migrants bénéficiaires du projet régional aurait mérité d'être davantage précisé au niveau de leur profil, de leurs domaines d'intervention, de leurs capacités et d'autres caractéristiques. Un diagnostic institutionnel préalable des organisations existantes aurait peut-être aidé à définir un objectif spécifique et des résultats à atteindre et aurait permis de définir une stratégie partenariale plus adaptée à chacun des contextes pays, mais également à l'ensemble de la sous-région.

Le résultat 3 : « Les liens entre les associations dans cette région sont renforcés et elles ont les moyens de s'investir efficacement dans le réseau euro-africain sur les migrations » comme la deuxième partie du résultat 2 : « Les capacités des associations à défendre les droits des migrants, demandeurs d'asile et réfugiés sont renforcées au niveau régional » renvoient davantage à une dynamique régionale qui aurait pu trouver sa place dans la définition de l'objectif spécifique lui-même.

- La pertinence d'un projet régional par rapport à la thématique

Du point de vue des partenaires, un projet régional est pertinent car il permet à des associations qui ont déjà l'occasion de se rencontrer lors des Forum et des séminaires, ou lors de voyages réalisés en commun, d'approfondir leurs échanges et leur collaboration autour de la défense des droits des migrants. Selon le point de vue d'AMDH, par exemple certains partenaires se connaissaient ; un voyage réalisé en 2007 avec l'AME grâce à l'appui de Medico International avait développé l'envie de développer une collaboration entre ces deux organisations. Le projet régional a contribué à cette concrétisation.

Ce projet régional permet une synergie des organisations qui travaillent sur différents pays pour améliorer la situation des migrants tout en les renforçant chacune mais également ensemble dans leurs capacités à travers de l'information, des formations sur les législations, les politiques, les modes d'accompagnements, l'acquisition d'outils de travail (savoir collecter de l'information, faire un témoignage...). Le projet régional permet de mutualiser les savoir-faire de chacun dans les domaines des droits de l'Homme, de la santé, de l'humanitaire, de la communication, du plaidoyer autour du même objectif.

Enfin la dimension régionale est pertinente par rapport aux espaces de mobilité des migrants. Le réseau d'acteurs régionaux permet de faire circuler l'information sur la situation des migrants qui varient dans l'espace entre pays et dans le temps très rapidement. Le projet régional permet de créer des liens entre organisations confrontées à des contraintes et à des contextes particuliers et d'apporter des réponses aux problèmes rencontrés par les migrants refoulés d'un côté à l'autre des frontières.

La conception et la mise en place d'un projet régional constituent une valeur ajoutée par rapport aux autres intervenants qui s'inscrivent plutôt dans une démarche d'appui à un seul partenaire. Toutefois il faut signaler le rôle d'ONG comme le Secours Catholique et le CCFD qui apportent un appui au réseau des Caritas dans les différents pays qui jouent un rôle dans la protection et la sécurité des routes de retour des migrants notamment depuis le Maghreb jusqu'à leur pays d'origine¹⁶.

b. Pertinence et cohérence du dispositif de mise en œuvre par rapport aux objectifs

- Coordination du projet

Le choix d'avoir des salariés coordinateurs des projets dans les pays n'entre pas dans la philosophie habituelle de la CIMADE qui préfère habituellement s'appuyer sur des partenaires locaux. Mais vu les enjeux et la dimension régionale du projet la responsable d'alors au niveau du pôle SI de la CIMADE a fait prévaloir la nécessité d'une équipe de coordinatrices (salariée et volontaire) au sud.

La coordination régionale est basée à Rabat au Maroc, dans les locaux du GADEM, au plus près de la dynamique euro-méditerranéenne. La coordinatrice régionale a la responsabilité sur le terrain de la mise en place du projet avec des déplacements réguliers qui sont prévus dans tous les pays concernés par ce projet. Elle est assistée d'une chargée de mission basée à Dakar et installée au sein de l'USE, association présidente du groupe « migration » du CONGAD. La chargée de mission passe 15 jours par trimestre en Mauritanie et 10 jours par trimestre au Mali afin de travailler avec les partenaires.

Pour la CIMADE la localisation de la coordination au sein du GADEM est pertinente et contribue à la viabilité technique du projet, elle permet en même temps à la CIMADE de poursuivre son appui technique à cette association relativement récente et de renforcer les échanges et les liens avec les autres associations partenaires et avec les associations de

¹⁶ Depuis Alger avec « Rencontre et développement » via Ghardaïa, Tamanrasset pour être ensuite orientés soit vers le Mali via la « Maison du migrants » à Gao qui prend en charge l'acheminement vers Bamako, soit vers le Niger via la Mission catholique d'Arlit pour un acheminement vers Niamey. Une fois dans ces capitales des billets peuvent être payés aux migrants pour un retour dans leur pays. (cf doc CCFD, Gao carrefour de migrations, carrefour de solidarités)

migrants. Aujourd'hui le positionnement de la CIMADE au Maroc consiste en une mise en avant du travail de son partenaire plutôt qu'en une intervention directe. Cependant le tandem CIMADE/GADEM est perçu par certains partenaires marocains comme une entité qui les relègue au second rang et peut être, selon le point de vue des consultants, porteur de risque si la relation n'est pas rééquilibrée avec les autres partenaires.

La localisation de la chargée de mission volontaire à Dakar au niveau du GTMD/CONGAD est pertinente. La dimension de l'organisation, sa capacité d'action au niveau national et son appartenance à des réseaux régionaux étaient porteuses de capacité de plaidoyer à ces différentes échelles. Le retrait de la chargée de mission prévu en année 3 est également pertinent en regard de l'autonomisation du partenaire dans le programme. Cependant une telle localisation supposait une compréhension des enjeux politiques et organisationnels de l'organisation pour définir des modalités de collaboration. Les difficultés rencontrées à ce niveau seront développées ultérieurement (chapitre 4.2.3 a)

- Conventions de partenariat

Des conventions de partenariat ont été signées avec chacun des sept partenaires afin de spécifier leur rôle et responsabilités dans le projet régional. De même l'attribution d'un montant dans le cadre du fonds d'urgence d'accès aux droits a fait l'objet de critères précis définis avec les partenaires et liés à la vulnérabilité des bénéficiaires. Chaque transfert a été précédé de l'établissement d'une convention entre la CIMADE et l'organisation bénéficiaire qui stipule la destination de ces fonds (activités et budget prévisionnel), les modalités de suivi, de rendu et de contrôle de gestion. Les conventions entre la CIMADE et chacun de ses partenaires sont pertinentes en regard du renforcement de la relation bilatérale entre la CIMADE et les partenaires qu'elle connaît moins.

En revanche ces conventions bilatérales sont moins pertinentes par rapport à la mise en place d'une dynamique collective. Elles ne permettent pas à chaque acteur du projet d'avoir une lisibilité et une compréhension de ce que chacun des autres acteurs négocie avec la CIMADE dans le cadre du projet régional. Elles ne contribuent pas à la transparence et risquent donc de générer une certaine méfiance entre les différents acteurs.

- Ressources humaines (avant et durant le projet)

La coordinatrice régionale travaillait auparavant au sein d'Amnesty International, sur les droits des migrants, en lien avec la CIMADE en France. Elle a cherché une collaboration avec la CIMADE sur la problématique migratoire. Après des missions exploratoires pour la CIMADE, elle s'est installée dans le pays, au départ sans budget de fonctionnement spécifique, mais comme volontaire, pour la mise en œuvre du projet de formation Asil'Maroc financé par le HCR. Au-delà de son investissement dans la formation, elle a contribué avec les « moyens du bord » à la dynamisation de la société civile marocaine sur cette thématique

et à la création du GADEM. En parallèle, l'idée du projet régional est née et s'est développée petit à petit, elle en a pris la coordination.

La personne chargée de mission dans le projet a été volontaire à Caritas dans le cadre de la création d'un centre d'accueil pour les migrants au Maroc entre 2003 et 2008. Puis elle a eu une expérience en Côte d'Ivoire dans une ONG d'urgence appuyant les déplacés internes. Elle a réalisé ensuite comme volontaire pour la CIMADE des missions exploratoires sur le Mali, la Mauritanie et le Sénégal pour l'identification du projet. Elle est devenue par la suite chargée de mission sur le projet et basée à Dakar.

Durant le projet

- Année 1 à 3 : une coordinatrice régionale salariée expatriée basée à Rabat au Maroc assure la coordination du projet ainsi que son suivi. Elle assure particulièrement le lien avec les partenaires du Maroc, d'Algérie et du Niger l'année 1 et 2. Elle représente la CIMADE auprès des autorités et de tous les partenaires.

- Années 1 et 2 : une chargée de mission volontaire basée à Dakar au Sénégal assure le lien avec les partenaires du Sénégal, du Mali et de Mauritanie.

- Année 1 à 3 : une responsable de programme basée d'abord au siège à Paris puis à Marseille : elle assure la participation à la capitalisation et la diffusion de l'information en matière de défense des droits des migrants dans les pays de transit et à la construction d'une parole politique de la CIMADE en la matière. Elle veille au respect des procédures et fait le lien avec les bailleurs.

L'équipe de consultant interroge la pertinence de la part de la CIMADE d'avoir recouru au volontariat pour l'identification d'un projet aussi complexe, même si cela permet à de nombreuses associations de mobiliser des compétences à moindre coût. Même lorsque le travail du volontaire est encadré par les salariés de l'organisation, le statut, mais également souvent l'âge et l'expérience d'un ou d'une volontaire pour identifier avec des partenaires sur le terrain un tel projet peuvent poser problème. Il aurait été souhaitable qu'un projet d'une telle ampleur et comportant de tels enjeux soit défini par des personnes d'expérience susceptibles de peser face à des acteurs de poids.

- Types activités

La pertinence des activités est analysée par résultat.

Pour le résultat 1 : Accès effectif au droit

- la pertinence du fonds d'urgence est questionnée en regard des faibles moyens mis à disposition face à l'importance des besoins. Le fonds d'urgence concerne des aides ponctuelles au transport, à l'hébergement, aux soins médicaux d'urgence, à l'écoute et à l'orientation comme cela est mis en place par Caritas en Algérie, Maroc, au Mali et au

Sénégal. Il peut également concerner le soutien spécifique - activités génératrices de revenu (AGR) - apporté aux femmes migrantes en situation de grande vulnérabilité dans le cas de Nouadhibou en Mauritanie. L'efficacité de la mise à disposition de ces fonds sera analysée en détail plus loin.

- Les activités d'accompagnement, de conseil des migrants comme des activités de sensibilisation et de formation des OSC sont pertinentes pour lutter contre l'exclusion et changer le regard de la société sur les migrants. A titre d'exemple les formations visant le renforcement d'une organisation comme l'AMDH en matière de connaissance des politiques et des législations européennes et de leurs effets sur les pays sont pertinentes, notamment lorsqu'elles visent en même temps les associations de migrants ou d'autres OSC d'appui non partenaires officiels du projet. Elles contribuent en même temps à favoriser une synergie entre acteurs nationaux.
- Les appuis structurels à certaines organisations comme le GADEM, l'AME et dans une moindre mesure l'AMDH sont pertinents par rapport à la place du Gadem dans l'origine du projet, à l'antériorité de la relation et de l'appui à l'AME et à la demande d'appui formulée explicitement par l'AMDH. Le point de vue de l'équipe d'évaluation est que cette différence de traitement entre partenaires concernant les appuis structurels reçus soit clairement exposée et comprise de tous.

Pour le résultat 2 : Renforcement des capacités et mise en réseau

- La facilitation pour la mise en place de réseau nationaux à travers du soutien financier, logistique et en ressources humaines aux plateformes nationales semble ambitieux et n'est pertinente que pour certains pays comme cela sera évoquée plus loin.
- Les échanges et la mutualisation des pratiques sont particulièrement pertinents pour développer une dynamique régionale :
 - Les formations régionales mobilisent des compétences complémentaires, renforcent des liens entre acteurs régionaux et développent les échanges permettant une circulation de l'information et une mobilisation collective.
 - Les missions conjointes dans les zones frontalières de refoulement permettent d'avoir un regard croisé, de partager une telle expérience, de la capitaliser, de témoigner sur des situations de non droits généralisées aux frontières.
 - Les échanges de stagiaires ou plutôt de professionnels permettent de partager les savoir-faire développés dans des contextes différents, de les adapter, de les diffuser, de les capitaliser....

Pour le résultat 3 : Sensibilisation et plaidoyer

- Des actions de sensibilisation au niveau national et régional à travers la participation à des forums nationaux ou le soutien à l'organisation d'évènements nationaux et régionaux

sont pertinentes, en particulier lorsqu'elles reposent sur la contribution de plusieurs partenaires et concrétisent leur collaboration autour des enjeux migratoires.

- Des actions d'appui à la rédaction de rapports nationaux d'observation sur la situation des migrants et à la définition de position commune face aux autorités sur la défense de leurs droits sont en soi pertinentes, mais ambitieuses au regard des ressources du projet et de la complexité de chaque dynamique nationale.
- Des actions de plaidoyer en Europe et en Afrique à travers la participation à des réseaux comme Migreurop, à des Plate-formes, au FSM et à tout type de rencontre comme le festival Migrant'scène impliquant des partenaires du projet sont pertinentes. Elles permettent de relayer l'information et le plaidoyer entre l'Afrique et l'Europe. Ces actions, étant donné la mobilisation internationale, sont plus faciles à réaliser que l'élaboration d'un plaidoyer pour chacun des pays du projet. Il faut préciser qu'elles ne sont pas financées sur le projet.
 - Ressources financières.

Budget prévisionnel global : 461 123 euros pour les trois années.

Année 1 : 150 842 euros

Année 2 : 152 210 euros

Année 3 : 158 071 euros

Le budget semble limité si on considère les objectifs, les résultats attendus et les ambitions du projet régional. Ce que ce constat met en avant c'est que de tels enjeux ne devraient pas être portés par une seule organisation au nord mais par un ensemble d'acteurs mutualisant leurs ressources et leurs compétences autour de tels objectifs.

- Mode de gouvernance adopté

Un comité de pilotage se réunit physiquement une fois par an, composé d'un représentant de chaque association partenaire, d'un représentant terrain et d'un représentant siège de la Cimade. La finalité est de faire le point sur la mise en place du projet et réorienter si besoin les activités. La mise en place de ce COPIL impliquant les partenaires du sud, moment fort de la construction d'une dynamique collective est tout à fait pertinente.

La participation d'autres intervenants partenaires du nord et d'un représentant du Service de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France du pays où aura lieu cette réunion était également prévu. Il était effectivement pertinent d'associer tant les autres partenaires du nord impliqués que les représentants des pouvoirs publics bailleurs de fonds à la réflexion et aux échanges. Mais il faut signaler que le SCAC convié au premier COPIL à Dakar n'a pas participé à la rencontre.

Conclusion pertinence et cohérence

Le projet régional de défense des droits des migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés en Afrique de l'Ouest et dans le Maghreb est tout à fait pertinent en regard :

- de l'impact des politiques européenne de contrôle des flux migratoires aux frontières de l'Europe sur la situation des migrants, des refoulés, des demandeurs d'asile
- de la volonté d'apporter des réponses à l'accès aux droits économiques et sociaux de la partie la plus vulnérable des migrants (refoulés, rapatriés et expulsés, femmes, mineurs) et à leur marginalisation sociale dans les pays de départ et de transit.
- de la prise en compte des questions migratoires à l'échelle de plusieurs pays en créant des passerelles entre des associations africaines et européennes.

Pertinence de la stratégie partenariale

La stratégie partenariale est pertinente au niveau :

- du choix des partenaires à travers le domaine de compétence de chacun et des complémentarités thématiques (droit de l'Homme, humanitaire, plaidoyer, communication) et d'échelle d'intervention (locale, nationale) existant entre eux autour des enjeux migratoires.
- des collaborations avec d'autres partenaires du nord dans des domaines complémentaire, même si celles-ci restent à développer et à formaliser davantage.
- d'une volonté d'implication des partenaires, même si elle a été variable : forte au niveau de la conception du projet par le GADEM et du choix des activités par le GADEM, l'AME et l'AMDH, mais faible dans la définition du dispositif projet pour tous

La stratégie partenariale est questionnée par les consultants au niveau :

- de l'absence des associations de migrants comme partenaires du projet ;
- du mode d'identification des partenaires et de leurs besoins à travers le recours au volontariat et dans le cadre d'une mission exploratoire auprès de chacun d'eux ayant des implications sur une construction collective.

Pertinence du mode de définition du projet

Le mode de définition du projet est pertinent au niveau :

- de l'existence de lignes budgétaires communes non affectées pour pouvoir inclure de nouvelles activités à l'échelle régionale.

Pertinence des objectifs et des résultats définis dans le projet

L'objectif général et l'objectif spécifique du projet semblent très généraux et très ambitieux en regard des moyens mobilisés pour 6 pays.

Le Résultat 1 au niveau de l'accès effectif aux droits pour les migrants et le résultat 3 au niveau de la sensibilisation et du plaidoyer sont pertinents. En revanche le résultat 2 concernant la dimension nationale du renforcement des OSC semble irréaliste en regard de la complexité de chaque contexte pays.

Pertinence des activités

Le choix des activités dans le domaine de l'appui aux migrants et de la sensibilisation est pertinent répondant aux situations d'urgence des bénéficiaires et à la nécessité d'agir sur l'opinion publique. Les formations nationales sont pertinente répondant à la demande des partenaires. La mise à disposition des fonds d'urgence répond à des besoins réels, mais leurs faibles montants interrogent sur la pertinence de leur mise en œuvre.

Le choix des activités régionales notamment des missions conjointes d'observation aux frontières, des échanges de stagiaires et des formations régionales est particulièrement pertinent au regard de la dimension régionale du projet.

Le choix des activités de sensibilisation et de plaidoyer est pertinent à l'échelle internationale africaine et euro-africaine ; comme la participation au FSM et au festival Migrant'scène. Mais la pertinence de ces types d'activité est interrogée dans des contextes nationaux non maîtrisés.

Pertinence du choix des ressources humaines

Le choix d'une équipe de coordination composée de salariées au sud, contraire aux approches habituelles de la CIMADE est pertinent en regard des enjeux et de la dimension du projet. Cependant les ressources humaines fortement engagées et mobilisées dans le projet manquaient d'expérience sur le terrain dans le domaine de l'analyse et de l'appui aux dynamiques institutionnelles nationales dans des contextes aussi variés. Il leur était alors difficile de redéfinir à ce niveau un objectif et une stratégie adaptés à la réalité de chaque contexte.

Pertinence des ressources financières mobilisées

Enfin les ressources financières sont limitées en regard des ambitions du projet, de son objectif spécifique et des résultats attendus.

4.2. Efficacité en regard des résultats attendus

L'efficacité du projet régional analysée à travers les indicateurs de performance du suivi-évaluation, puis à travers l'atteinte des 3 résultats attendus.

4.2.1. Efficacité du suivi évaluation du projet

a. Le suivi évaluation prévu

Le dispositif de suivi est présenté dans le document de projet. Les indicateurs de résultats ont été définis (voir en b). Le suivi régulier est effectué par la chargée de mission basée à Dakar pour le Sénégal, le Mali et la Mauritanie et par la coordinatrice basée à Rabat pour le Maroc, l'Algérie et le Niger. La responsable du programme suit trimestriellement l'évolution des indicateurs.

Des missions de suivi et de contrôle sont réalisées par la responsable du programme sur la base d'une mission en année 1, deux missions en année 2 et deux missions en année 3 dont la dernière couplée avec le contrôle de gestion final. Le responsable de pôle effectue une mission en année 1 et une mission en année 3. Le directeur administratif et financier réalise une mission à mi projet et une mission finale pour le contrôle de gestion, mais une seule mission a été budgétée sur le projet.

Le rôle du COPIL annuel est de faire également le point sur l'avancement du projet.

Les différents documents du suivi sont : les conventions de partenariats entre la Cimade et chaque partenaire qui définissent les responsabilités et devoirs de chacun dans la réalisation des activités prévues doivent faire l'objet d'un rapport narratif et financier intermédiaire et d'un rapport final. La CIMADE réalise un rapport annuel conjointement avec les partenaires, il est soumis à l'approbation du COPIL avant son envoi aux bailleurs :

- le premier a été réalisé en octobre 2009,
- le second en octobre 2010,
- le troisième sera réalisé à la fin du projet.

b. L'analyse des indicateurs de performance

Le document de projet a mis en avant un certain nombre d'indicateurs de résultats quantitatifs devant permettre de suivre le projet.

Tableau 1 : Les indicateurs de performance du projet

Résultats	Indicateurs choisis pour les 3 ans du projet
R1 : les associations disposent de moyens adéquats pour améliorer l'accès au droit	500 femmes et mineurs ont bénéficié du fonds d'urgence et avoir un accès effectif à leurs droits 150 représentants OSC sont formés et sensibilisés
R2 : les capacités des OSC sont renforcées au niveau national et régional via la formation et la mutualisation	2 réseaux nationaux supplémentaires créés 3 réseaux nationaux appuyés 54 salariés et bénévoles de 14 associations formés 6 échanges de stagiaires professionnels 3 missions conjointes sur les zones frontalières
R3 : les liens entre les associations renforcés pour investir dans le réseau euro-africain	2 rapports nationaux sur la situation des migrants 2 rapports d'observation sur les zones frontalières 3 conférences de presse, et 20 communiqués de presse 15 décideurs rencontrés 12 représentants de la SC participent à des rencontres internationales

Le choix d'indicateurs quantitatifs appelle plusieurs commentaires.

Pour le R1 :

- un indicateur de résultat a été choisi concernant le nombre de femmes et enfants ayant bénéficié du fonds. En revanche il n'y a pas de critères ni d'indicateurs suivis permettant de voir en quoi ces femmes ont eu un accès effectif à leurs droits. Concernant le nombre de 500 femmes avancé, celui-ci fera l'objet de commentaires ci-dessous au niveau de l'analyse de l'efficacité du fonds d'appui.
- Concernant les 150 représentants des OSC formés il s'agit plus d'indicateurs de réalisation d'une activité de formation devant contribuer à l'atteinte du résultat que d'indicateurs de résultat permettant de voir si les associations ont renforcé leurs capacités à aider les migrants (par ex : meilleure maîtrise du cadre juridique et des procédures à suivre pour aider les migrants)

Pour le R2 :

- plusieurs indicateurs quantitatifs proposés sont des indicateurs de réalisation d'activités comme le nombre de réseaux créés, le nombre d'appui à des réseaux, le nombre de personnes formées, le nombre d'échanges de stagiaire et le nombre de mission conjointes. Il ne s'agit pas d'indicateurs de résultats permettant d'apprécier le degré de renforcement de ces réseaux appuyés (par exemple : plus grande capacité à prendre des initiatives, à se réunir, à se mobiliser, à prendre une position commune, à faire converger leur compétences et savoir-faire) ou le renforcement des capacités de ces personnes formées (en matière d'analyse des enjeux, de connaissance du cadre juridique, de maîtrise des procédures pour aider les migrants).

Pour le R3 :

- les indicateurs proposés ici sont des indicateurs de réalisation des activités prévues. Il ne s'agit pas ici non plus d'indicateurs de résultats permettant d'apprécier le niveau de renforcement des liens entre associations leur permettant d'investir dans le réseau euro-africain. Des indicateurs de résultats restent à identifier pour apprécier le niveau de renforcement des liens entre acteurs du réseau euro-africain.

Efficacité du suivi-évaluation

Pour conclure les indicateurs choisis qui sont des indicateurs de réalisation des activités ne permettent pas réellement de vérifier si les résultats 1, 2 et 3 ont été atteints.

4.2.2. Atteinte du résultat 1 : « les associations disposent de moyens adéquats pour améliorer l'accès au droit pour les migrants »

L'efficacité est analysée pour chaque action conduite susceptible de contribuer au résultat attendu : la mise en place du fonds d'urgence ; l'accompagnement des migrants et la sensibilisation de l'opinion publique ; le renforcement des partenaires ; les appuis structurels aux associations d'appui. Enfin un dernier point d'analyse concerne l'efficacité du partenariat tel qu'il est mis en œuvre dans le projet régional.

a. Efficacité du fonds d'urgence

L'efficacité du fonds d'urgence est appréciée sur la base des rapports d'activités et financiers disponibles remis par les partenaires ayant bénéficié des fonds d'appui tel que prévu dans la convention qu'ils ont signée avec la CIMADE et sur les visites de terrain.

Les comptes rendus intermédiaires techniques et financiers pour les 2 premières années du projet indiquent que plus de 500 personnes auraient bénéficié d'appui. Ce chiffre correspond voire dépasse les résultats attendus du fond d'appui à l'issue du projet (voir document de projet).

L'évaluation interroge ces données qui ne distinguent pas les actions liées aux activités globales de Caritas dans le cadre de ses projets et d'autres financements (Caritas international, CEAR, CCFD, Médico International, le Secours Catholique, les ambassades de France et de Hollande), des appuis exclusivement liés au fonds d'appui de la CIMADE. Les visites de terrain, les échanges avec les salariés et responsables de Caritas, la lecture des rapports de certains partenaires et les fonds d'urgence alloués incitent à plus de modestie.

- Dans le cas du Maroc le fonds d'appui a été mis à disposition d'ABCDS pour la première année du projet. Le rapport final 2009 indique qu'ABCDS a dépensé environ 2.450 euros comme fonds d'urgence qui a permis à 140 personnes dont 21 femmes particulièrement vulnérables dans les Tranquilos à Oujdah de bénéficier de denrées alimentaires non périssables. Pour l'année suivante ABCDS n'a pas renouvelé sa demande d'appui à la CIMADE et s'est désengagé du projet.
- Dans le cas de l'Algérie, le fonds d'urgence de 2.400 euros alloués pour 18 mois par la CIMADE à Rencontre et développement a permis de dépanner une quarantaine de femmes seules et mal logées en leur donnant un peu de confort¹⁷ mais également de prendre en charge le logement de 3 femmes en grande détresse¹⁸
- Dans le cas de la Mauritanie, le fonds d'appui est mis à disposition de Caritas Nouadhibou est fréquenté par un grand nombre de migrants dans le cadre des

¹⁷ Rapport narratif et financier du fonds d'urgence N°2 Rencontre et développement

¹⁸ Entretien Jan Heuft, mai 2011

nombreuses activités du centre. Le fonds de 3.600 euros alloué par la CIMADE a été scindé en deux. Une moitié a permis à 40 femmes en 2009 et 26 femmes en 2010 d'accéder à des petits crédits de 50.000 à 150.000 UM pour développer des activités de couture, de restauration, de vente de poisson, de teinture. Les femmes en difficulté notamment engagées dans la prostitution auraient été privilégiées. Mais il n'a pas été possible de savoir si elles avaient pu rembourser les crédits et quel avait été l'impact de cette nouvelle activité sur leur situation. L'autre moitié du fonds a permis d'aider des migrants qui le souhaitaient à revenir chez eux.

- Dans le cas du Sénégal, il s'agit d'un fonds d'urgence de complément pour les organisations de la CARITAS comme le PARI à Dakar qui apporte des appuis aux populations refoulées et aux migrants, en organisant leur accueil, leur orientation et leur accompagnement. Il s'adresse plus particulièrement à l'accueil et à l'accompagnement des femmes et des mineurs. Les montants engagés par la CIMADE sont faibles (2 400 € par an) et représentent 8% des besoins et du Point d'Accueil. Au Sénégal les modes d'assistance sont variés : aides ponctuelles au transport, hébergement, soins médicaux, administration et orientation vers d'autres structures.
- Dans le cas du Mali, le fonds d'urgence alloué par la CIMADE vient également renforcer le travail effectué depuis de nombreuses années par la CARITAS notamment par la Maison des Migrants à Gao qui s'adresse au même type de population qu'au Sénégal avec des montants engagés par la CIMADE également faibles (2 400 € par an) qui représentent 3,5 % des besoins de la Maison des Migrants. L'essentiel des appuis concerne l'aide au transport de Gao à Bamako (et accessoirement vers le pays d'origine). Depuis le début de l'année 2011, la CIMADE a signé une convention avec l'Association des Refoulés d'Afrique Centrale (ARACEM) pour la mise en place d'un fonds d'urgence pour les aides destinées aux femmes et aux mineurs.
- Dans le cas du Niger il n'y a pas de partenaires auprès duquel un fonds d'appui a été mis en place. C'est seulement depuis peu qu'ont été créées des associations comme le GRASPI apportant un appui aux jeunes migrants de retour à Niamey. D'autres associations existent toutefois dans le nord.

Efficacité du fonds d'appui

L'intérêt principal de ce fonds d'urgence est qu'il permet de soutenir, même si c'est pour des montants modiques, des appuis très ciblés destinés aux femmes et aux mineurs en situations de détresse, mais qui ne bénéficient pas de soutien spécifique à travers d'autres financements. En cela, il constitue une valeur additionnelle à l'action des associations d'accompagnement de migrants.

Le fonds d'urgence permet d'apporter des appuis ponctuels et ciblés aux migrants les plus vulnérables : transports, santé, éducation, logement, etc. Globalement, 500 personnes auraient bénéficié du fonds d'appui mais cette donnée ne distingue pas les appuis reçus dans le cadre du fonds d'appui du projet régional, des appuis provenant d'autres intervenants.

Au regard des besoins et du nombre de personnes pouvant être potentiellement touchées par les actions financées par le fonds d'urgence, son efficacité pourrait être améliorée. Les montants alloués à ce fonds devraient être significativement augmentés. Les données disponibles ne permettent pas d'identifier le nombre de femmes et de mineurs concernés par la migration dans ces pays. Des propositions seront faites par la suite à ce niveau.

b. Efficacité des actions d'accompagnement des migrants et de sensibilisation de l'opinion publique

L'efficacité des actions d'accompagnement est analysée pour les où les partenaires en ont bénéficié. De telles activités n'ont pas été mis en œuvre en Algérie à cause de la difficulté du contexte et de la priorité donné à l'organisation d'une table ronde correspondant au R2. Dans le cas du Niger, les activités de sensibilisation de l'opinion sont conduites par AEC en dehors du projet. Dans le cas du Sénégal les activités de ce type n'ont pas été priorisées.

□ Au Maroc

Le GADEM accueille, accompagne et conseille les migrants dans leurs démarches administratives et juridiques. Ceux-ci sont envoyés par d'autres acteurs au niveau local (Caritas, MSF, etc.), par d'autres migrants ou par une association de migrants. En fonction de leur situation le GADEM peut aider chaque migrant à constituer son dossier de demande du statut de réfugié. Quand cela s'avère nécessaire l'appui d'un avocat est proposé, pour l'obtention d'information, pour des conseils et pour la défense de migrants poursuivis. Selon les personnes enquêtées pendant cette évaluation, l'efficacité de ces actions d'accompagnement est avérée, même si bien entendu tous les migrants n'obtiennent pas toujours de solution à leurs problèmes. Tenant compte des contraintes contextuelles et des failles dans les dispositifs institutionnels et juridiques concernant les migrants, l'accompagnement du GADEM est perçu de qualité.

Pour changer le regard de la société sur les migrants, des activités d'échanges culturels et sportifs ont été organisés par le GADEM avec les associations de migrants et les associations locales en 2009 et en 2010. L'organisation de deux manifestations à Rabat dans le cadre d'une édition marocaine du Festival Migrant'scène¹⁹ s'inscrit également dans cette optique de

¹⁹ Créé en 2007 par La Cimade, le festival Migrant'scène cherche à changer les regards sur les migrations en croisant les points de vue. Il a lieu chaque année dans plus de quarante villes en France. En 2010, le Gadem a lancé une version marocaine du festival.

sensibiliser le grand public. Au-delà du constat du nombre important de spectateurs à Migrant'scène, il n'a pas été possible d'évaluer l'efficacité de ces actions de sensibilisation du grand public, qui sont aussi relativement récentes, mais dont la pertinence est incontestable.

□ En Mauritanie,

Des rencontres d'information et de sensibilisation sur les droits économiques et sociaux des migrants ont été organisées en 2009 et en 2010 par Caritas Nouadhibou en lien avec l'AMDH. En 2010 l'AMDH a également effectué 7 visites dans le centre de détention de Nouadhibou, ainsi que 25 visites là où les migrants vivent et sont en difficulté. En 2011, plus de 30 migrants ont été rencontrés dans leur foyer, dans la zone portuaire où se déroule l'essentiel des activités informelles (pêcheurs artisanaux, vendeurs ambulants, ouvriers, manœuvres, petits métiers etc.), au commissariat, à l'hôpital du Croissant Rouge ou par des rencontres dans le bureau de l'antenne de l'association. Ils ont été conseillés, accompagnés ou orientés. A Rosso l'antenne de l'AMDH est très sollicitée au niveau du bac les agents essaient de faire un suivi permanent des refoulements qui se passent souvent la nuit. Pendant les grands refoulements des migrants qui viennent de Nouadhibou, Nouakchott l'antenne fait des observations et des enquêtes au niveau de la gare routière pour suivre la situation des migrants. A Nouakchott au siège de l'AMDH 4 rencontres ont eu lieu avec la fédération des migrants Ouest africains en Mauritanie (FAMAM). Cette fédération regroupe les ressortissants de tous les pays membres de la CDEAO.

Les associations des migrants rencontrées à Nouadhibou ont mis en avant les appuis reçus de l'AMDH. Les jeunes migrants maliens ont été appuyés lors des grands refoulements, l'association des ressortissants ghanéens vient solliciter l'AMDH lorsqu'un visa est récemment requis pour leur séjour à Nouadhibou. D'autres associations ont sollicité l'intervention de l'AMDH lorsque les biens d'un des leurs ont été saisis abusivement par la police, comme la pirogue d'un pêcheur sénégalais ou le matériel d'un ressortissant ivoirien. Enfin en cas de maltraitance d'un de leurs membres, les associations ont eu recours à l'AMDH. L'association des ressortissants ivoiriens parmi lesquels se trouvent de nombreux réfugiés apprécie l'intervention de l'AMDH au Côté de Caritas lorsqu'ils organisent un colloque sur la paix et les droits de l'Homme.

□ Au Mali,

L'AME mène des actions importantes de défense des droits des migrants basé sur l'accueil, l'écoute et l'orientation des migrants Bénéficiant de subventions issues de partenariat avec Médico International, Médecins du Monde et la CIMADE, il n'est pas toujours facile d'attribuer telle ou telle activité à un partenaire financier²⁰. Il faut préciser que nombre des

²⁰ L'AME vient d'achever la réalisation d'un projet financé par l'Union Européenne et le PNUD sur l'amélioration de la santé mentale des migrants

activités décrites ci-dessous ont été réalisées dans le cadre d'un autre projet démarré en 2007 « L'Accompagnement et la défense des droits des migrants expulsés ou refoulés vers le Mali » sur un financement de la Cimade et de Medico.

Dans le second semestre de l'année 2009, l'AME a accueilli environ 140 personnes (dans ses locaux ou à l'aéroport de Bamako). La moitié de ces personnes ont bénéficié d'un hébergement et 41 ont suivi un traitement à la suite de troubles mentaux directement liés à l'expulsion ou au refoulement. En dehors de l'accueil, notamment des refoulés de la France ou de la Lybie, d'autres activités sont menées par l'AME : l'accompagnement social et le soutien juridique. Pour le soutien juridique, l'association a mis en place un réseau juridique animé par des volontaires bénévoles et une personne à l'interne. Elle a traité une trentaine de dossiers de migrants en difficultés. Compte tenu de ses moyens et de la complexité des situations juridiques des migrants, l'association a du mal à obtenir des succès importants (sur les 27 dossiers traités en 2010, seuls 2 ont abouti avec succès).

L'AME organise également chaque année, des initiatives qui visent à sensibiliser l'opinion sur les droits des migrants : Journée pour la libre circulation des personnes (2009), conférence débat sur la situation des travailleurs immigrés maliens de France détenteurs de récépissés de cartes de séjour de 3 mois bloqués au Mali, journée internationale des migrants. A travers ces différentes initiatives, l'AME cherche à changer la vision négative sur les personnes refoulées ou expulsées. Dans le seul premier semestre de l'année 2009, l'AME a développé onze activités centrées sur la sensibilisation des populations et des pouvoirs publics et la défense des droits des migrants : communiqués et conférences de presse, campagne d'information, meeting public, lettre ouverte contre les accords de réadmission communautaires, mobilisation pour soutenir les personnes empêchées d'embarquer dans des vols réguliers alors qu'elles détiennent des documents valides, etc.

□ Au Niger

Au Niger, en novembre 2010, un atelier a été organisé par AEC sur l'impact de la crise alimentaire sur les migrations. En décembre 2010, un forum a été organisé à Agadez sur l'Impact de la militarisation de l'espace sahélien sur la mobilité des personnes, le rapport est en cours de réalisation. L'AEC organise régulièrement des conférences débats sur la question des migrants sur la radio d'Alternative. Le 27 mai le débat animé par un chercheur de l'Université de Niamey spécialiste des questions migratoires a porté sur : « quelle perspective pour les migrants nigériens de retour de Libye et de Côte d'Ivoire ? ». Le débat qui a suivi a permis notamment de resituer les mouvements migratoires dans un contexte historique, d'apprécier l'ampleur des difficultés attendues dans le contexte d'insécurité alimentaire chronique du pays, mais également de sensibiliser les participants qui appréhendent le retour des refoulés de Libye principalement comme un facteur de désordre social.

L'efficacité des actions de sensibilisation sur la perception habituellement négative que les opinions publiques ont des migrants est difficile à apprécier et résulte d'un processus de long terme. Les opinions publiques ont une représentation des migrants qui peut connaître de grandes variations en fonction du contexte. Lors d'une récession économique ou de tensions politiques, les migrants, les refoulés et les réfugiés sont victimes d'une instrumentalisation qui les rend encore plus vulnérables. En même temps la situation varie considérablement entre par exemple le contexte algérien où les migrants et ceux qui les soutiennent sont dans une situation de plus en plus difficile, et à l'autre extrême au Mali où les pouvoirs publics sont interpellés à ce niveau par des OSC fortement mobilisées.

Efficacité des actions d'accompagnement des migrants
et de sensibilisation de l'opinion publique

Dans le domaine des actions d'accompagnement des migrants, les indicateurs de suivi du projet donnent des informations sur le niveau de réalisation des activités, sur le nombre de migrants accompagnés. Pour certains partenaires comme l'AME des indicateurs de résultats sont disponibles avec le nombre de dossiers résolus qui reste toutefois limité étant donné la complexité des situations à traiter.

Les entretiens avec les associations de migrants mettent en évidence la perception positive de ces accompagnements par les bénéficiaires finaux. Et même si les situations des refoulés ne peuvent à chaque fois être résolues, la prise en charge de ces problèmes par les associations de droits de l'Homme dont les capacités se renforcent dans le cadre du projet font que les migrants en difficulté ne se sentent plus tout à fait seuls, que les associations de ressortissants sont aidées dans le soutien à leurs membres.

Les actions de sensibilisation de l'opinion publique organisées par les partenaires sont nombreuses et diversifiées. Mais l'efficacité et l'impact de ce type d'activités sont difficiles à apprécier et dépendent de chaque pays et de la capacité des partenaires à s'appuyer sur des formes et des canaux adaptés pour avoir des chances que le message passe et soit plus efficace. Les partenaires compétents dans le domaine de la communication ont donc une réflexion à apporter pour trouver une stratégie adaptée à chaque contexte. En même temps les échanges d'expériences sont à développer dans ce domaine.

c. Efficacité des actions de renforcement des OSC partenaires et associés

Les actions de renforcement des partenaires au Maroc, en Mauritanie et au Mali ont consisté principalement en formation, mais également en élaboration d'outils et de guides. Les partenaires du Sénégal, de l'Algérie et du Niger n'ont pas été demandeurs de formation en interne, en revanche ils ont été associés à la formation régionale qui sera présentée plus loin.

□ Au Maroc

Il était prévu que la CIMADE apporte un soutien au GADEM pour favoriser le recours à la justice en cas de violation des droits des migrants. Dans ce cadre le GADEM devait mettre en place des formations destinées aux associations de droits de l'Homme, aux associations de migrants et aux avocats. Trois guides ont été élaborés par le GADEM :

- Un guide sur le plaidoyer destiné aux leaders communautaires et aux militants engagés auprès des migrants. Non encore diffusé, ce guide a servi de base à l'organisation de deux journées de formation. Trente Cinq personnes en ont été bénéficiaires
- Un guide sur les discriminations a été élaboré par le groupe « inter culturalité » du GADEM et avec CISP, une ONG italienne.. Des traductions sont encore en cours avant sa diffusion.
- Un guide juridique pratique en cours de finalisation destiné aux partenaires, notamment ceux qui n'ont pas d'expertise juridique.

La construction d'outils est une démarche intéressante en termes de renforcement des capacités, elle met à disposition des supports utilisables lors des formations au cours desquelles ils peuvent être mis à l'épreuve et éventuellement adaptés. Même si ces outils sont initialement destinés aux acteurs marocains, ils peuvent être testés après des adaptations requises dans d'autres contextes. Par exemple le guide sur le plaidoyer est directement en lien la deuxième formation régionale prévue fin 2011.

□ En Mauritanie

Il était prévu d'appuyer l'AMDH dans l'organisation de formations pour les organisations de la société civile, associations de migrants incluses. Deux formations ont eu lieu en 2009. Deux autres formations ont été organisées en interne en 2010, co-animées par les membres de la CIMADE et de l'AMDH, elles ont concerné 26 personnes. Le contenu de ces formations est présenté rapidement :

- La première formation ayant eu lieu à Nouakchott en avril 2009 avec l'appui de la CIMADE a porté sur les techniques d'enquêtes et d'observations et les relations avec les autorités. Elle a visé les militants de l'association, les autres ONG travaillant auprès des migrants comme Caritas et le responsable de l'Union des associations de migrants sur Nouadhibou.
- La seconde formation organisée à Nouadhibou en mai 2009 sur les droits et la sensibilisation de la société civile a permis de partager les expériences et de consolider les argumentaires face aux médias. Elle était destinée aux militants de l'AMDH et à des responsables des associations de ressortissants de Nouadhibou, comme l'association des Jeunes Maliens de Nouadhibou, l'association des Sénégalais, l'union des migrants nigériens, l'association des camerounais. Les responsables de l'Union des associations de

migrants de Nouadhibou étaient également présents. Au total, 35 personnes ont bénéficié de ces formations.

- La troisième formation a été organisée à Nouakchott en juillet 2010 avec les militants des 3 antennes de Rosso, Nouakchott et Nouadhibou. Elle a porté sur :
 - la méthode et les lieux adaptés pour prendre contact avec les migrants ;
 - une meilleure compréhension des parcours migratoires pour répondre à leurs besoins en fonction de l'étape où ils se trouvent ;
 - un bilan de l'axe migration au sein des trois antennes ; la planification des activités futures.
- La quatrième formation organisée en octobre 2010 a permis de traiter du fonctionnement de l'AMDH, notamment le positionnement de l'association et sa communication interne (site web, relation presse, rédaction de communiqué de presse) Ce dernier volet a été animé par le responsable de l'antenne de Rosso ayant fait un stage à ACE au Niger sur les technique de communication. Le troisième volet était consacré à la notion de preuve (rapport, témoignage, entretien individuel, études de cas, etc.).

Des militants de l'AMDH rencontrés lors de l'évaluation ont mis en avant l'efficacité de ces formations qui ont contribué à renforcer leurs capacités en matière d'observation, de compréhension des parcours des migrants, d'enquête, d'accompagnement, mais également de consolidation d'argumentaires face aux médias et à l'opinion publique. Pour les membres de l'AMDH, la participation d'autres associations à ces formations comme leur co-animation par la CIMADE et l'AMDH ont eu en même temps des effets positifs, en démontrant l'intérêt de travailler à plusieurs organisations, en faisant converger différents points de vue et savoir-faire dans les domaines de la compréhension et de l'accompagnement des migrants. Ce partage d'expérience constitue la base d'un processus de capitalisation et va dans le sens d'une plus grande efficacité. Les formations en Mauritanie ont concerné l'AMDH association de droits de l'Homme, Caritas association humanitaire travaillant depuis longtemps avec les migrants et les associations de migrants. Les associations généralistes travaillant dans le développement n'ont pas été concernées.

En revanche l'efficacité de ces formations pour les responsables des associations de migrants est interrogée dans la mesure où ils n'ont pas été en mesure de partager, voire de valoriser la formation qu'ils avaient reçue auprès de leurs membres. A ce niveau une réflexion est à poursuivre et une stratégie à développer pour trouver les méthodes adaptées et les compétences requises permettant d'accompagner, de former et de renforcer les associations de migrants. Cette difficulté interroge également les capacités institutionnelles et des modes de gouvernance de ces organisations. Les responsables n'ont pas encore appréhendé les enjeux d'une bonne circulation de l'information au sein de leur association. Cette réflexion renvoie à, ce qui a été déjà évoqué, la nécessité d'un diagnostic institutionnel des associations

et notamment celles des migrants à partir duquel envisager des modalités d'appui adapté en étant associé avec des partenaires compétents dans ce domaine.

□ Au Mali

En 2009 deux missions ont été effectuées à Gao et ont permis d'accompagner les intervenants de la Maison des migrants, dans leur mission d'accueil des migrants refoulés d'Algérie. En mars 2009, deux sessions de formations ont été organisées et ont permis aux intervenants une meilleure maîtrise des techniques d'accompagnement individuel des migrants- une appropriation des objectifs et activités de leur projet et une sensibilisation à la gestion de projet (technique de suivi de projet).

En 2010, l'échange de stagiaire avec le GADEM et l'accompagnement de la CIMADE ont permis de renforcer le pôle juridique de l'AME à travers un travail avec le juriste de l'association (suivi de dossiers, impact de la transposition de la directive retour sur les personnes en retour forcé). Sur la base des échanges de stagiaire avec le GADEM et du renforcement des compétences de ses juristes sur les droits des migrants, l'AME a organisé une formation pour ses intervenants et pour membres de son comité de soutien.

Les missions prévues à Gao afin de travailler avec les intervenants de la Maison des migrants, dans la continuité de l'année 1 ont été annulées pour des raisons de sécurité.

Efficacité des formations et des appuis aux partenaires au Maroc, en Mauritanie et au Mali

Les formations des partenaires de ces 3 pays ont été efficaces, elles ont renforcé :

- leur compréhension des parcours des migrants,
- leur capacité d'observation et d'enquête sur la situation des migrants,
- leur capacité de prise de contact, accompagnement social, administratif et juridique des migrants ;
- leur capacité à témoigner, à consolider leur argumentaire face aux médias et à l'opinion publique

Mais ces formations n'ont pas été efficaces pour les associations de migrants. Les responsables destinataires de ces formations ne les ont pas diffusées à leurs membres. Cette difficulté pose la question de l'adaptation des outils à un public différent mais également du mode de gouvernance et de la capacité institutionnelle des associations de migrants qui ont besoin d'appui.

Des guides sur les discriminations, sur le plaidoyer et juridique pratique ont été élaborés au Maroc par le GADEM, ils sont utilisables et adaptables pour d'autres formations.

d. Efficacité des actions d'appui au renforcement structurel des partenaires

Ces appuis structurels ont été réalisés durant les 3 années. Ils ont concerné en priorité le GADEM au Maroc, l'AME au Mali et dans une moindre mesure l'AMDH en Mauritanie.

□ Au Maroc

Le GADEM a bénéficié d'un appui à travers la prise en charge partielle du local, la rémunération du coordinateur du GADEM en année 1 entièrement et 2 partiellement, et la mise à disposition d'un cinquième du temps de travail de la coordinatrice régionale. L'appui renforcé de la CIMADE à la structuration du GADEM a permis d'atteindre le résultat escompté c'est à dire de contribuer à son autonomie tant institutionnelle que financière. Le GADEM dispose aujourd'hui d'un bon niveau d'expertise et occupe une place particulière dans le paysage des acteurs marocains.

Mais il faut noter que l'équipe salariale est composée en grande partie par des volontaires et des européennes, ce qui peut être potentiellement un facteur d'instabilité. Le GADEM peine à trouver des candidats marocains motivés et compétents pour ses offres d'emploi. Au niveau financier, le GADEM a indéniablement réussi à diversifier ses ressources. Mais il est victime, comme beaucoup d'autres, de la crise financière qui a touché les ONGs et notamment d'Oxfam Novib. Cette ONG pressenti pour devenir le principal bailleur après un premier financement, a finalement décidé de ne plus intervenir sur les questions migratoires. Un nouveau projet avec Terre des Hommes, sur financement UE, voit le jour sortant le GADEM d'une situation financière difficile, en dépit d'un très long délai pour l'octroi du financement.

□ Au Mali

L'AME a bénéficié d'un appui structurel important dans le cadre du projet « l'Accompagnement et la défense des droits des migrants expulsés ou refoulés vers le Mali » qui a démarré en juin 2007 sur financement de la CIMADE et de Medico Internationale. Le projet prévoit un accueil d'urgence social et sanitaire des migrants expulsés et refoulés au Mali, la défense de leurs droits fondamentaux, un accompagnement psychologique en cas de nécessité, des actions de sensibilisation et de mobilisation au Mali et en France.

Mais l'AME doit également améliorer son projet associatif en se définissant un nouveau cadre stratégique d'intervention plus adapté aux exigences auxquelles elle est confrontée (complexité des parcours et profils migratoires, actions au niveau régional et international, etc.) et redynamiser son mode de gouvernance (la dernière assemblée générale des membres date de fin 2008).

□ En Mauritanie

L'AMDH en Mauritanie a également, mais dans une moindre mesure, bénéficié d'appui structurel pour la location de son local à Nouadhibou et à Rosso et avec mise à disposition

d'1/4 de temps de la chargée de mission pour le renforcement de la structure et la coordination des sessions de formations. Le point de vue du partenaire, notamment au niveau de l'antenne de Nouadhibou est que ces appuis sont importants mais restent insuffisants au regard des besoins. Les missions de suivi réalisées par la Cimade ont également contribué à renforcer l'AMDH dans sa capacité de gestion et d'élaboration de plan d'action qu'elle peut aujourd'hui faire valoir non seulement dans le projet régional mais également dans les nouveaux projets qu'elle met en œuvre.²¹

□ Au Niger

En 2010 AEC au Niger a bénéficié de l'appui d'une volontaire de l'association Echanges et partenariat avec l'appui financier de la Cimade pour développer l'axe migration.

Les autres partenaires n'ont pas bénéficié d'appui structurel.

Efficacité des appuis structurels au GADEM, à L'AME et à l'AMDH

Les appuis structurels, même s'ils ont été limités à 3 partenaires et s'ils ont été inégalement répartis, ont été efficaces répondant à leurs besoins. Les associations bénéficiaires se sont renforcées et ont acquis plus d'autonomie en termes de financement et de compétences (comptabilité, planification) qu'elles peuvent mobiliser dans d'autres projets aujourd'hui.

Etant donné le caractère collectif du projet et la faiblesse des ressources, il est souhaitable que l'affectation des appuis structurels repose sur des critères qui soient définis conjointement sur la base d'un consensus entre acteurs du projet. La prise en compte des besoins d'appui structurels des partenaires auxquels la CIMADE seule ne peut pas répondre, pourrait conduire à la recherche de financements complémentaires auprès d'autres acteurs du nord à impliquer dans un futur projet.

e. Efficacité de la mise en œuvre du partenariat par rapport à une dynamique collective

Le projet et ses activités ont été mis en œuvre dans le cadre d'un partenariat bilatéral entre la Cimade et chacun de ses partenaires dans le cadre de convention annuelle.

L'analyse des conventions met également en évidence la particularité de la relation entre la CIMADE et le GADEM, mais également entre la CIMADE et l'AME. Dans le premier, il s'agit de la différence des appuis structurels et financiers apportés à cette organisation qui venait juste d'être créée à la différence des autres partenaires au moment du démarrage du projet régional. Dans le deuxième cas il s'agit d'un partenaire ayant bénéficié de l'appui pour un projet ayant débuté en juin 2007, le projet pour « l'Accompagnement et la défense des

²¹ Former et Agir ensemble en Mauritanie, un projet pour la promotion des droits des femmes, que l'AMDH met en œuvre avec SOS Esclaves et AFCF sur des financements UE

droits des migrants expulsés ou refoulés vers le Mali ». Pour la première année l'AME a reçu pour ce projet 13.940 euros de la CIMADE et 5.000 euros de Médico International.

Le tableau ci-dessous tente de reconstituer les financements alloués aux partenaires pour les fonds d'urgence et les appuis structurels dans le cadre du projet en 2009 et 2010.

Tableau des financements reçus par les partenaires (en euros)

PARTENAIRE	2009	2010	TOTAL	%	OBJET
AMDH	6.000	2.580	8.580	12,8	Local Nouadhibou et Rosso, soutien anniversaire AMDH
Caritas Mauritanie	3.600	3.600	7.200	10,7	Fonds : 50% micro-crédit femme et 50% aide retour
AME	10.000		10.000	14,9	Caravane FSM, journée AME, (6.000 prévu 2011) sans compter les appuis pour autre projet d'accompagnement et défense des expulsés et refoulés vers le Mali
ARACEM					Fonds pour 10 mois (2.400 prévu 2011)
Caritas Gao	1.200	3.600	4.800	7,1	Fonds pour femmes et enfants migrants refoulés
GADEM	14.500	12.172	26.672	39,8	Salaire, atelier de F, honoraires avocats, rapport GADEM, Son projet
ABCDS	2.527		2.527	3,7	Son projet (salaire, loyer, activité sensibilisation) et fonds d'urgence
PARI	2.400	2.400	4.800	7,1	Fonds aide aux refoulés
AFAD					
Rencontre et développement		2.400	2.400	3,6	Fonds sur 18 mois : action d'urgence logement pour 3 femmes et Fonds de scolarisation pour 4 enfants migrants
total			66.979	100	

(Source : budget au 30/6/2011)

L'efficacité de la mise en œuvre du partenariat est également questionnée par rapport au résultat visant la mise en réseau des partenaires au niveau national comme au niveau régional.

L'analyse des conventions de partenariat montre qu'elles portent tant sur les activités spécifiques aux organisations que sur les activités communes. A ce niveau déjà les consultants interrogent l'efficacité de convention bilatérale pour des activités communes. En effet le manque de transparence sur ces modalités contractuelles n'est pas en cohérence avec la volonté de créer une dynamique collective. Il est, du point de vue de l'équipe d'évaluation, porteur du risque de susciter une certaine méfiance, chaque partenaire s'interrogeant sur ce que les autres négocient en bilatéral avec la CIMADE alors que les objectifs, les résultats et les activités sont supposés être communs. D'autres modalités contractuelles pourraient être envisagées, cela sera proposé dans les recommandations.

Efficacité du Résultat 1 : « les associations d'appui disposent de moyens adéquats pour améliorer l'accès au droit pour les migrants »

Le suivi évaluation a permis de voir le niveau de réalisation des activités et le nombre de bénéficiaires du fonds d'urgence, des appuis et des formations.

Le fonds d'urgence était en soi pertinent, mais sa faiblesse et ses modalités de mise en œuvre pas réellement efficaces. Des propositions seront faites.

L'efficacité des actions d'accompagnement des migrants, mesurée uniquement en termes de pourcentage de dossiers résolus, est limitée étant donné la complexité des situations. Toutefois ces actions sont indispensables et sont perçues positivement par les associations de migrants rencontrées qui se trouvent insérées dans un réseau de solidarité.

L'efficacité et les effets des actions de sensibilisation de l'opinion publique sont difficiles à apprécier et les changements résultent de processus de long terme ou peuvent au contraire évoluer très rapidement dans un sens ou dans l'autre en fonction des contextes. Il est important que ces actions fassent l'objet de capitalisation pour être partagées afin de mettre en évidence les conditions de leur réussite.

Les formations menées dans chaque pays à la demande des partenaires ont été destinés à l'AMDH, à CARITAS et aux responsables des associations de migrants en Mauritanie et à L'AME au Mali. Les associations généralistes de développement n'ont pas été touchées. Ces formations ont été efficaces pour les partenaires, elles ont renforcé leur capacité :

- De compréhension des parcours des migrants, d'observation et d'enquête sur leur situation ;
- de prise de contact et d'accompagnement social, administratif et juridique des migrants ;
- de témoignage et de consolidation d'argumentaires face aux médias et à l'opinion publique.

En revanche l'efficacité de ces mêmes formations pour les associations de migrants dont la composition hétérogène et le mode de gouvernance suppose des appuis et des méthodes de formations spécifiques.

L'efficacité des appuis structurels (locations, salaire, appui) au Maroc, en Mauritanie et au Mali ont renforcé l'autonomie des partenaires en termes de financement et leurs compétences en planification et comptabilité qu'elles mobilisent dans d'autres projets. Etant donné les différents niveaux d'appui apportés par le projet aux partenaires, avec les risques que cela comporte par rapport à une dynamique collective, des recommandations sont faites pour en définir de manière concertée et transparente des critères d'accès.

4.2.3. Atteinte du résultat 2 : « Renforcement des capacités et mise en réseau des partenaires et des associations »

Les activités visant l'atteinte de ce résultat concernent : l'appui aux plates-formes nationales et les activités communes réalisées avec les différents partenaires du projet (formations régionales, missions conjointes, échanges de stagiaires professionnels).

a. Efficacité des appuis au renforcement structurel des réseaux nationaux

De quelle manière partenaires principaux et partenaires associés travaillent-ils ensemble et quelle différence selon les pays, avec plus ou moins de conflits ? Existe-t-il des réseaux nationaux ? Comment se sont-ils constitués dans chaque pays et selon quelle logique ? Pourquoi n'ont-ils pas pu se constituer dans d'autres pays ? Cette analyse doit tenir compte des contextes politiques et des logiques sociales spécifiques à chaque pays.

Sont d'abord présentés les contextes pays relativement propices à la constitution d'une dynamique nationale, comme le Sénégal et le Mali et dans une moindre mesure, le Niger où la société civile se structure depuis plusieurs années. En revanche dans des pays comme le Maroc, la Mauritanie et l'Algérie, la mobilisation de la société civile est confrontée à de nombreux obstacles. L'histoire et la culture politiques de chacun de ces pays varient de manière importante, ce qui explique en grande partie les difficultés ou au contraire les atouts, selon les contextes, rencontrés dans la mise en œuvre de ces dynamiques collectives. Enfin les modes de relation Etat/société civile empruntent des formes très différentes et pèsent également dans la possibilité d'agir sur les politiques publiques.

- ❑ Au Sénégal : un contexte favorable, mais pas de débat et d'accord sur la stratégie à adopter

Le GTMD est un réseau d'associations qui agit sur les questions migratoires. Il s'est constitué au lendemain du Forum Social de Nairobi (2008) dans un contexte marqué par les départs massifs des jeunes en pirogues vers l'Europe. L'ambition affichée est de fédérer les actions éclatées des associations (USE, ANAFA, Jeunesse Panafricaniste) pour comprendre et analyser les phénomènes migratoires. Comparativement aux autres associations partenaires du projet régional, sa structuration est plus complexe. Composé d'une dizaine d'associations, il est rattaché au Réseau Santé, Sida, Population (RESSIP) du CONGAD, structure faitière qui réunit plus d'une centaine d'ONG nationales et internationales et développe de multiples activités aux plans national et international. L'activité dédiée aux questions migratoires constitue une dimension mineure dans le plan d'action global de la structure faitière. La modicité des montants engagés dans les actions du GTMD en fait, en quelque sorte, le « parent pauvre » des activités du CONGAD.

La contribution de la CIMADE s'est limitée à 2 000 €, dans le cadre de l'organisation d'un colloque international sur le thème « Migrations et Développement » en partenariat avec le

CNCD et Medico International de Frankfurt. Mais le CONGAD pour sa part, capable de mobiliser des moyens relativement importants, n'a pas trouvé de ressources additionnelles pour les activités relatives aux questions migratoires. Une telle situation peut être attribuée à la faible appropriation et au manque d'adhésion des instances de la structure au projet. Les responsables du CONGAD ont rappelé des points de divergence avec la CIMADE au moment de lancer le projet régional. De leur point de vue, le niveau d'investissement de la CIMADE, mais également la faiblesse des débats face aux enjeux et au regard de la dimension plateforme du CONGAD, de ses actions de plaidoyer au niveau UA, CEDEAO et UEMOA, ont fait que ce projet ne pouvait pas développer des actions d'envergure, à la hauteur des questions en jeu. Dans ce contexte, le projet régional a apporté peu d'appuis à la structuration des réseaux nationaux.

Et pourtant, il existe une vraie opportunité d'appuis à l'organisation en réseau sur la thématique. En octobre 2009, le GTMD a organisé un colloque international en partenariat avec d'autres organisations internationales. Le contenu a porté sur les stratégies des organisations des sociétés civiles euro-africaines pour impulser plus de cohérence dans les politiques migratoires en vue d'un développement humain durable. Il a réuni une vingtaine d'associations sénégalaises, 11 organisations africaines et 7 organisations internationales. Ce colloque s'est clairement inscrit dans une dynamique de mobilisation sur les droits des migrants et l'urgence de renforcer les outils de plaidoyer sur les positions communes aux niveaux national, sous régional et international.

En 2010, le GTMD a procédé à un travail de cartographie des acteurs agissant dans le domaine de la migration dans la zone de Dakar où il a été recensé une quinzaine d'organisations travaillant sur ces questions. En même temps, ce travail a été l'occasion de faire un état des productions et des connaissances existant dans le domaine de la migration dans le pays.

Enfin en 2011, l'organisation du Forum Social Mondial de Dakar a révélé tout l'intérêt et le potentiel des associations nationales, actives dans le domaine de la migration, pour se constituer en réseau et construire des actions de très grande envergure. La thématique de la migration peu présente à Belem lors du dernier FSM en 2009, est devenue centrale pendant le FSM de Dakar. En amont du FSM, l'adoption de la Charte Mondiale des Migrants a proclamé le droit de la personne de choisir son lieu de résidence, de rester là où elle vit ou de circuler et de s'installer librement où elle le souhaite. Pendant tout le forum, les appels à la libre circulation ont donc résonné. Lors des ateliers thématiques la Cimade et ses partenaires ont animé le débat sur les entraves à la libre circulation en Afrique de l'Ouest, l'instrumentalisation de l'aide publique au développement à des fins de contrôle des flux migratoires, et la militarisation du Sahel qui favorise l'amalgame entre migrants et terroristes. Le GTMD et la coordinatrice de la CIMADE ont joué un rôle important dans la réussite des

nombreuses initiatives dédiées à la migration : caravane Dakar - Bamako, nombreux ateliers, marche dans Dakar contre Frontex, etc.

Au regard de cette floraison d'associations et d'initiatives, il peut paraître singulier que les appuis pour construire une organisation en réseau national ait été aussi faible. Certes, la contribution financière de la CIMADE est négligeable. Certainement même que la CIMADE est peu outillée pour accompagner la construction de réseau thématique en Afrique de l'Ouest. Mais au-delà, il nous paraît que le CONGAD et les membres du GTMD ne se sont pas donné les moyens nécessaires pour soutenir une forte dynamique d'organisation en réseau. L'argument de la faible contribution financière de la CIMADE n'explique pas cette situation. Le CONGAD, et certaines associations membres du GTMD, disposent des capacités pour mobiliser des ressources complémentaires et des moyens techniques et intellectuels pour construire une forte organisation en réseau.

Le diagnostic rapide établi fait apparaître une organisation et une mobilisation difficiles des animateurs du GTMD ; ses principaux responsables sont engagés sur plusieurs fronts et sont fortement mobilisés par leur propre association. Ainsi, il apparaît qu'il serait utile que le GTMD puisse doter d'un système de coordination (au moins à temps partiel).

Pour conclure dans le cas du Sénégal, le processus de constitution d'un réseau national plus large sur les enjeux migratoires doit pouvoir s'appuyer sur des initiatives structurantes. Le projet à construire au Sénégal est, en partant de la dynamique impulsée depuis le FSM, d'aller vers un espace plus large de mobilisation : il s'agit de construire la plateforme nationale des acteurs. La tenue prochaine de la conférence euro-africaine (fin 2011) devrait également constituer un temps fort pour s'organiser, agir et tenter d'influencer les décisions des pouvoirs publics et des Etats. Les entretiens avec le GTMD et les salariées de la CIMADE mettent en évidence une situation de blocage où chacun se renvoie « la balle » attendant que l'autre prenne l'initiative. Pour le GTMD, la CIMADE doit prendre conscience de l'importance de cette initiative et apporter un appui et un soutien forts au processus. La demande des membres du GTMD en direction de la CIMADE a été précisée lors des entretiens :

- Bénéficier d'un appui pour organiser les activités autour de la conférence euro-africaine à travers un agenda parallèle avec l'ambition d'avoir une prise de parole officielle lors de cette rencontre
- Renforcer les capacités des associations qui accompagnent les migrants, mais aussi les associations de migrants.
- Soutenir les dynamiques de mise en réseau.
- Augmenter les ressources affectées au projet et autonomiser totalement le CONGAD dans la gestion des fonds.

Pour les salariées de la CIMADE, le GTMD tarde à prendre l'initiative de démarrer le processus, par exemple en se rapprochant du GADEM pour tirer parti de son expérience lors de la conférence auro-africaine de 2006.

Le point de vue de l'équipe d'évaluation est que la structure collective du CONGAD est un cadre favorable à partir duquel définir une stratégie pour créer un réseau national. Il est donc important d'établir un espace de débat entre la CIMADE et le CONGAD à la hauteur des enjeux pour que le processus de préparation et d'implication dans et autour de la conférence euro-africaine puisse démarrer sur la base d'une clarification du rôle de chacun. Etant donné l'importance des enjeux, il serait important d'intégrer d'autres acteurs du nord à un tel débat, notamment pour mutualiser les ressources.

A un autre niveau, le faible engagement local du GTMD s'explique probablement par l'échelle d'intervention du CONGAD et renvoie à un fréquent problème d'articulation d'échelles entre les organisations nationales et les organisations locales, mais ne doit pas faire obstacle à la définition d'une stratégie nationale. L'identification d'organisations locales sénégalaises susceptibles d'intervenir en appui aux migrants à la frontière mauritanienne doit être faite, mais en s'appuyant sur d'autres acteurs que le GTMD.

□ Au Mali, une forte dynamique de travail en réseau

La question migratoire est particulièrement sensible au Mali. On estime qu'il y a 4,5 millions de Maliens à l'extérieur dont 3, 5 millions en Afrique. Ils seraient 200 000 en Europe dont 120 000 en France. Le Mali s'est engagé dans une stratégie d'adaptation de sa politique migratoire dans une perspective de valorisation du rôle et de l'action des immigrés. La société civile est fortement mobilisée pour s'opposer à la signature par leur pays des accords de gestion concertée des flux migratoires avec la France. Le gouvernement malien est sous pression essayant de composer avec une bonne partie des associations et tout particulièrement l'AME dans l'élaboration de la politique externe et interne de migration du Mali.

Il existerait, selon le Ministère des Maliens de l'extérieur, plus de 70 associations de soutien des migrants parmi lesquelles beaucoup ont été créées pour profiter de l'opportunité des subventions accordées par le CIGEM. En revanche l'AME et l'ARACEM constituent des structures remarquables composées de migrants et présentent des caractéristiques qui les distinguent. Compte tenu de leur dynamisme, ces deux associations sont au cœur des actions de défense des migrants et constituent un noyau de base pour des actions convergentes.

Aujourd'hui, d'après nos observations, la dynamique d'organisation en réseau au cœur duquel se trouve l'AME est effective au Mali. Développant des actions depuis les années 1996, le dynamisme de cette association n'est pas seulement attribuable à la CIMADE mais à de multiples partenariats. Cependant il faut signaler le rôle prépondérant joué par la CIMADE dans la redynamisation d'un mouvement qui était en voie d'essoufflement en 2006. En

lançant le projet régional, elle a contribué à relancer les activités de l'AME. La CIMADE a également œuvré pour le rapprochement entre la Maison des Migrants et l'AME qui avaient des réticences à collaborer.

Le Groupe d'Action sur les Migrations internationales (GRAMI), créé par des OSC pour réfléchir et agir sur les migrations, est né en février 2010. Les membres fondateurs sont l'AME, l'ARACEM, la CARITAS, Aide Mali et le Centre Dioliba. L'idée de créer ce réseau est née en 2008 lors d'une journée de réflexion sur le programme stratégique du CCFD. Son objet est de contribuer à une gestion efficace de la migration internationale (Sud-Nord, Sud-Sud). Le GRAMI a bénéficié d'un financement modique de 300 € pour une conférence de presse de lancement du groupe. D'autres petits appuis ont été apportés par le CCFD et le GRDR (financement pour participer à un colloque international en Mauritanie). Mais le GRAMI est aujourd'hui frappé de léthargie et ses perspectives nous semblent totalement compromises. Compte tenu de la faiblesse de ses moyens (humains, financiers, techniques), de l'absence de fonctionnement et de l'inexistence d'activités, il nous paraît difficile de parier sur ce cadre pour porter des dynamiques d'organisation fédératives et/ou de réseau. Un rapide diagnostic organisationnel du GRAMI aurait dû révéler à ses partenaires son immobilisme. Les difficultés du GRAMI qui pourrait constituer une plateforme des organisations distinctes de celles appuyées par le CIGEM et ayant une vision différentes serait également à mettre en rapport avec les tensions rencontrées avec le CCFD, mais aussi avec les conflits internes à cette organisation.

Pour conclure dans le cas du Mali, l'AME est au cœur du réseautage sur les questions migratoires, mais aurait besoin de ressources et d'appuis spécifiques pour construire effectivement des réseaux tant à l'échelle nationale que locale en relation avec les pouvoirs publics, les collectivités locales mais également les autres intervenants nord et sud sur la question. Il serait également important de faire connaître d'avantage au niveau national les résultats et les acquis du projet, par exemple la capitalisation issue de la mission d'observation à la frontière Mali/Mauritanie

- Au Niger, un nouveau contexte politique et une société civile qui commence à prendre en compte les enjeux migratoires

Au Niger les migrations ont toujours été exclusivement orientées sur le continent, vers la Libye et l'Algérie au Nord et vers la Côte d'Ivoire, le Nigéria et le Ghana au sud... Le Niger a déjà vécu des refoulements massifs de leurs ressortissants, par exemple 100.000 Nigériens sur 700.000 Africains ont été refoulés du Nigéria en 1987.

Depuis la guerre en Libye et le conflit en Côte d'Ivoire, 150.000 Nigériens seraient de retour de Libye et 20.314 de Côte d'Ivoire. Mais il est probable que dès que la situation se stabilisera dans ces pays, comme c'est le cas en Côte d'Ivoire, et étant donné le contexte de crise

chronique du pays, les Nigériens repartiront aussitôt. Face à l'afflux des migrants, le pouvoir prévoit fonds d'urgence pour les réfugiés de 15 milliards de FCFA abondés en fait par des bailleurs de fonds pour des actions de distribution d'aide alimentaire, d'approvisionnement en semences, de dons de petits ruminants, de transfert d'argent. Mais la contribution du nouveau gouvernement, en fait faiblement mobilisé et préparé à gérer une telle crise, reste très limitée.

AEC engagée depuis quelques années sur la question de la défense des droits de migrants a déjà été présentée. Il faut également mentionnée l'antenne de l'ANDDH à Agades, qui par sa position, est davantage concernée par cette question que le siège de son organisation basée à Niamey.

Le GRASPI, Groupe de réflexion et d'action pour la Solution au Phénomène d'Immigration a été créé en 2007 et reconnu par arrêté en 2010. Le GRASPI a été créé par des anciens migrants enseignants et étudiants qui souhaitent à partir de leur vécu informer et sensibiliser les jeunes sur les migrations et leurs conséquences. En octobre 2009, le GRASPI a ouvert un point info pour les jeunes à Talladjé (quartier populaire à la périphérie de Niamey), tant pour ceux qui veulent partir, que pour ceux qui reviennent pour les préparer à trouver un emploi. Il organise des causeries, des débats et passe des films avec AEC. Depuis la guerre en Libye et les tensions en Côte d'Ivoire, il reçoit 30 jeunes par jour. Il bénéficie de l'appui de l'Unicef et d'une ONG italienne. Les animateurs du point information jeunesse sur les migrations du GRASPI ont reçu de la volontaire Echange et partenariat appuyant AEC, une formation sur les questions de droit, de mobilité sous régionale et internationale. Enfin le GRASPI a participé au Forum social de Dakar.

Des collaborations existent entre ces organisations. Ainsi Alternative Espaces Citoyens et l'antenne ANDDH à Agades ont organisé, les 22 et 23 décembre 2010, le forum « Insécurité et Enjeux de retour à la paix » à Agadez avec l'appui de la CIMADE. Le forum a permis d'aborder la question de l'impact de la militarisation des zones sahéniennes renforcée par les enjeux miniers sur les populations et sur les migrants. L'appui financier a permis d'organiser, au cours de la semaine précédant le forum, une caravane citoyenne radiophonique qui a sillonné les petites communes de la région d'Agadez, récoltant les témoignages des populations locales. Des images ont été tournées au cours de la caravane radiophonique et pendant toute la durée du forum et un film est actuellement en cours de réalisation.

Pour conclure dans le cas du Niger, la réalité migratoire n'est pas nouvelle, en revanche c'est depuis peu que des OSC comme AEC, Graspri, ANDDH Agades commencent à se mobiliser sur ces enjeux. Les changements politiques récents constituent une ouverture pour commencer à réfléchir avec les partenaires concernés au développement d'une dynamique nationale. En même temps le contexte géopolitique et les enjeux miniers risquent de donner au nouveau pouvoir nigérien une marge de manœuvre limitée dont il faut tenir compte.

□ En Mauritanie, un contexte difficile

La Mauritanie connaît également un contexte difficile. La phase d'ouverture ayant permis des élections démocratiques et transparentes a été brutalement interrompue par un coup d'état militaire légitimé par la présence d'AQMI au Sahel. La lutte contre le terrorisme et la crise économique favorisent l'instrumentalisation des migrants. L'entrée de la Mauritanie dans le dispositif européen FRONTEX participe également de cette orientation et contribue à fragiliser les migrants sub-sahariens vivant nombreux sur le sol mauritanien.

Dans le cadre du projet régional, une journée de rencontre et d'information sur le cadre juridique national relatif à la migration, sur les conventions internationales ratifiées et sur les traités africains protecteurs des migrants et réfugiés ratifiés a eu lieu le 18/12/2009 à Nouakchott. Elle a rassemblé grâce au réseau RATAM une trentaine de personnes (membres, association, migrants). Le point de vue des partenaires du projet est que le réseau RATAM suscité par l'opportunité que représente les financements européens dans le cadre de sa politique migratoire, risque plus d'être un cadre d'instrumentalisation de la société civile mauritanienne, à l'image de ce qu'est le CIGEM au Mali mais dans un contexte très différent. Deux autres rencontres ont eu lieu au siège de l'AMDH avec des associations travaillant sur la thématique des migrations et avec des collectifs de migrants assez nombreux et anciens dans le pays. La deuxième rencontre a permis la préparation du forum social de Dakar. Mais concernant la réalité d'une dynamique nationale, celle-ci n'est pas encore effective, comme le mentionne l'AMDH.

Les 20 ans de l'AMDH fêtés avec l'appui de la CIMADE en juin 2011 ont permis à de nombreuses associations de se retrouver, notamment celles membres du Forum des organisations nationales des droits de l'Homme (FONADH), comme SOS Esclaves, le GERDDES, le CSVR, le CRADPOCIT, le collectifs des veuves, etc. Le projet de l'AMDH est que les organisations membres du Forum parviennent progressivement à se positionner sur la question des droits des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile.

L'AMDH est également en relation avec la CGTM qui est le seul syndicat en Mauritanie à ne pas adhérer au principe de la préférence nationale dans les recrutements. La CGTM accompagne parfois des travailleurs migrants aux tribunaux pour leur permettre d'avoir accès à leurs droits économiques souvent floués dans le pays. Au niveau plus local de l'antenne AMDH de Nouadhibou, la CIMADE a contribué au renforcement des liens et de la synergie entre acteurs des droits de l'Homme comme l'AMDH et acteurs de l'humanitaires, comme Caritas et autres ONG locales, associations de migrants en les impliquant dans les premières formations conduites sur place. La participation de l'AMDH aux séances de sensibilisation et d'information des associations de migrants soutenue par Caritas a également renforcé cette synergie d'intervention entre acteurs locaux et association de migrants.

Enfin il faut rappeler la dynamique associative des migrants déjà évoquée pour la Mauritanie, le nombre important d'associations de migrants, à Nouadhibou, Rosso, et Nouakchott et l'existence d'Union à Nouadhibou et de Fédération à Nouakchott de ces associations.

Pour conclure et malgré les obstacles rencontrés en Mauritanie, il apparaît qu'une société civile à travers les associations de droits de l'Homme, les associations humanitaires, et les associations de migrants est en phase de mobilisation, de construction mais également de recherche de synergie. C'est sur une telle base qu'une dynamique nationale autour de la défense des droits des migrants pourrait se construire et être appuyée avec des méthodes adaptées devant tenir compte du contexte politique particulier de ce pays.

□ Au Maroc, une dynamique qui marque le pas aujourd'hui

Dès 2003 une Plateforme Migrants a été mise en place avec la CIMADE et AVIC suite à une table ronde organisée sur la question. Un programme de formation Asil'Maroc a été organisé en 2005 avec une volontaire de la CIMADE et l'AVIC dont un salarié était également pris en charge par la CIMADE. La présence d'une représentante de la CIMADE a permis dans un premier temps de soutenir directement l'émergence et le renforcement d'une dynamique nationale. L'effet dynamisant de la formation a été multiplié par le concours de circonstance, les événements de Ceuta et Melilla ayant lieu entre les deux sessions de formation. La CIMADE s'est alors directement impliquée dans différentes initiatives, comme l'organisation de la Conférence non-gouvernementale euro-africaine sur les migrations, les droits fondamentaux et la liberté de circulation en 2006 qui a abouti à l'élaboration du Manifeste euro-africain sur les migrations, les droits fondamentaux et la liberté de circulation, avec une réelle dynamique collective nationale. La CIMADE s'est retirée au profit du GADEM, alors en voie de consolidation.

Aujourd'hui, la dynamique au niveau national marocaine connaît un recul tant celle constituée autour du manifeste, que celle liée à la Plate-forme migration qui rencontre des conflits importants en son sein. Il est clairement ressorti des entretiens que le GADEM avait un positionnement particulier dans cette dynamique nationale. Il lui est reproché, par les uns, d'avoir voulu prendre le leadership (pour accéder à des fonds par ce biais), par les autres de s'être trop replié sur ses propres activités, et par d'autres encore de ne pas avoir su faire fructifier ce formidable outil entre ses mains. Au sein du GADEM, on déplore l'attitude peu constructive, une mauvaise foi et une absence de volonté de collaborer de certains acteurs clé. Cette expérience montre en tous les cas la complexité d'une coordination au niveau national que la CIMADE a tenté de soutenir activement dans ses débuts et à travers le GADEM par la suite.

Le GADEM est aujourd'hui activement impliqué dans une nouvelle dynamique collective, la « plateforme protection », fondé par Terre des Hommes, avec MSF, Caritas, etc.. Le GADEM y apporte son expertise juridique autour de la protection des femmes et des enfants

surtout. On remarque qu'il s'agit d'une plateforme ayant un rôle beaucoup plus opérationnel (coordination des acteurs de l'assistance à des victimes) que politique et ne nécessitant pas de parole publique commune.

Pour conclure dans le cas du Maroc, en reprenant l'analyse développée faite par la coordinatrice régionale, il apparaît, dans un tel contexte de conflit autour du leadership, que les acteurs marocains d'appui ne prendront plus l'initiative aujourd'hui. Ce sont les associations de migrants eux-mêmes qui auraient le plus de légitimité pour relancer une dynamique nationale. Il est important que le GADEM (et indirectement la CIMADE) les soutiennent plus fortement en ce sens.

□ L'Algérie, une situation également très difficile

Les associations qui travaillent avec les migrants sub-sahariens sont souvent menacées et travaillent dans des conditions de plus en plus difficiles comme le décrit Rencontre et développement. Il est arrivé que des prêtres s'occupant des migrants se fassent arrêter. Toutefois il faut signaler le rôle positif que commence à jouer la LADH qui est engagée dans un programme de formation sur les droits des demandeurs d'asile avec le HCR. La LADH est même parvenue à gagner plusieurs recours en justice au bénéfice des réfugiés face aux autorités algériennes, elle a eu également à intervenir pour soutenir SOS Femmes en détresse. Le rôle des médecins algériens dans les hôpitaux, comme celui des pharmaciens faisant preuve d'une grande solidarité est également évoqué par Rencontre et Développement.

L'AFAD, partenaire principal algérien du projet est plutôt mobilisé sur les Harraghas, mais témoignait un intérêt pour la problématique des migrants sub-sahariens en Algérie. L'AFAD avait proposé d'organiser une table ronde en Algérie sur la question des droits des migrants, avec un volet sensibilisation et plaidoyer, à destination de juristes, d'avocats et d'associations. Une telle table ronde avait été conçue à l'image du module de formation qui avait été organisé par le Gadem. Cette table ronde initialement prévue pour juin 2010 a été repoussée en mars 2011 et n'a finalement pas eu lieu faute de préparation par l'AFAD. Les perspectives de l'AFAD est de reprogrammer cette table ronde pour octobre 2011 avec l'appui de la Cimade avec pour objectif de fédérer les organisations autour de la question des migrants sub-sahariens avec la participation des magistrats, des avocats, des ONG, des journalistes mais également des représentants des pouvoirs publics et des forces de l'ordre.

Pour conclure dans le cas de l'Algérie, la situation est très difficile et les marges de manœuvre pour les OSC sont réduites. Mais ce pays où de nombreux migrants sub-sahariens sont bloqués doit être pris en compte dans un projet régional. Si le partenariat avec l'AFAD n'a pas donné les résultats escomptés, Rencontre et développement est toujours actif sur le terrain et des espoirs subsistent avec la LADH qui devient plus visible sur ces enjeux et avec laquelle un partenariat devrait se développer.

b. Efficacité des activités communes

Les actions communes concernent les échanges de « stagiaires », les missions conjointes aux frontières et les formations régionales qui sont analysées du point de vue de leur efficacité par rapport au résultat 2.

Les échanges de « stagiaires »

Les échanges de « stagiaires » ont pour but de renforcer et de faciliter les échanges entre les associations concernées en vue de mutualiser les compétences. Les rencontres entre des membres des associations devraient faciliter la diffusion des informations sur les modes d'assistance des migrants qui circulent d'un pays à l'autre et consolider la dynamique collective régionale.

En 2009 et 2010, cinq échanges de « stagiaires » ont été organisés entre :

- l'AMDH et le Gadem (du 13 au 25 mars 2009),
- l'AME et l'AMDH (du 8 au 20 novembre 2009),
- le GADEM et l'AME (du 5 au 15 juillet 2010),
- l'AMDH et ACE (du 12 au 23 juillet 2010)
- le GTDM et l'AMDH (du 29 juillet au 05 août 2010).

En 2009, un avocat de l'AMDH a fait un « stage » au GADEM au Maroc du 13 au 25 mars pour découvrir le contexte des migrations au Maroc, les conditions de vie des migrants, les enjeux politiques sur la question, la mobilisation des OSC à ce niveau. Il a participé à l'atelier de perfectionnement destiné aux avocats organisé par le GADEM. De nombreux échanges ont eu lieu sur les refoulements du Maroc vers la Mauritanie et sur l'accompagnement juridique des migrants. Cependant il reste difficile pour les Mauritaniens de travailler de l'autre côté de la frontière avec le Maroc où un visa est nécessaire pour entrer. Il s'agit d'une zone militarisée où il n'y a pas d'associations de droits de l'Homme et où toute observation est difficile.

Les échanges entre le GADEM et l'AME s'inscrivent dans une démarche globale de visites du partenaire marocain en Afrique de l'Ouest. Contrairement aux échanges entre l'AME et l'AMDH, le financement de ces missions s'est fait en dehors du budget du projet régional. A la demande du GADEM, elles visaient essentiellement à renforcer les liens avec les autres associations impliquées dans le projet régional, à mieux comprendre la situation des migrants dans les pays visités. Au-delà de la découverte de nouvelles expériences, les échanges entre le Maroc et le Mali ont permis une transmission des connaissances juridiques sur la question de la migration aux intervenants de l'AME. La responsable des questions juridiques du GADEM qui a effectué la mission a assuré une formation du juriste de l'AME. Comme cela a été déjà signalé, cette visite a été le prétexte pour une formation plus large assurée par le

responsable du plaidoyer et de la communication à d'autres membres de l'AME et de son comité de soutien.

Le « stage » du responsable de l'antenne AMDH de Rosso au Niger du 12 au 23 juillet 2010 au Niger niveau d'AEC a permis de réaliser de nouvelles activités. Il a pu visiter la radio, assister au montage du film sur les refoulés maliens de la Mauritanie, suivre la création d'un site et d'un blog, avec leur mise à jour et leur entretien ; animer une soirée débat sur les migrations à la radio, aborder différentes techniques d'animation, d'information et de diffusion utilisées par Alternative. Dans un contexte comme le Niger où la problématique migratoire est nouvelle pour les ONG, l'expérience de l'AMDH en matière de travail sur le terrain et d'accompagnement des migrants a été intéressante à partager avec AEC. Des perspectives de travail conjointes ont été envisagées entre les deux organisations.

Les échanges inter-associatifs font l'objet de rapports de « stage ». C'est un travail de capitalisation important qui permet de documenter les diverses activités du projet régional. Mais d'après les entretiens au Maroc, les conclusions et recommandations de ces rapports ne sont pas véritablement exploitées. Or, il apparaît que c'est un matériau essentiel pour construire une connaissance collective des questions qui sont traitées et pourrait déboucher sur des guides de formation utilisables à plus large échelle.

Un aspect négatif de ces échanges porte sur le statut du « stagiaire » qui est perçu plus comme un consultant extérieur que comme un militant associatif. Cette perception serait liée à la faiblesse des échanges Sud-Sud qui seraient à développer. L'appellation « échanges de stagiaires » ne paraît pas rendre compte totalement de l'objet de l'activité. La personne visiteuse n'est pas dans une démarche de « stage », mais plutôt d'échanges et d'apprentissages mutuels. Il semble plus approprié de reprendre les termes utilisés lors du comité de pilotage tenu en février 2009 à Dakar où cette activité a été présentée comme un programme d'accueil de professionnels/militants entre les associations des différents pays concernés par le projet régional.

Dans cette perspective, l'ensemble des acteurs du projet régional – des responsables des associations au personnel de la CIMADE, est concerné par ces échanges entre professionnels et militants. Cette approche paraît plus conforme à l'esprit de rencontres et d'apprentissages mutuels. Elle devrait favoriser une vision qui ne distingue pas dans le visiteur un stagiaire ou un apprenant, mais plutôt une personne inscrite dans un processus d'échanges (donner et recevoir).

□ Les missions conjointes

Les missions conjointes permettent une observation directement faite dans les régions frontalières ou de transit qui sont des lieux de violation des droits des migrants. Le concept de ces missions conjointes est particulièrement opérant en ce sens qu'elles impliquent plusieurs associations dans une même activité d'observation et d'analyse. Quatre missions

conjointes étaient prévues sur les zones frontalières ou de transit entre la Mauritanie et le Mali, entre le Mali et l'Algérie, entre le Niger et l'Algérie, entre la Mauritanie et le Maroc. Pour des raisons de sécurité, la première mission conjointe entre la Mauritanie et le Mali n'a pu avoir lieu qu'en février 2010 avec l'AME et l'AMDH et le GRDR et les autres missions conjointes également n'ont pas encore été organisées. La participation d'AEC a permis la réalisation d'un film qui a été présenté à Migrant scène. Une préparation a été faite en amont et au retour à Bamako avec la Cimade et MdM qui n'ont pu se rendre sur la frontière pour des raisons de sécurité. Les résultats de cette mission conjointe ont été : un état des lieux de la situation des migrants refoulés à cette frontière, la réalisation d'un film à diffuser largement et la co-rédaction d'un riche rapport d'observation par les partenaires avec l'appui de la CIMADE.

Durant la mission, les « observateurs » ont rencontré les migrants, les autorités locales, les acteurs sociaux, les associations locales et les populations. Les constats établis tournent autour de l'absence de synergie entre les intervenants locaux, la faiblesse de la présence de l'Etat malien (Nioro du Sahel est en territoire malien) qui se décharge sur les pouvoirs locaux et les communautés pour la prise en charge des migrants refoulés. Les informations collectées lors de cette mission constituent un matériau de première qualité pour formuler des positions précises sur la défense des droits des migrants et pour alimenter les actions de plaidoyer. Une des conclusions de la mission est la décision prise par l'AMDH d'installer une antenne du côté mauritanien de la frontière.

D'autres effets importants ont été d'avoir pu échanger avec les autorités locales au Mali, le préfet mais également la commune de Nioro qui sont des interlocuteurs à sensibiliser et à mobiliser.

Un dernier effet a été pour les partenaires de tester leur capacité d'expérimenter une mission conjointe sans la présence sur le terrain de la Cimade. Cette situation qui risque de se reproduire dans le contexte accru d'insécurité préfigure également l'évolution du rôle de la Cimade dans une fonction de coordination, de préparation, d'accompagnement de l'analyse et de la finalisation d'un document final, plutôt que dans la réalisation et le suivi sur le terrain de ce type d'activité. Enfin pour AEC le tournage en situation difficile a permis de voir l'intérêt de disposer de matériel léger dans certaines situations avec les migrants.

Forts de cette expérience d'autres missions conjointes pourraient être organisées en limitant l'implication des partenaires du nord. Pour l'année 2011, une mission conjointe sur Agades et Arlit permettant de suivre l'évolution des refoulés de Libye est demandée par AEC.

□ Formations régionales

Deux formations régionales Sud-Sud ont été prévues dans le projet régional. La première formation organisée à Dakar du 24 juin au 2 juillet 2009 a rassemblé 28 participants autour de 3 thèmes :

- le cadre juridique international et national relatif aux migrants et aux réfugiés animé par l'AMDH et l'ANDDH ;
- le cadre politique des relations UE-Afrique sur les migrations animé par Migreurop, l'AME, le GTMD et la CIMADE ;
- la construction d'un plaidoyer basée sur les techniques de communication par l'AEC.

L'intérêt de cette formation régionale est d'avoir mobilisé les compétences complémentaires de chacun des membres pour une formation Sud-Sud innovante par rapport aux habituelles formations où les acteurs du Nord forment les acteurs du Sud. Un des effets de cette formation est d'être propice à une dynamique collective d'échanges et d'apprentissage qui responsabilise, valorise et mutualise les savoir-faire de chaque partenaire. Une deuxième formation régionale est prévue en 2011, année 3 du projet sur le plaidoyer.

L'objectif de ces formations est de renforcer la capacité d'analyse et d'intervention des membres du réseau soutenu par le projet régional. Les participants à ces formations soulignent l'intérêt primordial qu'elles représentent car elles permettent de renforcer leur connaissance sur les questions et enjeux migratoires et d'améliorer l'efficacité de leurs actions. Dans les différentes rencontres nationales et internationales et les actions de plaidoyer, les ONG parties prenantes du projet affirment avoir une meilleure maîtrise de ces questions suite aux formations dispensées.

Ces formations sont d'autant plus importantes que l'accompagnement des migrants ne constitue pas le cœur de métier de toutes les associations, comme cela déjà a été évoqué. Si le GADEM au Maroc, l'AME, la Maison des Migrants de CARITAS Gao et l'ARACEM au Mali, sont exclusivement centrées sur l'accompagnement et la défense des droits des migrants, cela n'est pas le cas des associations généralistes comme l'USE, le RADDHO et le CONGAD au Sénégal ou comme l'AMDH et l'ANDDH sur les droits de l'Homme respectivement en Mauritanie et au Niger.

Une approche participative des formations et mutualisation des savoir-faire

La Formation régionale a été assurée par des intervenants de la CIMADE et par les responsables des associations partenaires du projet régional. Cette démarche est pertinente car, non seulement elle s'appuie sur des ressources internes, mais elle permet de valoriser les expériences communes vécues. La proximité des participants à ces formations constitue un élément qui renforce la liberté de parole et d'expression.

Ainsi lors de la formation régionale, les différents apports ont été :

- le GTMD, à travers toute l'expérience du CONGAD qui s'est appuyé sur son expérience menée depuis les années 1999, dans son action de plaider sur les accords de Cotonou pour en partager les principaux enseignements.
- l'AME qui a tiré parti de ses échanges avec le GADEM et le renforcement des compétences de ses juristes sur les droits des migrants, pour assurer son intervention.
- La CIMADE qui a pu ainsi mettre en évidence tout le travail de son organisation.

Lors de l'évaluation du projet, certaines associations ont regretté l'absence de contributeurs extérieurs aux formations. En soi, cela traduit une volonté d'élargir le cercle des personnes et organismes impliqués dans la réalisation des objectifs du projet. Pour l'équipe d'évaluation, l'approche consistant à s'appuyer sur des acteurs du projet est pertinente et productive. Toutefois, pour enrichir la réflexion et élargir la palette des expériences, il faut pouvoir articuler cette approche de mobilisation des ressources internes à des apports d'information et d'expertise assurés par des intervenants extérieurs. Encore que certains intervenants de la CIMADE ne sont pas des acteurs directs du projet. Les apports extérieurs peuvent intervenir ponctuellement lors des formations qui sont d'abord assurées par des animateurs du projet.

Un défi : Diffuser les acquis des formations

Néanmoins pour que ces formations soient efficaces, il est nécessaire que les participants puissent partager les principaux enseignements et conclusions avec leurs pairs. Or, si des restitutions sont faites (c'est le cas de l'AME après la formation régionale), il paraît insuffisant de s'en limiter à ce seul partage. Dans ce cas, le projet régional est confronté à un problème récurrent dans les formations organisées par des organisations de la société civile : comment exploiter au mieux et diffuser le contenu des enseignements diffusés dans les formations pour en faire des outils au service de l'action ?

Des formations orientées vers l'action

Si les apports théoriques fondés sur l'expérience des uns et des autres sont évidents lors des formations, il n'en demeure pas moins qu'elles se présentent également sous la forme de petits ateliers de production qui permettent, non seulement de libérer la parole et de valoriser les connaissances des participants, mais également de construire des pistes pour agir.

A l'issue de la formation régionale sur « le cadre politique sur les relations UE-Afrique », il a été envisagé de :

- S'appuyer sur les missions conjointes aux frontières et le recueil des témoignages pour documenter les expériences de terrain et construire un plan de plaidoyer ;
- Rédiger, du côté français, une lettre à des parlementaires sur les accords de réadmission. Le projet prévoit d'illustrer cette lettre à partir des expériences de la Guyane française et de Haïti, qui est la prochaine étape de signature d'un accord de réadmission avec la France ;

- Esquisser un plan d'action à l'issue de la formation.

La formation sur le « cadre juridique international relatif aux migrants et aux réfugiés » a été conclue par des propositions d'action intéressantes pour réaliser les objectifs du projet. Il s'agissait notamment de la rédaction de rapports alternatifs à ceux des gouvernements adressés au comité de la Convention sur les droits des travailleurs migrants, échanger et capitaliser les expériences existantes dans la dénonciation des violations des droits des migrants, engager des actions communes et se joindre aux initiatives en cours (Migreurop).

La difficulté qu'on peut signaler à l'issue de ces formations porte sur les moyens et modalités de passage à l'acte. Comment réintégrer les pistes d'actions suggérées dans un cadre logique d'intervention déjà établi ? Après la formation régionale tenue à Dakar, il n'a pas été envisagé de procéder à une révision en fin d'année pour réorganiser et enrichir le cadre logique, non seulement au niveau national, mais également au niveau régional.

Efficacité du Résultat 2 : Renforcement des capacités de mise en Réseau

Les dynamiques nationales (analyse du jeu des acteurs, des alliances possibles et des marges de manœuvre par rapport aux Pouvoirs Publics) n'ont pas fait l'objet d'analyse pour définir une stratégie adaptée et éventuellement un plan d'action pour chaque contexte.

Des dynamiques très variables peuvent être caractérisées ainsi à cette étape :

- Au Mali, une forte mobilisation de la société civile sur ces questions, un dialogue possible entre les OSC et un gouvernement sous pression, les potentialités d'un réseau national existent pouvant être appuyées.
- Au Sénégal, de fortes potentialités de mobilisation du CONGAD au niveau national voire régional et international, notamment sur certains thèmes comme migration et développement, mais manque d'un débats de fonds sur la stratégie à adopter
- Au Niger, une réalité migratoire ancienne, mais une mobilisation récente des OSC comme AEC, GRASPI, ANDDH Agadez sur ces enjeux.
- En Mauritanie, un contexte politique difficile, mais une société civile en phase de mobilisation, de construction mais également de recherche de synergie, à travers les associations de droits de l'Homme membres du FONADH, les associations humanitaires et les associations de migrants.
- Au Maroc, un contexte de conflit de leadership entre associations d'appui, mais des associations de migrants ayant plus de légitimité pour relancer une dynamique nationale.
- En Algérie, une situation très difficile et des marges de manœuvre réduites pour les OSC. La LADH qui devient plus visible sur ces enjeux pourrait être un partenaire dans le futur projet.

Le processus de renforcement des dynamiques nationales a débuté mais reste à poursuivre.

Des propositions seront faites dans les recommandations.

Concernant les activités communes, elles concernent les échanges de stagiaires, les missions conjointes aux frontières, les formations régionales. Elles jouent un rôle important dans la construction collective régionale.

- 5 échanges de « professionnels » ont été réalisés et ont fait l'objet de rapports de stage et de recommandations. Il s'agit d'un travail de capitalisation important, un matériau essentiel pour construire une connaissance collective des questions traitées susceptibles de déboucher sur des guides de formation utilisables à plus large échelle.
- 1 seule mission à la frontière Mali/Mauritanie au lieu des 4 prévues pour des raisons d'insécurité a mis en évidence la capacité des partenaires du sud et leur autonomie à ce niveau. L'appui de la CIMADE en amont et en aval de la mission a permis la réalisation d'un document de grande qualité. Un film a été réalisé, il est largement diffusé lors des rencontres
- 2 formations régionales sont prévues, la 1^{ère} a eu lieu en 2009 et la 2nd aura lieu fin 2011. La première formation a renforcé l'expertise des partenaires du projet sur les enjeux migratoires. Elle a été propice à une dynamique collective d'échanges et d'apprentissage qui responsabilise, valorise et mutualise les savoir-faire de chaque partenaire grâce à une approche participative. Il faut préciser que des associations généralistes de développement comme l'USE et le CONGAD au Sénégal ont participé à cette formation et ont pu renforcer leur capacité à connecter actions de développement et défense des migrants.
- Deux défis pour les formations régionales : comment diffuser et valoriser les acquis de la formation et comment orienter la formation vers l'action ? Des recommandations seront faites.

4.2.4. Atteinte du résultat 3 : « Sensibilisation et plaidoyer »

Les activités correspondant au résultat 3 sont réparties en :

- activités à l'échelle nationale et régionale, voire internationale, contribuant à la construction d'un plaidoyer commun,
- activités favorisant les relations avec les pouvoirs publics,
- activités relayant le plaidoyer en Europe et en Afrique.

a. Efficacité des activités contribuant à la construction d'un argumentaire commun en vue d'un plaidoyer

Les activités de plaidoyer ont été plutôt concentrées sur l'année 2011. La construction d'un plaidoyer commun est un processus de long terme qui dépend de la réalisation des différentes activités comme la production de rapports nationaux d'observation pour

alimenter les mécanismes de protection des droits humains au niveau international ; l'organisation de conférences de presse et de forum, la participation à des réseaux régionaux et internationaux.

Un des principaux motifs de mobilisation des partenaires du projet a porté sur la dénonciation des accords de réadmission, la critique des accords de partenariat économique entre l'UE et l'Afrique (accords de Cotonou) et la liberté de circulation dans l'espace ouest-africain. Cette thématique est en particulier portée par les pays sub-sahariens notamment par le Mali et le Sénégal.

□ Au Mali

Les formes et modes d'intervention de l'AME sont très variés. Ils vont du communiqué et de la conférence de presse, aux marchés et meetings, en passant par les journées de réflexion et par la participation à des rencontres nationales, régionales et internationales. Depuis 2007, l'AME a mené une trentaine d'actions essentiellement orientées vers la dénonciation des accords de réadmission (17), la lutte contre des violations des droits des migrants (8), la liberté de circulation (5).

□ Au Sénégal,

Malgré le fort potentiel de communication, d'inscription dans des réseaux et de plaidoyer des membres du CONGAD et du GTMD, les initiatives restent plus timides qu'au Mali.. Les grandes initiatives qui ont été menées dans ce sens tournent autour de l'organisation d'un colloque international d'octobre 2009 sur la construction de stratégies afin que les politiques migratoires contribuent au développement et de la participation au FSM.

□ Au Maroc

Le GADEM travaille à la construction de plaidoyer à travers la rédaction de rapports sur le cadre juridique marocain relatif à la condition des étrangers et sur l'application de la Convention sur les droits des travailleurs. En même temps il mène un travail sur la jurisprudence pour faire un suivi de l'application des garanties juridiques et des positionnements des juges.

□ En Mauritanie

Le contexte particulier de Mauritanie rend les mobilisations nationales plus difficiles, toutefois des activités ont été conduites :

- la Journée de sensibilisation nationale organisée par l'AMDH les 16-17 mai 2009 avec l'appui de Medico International pour approcher les différents acteurs et tester leur

intérêt, puis une deuxième journée à l'occasion de la journées des migrants le 19/12/2009.

- le forum de Nouakchott du 2-3 novembre 2010 « Dialogue sur les migrations » avec l'AMDH, le GRDR, l'USE, la CIMADE, l'Institut d'études juridiques Internationales. Il a rassemblé de nombreuses associations africaines et européennes autour des mobilités interafricaines, du rôle des migrations et des associations de migrants dans le développement local, en tenant compte de l'impact des politiques européennes.

Il faut également rappeler l'existence du Forum des organisations nationales des droits de l'Homme (FONADH), comme SOS Esclaves, le GERDDES, le CSVR, le CRADPOCIT, le collectifs des veuves etc., le projet de l'AMDH étant que les organisations membres du Forum parviennent progressivement à avoir un positionnement commun sur la question des droits des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile.

Pour plusieurs partenaires du projet comme l'AME, l'AMDH, AEC, leur appartenance à Migreurop participe également de la capacité à construire un plaidoyer commun. L'implication du GADEM, de l'AME et de l'AMDH dans la réalisation d'études sur la violation des droits des expulsés et refoulés dans différents pays avec l'appui de Migrants Rights International et Open Society Initiative for West Africa s'inscrit dans le projet global « Justice without borders » et vise à développer un réseau international de plaidoyer et d'actions pour combattre les violations des droits humains des migrants.

On peut dire que les activités du projet, la formation des partenaires, leur renforcement structurel, la réalisation des activités communes notamment la mission conjointe Mali/Mauritanie ont contribué à alimenter les actions de plaidoyer en Europe et en Afrique. Les rencontres et les initiatives communes en dehors du projet ont également contribué à travers des activités (des ponts pas des murs, FSM) qui les fédèrent autour d'enjeux communs à alimenter l'élaboration d'un plaidoyer commun. Toutefois à cette étape les partenaires du projet n'ont pas encore élaboré un argumentaire commun et il n'existe pas non plus, dans projet régional, de programme de plaidoyer commun prévu avec ses différentes étapes.

b. Efficacité des actions pour faciliter le dialogue avec les autorités

Les relations et les conditions de dialogue avec les autorités varient considérablement selon les pays.

☐ Au Maroc

Le contexte dans le Royaume reste difficile, il faut signaler la relative prudence du GADEM pour lequel le plaidoyer et l'interpellation représentent un autre type d'activité importante. Il entreprend toutefois des initiatives en son nom ou avec des structures collectives, avec une efficacité variable. Ainsi en 2009 le Gadem devait préparer un séminaire de réflexion et de

sensibilisation sur les droits des étrangers avec des acteurs institutionnels et associatifs. Des étapes préalables avaient déjà été franchies pendant le premier semestre 2010 : formulation et envoi du mémorandum à l'attention du Premier ministre, entretien accordé par le conseiller du Premier ministre, organisation d'un atelier « accès aux droits » auquel l'ensemble des institutions approchées et invitées devaient participer. Le séminaire déjà reporté en 2010 n'a pas eu lieu, à cause du contexte marocain et de la sensibilité de la thématique des migrations.

□ Au Mali

Le contexte sociopolitique est beaucoup plus ouvert. L'AME a participé à des rencontres et des échanges avec les pouvoirs publics et avec des représentants des organisations internationales et des pays européens pour émettre des opinions et investir des espaces de plaidoyer. Elle a été auditionnée par la Commission des Affaires Etrangères de l'Assemblée Nationale pour préparer les négociations sur les accords de réadmission et pour préparer la Conférence des parlementaires d'Afrique à Rabat. Elle a participé au séminaire sur le rôle des parlementaires de l'UEMOA dans la gestion de l'émigration dans l'espace CEDEAO. Elle a eu des séances de travail avec des parlementaires/sénateurs européens, etc.

En termes d'impact, il est notable que l'AME est reconnue, ses opinions sont prises en considération et elle est la seule structure qui participe à deux commissions parlementaires pour l'élaboration de la politique migratoire du Mali.

□ Au Sénégal

Des échanges ont été organisés avec des parlementaires et avec le Conseil Economique et Social. Mais ces activités n'ont pas fait l'objet d'un suivi en l'absence d'un agenda précis de plaidoyer. Si au Mali, des résultats visibles dus en grande partie à un très fort activisme ce n'est pas le cas au Sénégal où manque encore la mise en place et la conduite d'un plan de communication, de plaidoyer et d'influence susceptible d'aboutir à des résultats dans ce domaine.

□ En Mauritanie

Concernant le futur projet de loi en Mauritanie sur l'entrée et le séjour des étrangers, devant être une copie de la loi française, la Cimade a préparé dans le cadre de Migreurop, dont est membre l'AMDH, une note de positionnement. Mais l'AMDH n'a pas utilisé cette note en l'état, elle a préféré contacter les parlementaires et faire du lobbying sur la question dans le cadre de ses réseaux. Cet événement interroge sur les méthodes de plaidoyer qui doivent également tenir compte des contextes de chaque pays et emprunter des méthodes adaptées. En effet il n'est pas dit que les modes de plaidoyer utilisés en Europe soient efficaces dans tous les contextes politiques. Une analyse doit à chaque fois être conduite pour définir une stratégie adaptée à ce niveau.

En même temps la question du dialogue avec les autorités prend de l'importance pour l'AMD dont les militants ont eu lieu avec le Directeur régional de la sûreté de Rosso et avec le Préfet à propos du racket dont sont victimes les migrants refoulés de la Mauritanie vers le Sénégal. Le directeur de la sûreté aurait reconnu les situations de violation des droits vécues par les migrants et la nécessité pour les forces de l'ordre de perdre de telles habitudes. Il aurait demandé à l'AMDH de l'informer des situations avant dénonciation.

La question de l'information, de la sensibilisation et de la formation des forces de l'ordre est également posée. C'est un domaine sur lequel les participants au colloque de Nouakchott souhaitent s'engager.

c. Efficacité des actions pour relayer le plaidoyer en Europe et en Afrique

Ces activités n'ont pas été financées dans le cadre du projet, il s'agit de :

- La participation à des plateformes nationales en vue du FSM ;
- La contribution de l'AMDH, de l'AME, AEC et de la Cimade au second rapport de Migreurop en mettant à disposition les données collectées lors de la mission conjointe d'observation à la frontière Mali/Mauritanie de 2010 ;
- La contribution aux réseaux euro-africains et à Migreurop à travers une implication du Gadem et de ADBCS à la mission de Migreurop à Oujdah et Rabat en vue d'un rapport sur les frontières gréco/turque, Lampedusa, Oujdah et Calais ;
- La participation à des rencontres diverses en Europe, par exemple Migrant'scène, et en Afrique et la contribution au N°66 de « Causes communes ».

On peut dire que toutes ces activités ont contribué à relayer le plaidoyer en Europe sur la base des témoignages et des expériences sur la situation des migrants au Maghreb et en Afrique subsaharienne victimes des politiques européennes.

Efficacité Résultat 3 : sensibilisation et plaidoyer

Les activités conduites au niveau national et régional, dans le cadre du projet, mais également international, en dehors de ce cadre, contribuent à alimenter la construction d'un plaidoyer commun. Mais l'argumentaire commun n'est pas encore élaboré dans le projet régional et surtout il n'existe pas de plan d'action et d'étapes prévues pouvant conduire à son élaboration. Une telle difficulté peut être en partie imputée aux difficultés d'appréhension et de mise en œuvre des dynamiques nationales.

Des actions de sensibilisation et d'interpellation vis à vis des pouvoirs publics connaissent des succès variables : des avancées au Mali, une situation de blocage au Maroc où la thématique reste trop sensible, la nécessité de méthodes adaptées pour entrer en relation avec les pouvoirs publics en Mauritanie.

Si des actions ont été conduites au niveau national, les acteurs du projet régional ont également à se positionner et à réfléchir aux actions communes à envisager au niveau des organisations régionales comme la CEDEAO ou l'UA.

4.2.5. Efficience : les ressources humaines et financières mobilisées en regard des résultats

a. Les ressources humaines

A titre de rappel, l'équipe technique est constituée de :

- Une Coordinatrice régionale à Rabat, responsable de la mise en œuvre de l'ensemble du Projet régional et du suivi régulier de la mise en œuvre des activités du projet pour le Maroc, l'Algérie et le Niger.
- Une Chargée de mission à Dakar, basée au niveau de l'USE (groupe Migration CONGAD) qui effectue un suivi régulier de la mise en œuvre des activités du projet pour le Sénégal, le Mali et la Mauritanie
- Une Coordinatrice du projet basée en France qui suit trimestriellement l'évolution des indicateurs du projet et participe à la capitalisation et à la diffusion de l'information en matière de défense des droits des migrants. Elle effectue des missions de suivi et de contrôle sur la base d'une mission en année 1, de deux missions en année 2 et deux missions en année 3 dont la dernière couplée avec le contrôle de gestion final. Elle est également responsable du suivi administratif et budgétaire.
- Une responsable du Pôle Solidarité Internationale à Paris qui supervise en effectuant une mission en année 1 et une mission en année 3.

Les responsabilités sont clairement réparties entre ces salariées (cf. tableau N°1) :

- cohérence du projet, capitalisation sur le suivi du contexte, les politiques, les partenaires et la mise en œuvre des activités enfin coordination des activités communes par la coordinatrice régionale ;
- suivi et contrôle technique et suivi budgétaire et administratif par la coordinatrice du projet en France.
- accompagnement et suivi de la mise en œuvre des activités des partenaires répartis géographiquement entre la coordinatrice pour le Maroc, le Niger et l'Algérie et la chargée de mission pour le Sénégal, le Mali et la Mauritanie. La mobilisation des missions d'appui fait l'objet d'un Cahier des charges préparé par la coordinatrice du projet et par la coordinatrice régionale.

Le tableau 2 ci-dessous présente globalement les responsabilités et les tâches des salariées pour le projet régional.

Tableau N° 2 : répartition des responsabilités et tâches des salariées

Responsabilités	Tâches	Salariées		
		Cr*	Cm*	Cp*
Cohérence d'ensemble	Mission de suivi, coordination, rapport annuel, rapport aux bailleurs	■		■
Contrôle et suivi	Mission de suivi, suivi indicateurs			■
Suivi du partenariat	Rédaction de la convention de partenariat, signature, accompagnement et suivi du partenaire	■	■	
Suivi administratif et budgétaire				■
Lien avec réseau européen et régionaux		■		
Capitalisation	Capitalisation sur suivi contexte politique et juridique, sur partenaires, sur mise en oeuvre activités, sur rédaction de document	■	■	
Animation de la gouvernance	Préparation et animation du COPIL	■	■	

* Légende : Cr coordinatrice régionale, cm chargée de mission, cp coordinatrice du projet en France

La coordinatrice régionale a la responsabilité d'assurer plusieurs fonctions, les tâches correspondant à la réalisation de plusieurs de ces fonctions peuvent être partagées et réalisées en binôme avec la chargée de mission. Ainsi en est-il de la capitalisation, fonction importante du projet, mais également de l'animation du COPIL, qui sont de la responsabilité de la coordinatrice du projet mais sur lesquelles intervient également la chargée de mission. Pour ce qui concerne le partenariat, la convention de partenariat est rédigée par la coordinatrice régionale avec l'appui de la chargée de mission pour les partenaires du Sénégal, Mali, Mauritanie. La convention est signée par la Cimade et le partenaire. Le suivi est assuré par la chargée de mission pour les partenaires de ces pays.

Le tableau n° 3 ci-dessous détaille les principales missions à l'égard des partenaires et les tâches correspondantes assurées par les différentes salariées de la Cimade.

Tableau N°3 : répartition des missions et tâches des salariées par rapport aux partenaires

Mission	Tâches	Résultats/commentaires		
		cr	cm	
Accompagnement des partenaires dans mise en œuvre des actions	Mission d'accompagnement et de suivi ; appuis structurel et institutionnel (procédures comptables, priorisation et planification des activités, montage dossier, rédaction) pour Gadem, AME, AMDH.			Des actions conduites en présence, mais également sans la présence de la Cimade, une fois qu'elles sont programmées. Renforcement institutionnel de ces partenaires.
Accompagnement des partenaires dans la réflexion sur les politiques migratoires, sur les cadres juridiques et sur les contextes nationaux et régionaux	Formations sur aspects juridiques, sur les politiques notamment européennes, aspects pratiques liés à la collecte et traitement de l'info concernant les violations des droits des migrants.			Apports très positif des formations nationales et régionales sur les capacités des partenaires. Mais peu d'apport sur l'analyse des contextes nationaux et régionaux, notamment de la dynamique des OSC par rapport à ces enjeux
Accompagnement des partenaires au niveau d'une dynamique nationale	Appui à la collaboration entre organisations de droits de l'homme et humanitaire en Mauritanie. Interventions en cas de conflits ou tension entre partenaires dans le cas du Mali. Appui à l'organisation de rencontres nationales, de plate forme, forum, autres initiatives			Des interventions pour faciliter les échanges, les collaborations et réguler des conflits, mais faute d'analyse globale des enjeux et du positionnement des acteurs par pays, pas de stratégie définie adaptée à chaque contexte à ce niveau.
Création de liens entre partenaires direct et indirects	Implication directe ou indirecte des autres intervenants sur les migrations dans le projet ou auprès des partenaires des pays.			Faible dans le cas du Sénégal où d'autres acteurs travaillent sur le thème. A mieux fonctionné au Mali et en Mauritanie avec MdM et Medico autour d'actions concrètes locales ou au niveau du forum de Nouakchott avec le GRDR. Difficultés avec le CCFD réticent à collaborer
Soutien des activités régionales	Appui aux activités communes (préparation, animation, valorisation..) : COPIL, formations régionale, missions conjointes, échanges de stagiaires. Appui au FSM.			Importance des activités communes dans la dynamique du projet et comme objet de capitalisation. Gros investissement dans la préparation du FSM.

Il faut noter l'importance de la capitalisation réalisée dans le cadre du projet permettant d'en valoriser l'expérience, notamment autour des actions communes, pour le plaider.

Les commentaires du tableau N°2 résultent de l'analyse faite par l'équipe d'évaluation sur la base des documents de projet, des entretiens avec les partenaires rencontrés et avec les salariées du projet.

Concernant l'accompagnement des partenaires dans la mise en œuvre des actions, le projet régional a contribué à renforcer les partenaires qui en avaient besoin comme le Gadem, l'AME, l'AMDH qui ont acquis aujourd'hui plus d'autonomie et qui sont en mesure de mener des activités sans un accompagnement rapproché de la CIMADE.

Concernant l'accompagnement des partenaires dans la réflexion sur les politiques migratoires, sur les cadres juridiques et sur les contextes nationaux et régionaux, les formations nationales répondant aux besoins de l'AMDH et de l'AME leur ont permis d'avoir une vision plus politique des enjeux migratoires par rapport à l'Europe, de connaître le contexte juridique et de disposer d'outils et de méthodes pour accompagner, témoigner, collecter de l'information relative à la situation des migrants, enfin de faire le lien entre migration et développement.

Concernant l'accompagnement des partenaires au niveau d'une dynamique nationale, les salariées sont intervenues pour faciliter les échanges entre familles d'acteurs (organisations de Droits de l'Homme et humanitaires par exemple), pour faciliter les collaborations et les rencontres, voire pour réguler des conflits. Mais faute d'analyse globale des enjeux, du positionnement des acteurs et des marges de manœuvre possibles par pays, il n'y a pas eu de stratégie définie adaptée à chaque contexte à ce niveau, comme cela a été décrit plus haut.

Il semble que les salariées ont déployé beaucoup d'énergie pour réguler les tensions, voire tenter de régler les conflits entre acteurs avec plus ou moins de succès selon les contextes. La dimension conflit est inévitable dans un projet de cette ampleur mettant en relation des acteurs multiples, ayant des visions, des stratégies et des intérêts différents. Elle ne doit pas être abordée uniquement sous l'angle d'une situation à éviter ou d'un problème individuel et ne peut être uniquement réglée par des médiations en bilatérale entre la Cimade et chaque partenaire. Il est important que les conflits soient vus comme l'opportunité d'aborder des questions de fonds sur les valeurs à partager dans le projet et sur des règles communes à se donner. Des recommandations seront faites par la suite à ce niveau.

Concernant la création de liens entre partenaires directs et indirects du projet, elle a varié selon les pays et les échelles d'intervention ; elle a été faible dans le cas du Sénégal où d'autres acteurs travaillent sur le thème ; elle a mieux fonctionné au Mali et en Mauritanie avec MdM et Medico autour d'actions concrètes locales ou au niveau du forum de Nouakchott avec le GRDR. La réticence du CCFD à collaborer en appui aux mêmes partenaires n'a pas permis d'aller au bout et de concrétiser des complémentarités à priori évidentes.

Concernant le soutien aux activités régionales, il faut souligner d'importance des activités communes dans la dynamique du projet ; elles ont fait l'objet d'appui en amont au niveau de la préparation et en aval au niveau de la capitalisation par les salariées. C'est dans le cadre de ces activités communes que se construit peu à peu la dimension collective du projet.

b. Les ressources financières

La mise en perspective des résultats en regard des moyens humains et financiers mobilisés c'est à dire l'analyse de l'efficacité suppose au préalable de connaître la répartition des dépenses par postes.

L'analyse s'appuie sur la répartition des dépenses réalisées par poste pour les 10 premiers mois de 2009 et pour la période du 1/11/2009 au 30/10/2010 (voir tableaux financiers en annexe). La différence entre budget prévu et budget réalisé par poste de dépenses est expliquée dans les comptes rendus d'activités annuels 2009 et 2010. Les postes de dépense sont présentés par ordre d'importance décroissante.

1. Le poste de dépense le plus important est le poste « personnel expatrié » qui représente de 27 à 31% du budget réalisé pour les 10 premiers mois de 2009 et pour la période du 1/11/2009 au 30/10/2010.
2. Vient en seconde place le poste suivi, appui et contrôle qui représente 14,41 % du budget réalisé pour les 10 premiers mois de 2009 et 22,27 % du budget réalisé pour la période du 1/11/2009 au 30/10/2010. Il faut toutefois préciser qu'un tiers environ des dépenses de ce poste est affecté à l'organisation du COPIL annuel qui constitue une activité centrale de la dynamique collective du projet en rassemblant l'ensemble des partenaires pour faire le bilan de l'année écoulée et dessiner les orientations pour l'année future.
3. Les missions régionales effectuées par la CR et CDM représentent respectivement de 4 à 5% des budgets ce qui semble peu important. Le budget affecté au COPIL (4 % du budget réalisé en 2009 à 7% en 2010), qui constitue une activité centrale de la dynamique collective du projet, aurait pu être placé dans cette rubrique.

C'est donc de 40 à 50% du budget réalisé qui sont destinés aux postes expatriés, aux missions régionales et à l'appui, au suivi et au contrôle par le siège. Mais il est important de préciser que ces missions de suivi et d'accompagnement par les salariées ont permis la réalisation des activités spécifiques à chaque partenaire du projet et communes à tous les partenaires.

En revanche les activités proprement dites comme les échanges de stagiaires-professionnels, les missions d'observations aux frontières²² et l'appui aux plateformes nationales représentent une part réduite du budget réalisé. La formation régionale représente tout de même 15,76 %

²² dont une seule, rappelons le, n'a pu être réalisée pour des raisons de sécurité

pour les 10 premiers mois du budget réalisée en 2009. La seconde formation régionale est prévue pour 2011.

La rubrique « Autres » comportent des activités importantes comme des sessions de sensibilisation et de formation, du soutien à l'organisation de table ronde et des actions de plaidoyer qui ne sont pas valorisées dans cette appellation. Le budget de cette rubrique est en premier lieu utilisé pour des activités de sensibilisation et formation qui sont d'abord destinées au Maroc et dans une moindre mesure à la Mauritanie.

Ce sont donc 27% du budget réalisé pour les 10 premiers mois de 2009 et 14 % du budget pour la période du 1/11/2009 au 30/10/2010 qui sont consacrés aux activités du programme (cf. les 3 rubriques : Formation, capitalisation, autres). Mais des données plus récentes indiquent que 36% du budget sur 2009 et 2010 ont été affectés aux activités du projet.

Les appuis structurels aux partenaires représentent 9 % du budget réalisé pour les 10 premiers mois de 2009 et plus de 8% du budget pour la période du 1/11/2009 au 30/10/2010, en précisant que cet appui concerne d'abord le GADEM (6,8% du budget) puis l'AMDH (2 à 2,3% du budget).

Le fonds d'urgence pour les associations au Mali, au Maroc, en Mauritanie au Sénégal et en Algérie représente 7,6 % du budget réalisé pour les 10 premiers mois de 2009 et 8,5% du budget pour la période du 1/11/2009 au 30/10/2010.

Les autres dépenses concernent les investissements et les fournitures et consommables pour les bureaux de Rabat et de Dakar.

Efficiences ressources humaines et financières :

Fort investissement de la coordinatrice et de la chargée de mission dans :

- l'accompagnement et le suivi du Gadem, de l'AME et de l'AMDH sur la base de leurs besoins qui a permis le renforcement de leurs capacités respectives et leur autonomisation.
- l'appui aux activités communes et dans la capitalisation qui a alimenté le plaidoyer au niveau régional et européen.

En conséquence, importance du poste de dépense salarié affecté aux missions régionales, à l'appui, au suivi et au contrôle.

Dans un contexte de responsabilisation et d'autonomisation des partenaires et de ressources limitées, il est proposé que dans un futur projet, une partie des fonctions de coordination et de suivi soit transférée à un partenaire dans chacun des deux pays (Mali et éventuellement Sénégal) où la situation est favorable.

L'appui aux dynamiques nationales, plus complexes à appréhender n'a pas donné les mêmes résultats et requiert, pour un futur projet, un autre profil et une expérience dans ce domaine comme cela sera précisé dans les recommandations.

4.3. Impact et durabilité

4.3.1. Comment apprécier l'impact du projet régional

L'impact du projet régional est difficile à apprécier. A quel niveau apprécier l'impact, dans quels domaines des changements (droit, politique, situation humanitaire, institutionnel, politique..) ont-ils eu lieu et du point de vue de quels acteurs, migrants et leurs associations, organisations d'appui, Cimade, bailleurs ? Comment attribuer un impact ou un changement ? Comment distinguer ce qui est imputable au projet de ce qui dépend d'un contexte souvent changeant et qui pèse plus que le projet lui-même ? L'impact résulte le plus souvent d'une interaction entre une intervention et un contexte changeant qu'il convient donc de suivre. Le suivi du contexte dans le domaine des migrations est particulièrement important ; il permet d'adapter les interventions du projet à ces évolutions et de mieux apprécier ses effets.

Cependant déjà à cette étape le projet régional a eu des effets positifs, certains d'entre eux étant non prévus.

L'analyse de l'efficacité des activités de renforcement des associations d'appui a mis en évidence des effets positifs pour les associations de migrants, notamment le sentiment d'être dans un réseau de solidarité et d'être appuyés par des organisations de droits de l'Homme et humanitaires plus présentes et plus compétentes, même si tous les problèmes de leurs ressortissants ne sont pas résolus.

La dynamique collective du projet régionale à travers les COPIL et les activités communes, a eu des effets positifs sur la connaissance et une plus grande synergie entre associations d'appui partenaires du projet. Le projet a permis à certains partenaires qui ne travaillaient pas ensemble de collaborer.

Les réunions du COPIL du projet constitué des partenaires ont eu des effets très positifs amenant les acteurs du projet à vouloir prendre plus de responsabilités dans un futur projet. L'organisation des COPIL dans des villes différentes à chaque fois, Dakar, Rabat puis Nouakchott a été très positive confiant à un partenaire différent à chaque fois la responsabilité de la logistique et dans le meilleur des cas du budget de la rencontre. Un des effets de cette organisation tournante du COPIL est de contribuer à rééquilibrer les relations entre partenaires.

Le projet a eu également, comme dans le cas de toute intervention, des effets négatifs non prévus parmi lesquels il est possible d'en rappeler quelque uns déjà évoqués :

- le fait de ne pas impliquer les associations de migrants comme partenaires directs a suscité certaines tensions au Maroc, entre l'association d'appui et des associations de migrants ne se sentant pas reconnus comme acteurs à part entière ;
- le mode de partenariat et de contractualisation en bilatéral adopté entre la Cimade et chaque partenaire comporte des risques de suspicion et de concurrence pouvant faire obstacle à une dynamique collective ;
- Le mode de présentation du budget aux partenaires a suscité interrogation, malaise et méfiance pour certains.

La mise en place d'un projet collectif avec des partenaires de plusieurs pays est complexe et s'appuie sur des processus, des méthodes, des modes d'organisation, de circulation de l'information, de communication, de collaboration, de partage des responsabilités qui sont chaque fois à questionner et qui peuvent, étant donné la diversité des contextes et des acteurs, avoir des effets positifs mais également négatifs. Il est donc important que les processus qui accompagnent l'identification et la mise en œuvre d'un projet soit objet de capitalisation.

4.3.2. A travers un processus de capitalisation

L'impact du projet, sa capacité à générer des changements durables et appropriables par les partenaires est liée au processus de capitalisation.

Il était prévu que plusieurs activités du projet régional fassent l'objet de capitalisation, mais celle-ci n'a pas été menée jusqu'à son terme dans la plupart des cas :

- Les échanges de professionnels ont donné lieu à des rapports de stage appréhendés comme une capitalisation susceptible de documenter les activités du projet régional. Mais ces rapports n'ont pas été utilisés pour devenir des matériaux de base d'une connaissance collective et d'une éventuelle formation.
- La mission conjointe Mali/Mauritanie était une expérience et un processus à capitaliser. Elle a permis la réalisation d'un film et d'un document de qualité avec l'appui de la Cimade, utilisés lors des rencontres internationales et pour alimenter le plaidoyer. Un tel document de capitalisation peut encore faire l'objet de supports facilement utilisables et appropriables lors de séances de sensibilisation et de formation destinées à des associations de migrants et à d'autres acteurs.
- La formation régionale a été un moment d'échange des pratiques respectives. Mais il ne semble pas qu'une méthode d'accompagnement d'un tel processus aboutissant à une

mise en évidence des bonnes pratiques dans les domaines concernés par ces formations ait été réellement mise en oeuvre.

Beaucoup de pratiques développées dans d'autres domaines restent également à valoriser, à partager et à capitaliser pour constituer un référentiel commun et aussi pour plus d'efficacité dans l'action collective en faveur des droits des migrants.

- Les activités d'interpellation des pouvoirs publics par l'AME comme celles de sensibilisation et de communication en direction de l'opinion publique par AEC sont des expériences dont il est important de tirer parti dans des contextes similaires. Des expériences conduites dans des situations plus difficiles au Maroc, en Algérie et en Mauritanie sont également à capitaliser pour réfléchir à des interventions adaptées à ce type de contexte.
- Dans le domaine des relations avec les forces de sécurité, les militants de l'AMDH qui ont de l'expérience dans ce domaine en Mauritanie, ont mis en avant des pratiques à valoriser, échanger et capitaliser pour être plus efficaces face à ce type d'interlocuteur.

La mise en évidence des « mauvaises pratiques » fait également partie du processus de capitalisation. En effet l'analyse des pratiques susceptibles de faire obstacle à la réalisation des activités et à l'atteinte des objectifs et pouvant avoir des effets négatifs sur la dynamique collective du projet est parfois, davantage que la mise en évidence des « bonnes pratiques », une source de réflexion et d'apprentissage collectif.

Les exemples développés ici mettent en évidence que la capitalisation sur les résultats peut être développée et que la capitalisation sur les processus est à mettre en place en faisant l'objet d'un accompagnement. Les échanges de pratiques, celles qui ont connu des succès comme celles qui ont rencontré des échecs, entre acteurs engagés dans des contextes différents est une source de valorisation mutuelle, d'apprentissage et de renforcement des capacités pour tous.

5. Recommandations

Les recommandations découlent des analyses de l'évaluation du projet régional et des résultats du COPIL de Nouakchott de 2011 auquel deux membres de l'équipe d'évaluation ont participé.

Les recommandations concernent les 3 domaines suivants

- a) au niveau du partenariat, les critères de choix des partenaires du projet, un élargissement aux associations de migrants, une stratégie de renforcement de tous les partenaires ; une valorisation des formations enfin un élargissement du périmètre du partenariat à la Tunisie et à la Côte d'Ivoire ;
- b) au niveau de la gouvernance, une plus grande appropriation du dispositif par les partenaires dans les pays, un diagnostic partagé, une plus grande transparence au niveau du budget, un rééquilibrage entre partenaires, une prise en compte des conflits ;
- c) au niveau du dispositif régional à envisager, une redéfinition de la coordination à l'échelle nationale et un autre positionnement pour la CIMADE ;
- d) au niveau de la mise en œuvre du fonds d'appui ;
- e) au niveau de la capitalisation pour renforcer appropriation et impact du projet régional.

5.1. Au niveau du partenariat

5.1.1. Avoir des critères de choix des partenaires sur la base d'un consensus

Si le choix des partenaires du projet régional s'est fait en fonction de l'histoire du partenariat de la CIMADE avec les OSC des différents pays et au fur et à mesure du projet, il serait possible sur la base d'une telle expérience de définir de manière conjointe et concertée avec l'ensemble des acteurs engagés des critères permettant d'identifier de nouveaux partenaires pour un futur programme. Des processus pourraient également être envisagés pour favoriser l'adhésion des éventuels futurs partenaires. Ainsi plutôt que ce soit la CIMADE qui décide du choix des nouveaux partenaires, il est proposé que les acteurs du COPIL soient associés à un tel choix et renforcent ainsi leur sentiment d'appartenance à un dispositif et à ses valeurs. De cette manière la participation des anciens partenaires du projet ne satisfaisant pas aux

critères définis conjointement pourrait être interrogée et reposée après une nouvelle « période d'essai » leur donnant la chance une seconde fois d'apprécier leur capacité à remplir les critères. Une procédure plus ouverte de type « appel à manifestation d'intérêt public » ou « appel à projets » pourrait être lancée pour permettre l'adhésion de nouveaux acteurs de la société civile.

5.1.2. Impliquer les associations de migrants comme acteurs du projet

L'évaluation a permis de rencontrer un grand nombre d'associations de migrants et de ressortissants des pays d'Afrique de l'Ouest. Ces organisations jouent un rôle important se substituant souvent à la carence des Etats pour intervenir auprès des migrants refoulés et en situation de grande vulnérabilité. Certaines de ces associations sont très dynamiques intervenant en appui à leurs ressortissants dans les domaines de la santé, du rapatriement, des droits, visitant les prisons et les zones de détention, organisant des activités sociales et culturelles. Plusieurs de ces associations, comme dans le cas de la Mauritanie, se sont organisées en Union ou en Fédération pour regrouper leurs forces. Même si ces associations sont fragiles et dépendent souvent du dynamisme de leurs leaders, il est recommandé qu'elles soient impliquées comme acteurs du projet. Au Maroc également il existe un grand nombre d'associations de migrants sub-sahariens, leur implication comme acteurs à part entière est recommandée et permettraient, comme cela a été évoqué ci-dessus de redynamiser un réseau national actuellement en crise du fait des problèmes de leadership entre les associations d'appui au migrants.

Dans tous les cas, les associations de migrants ou de ressortissants des pays sub-sahariens que ce soit en Mauritanie, au Maroc, au Mali ou au Sénégal faisant preuve de dynamisme par rapport à leurs ressortissants en difficulté pourraient faire l'objet d'un diagnostic suivi et d'un appui institutionnel pour leur permettre de jouer pleinement leur rôle dans la défense des droits de leurs ressortissants et dans le nouveau projet régional. (Voir détail ci-dessous paragraphe 4.1.3)

5.1.3. Prévoir un volet de renforcement des partenaires en s'appuyant sur la mutualisation des compétences dans différents domaines

Le projet régional en cours a mis en évidence les complémentarités existant entre les OSC appuyant les migrants dans les domaines de l'accès aux droits (CIMADE), de l'humanitaire (Caritas), de la santé (MdM, Médico) mais également de la communication (AEC, Panos) et du plaidoyer pouvant converger vers un même objectif. En même temps l'évaluation a mis en évidence les besoins des associations de migrants dans des pays comme la Mauritanie, le Sénégal, le Mali en matière de renforcement institutionnel. Les associations d'appui pour leur part, ont été renforcées, mais certaines ont encore besoin de renforcer leur autonomie dans le

futur projet. Un volet formation et renforcement des capacités institutionnelles des partenaires du futur projet (associations de migrants et associations d'appui), sur la base d'une mutualisation des compétences disponibles des partenaires nord ou sud du projet ou associés au projet serait à prévoir.

Le volet d'appui au renforcement des partenaires du projet (ancien et nouveaux) comme aux associations de migrants pourrait démarrer par l'établissement d'un diagnostic organisationnel actualisé permettant de déterminer de manière plus claire les aires de renforcement pour chaque organisation afin qu'elle puisse jouer son rôle de manière plus décisive dans la conduite du projet. Par la suite un plan de formation pourrait être défini et mis en œuvre permettant aux anciens et nouveaux partenaires de jouer pleinement leur rôle dans le projet.

Ainsi des organisations, associations, ONG, voire consultants spécialisés et expérimentés du Sud dans le domaine de l'appui institutionnel et qui sont déjà bien représentés dans les six pays concernés par le projet pourraient être directement impliqués ou simplement associés pour la mise en œuvre du volet renforcement des capacités du futur projet. Certaines organisations du nord déjà fortement présentes sur place pourraient éventuellement jouer ce rôle. A titre d'exemple un partenaire comme le GRDR présent dans 3 pays et expérimenté dans le domaine de l'appui aux associations de migrants, pourrait être associé dans la mise en place d'un volet formation du futur projet. Les appuis institutionnels pourraient être :

- Un diagnostic institutionnel pour appréhender les forces et les faiblesses de chaque organisation ;
- Sur la base du diagnostic, des formations dans les domaines de : la capacité à définir des objectifs et des priorités et à avoir une vision claire des enjeux migratoires en rapport avec chaque contexte ; le mode de gouvernance interne, les modes de décision, de circulation de l'information ; la capacité à analyser et répondre aux besoins de leurs membres et à avoir d'une offre de service adaptée et appréciée ; la capacité à définir une position, à négocier, à avoir des relations avec les services de l'état et la compétence dans le domaine du plaidoyer ; la capacité à mobiliser les fonds et à avoir des partenaires ; la capacité à se mobiliser sur les grands enjeux nationaux, régionaux et internationaux .

Si les diagnostics et formations peuvent concerner différents types d'organisation, il est recommandé de tenir compte des particularités que représentent les associations de migrants. En effet, il est apparu, dans le cas de la Mauritanie, lors du projet régional encore en cours, que les formations dont avaient bénéficié les responsables des associations de migrants en même temps que les autres associations d'appui, n'avaient pas été diffusées auprès de leurs propres membres. En effet les méthodes adoptées lors des formations doivent être adaptées aux populations migrantes dans leur diversité et ne pas se limiter aux leaders ayant un niveau scolaire élevé mais qui ne diffusent pas souvent les savoirs acquis auprès de leurs membres.

Un autre domaine de compétence est fortement mobilisé dans un projet collectif qui sollicite la participation de tous à chaque étape de la conception en amont, à la valorisation et à la capitalisation en aval, il s'agit de la rédaction. Même si d'autres modes de valorisation et de capitalisation sont à développer dans le futur projet comme les émissions radios, les films... un accompagnement au travail d'écriture peut être envisagé avec des méthodes appropriées ou avec des supports adaptés lors de la rédaction du rapport annuel ou lors de la valorisation d'une activité commune devant donner lieu à un document. Là également des compétences locales seraient à mobiliser au niveau de partenaires associés au projet.

La mutualisation des compétences disponibles portées par les acteurs du projet ou associés au projet, qu'ils soient du nord ou du sud pourrait contribuer à l'efficacité du projet si les complémentarités sont bien identifiées à l'échelle d'un pays, voire de la région.

5.1.4. Mieux tirer parti des formations

Il semble important que les animateurs du projet régional prêtent une attention particulière à la question de la valorisation des contenus des formations à travers des outils adaptés pour leur appropriation : fiches pratiques, ateliers de démultiplication, plan de mobilisation, etc. Concernant les associations de migrants, comment diffuser les résultats des formations ? A ce niveau une réflexion est à poursuivre et une stratégie à développer pour trouver les méthodes adaptées et les compétences requises permettant d'accompagner, de former et de renforcer les associations de migrants.

Une autre difficulté signalée à l'issue de ces formations porte sur les moyens et les modalités de passage à l'acte. Comment exploiter au mieux et diffuser le contenu des enseignements diffusés dans les formations pour en faire des outils au service de l'action ? Comment réintégrer les pistes d'actions suggérées dans un cadre logique d'intervention déjà établi ? Après la formation régionale tenue à Dakar, il n'a pas été envisagé de procéder à une révision en fin d'année pour réorganiser et enrichir le cadre logique, non seulement au niveau national, mais également au niveau régional. Tant qu'il n'existe pas un mode de révision et d'adaptation du cadre logique et une réattribution des ressources techniques et financières, il sera difficile de valoriser au mieux les recommandations des formations.

Enfin pour un projet de cette dimension, la constitution d'un noyau d'intervenants de cette envergure paraît un élément clé pour construire les positionnements et conduire les actions envisagées dans les différents pays. Qui plus est, cela peut être le point de départ de la mise en place d'une équipe d'intervenants compétents sur les questions de la migration, qui se connaissent et qui peuvent agir et interagir au niveau régional.

5.1.5. Elargir le périmètre du partenariat à la Tunisie et à la Côte d'Ivoire

Dans le cadre d'un diagnostic partagé sur l'évolution des contextes et des risques, il est apparu que les dynamiques migratoires, comme cela a été rappelé au COPIL de Nouakchott, ne découlent pas uniquement des politiques européennes, même si elles en subissent largement les effets. Elles ne sont pas non plus seulement liées aux évolutions dans les pays du Maghreb, comme le printemps arabe ou la guerre en Libye entraînant des flux importants de migrants vers la Tunisie, le Mali et le Niger. Elles dépendent également des dynamiques propres aux pays sub-sahariens comme celles qui sont liées aux instabilités politiques en Côte d'Ivoire ces derniers mois, en Guinée auparavant. Dans cette perspective, la décision du COPIL de 2011 d'impliquer des partenaires actifs dans la défense des droits des migrants et des réfugiés en Tunisie et en Côte d'Ivoire est pertinente.

Une telle extension du périmètre de partenariat à la Côte d'Ivoire par exemple donnerait plus d'efficacité et de cohésion dans l'accompagnement des réfugiés ivoiriens présents au Niger, au Mali, en Mauritanie, en Algérie et au Maroc.

Enfin l'intégration de partenaires d'un pays aussi stratégique que la Côte d'Ivoire en Afrique de l'Ouest, faciliterait le partenariat avec les institutions travaillant déjà sur les questions migratoires dans l'espace CEDEAO comme cela a été évoqué pour le Sénégal, et comme c'est également le cas au Mali, mais également dans une moindre mesure au Niger.

5.2. Au niveau de la gouvernance

Au niveau de la gouvernance du futur projet, les différents aspects pris en compte sont : une plus grande appropriation du dispositif par les partenaires dans les pays sur la base d'un diagnostic partagé et d'une co-construction du projet ; la définition d'un socle de valeurs communes, une plus grande transparence au niveau du budget et des modalités contractuelles facilitant également la transparence, un rééquilibrage entre partenaires du programme, enfin une capacité à gérer les conflits.

5.2.1. La co-construction du futur projet, un défi : méthodes, étapes et moyens requis

Il est important qu'un diagnostic soit partagé sur l'évolution des contextes et des risques. En effet les dynamiques migratoires, comme cela vient d'être rappelé, dépendent également des dynamiques propres aux pays sub-sahariens comme celles qui sont liées aux instabilités politiques en Côte d'Ivoire ou en Guinée. Les partenaires du projet se trouvant dans des pays différents doivent pouvoir mettre en évidence les enjeux migratoires propres à la situation géopolitique de leur pays.

Des priorités seraient ensuite à définir à partir des orientations définies lors du COPIL de Nouakchott après le travail de groupe conduit sur la cartographie des défis par grande famille d'acteurs :

- Amener les décideurs à respecter et appliquer les engagements et les conventions internationales protégeant les migrants et leurs ressortissants ;
- Assurer un lien avec les organisations internationales pour une meilleure défense des droits des migrants et la saisine des institutions compétentes ;
- Amener les forces de sécurité à appliquer les conventions et les engagements des Etats et à mettre en œuvre la protection des droits des migrants
- Développer un nouveau regard de l'opinion publique/ des médias sur les migrants
- Développer des synergies d'actions entre les OSC pour une parole forte
- Etre en appui aux migrants pour qu'ils deviennent les acteurs de leur propre cause

Les partenaires du projet vont définir des priorités pour formuler leur objectif spécifique.

La co-construction du futur projet représente un défi important en termes de méthodes d'étapes et de moyens à mobiliser. Quelques indications ont été données par la CIMADE lors du dernier COPIL du projet à Nouakchott pour l'élaboration du futur projet et une répartition des tâches a été proposée, entre les rédacteurs et les relecteurs. Pour l'appropriation collective du processus, il était fortement recommandé que le document de projet résultant d'un groupe de travail fasse l'objet d'une validation collective par exemple après la formation régionale prévue en novembre 2011. Malheureusement les délais de remise du document de projet au bailleur n'ont pas permis de réaliser cette étape. Etant donné le peu de temps disponible et pour son aboutissement relativement rapide, les échanges sur les points de débats n'ont pu se faire que par réunions skype. L'étape d'appropriation collective ne pourra avoir lieu qu'après la formation de novembre, alors que le projet aura déjà été remis au bailleur. Toutefois le projet prévoit une souplesse financière relative ainsi qu'une révision possible du cadre logique pour faciliter les adaptations aux besoins ou aux nouveaux champs qui émergeront avec les changements de contexte.

Une gouvernance plus partagée telle que cela a été proposée lors du COPIL de Nouakchott serait à mettre en place sur la base d'une première instance (sorte d'AG) composée de l'ensemble des partenaires du projet dont le rôle serait de définir les grandes orientations stratégiques du projet et d'adopter le budget, puis l'année suivante de faire un bilan et de proposer des réajustements sur la base de l'évolution du contexte et du bilan des activités et du budget réalisé.

Le pilotage au quotidien serait assuré par un comité constitué de quelques partenaires choisis par l'« AG » annuelle sur la base de critères de compétences et de disponibilité. Ses attributions seraient d'assurer le suivi du projet mis en œuvre en conformité avec les

orientations définies par l'« AG », d'alerter en cas de dérive, de préparer le budget à soumettre à l'« AG », de prendre des décisions en cas d'urgence. Il n'est pas souhaité, pour plus d'efficacité, que la composition de cette instance soit renouvelée chaque année.

Les responsabilités et les tâches qui incombent au COPIL « opérationnel » et les règles qui régissent son mode de fonctionnement seront définies lors de l'« AG ». Cependant sa capacité sera appréciée chaque année et les membres faisant preuve de carence ou de manque de disponibilité pourront être remplacés.

5.2.2. La définition d'un socle de valeurs partagées base du projet collectif régional

Les 3 premières années du projet régional ont permis aux partenaires de 6 pays différents d'apprendre à se connaître, à se renforcer, à échanger leurs expériences à capitaliser, à commencer à construire un plaidoyer commun au niveau européen notamment. Lors du dernier COPIL les partenaires ont exprimé le besoin de renforcer leur implication dans la gouvernance partagée du projet.

A cette étape, l'équipe d'évaluation recommande que les partenaires, dans le cadre de l'« AG » du projet, fasse un travail de réflexion et de débats sur les valeurs qui pourront soutenir et renforcer leur action commune. La construction de ce socle de valeurs communes passe par des débats de fonds, parfois par l'explicitation de positions politiques différentes pouvant également être liées à l'insertion dans des contextes pays où la culture politique varie et où la relation Etat/société civile n'est pas non plus du tout la même. Au-delà des visions différentes pouvant concerner par exemple les stratégies à développer avec les pouvoirs publics par exemple, il est important que des valeurs communes pour la mise en œuvre des actions collectives soient explicitées, définies et partagées. Ainsi les valeurs par exemple liées à la gouvernance partagée, à la coresponsabilité, à l'équité dans le projet ou encore autour de la transparence peuvent être définies, et opérationnalisées pour servir de base à la mise en œuvre et au pilotage du projet.

Les partenaires membres du projet pourraient ainsi être engagés par rapport à une Charte qui définit des valeurs communes. Des règles de fonctionnement peuvent également être définies. Ces documents de référence peuvent être mobilisés en cas de conflit ou lorsqu'un partenaire du projet ne remplit pas ses engagements, ne participe pas aux réunions collective, ne réalise pas les activités qu'il s'était engagé à réaliser. A cette occasion, il est important que ce débat sur les valeurs soit relancé. De la même manière les difficultés rencontrées dans toute action collective, mais aussi des changements dans le contexte et les enjeux migratoires entraînent une ré-interrogation des valeurs collectives qui ne sont jamais acquises une fois pour toute. C'est sur la base d'un tel débat que l'action collective reprendra tout son sens.

5.2.3. Des modalités contractuelles plus collectives et la transparence du budget

La démarche bilatérale adoptée dans le projet régional concrétisé dans des conventions de partenariat résulte de relations particulières que la CIMADE a établies avec chacun de ses partenaires. Les conventions de partenariat bilatérales ont constitué un cadre de réalisation du projet et des activités pour chacun. Avec une ambition de projet collectif, le point de vue de l'équipe d'évaluation est que le futur projet puisse passer d'un cadre contractuel bilatéral à un cadre contractuel adapté à un projet collectif. .

Dans un contexte où les partenaires ont exprimé le souhait d'une gouvernance plus partagée, la transparence du budget est nécessaire et constitue la base de la confiance d'une construction collective renforcée. Par exemple si un appui spécifique doit être apporté à un partenaire selon des besoins, cela doit pouvoir se faire en toute transparence.

Dans cette perspective, un cadre contractuel est à envisager rendant transparent les engagements des uns vis à vis des autres à partir des décisions prises collectivement sur le projet, son orientation, ses activités, son budget et sa répartition. Chaque partenaire engagé dans le programme peut s'inscrire dans un cadre contractuel qui le lie, non seulement à la CIMADE chargée de la coordination générale du projet, mais aussi au Comité de pilotage opérationnel désigné et validé par l'ensemble des partenaires lors de l'AG annuelle. Chaque convention de partenariat pourrait faire l'objet d'un engagement tri-partit liant chaque partenaire bénéficiaire d'un appui, la CIMADE et le COPIL du projet.

Un budget et des modalités contractuelles plus transparents et plus collectifs iraient également dans le sens d'un plus grand équilibre entre les partenaires du projet, n'allant pas nécessairement vers plus d'égalité mais vers plus d'équité en fonction des besoins de chacun.

5.2.4. La gestion des conflits

La régulation des conflits, les tensions entre partenaires ont représenté une charge de travail importante pour les salariées de la Cimade qui n'ont eu de cesse de créer des liens entre acteurs réticents à collaborer ou de régler avec plus ou moins de succès certains conflits.

Dans un projet collectif mobilisant un grand nombre d'acteurs dans 6 pays différents les tensions et les conflits sont inévitables et sont à saisir comme une opportunité de soulever des débats de fonds. Il est recommandé que les conflits entre acteurs ne soient pas uniquement perçus comme le problème des salariées de la CIMADE qui risquent de s'épuiser en médiation bilatérale, mais soient appréhendés comme un problème collectif. Le fait de disposer d'une charte ou d'un socle de valeurs communes aux partenaires du projet peut servir de référence en cas de conflit. Dans tous les cas la nature du conflit est à analyser, il peut provenir :

- soit du non-respect de certaines règles et dans ce cas, la charte du projet et les règles de fonctionnement que les partenaires se sont données sont à rappeler ;
- soit d'un déficit d'information qui peut être réglé ;
- soit d'un déséquilibre dans la gouvernance qui fait qu'un partenaire se sent floué et qui doit faire l'objet de débat ;
- soit d'une vision différente pouvant faire également l'objet d'un débat de fonds.

En cas de blocage, un mode d'arbitrage peut être prévu par le collectif.

5.3. Quel dispositif régional construire ?

Au niveau du dispositif régional à envisager, les différents aspects pris en compte sont : une redéfinition de la coordination à l'échelle nationale, un autre positionnement pour la CIMADE et enfin la difficile question de l'accompagnement des réseaux nationaux.

Un des enjeux importants révélés par cette évaluation est la construction progressive d'un réseau à différents niveaux autour de la défense des droits des migrants. C'est autour de cet enjeu premier que se construit la coordination des actions/activités. L'option dessinée par les principaux responsables est de s'organiser en un réseau ouvert comprenant un niveau national, sous régional et international.

Trois exigences sont exprimées dans ce système de réseau :

- Compte tenu de l'évolution rapide des contextes, des profils et parcours migratoires, le réseau doit être en capacité de s'adapter aux changements et d'agir là où les enjeux sont forts et où les droits des migrants sont massivement violés. Il est important que sa structuration budgétaire soit adaptée à l'ouverture de nouveaux champs et espaces d'intervention. Techniquement, cela peut prendre la forme de fonds d'urgence non affectés pour agir rapidement.
- Par ailleurs, un système de révision annuelle du cadre logique d'intervention peut permettre d'adapter les activités et de répondre à d'éventuelles urgences. Bien évidemment, les procédures détermineront l'usage final des fonds d'urgence en cas de non utilisation.
- Dans un projet « international » au regard des parties engagées, la structure professionnelle ne peut pas être exclusivement composée du personnel de la CIMADE.

Les expériences menées dans le cadre des PCPA²³ ont révélé toute l'efficacité d'avoir des équipes pluridisciplinaires et multiculturelles. La gestion exécutive est distribuée dans différents territoires d'intervention.

- Une action de cette envergure nécessite d'être coordonnée au niveau national, sous régional et international, tout en conservant toute son efficacité. Dans l'actuel projet, le niveau manquant de coordination est le national. Il paraît opportun de réfléchir à la possibilité de loger un système de coordination nationale dans une structure locale qui pourrait contribuer au financement de la fonction de coordination (mise à disposition de locaux et de moyens minimum de travail).

En s'engageant dans un système de coordination qui agit à tous les échelons pertinents, il paraît utile de revoir la définition des fonctions actuelles de la coordination ainsi que les moyens qui lui sont affectés pour conserver l'efficacité du projet.

5.3.1. Une coordination à l'échelle nationale

Il convient donc d'aller vers une responsabilisation des partenaires en cohérence avec la philosophie de la CIMADE. Il est recommandé que la coordination soit au plus près des associations qui agissent au quotidien dans le projet. Cette proposition de création d'une coordination nationale a été suggérée par les responsables des associations (AME et GTMD).

Pour la mise en place de cette fonction de coordination nationale, un « appel à candidature » interne par pays peut être lancé autour d'un cahier des charges fixant le profil du coordinateur recherché, les tâches à réaliser et le système de relations qui le lie au « réseau » national, sous régional et international. Le cahier des charges déterminera également les ressources contributives des associations qui sont susceptibles d'accueillir le coordinateur (disponibilité d'un local et de mobilier à mettre à sa disposition, moyens de communication, etc.). Il pourrait comporter :

1. le mode de contribution du partenaire, structure porteuse en ressources locales (bureau, matériel, la CIMADE assurant le salaire d'un national) ;
2. le profil et le mode de recrutement de compétence nationale par le partenaire qui serait dans une optique d'autonomisation son employeur ;
3. la définition des modes de relation avec les réseaux régionaux et internationaux ;

²³ Programme Concerté Pluri-Acteurs financé par l'AFD dans plusieurs africains et européens. Ces programmes sont conduits par un chef de file français avec une gouvernance démocratique incluant l'ensemble des parties prenantes et des équipes professionnelles multi-pays.

4. la définition des modes de relation avec la coordination régionale du projet : mode de suivi et de rendu compte des activités et du budget réalisé ; mode de suivi des partenaires locaux et du plan de renforcement de leurs capacités en lien avec le dispositif proposé en 5.1.3. ; mode de suivi du contexte politique et législatif du pays avec rédaction de la fiche pays ; mode de préparation des activités régionales et du COPIL.

Une coordination nationale ne sera pas forcément mise en place dans chacun des 6 pays impliqués dans le projet régional, mais au Mali et au Sénégal là où elle est envisagée par les partenaires, elle dépendrait également d'une analyse de la dynamique nationale spécifique à chaque pays. Dans le cas du Mali la coordination nationale pourrait également bénéficier de l'appui d'autres intervenants du nord présents à Bamako, éventuellement prêt à s'engager sur cette thématique. Le cas du GRDR peut être évoqué. Dans le cas du Sénégal, une coordination nationale dépendrait de la volonté politique du CONGAD de s'engager à ce niveau.

Une coordination nationale permettrait de responsabiliser les partenaires dans le suivi évaluation à partir d'un protocole prédéfini qui fixe de manière claire les indicateurs à mesurer, leur exploitation et leur diffusion interne et externe. Enfin, le suivi-évaluation est inclus dans le processus plus large de capitalisation et de gestion de la connaissance ; c'est une chaîne de gestion et d'exploitation de l'information utile qui ne saurait être concentrée auprès d'une seule personne. Aujourd'hui le projet régional souffre d'un manque de dispositif de suivi-évaluation qui n'est pas assuré par le mode actuel de rapportage. Au-delà de rendre compte aux partenaires financiers, le suivi-évaluation, participe du système d'amélioration des performances du projet en documentant les processus, en fournissant des informations utiles à la prise de décision et en permettant de mesurer les effets attribuables au projet et à leur communication externe. En ce sens il est important qu'il implique les partenaires.

Il semble également important de rompre avec une gestion des activités/actions au Sud et une gestion des ressources financières au Nord (même si en l'occurrence le Nord peut résider dans le Sud). Un partenariat équilibré et une gestion concertée des projets multi-acteurs supposent de réunifier les centres de décision, les centres d'impulsion des activités et les centres de gestion. Leur séparation est forcément source d'incompréhension et de frustration.

5.3.2. Un autre positionnement pour la CIMADE

La coordination actuelle est exclusivement portée par la structure porteuse du projet (CIMADE), tout particulièrement pour le rapportage. Cette dimension très présente dans les projets classiques, est consommatrice de temps et d'énergie pour la personne en charge de la coordination, alors qu'elle n'est pas en phase directe avec le travail de terrain quotidien. Il est plus efficace que les informations, organisées selon un schéma précis, viennent du terrain.

En cohérence avec une responsabilisation des partenaires, il convient donc d'aller vers un retrait de la CIMADE au niveau de l'accompagnement et du suivi direct de chaque partenaire. En revanche elle pourrait se concentrer sur les activités régionales communes. Au niveau supranational, la coordination assurée par la CIMADE s'occuperait plus de soutenir l'émergence et le développement des organisations et des réseaux et de conduire des actions de capitalisation transversale.

Certains travaux de capitalisation comme cela a été le cas pour « Prisonniers du désert » pourraient être en partie confiés à un consultant piloté par les coordinatrices et susceptible d'animer un processus de capitalisation pour la collecte de l'information et son analyse avec les partenaires. Certaines formations, notamment celles liées à l'appui institutionnel des partenaires et notamment des associations de migrants peuvent également être externalisées à une ONG, un consultant ou une association compétente sur une base contractuelle entre les partenaires appuyés, la coordination générale du projet et chaque coordination nationale concernée.

L'équipe de coordination globale du futur projet pourrait être constituée de deux personnes, l'une chargée de la coordination Afrique de l'Ouest et l'autre chargée de la coordination au Maroc, en Algérie et au Niger. Ces coordinateurs ou coordinatrices auraient en charge le renforcement de l'organisation en réseau, le plaidoyer, les actions communes et le reporting. Pour le renforcement de l'organisation en réseau au niveau national, qui constitue le point faible du premier projet régional, un profil, des compétences et une expérience sont requis (voir détail en 5.5.3 b)

Dans cette nouvelle configuration la CIMADE mettrait en valeur sa spécificité et sa valeur ajoutée par rapport à d'autres intervenants dans les domaines de la formation juridique et politique, en termes d'analyse politique, de capacités de plaidoyer, alors que d'autres intervenants comme MdM, CCFD, CEAR, Medico International, GRDR, sont plus des partenaires susceptibles d'apporter un appui technique, financier et institutionnel aux partenaires du sud.

Si des collaborations se sont déjà développées avec plusieurs intervenants comme MdM, Medico, CEAR, CNCD par rapport à certaines activités et pour appuyer certains partenaires, il est recommandé qu'elles se renforcent dans la mesure du possible autour de l'appui aux partenaires et pour permettre la réalisation des objectifs du futur projet, notamment la dimension réseau national.

5.3.3. Comment accompagner les réseaux nationaux ?

Si les partenaires d'appui aux migrants ont été renforcés, des mobilisations et un plaidoyer a pu se développer au niveau international à travers Migreurop et à travers le FSM et d'autres rencontres au niveau régional, européen et international grâce au projet, il semble que la

dynamique des réseaux nationaux très variable selon les pays reste à développer. En effet le Résultat 2 du projet correspondant à la mise en réseau national est très ambitieux et difficile à atteindre en 3 années.

L'évaluation a mis en évidence qu'une meilleure compréhension de chaque dynamique nationale avec ses contraintes et ses atouts, ses marges de manœuvre était nécessaire (cf. Efficacité du résultat 2)

Le point de vue de l'équipe d'évaluation est que la dynamisation des réseaux nationaux est un processus complexe, ambitieux et de long terme requérant des conditions qui n'ont pas pu être mobilisées lors du présent projet régional à savoir : a) la synergie avec d'autres intervenants mobilisés autour d'un même objectif b) des ressources financières suffisantes c) des compétences et une expérience dans des domaines bien spécifiques

a) La synergie entre intervenants

A cette étape, il est indispensable que la Cimade s'inscrive dans une stratégie d'échange et de concertation avec d'autres acteurs du nord comme du sud ayant une expérience dans le domaine de l'appui à des dynamiques collectives autour des enjeux de migration. En effet la réalisation de dynamique ou de réseau national ne peut être atteinte grâce à l'appui d'un seul intervenant du nord. Un tel objectif suppose de mobiliser un ensemble d'acteurs du nord, mais également du sud, qui vont pouvoir se concerter, mutualiser leurs expériences et leurs pratiques spécifiques dans ce domaine et faire converger leurs ressources. A titre d'exemple un acteur comme le GRDR qui a une longue expérience de terrain dans les 3 pays, a pu développer notamment au Mali un projet d'espace de débats et de centre de ressources « Migration et développement » à l'échelle de la région de Kayes, avec l'Assemblée Régionale mobilisant la collectivité locale, les organisations de la société civiles, les associations de migrants, avec la collaboration de bailleurs et intervenants du Nord. Le GRDR pourrait donc être impliqué dans ce projet de réseau national en faisant partager son expérience.

Dans des pays comme le Mali et le Sénégal où la société civile est fortement mobilisée d'autres acteurs et d'autres expériences existent pouvant être échangées et mobilisées autour du renforcement d'une dynamique nationale.

b) Les compétences requises

Concernant les compétences et l'expérience requises, il est recommandé que le profil de la personne en charge de dynamiser les réseaux nationaux soit orienté vers la capacité de compréhension et d'analyse des dynamiques d'organisation dans les sociétés civiles, la maîtrise des enjeux politiques de développement des sociétés civiles et la capacité à soutenir et accompagner le développement des initiatives de réseau et d'alliances.

A titre d'indication le profil requis à la construction d'un réseau national autour des enjeux migratoire serait d'avoir la capacité de conduire :

- Une analyse sociopolitique et institutionnelle des contextes dans le domaine requis ;
- Le décryptage du jeu des acteurs stratégiques (pouvoirs publics, associations, OSC, collectivités locales) qui vont peser sur le projet ;
- Le repérage des marges de manœuvre et les opportunités favorables à l'action collective et à l'implication de la société civile dans les politiques ;
- La collaboration avec les acteurs locaux pour conduire cette analyse et définir une stratégie ;
- Le savoir-faire et expérience de l'animation de réseaux ;
- La maîtrise et expérience de techniques d'animation participative adaptées aux contextes ;
- La maîtrise et l'expérience des techniques d'appui à la concertation, à la prise de décision, voire de médiation dans des contextes différents et avec différentes familles d'acteurs ;
- La communication avec les partenaires dans leurs diversités ;
- La gestion des conflits.

Du fait de la configuration du projet, il est recommandé que la fonction de coordination régionale soit assurée par des personnes disposant d'une vision politique sur le développement des pays du Sud, sur le rôle des migrants et sur les relations équilibrées entre les pays du Sud, entre les pays du Sud et du Nord (ces relations concernent autant celles qui s'établissent entre les Etats que les partenariats entre associations et ONG).

c) Les ressources nécessaires

La dynamisation des réseaux nationaux, outre des compétences particulières, requiert une forte implication dans les réseaux, une mobilisation à temps plein, donc des ressources particulières. Il semble donc, étant données les ressources actuelles, qu'elle ne pourrait être relancée que sur la base d'une collaboration avec d'autres intervenants nord faisant le choix de s'engager dans l'appui à la construction de réseaux nationaux et à mutualiser leur expérience et leurs ressources.

5.3.4. Les étapes pour concevoir le dispositif

Une telle construction ne pourra d'abord se développer que dans certains pays comme le Mali, le Sénégal et éventuellement le Niger, mais plus difficilement dans les autres pays. Il est toutefois indispensable que les partenaires et associations de migrants dont les capacités ont été renforcées développent dans le cadre du futur projet des échanges et des activités communes qui seront un jour la base d'un réseau national. Les dynamiques d'échanges qui se développent sur un mode parfois informel, étant donné les contextes en Algérie, au Maroc ou en Mauritanie, ne sont pas abandonnées pour autant, car elles sont porteuses d'efficacité

en direction des migrants, mais également de plaider à une échelle sous régionale et internationale.

L'élaboration d'un dispositif se construit, le plus souvent, en plusieurs étapes en permettant une appropriation par les différents partenaires.

- Dans un premier temps un dispositif général peut être présenté dans la requête transmise au bailleur en s'appuyant sur les présentes recommandations. Il peut à cette étape rester suffisamment ouvert pour permettre des adaptations et des appropriations par les partenaires.
- Dans un deuxième temps, un atelier d'exploitation des recommandations de l'évaluation pourrait être organisé avec les partenaires ou seulement certains d'entre eux à Paris, à Dakar ou dans une autre ville, en fonction des ressources et des opportunités de rencontres déjà prévues ainsi qu'avec la participation d'une partie de l'équipe d'évaluation pour animer le processus. Cette étape permettrait de définir un schéma organisationnel dans le cadre d'une appropriation des principales conclusions de l'évaluation par les parties prenantes.

5.4. Améliorer l'efficacité du fonds d'urgence

Au regard des besoins et du nombre de personnes pouvant être potentiellement touchées par les actions financées par le fonds d'urgence, son efficacité pourrait être améliorée. Différentes pistes sont proposées :

- Les montants alloués à ce fonds devraient être significativement augmentés. Les données dont nous disposons ne nous permettent pas d'identifier le nombre de femmes et de mineurs concernés par la migration dans ces pays. Mais selon les échanges avec les responsables de la Maison des Migrants et du PARI, les allocations ont été estimées à 15 000 € par structure. Cela correspondrait à une enveloppe permettant de couvrir entre 20 et 40% des besoins des centres d'accueil.
- Si la population destinataire du fonds d'urgence est clairement ciblée (femmes et mineurs), les activités qu'il finance par contre ne sont pas définies. Or, pour en améliorer l'efficacité, il paraît important de décrire les activités couvertes par le fonds d'urgence. Il est suggéré de spécialiser l'usage du fonds à quelques activités : santé des mères et des mineurs, scolarisation des enfants, logement. Pour les autres actions, comme les démarches administratives, le transport, l'alimentation, les femmes et les mineurs peuvent postuler aux subventions existantes au même titre que les autres migrants.
- Pour les femmes, qui ont une plus grande tendance à la « sédentarisation » dans les centres urbains de même que les enfants, une réflexion particulière devrait être menée pour les aider à réaliser de petits projets (coiffure, restauration, etc.).

- Plus globalement, le mode de saisine pour l'engagement de ces fonds et la prise de décision est à adapter aux mutations rapides, tout en gardant ses impératifs de démocratie et de transparence. Il est souhaité que la prise de décision soit élargie au-delà de la CIMADE sous des formes à décrire dans les documents du projet régional.

5.5. Renforcer la capitalisation pour une plus grande appropriation des processus

Une première recommandation est de capitaliser non seulement sur les résultats d'une action mais également sur les processus et les manières de faire qui ont permis que cette activité soit efficace et contribue au résultat attendu. A titre d'exemple la mission conjointe à la frontière Mali/Mauritanie a fait l'objet d'un travail remarquable à travers la réalisation d'un film et d'un document valorisé dans les réseaux et rencontres au nord, mais qui reste encore à valoriser dans les réseaux au Mali et également dans le cadre de formation aux acteurs locaux. En revanche la méthode et la démarche adoptées, la manière dont les partenaires se sont organisés dans un contexte particulier pour collecter l'information, l'analyser, la synthétiser et produire un travail de qualité n'a pas été capitalisée. La manière dont les relations ont été établies avec les différents interlocuteurs, municipalité, forces de l'ordre pour faire le travail d'observation n'a pas été capitalisée non plus. La capitalisation sur les processus met en évidence les « bonnes pratiques » à développer et les « mauvaises pratiques » à éviter pour qu'une activité réalisée dans le même type de contexte rencontre un tel succès.

Une deuxième recommandation est de mobiliser des compétences pour accompagner la capitalisation sur les résultats, mais également sur les processus. L'efficacité d'un processus de capitalisation dépend de la capacité à valoriser les pratiques que les acteurs développent sur le terrain pour résoudre un problème. Il s'agit de mobiliser des méthodes adaptées pour aider les partenaires à rendre explicites les savoir-faire qu'ils développent implicitement. La capitalisation dépend aussi d'un climat de confiance qui permet aux acteurs de rendre compte de leurs difficultés respectives, des « mauvaises pratiques » qui peuvent y être associées et des solutions envisagées pour les résoudre.. Cet appui à la capitalisation peut se faire lors du déroulement d'une activité conjointe comme une mission aux frontières ou une formation régionale. Une capitalisation sur les pratiques développées avec les forces de l'ordre ou avec les pouvoirs publics peut faire l'objet d'une animation lors d'une rencontre des partenaires.

Cette réflexion sur la capitalisation contribue à prendre en compte la question plus globale de la gestion et de l'exploitation des connaissances dans la conduite du projet régional : la valorisation des expériences et des pratiques de chacun, leur mutualisation vont contribuer aux objectifs du projet et renforcer son impact.

6. Conclusion

Le projet régional est tout à fait pertinent par rapport à l'évolution des politiques européennes à travers l'externalisation du contrôle des flux migratoires et son impact dramatique sur la précarisation des migrants, des refoulés et des demandeurs d'asile au Maghreb et en Afrique sub-saharienne. La dimension régionale du projet est tout à fait novatrice quand il met en relation les organisations de la société civile de différents pays autour d'un même objectif de défense des droits de migrants et d'interpellation des politiques. Le fait que les acteurs du projet soient insérés dans les réseaux régionaux, euro-africains et européens comme Migreurop et le Réseau « Justice sans frontière » et qu'ils soient impliqués dans des activités comme le festival migrant'scène est tout à fait pertinent. Cela renforce les partenaires du projet, permet de relayer le plaidoyer entre l'Afrique et l'Europe en alertant et dénonçant au nord les politiques européennes et leurs conséquences sur les migrants.

Le projet par son ambition d'appuyer également les dynamiques nationales, a sous-estimé la complexité des contextes institutionnels et des jeux d'échelle qui font qu'au niveau international, il peut être plus facile de mobiliser les acteurs de la société civile qu'à un niveau national, voire local. En effet les partenaires du projet fortement mobilisés appartiennent à plusieurs espaces au sein desquels ils doivent se positionner et se préserver une marge de manœuvre. Dans les espaces et enceintes internationales, il peut leur être facile de prendre position à côté des acteurs du nord. Dans les espaces nationaux, ils sont confrontés à une tout autre logique avec laquelle ils doivent en partie composer pour être efficaces. Ils ont à faire avec les pouvoirs publics et un cadre juridique plus ou moins répressifs. Ils sont en même temps confrontés à d'autres organisations de la société civile, dont celles formées par les migrants eux-mêmes, qui sont soit en concurrence par rapport à un accès à des ressources limitées, soit instrumentalisées par les pouvoirs en place. C'est ce jeu d'acteurs complexe qu'il n'est pas facile d'appréhender pour apprécier la marge de manœuvre de chaque partenaire qui varie considérablement d'un pays et l'autre et qui requiert dans chaque cas une stratégie et des méthodes adaptées. A l'heure actuelle il apparaît que c'est au Mali, et dans une moindre mesure au Sénégal, que le contexte sociopolitique est favorable à une dynamique nationale et à la mise en place d'une coordination nationale.

En même temps le projet a été efficace dans le renforcement de 3 partenaires (GADEM, AME, AMDH) devenus plus autonomes grâce aux appuis structurels et aux formations dont ils ont bénéficié dans leur pays. Le projet a été efficace dans l'amorce d'une dynamique collective à travers la réalisation d'actions communes comme les échanges de « stagiaires » ou

professionnels, mais encore plus à travers les missions conjointes aux frontières, une expérience forte valorisée dans le plaidoyer. La formation conjointe a contribué au renforcement de tous les partenaires au niveau du décryptage des politiques et du plaidoyer. La seconde formation consolidera cet acquis. Il faut préciser que parmi ces partenaires, certains généralistes ont découvert cette thématique. Concernant la capacité de ces partenaires généralistes à intégrer cette thématique dans leur pratique, il faut saluer le cas de l'AMDH en Mauritanie qui a élargi son domaine de compétence concernant les droits de l'Homme aux droits des migrants, celui de AEC qui développe largement ses activités de communication sur les droits des migrants, enfin celui du GTMD/CONGAD qui a porté les enjeux migratoires au dernier FSM avec l'appui de la CIMADE. Dans le domaine de la sensibilisation et du plaidoyer de nombreuses actions ont été menées au Mali et Au Niger et des autorités ont été rencontrées également au Mali et en Mauritanie. Mais toutes ces actions restent à capitaliser pour mettre en évidence les bonnes pratiques susceptibles de les rendre efficaces (voir ci-dessous).

La mise place d'un COPIL du projet était pertinent pour amorcer une dynamique collective entre les acteurs. Il a mis en évidence les difficultés dans la circulation de l'information notamment au niveau du budget. Le fonctionnement du COPIL est une expérience très positive qui a conduit les partenaires à s'exprimer et à se positionner vis à vis du collectif et pas seulement « dans les couloirs ». Ils prennent donc leur responsabilité par rapport au collectif, ce qui constitue en soi un apprentissage et un changement dans les rapports de coopération traditionnels.

L'évaluation a mis également en évidence certains effets négatifs non prévus. Le mode d'identification des partenaires de même qu'un cadre contractuel en bilatéral fixant les objectifs, les activités prévues, leur niveau de financement, les droits et les devoirs de chacun étaient incontournables au démarrage. Mais comme cela déjà été évoqué un tel cadre contractuel ne favorise pas la construction collective d'un projet régional pluri-acteurs. Dans un tel schéma la circulation de l'information tend à rester verticale entre la CIMADE et chacun de ses partenaires. La CIMADE, chargée de la coordination, reste au centre de la circulation de l'information, ce qui est normal, mais celle-ci ne doit pas être cloisonnée et doit pouvoir circuler horizontalement. Des recommandations ont été faites pour faire évoluer les modalités contractuelles. La mise en place d'une coordination nationale dans certains pays comme le Mali, voire le Sénégal, faciliterait également une circulation horizontale de l'information entre les partenaires de chaque pays.

Le projet régional est un projet collectif multi-acteurs ayant des ambitions, suite au COPIL de Nouakchott, d'une gouvernance mieux partagée. En même temps la nécessité d'un meilleur équilibre dans les relations partenariales appelle à mobiliser les « bonnes pratiques » ou des points d'attention « facilitant la construction de toute action collective ». Dans cette perspective les acteurs d'un projet aussi novateur ont à capitaliser non seulement sur les

résultats et leur valorisation pour les différents acteurs du projet, mais également sur les processus pour mettre en évidence les méthodes, les approches et les savoir-faire à différents niveaux :

- dans la conduite des actions de sensibilisation de l'opinion publique, d'interpellation et de plaidoyer à l'égard des pouvoirs publics, quelles méthodes, quelles approches, quels positionnements, quels messages, quels supports et quels canaux utiliser pour que l'action soit efficace et ait un impact ?
- dans la dynamique collective du projet, quel mode d'identification, d'adhésion et d'engagement des nouveaux partenaires au projet ? quel mode d'organisation pour parvenir à débattre sur les questions de fonds, se donner des valeurs et des règles communes ? quelle méthode pour faire circuler l'information, prendre des décisions et rendre compte des activités ? quel mode d'organisation et de partage des responsabilités pour valoriser les apports de chaque acteur et rééquilibrer les relations de partenariat ? quel mode de suivi et de contrôle ?

Lors du futur projet, les partenaires pourront être en situation de prendre des responsabilités au niveau de coordination nationale dans des contextes favorables comme dans le cas du Mali ou du Sénégal, en mobilisant leurs ressources (local, logistique) et celle du projet (salaire). Certains dossiers communs, comme la coordination et l'animation de la campagne CEDEAO peuvent également être pris en charge par un partenaire du projet avec l'appui de la CIMADE. Cette prise de responsabilité des partenaires du sud au niveau des différentes activités du futur projet pourra faire l'objet de capitalisation pour mettre en évidence et valoriser celles qui sont propices à la pérennité des processus et ayant un impact sur le renforcement des organisations et sur la situation des migrants.

La faiblesse des ressources mobilisées en regard des objectifs ambitieux du projet régional a mis en évidence la nécessité de s'associer à d'autres partenaires du nord, mais également du sud ayant des compétences complémentaires à mobiliser au service d'un tel projet. Les partenaires du nord engagés dans une telle action pourraient apporter leurs ressources et leur savoir-faire. Des partenaires du sud, plus compétents aujourd'hui pourraient être associés à un tel projet et y apporter leur savoir-faire. Enfin les collectivités au sud, acteurs présents sur le terrain confrontés à une telle réalité (voir la commune de Nioro au Mali) seraient à associer à une telle dynamique sachant qu'ils sont également dans les réseaux de coopération décentralisés par le biais desquels ils peuvent accéder à des ressources inscrites, dans le meilleur des cas, dans une relation durable avec leur partenaire collectivité du nord.

Autre aspect, la prise en compte du genre reste limité à la mobilisation du fonds de soutien en priorité pour les femmes migrantes notamment par CARITAS Nouadhibou et Rencontre et Développement. Le projet sur la protection des femmes et enfants au Maroc est intéressant à cet égard et représente une vraie diversification du travail du GADEM. Mais ces approches restent dans une optique d'aide humanitaire, alors que les femmes migrantes ont

également besoin d'être renforcées dans les organisations où elles sont trop peu nombreuses. Une stratégie à ce niveau suppose également de tenir compte du fait que les parcours migratoires sont en pleine évolution, avec notamment des modifications temporaires ou durables des rapports de genre.

Enfin vers quelle forme d'organisation pourrait évoluer les acteurs du futur projet régional ? Deviendront-ils un réseau, une plate-forme, une fédération d'organisations ou encore un pôle de compétences régionales diversifiées à mobiliser en appui aux organisations déjà existantes autour d'un objectif de défense des migrants et de plaidoyer ? Les acteurs du nouveau projet auront à réfléchir à la mise en place d'une structure pérenne qui soit complémentaire aux structures existantes. Cette réflexion est à élargir aux acteurs Nord et Sud intervenant dans ce domaine afin d'éviter les doublons et les concurrences et de mutualiser les ressources limitées en période de crise.

ANNEXE 1

TERMES DE REFERENCE

Evaluation externe

**Projet de défense des droits des migrants, demandeurs
d'asile et réfugiés dans les pays de départ et de transit
(Algérie, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Sénégal)
2009-2011**

Février 2011

I. L'action à évaluer et les acteurs impliqués

1.1 Présentation succincte de la Cimade

1.1.1. Mission, objectifs de la structure.

« La Cimade a pour but de manifester une solidarité active avec ceux qui souffrent, qui sont opprimés et exploités et d'assurer leur défense, quelles que soient leur nationalité, leur position politique ou religieuse. » (Article 1 des statuts).

Créée en 1939, La Cimade a pour objectif d'accueillir, orienter et défendre les personnes étrangères, les demandeurs d'asile et les réfugiés. Dans ses permanences l'association apporte son expertise et ses conseils aux étrangers afin qu'ils puissent faire respecter leurs droits. Depuis 1984, La Cimade est habilitée à entrer dans les centres de rétention administrative, où elle apporte un appui aux personnes retenues afin que celles-ci puissent exercer effectivement leurs droits. La Cimade s'est aussi donné pour but de témoigner de la réalité observée dans les centres de rétention. La Cimade est également présente par l'intermédiaire d'un réseau de bénévoles dans de nombreux établissements pénitentiaires. Parallèlement, La Cimade développe des campagnes de sensibilisation et d'information pour changer le regard de la société française et s'implique à l'échelle nationale et européenne auprès d'acteurs de la société civile et des pouvoirs publics pour construire des politiques de migration alternatives.

Dans la continuité de ses actions en France, La Cimade soutient des partenaires dans des pays du Sud autour de projets liés à la défense des droits fondamentaux, à l'aide aux réfugiés et à l'appui aux personnes reconduites dans leur pays. Elle donne désormais la priorité au renforcement et au travail avec les sociétés civiles du Sud et du Nord pour la défense des droits des migrants. Le pôle Solidarités Internationales de La Cimade travaille sur trois volets prioritaires :

1. la défense des droits fondamentaux des migrants dans les pays de transit,
2. la défense des droits des personnes expulsées et refoulées,
3. la construction de la paix.

Dans le cadre du premier axe, La Cimade a initié en 2009 le « Projet régional de défense des droits des migrants dans les pays de transit », qui concerne six pays situés au croisement des routes migratoires du continent africain vers l'Europe : Algérie, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger et Sénégal. Autant de pays de transit dans lesquels les droits des migrants, tels que reconnus par les textes internationaux, sont mis à mal par des politiques de plus en plus restrictives, sinon répressives. C'est sur ce projet que porte l'évaluation externe.

1.1.2. Organisation institutionnelle interne.

Le Bureau du Conseil de La Cimade assure la direction de l'association. Il est composé du Président de La Cimade, d'un trésorier, d'un vice-président, d'un secrétaire adjoint. Le Secrétaire Général donne l'orientation politique et gère les activités de l'association avec l'appui des services centraux (Direction administrative et financière, Direction des ressources humaines, Service communication et développement des ressources). A Paris et en région, La Cimade emploie 125 salariés.

La Cimade est avant tout un vaste réseau d'adhérents, de bénévoles et de sympathisants dans toute la France. Base militante de l'association, le Mouvement Cimade s'organise en 75 groupes locaux réunis au sein des 12 régions (Nord-Picardie ; Alsace et Lorraine ; Ile de France-Champagne ; Normandie ; Bretagne-Pays de la Loire ; Centre Ouest ; Franche Comté-Bourgogne ; Auvergne Limousin ; Rhône Alpes ; Sud Ouest ; Languedoc Roussillon ; Provence Côte d'Azur). Des postes régionaux, composés de permanents et situés dans les plusieurs grandes villes de France, favorisent le développement des activités en région. Ces différentes antennes agissent localement auprès des migrants et s'engagent dans des projets portés par l'ensemble de La Cimade. Forte d'un réseau de plus de 2 000 bénévoles, La Cimade couvre l'ensemble des domaines liés à l'immigration.

1.1.3. Expérience dans le pays et dans le domaine d'intervention concerné.

La Cimade a initié depuis 2003 des actions au Maroc afin de faire un état des lieux de la situation des migrants en transit au Maroc et de sensibiliser sur cette question, et a publié un rapport suite à une enquête de terrain réalisée en juillet 2004¹. La formation Asil' Maroc que La Cimade a mené fin 2005 en partenariat avec le HCR et l'AFVIC (Amis et familles victimes de l'immigration clandestine) a contribué au renforcement

¹ La Cimade, *La situation alarmante des migrants subsahariens en transit au Maroc*, octobre 2004.

des capacités des associations locales. La Cimade collabore également avec les associations de défense des droits de l'homme ou de développement, avec les Eglises, ainsi qu'avec des associations et collectifs de migrants et réfugiés sur diverses questions liées à la protection des migrants, demandeurs d'asile et réfugiés. Avec ces partenaires, elle mène une analyse des conséquences des politiques migratoires dans les pays de transit, grâce à la présence d'une volontaire de solidarité internationale.

La Cimade souhaite contribuer par son action au développement des dynamiques collectives. Elle a ainsi participé en 2003 à l'organisation d'une table ronde au Maroc réunissant des chercheurs et des associations, à la suite de laquelle a été créée en mars 2004 la Plate-forme migrants. Cette Plate-forme a regroupé des associations de défense des droits humains, de solidarité internationale et des Eglises au Maroc ou en Europe, impliquées dans la défense et l'assistance des migrants. La Plate-forme migrants, aujourd'hui inactive, a permis de créer et de renforcer les liens et les échanges entre les différents acteurs pour une meilleure efficacité sur le terrain et dans les actions de plaidoyer.

Au Sénégal, des liens de partenariat forts unissent depuis 50 ans La Cimade et l'USE (Union solidarité et entraide) qui préside également le groupe de travail « Migration et développement » du Congad. De nombreux projets ont été menés conjointement² et plusieurs missions de membres de La Cimade au Sénégal et de membres de l'USE en France ont eu lieu tout au long de ce partenariat historique.

La Cimade a également une longue histoire avec l'Algérie où elle a mené de nombreux projets.

Au Mali, La Cimade travaille depuis plusieurs années en partenariat avec l'Association malienne des expulsés (AME) à Bamako, dans le cadre de son axe de travail sur le suivi des personnes expulsées.

Les actions au sein du réseau euro-africain sur les migrations issu de la Conférence non-gouvernementale euroafricaine (2006) et dont La Cimade est membre, ont également permis de renforcer les liens avec les associations déjà partenaires (Maroc, Sénégal, Mali) et d'initier une collaboration avec d'autres (Niger, Mauritanie).

Ainsi, le « Projet régional » sur lequel porte l'évaluation externe s'inscrit dans la continuité de l'expérience de la Cimade dans la zone qui couvre l'Afrique de l'Ouest et le Maghreb.

1.1.4. Budget global et part relative au pays et au domaine d'intervention concerné.

Le budget de la Cimade en 2010 s'élève à 10 454 000€.

La part du Pôle Solidarités Internationales, comprenant le « Projet régional » est de 180 000€ (soit 1.7%).

1.2. *Descriptif du projet de Défense des droits des migrants, demandeurs d'asile et réfugiés dans les pays de départ et de transit*

1.2.1. Informations générales sur le contexte national et local

Si la construction de l'espace Schengen a progressivement limité les possibilités d'entrée légale sur le territoire européen³, les migrations de l'Afrique subsaharienne vers l'Europe n'ont pas faibli, que ce soit en raison des conflits ou de la dégradation économique et sociale dans certains pays. Le bouclage des frontières du Nord du Maroc suite aux événements de Ceuta et Melilla en 2005 a conduit non pas à stopper les migrations mais à ouvrir de nouvelles voies de passage clandestines. En effet quelques mois après ces événements les premières pirogues sont parties vers les Iles Canaries, d'abord depuis la Mauritanie, puis du Sénégal.

L'UE et ses Etats-membres ont initié des partenariats avec les pays « tampons » comme le Maroc et l'Algérie, mais aussi le Sénégal et la Mauritanie pour contrôler en amont les flux migratoires vers l'Europe, ce qui n'est pas sans conséquences sur la manière dont sont traités les migrants dans ces pays qui ne possèdent ni les moyens humains et financiers ni même, pour certains, la tradition démocratique nécessaire à un traitement de ces questions qui soit conforme aux normes internationales en matière de respect des droits humains. L'externalisation des frontières européennes s'accompagne de violations graves des droits fondamentaux des migrants. Les enfermements et refoulement se font sans base légale dans une zone qui reste une zone de libre circulation, et de mobilité traditionnelle des populations.

² USE-La Cimade, *Bamtaare. Villages, associations et ONG en mouvement. 1955-2005.*

³ Politiques restrictives de délivrance des visas, mise en place d'agents de liaison, généralisation des sanctions transporteurs, etc.

Le Maroc a ainsi adopté en 2003 une loi (02-03) relative à l'entrée et au séjour des étrangers, l'immigration et l'émigration irrégulières⁴. Bien que ce texte ait comblé un vide juridique, il demeure contesté du fait de son adoption dans un contexte de négociations avec l'UE sur les migrations et d'un contenu comprenant des mesures très répressives comme l'instauration du délit d'émigration « clandestine » ou la création de lieux d'enfermement des migrants.

En Algérie, une loi relative à l'entrée et au séjour des étrangers⁵ a également été adoptée en juin 2008. Elle prévoit aussi la création de centre de détention pour les migrants en situation irrégulière et criminalise l'entrée, la sortie et le séjour irrégulier tout comme l'aide aux migrants en situation irrégulière.

Plus généralement, on assiste depuis quelques années au Maroc, en Algérie et en Mauritanie à une discrimination croissante des migrants et à leur stigmatisation, alors que ces pays étaient pourtant traditionnellement de véritables terres d'accueil pour les Africains sub-sahariens.

En Mauritanie, au Sénégal, au Mali et au Niger, la présence historique des migrants des pays voisins et la tradition d'accueil (consacrée par l'espace CEDEAO⁶, exceptée en Mauritanie) font que ces Etats se trouvent démunis face à la demande, émanant généralement des pays du Nord, de la mise en place de mesures destinées à « gérer » la migration de transit. Ces pays sont néanmoins encouragés à mettre en place des politiques nationales migratoires plus strictes.

Tous les pays concernés par ce projet ont ratifié la convention des Nations unies sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et de leur famille de 1990 et sont signataires de la convention de Genève relative au statut des réfugiés de 1951⁷.

1.2.2. Historique de l'action

Le présent projet est le résultat de l'évolution d'un travail initié il y a plusieurs années, né du constat des violations des droits des migrants aux frontières européennes du fait des politiques migratoires des pays du Nord et des pressions subies par les pays de départ et de transit pour les contraindre à contrôler leur propres frontières et à « gérer les flux migratoires ».

Les premiers signaux montrant les conséquences des politiques européennes d'externalisation sont venus du Maroc où des centaines de migrants d'Afrique du Sud-Sahara se sont retrouvés bloqués. La première action de la Cimade a été l'organisation d'une table ronde en 2003 réunissant différents acteurs. De cette activité sont nées d'autres initiatives collectives et une implication de la Cimade au Maroc pour soutenir les associations, renforcer les liens entre les différents acteurs (au Maroc et avec l'Europe) et témoigner de la situation dans ce pays comme conséquence des politiques européennes. En 2005, c'est sur la question des conséquences de la politique européenne d'expulsion que la Cimade a été interpellée à travers la rencontre avec l'AME (Mali). Une collaboration est née autour de la défense des personnes expulsées.

Ces expériences et le suivi effectué sur les politiques européennes et leurs conséquences sur les pays de transit ont confirmé la nécessité de travailler à un niveau régional et international. C'est également dans cette logique que la Cimade s'est investie dans les dynamiques collectives comme la Conférence non-gouvernementale euroafricaine sur les migrations à Rabat en juillet 2006 qui a réuni près de 80 associations européennes et africaines à Rabat dans le but de construire une parole et une union des sociétés civiles européennes et africaines en marge de la conférence interministérielle tenue sur le thème « migrations et développement » et réunissant les représentants des Etats européens et africains. A l'issue de la conférence, un Manifeste a été signé par les organisations et un réseau d'associations s'est constitué. Un deuxième événement a eu lieu à Paris en 2008 (Des Ponts Pas Des Murs) en marge de la 2^{ème} conférence interministérielle « migrations et développement ».

Afin de mieux comprendre la situation et mieux connaître les besoins des associations, la Cimade a effectué une série de missions exploratoires dans la région en 2007 et 2008. Elle a ainsi pris part avec l'APDHA (Association pour les droits de l'Homme en Andalousie) à une mission conjointe menée par le CCFD, au Niger, Mali et Sénégal et réalisé la même année une mission en Mauritanie. Des missions exploratoires plus approfondies ont été menées de mars à juin en 2008 en Algérie, en Mauritanie, au Mali, au Sénégal et au Niger, et ont permis de mieux cerner les violations des droits des migrants ainsi que les besoins de chacun

⁴ Loi 02-03 relative à l'entrée et au séjour des étrangers au Royaume du Maroc, à l'émigration et l'immigration irrégulière. BO n°5162 du 20/11/2003.

⁵ RFI, « Durcissement des lois contre les clandestins » 4/4/2008, *Le soir d'Algérie* « Les conditions de séjour en Algérie modifiées », 4/3/2008.

⁶ Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest.

⁷ Voir en annexe 3 l'état des ratifications des principaux instruments internationaux de protection des droits humains.

afin de jeter les bases d'une collaboration future. Ces missions ont abouti à la rédaction de ce projet, basé sur une volonté de renforcer la collaboration entre les différents acteurs et de valoriser et capitaliser mutuellement les compétences de chacun.

Le projet de « Défense des droits des migrants, demandeurs d'asile, et réfugiés dans les pays de départ et de transit » s'étend sur une période de 3 ans, de 2009 à 2011. Les grandes dates du projet sont les suivantes :

- Juin 2008 : demande de subvention au MAEE
- novembre 2008 : signature convention avec le MAEE
- Constitution du COPIL : cf composition page 6
- COPIL année 1 en février 2009 à Dakar et formation régionale
- COPIL année 2 en mars 2010 à Rabat
- Missions d'observation sur zones frontalières :
 - la première mission conjointe initialement prévue en année 1 a eu lieu en février 2010 sur la zone frontalière entre la Mauritanie et le Mali. Pour des raisons de sécurité, ni la Cimade ni MDM (partenaire de l'AME sur le volet soutien psychosocial du projet) n'ont pu se rendre sur la zone frontalière. Cette mission a permis de dresser un état des lieux sur la situation des migrants refoulés à cette frontière.
 - Une deuxième mission devrait avoir lieu en 2011 mais son maintien dépendra des conditions de sécurité dans la zone
- Echanges de stagiaires, dans le but de favoriser les retours d'expérience, et la meilleure connaissance des problématiques rencontrées par les membres :
 - premier échange du 4 juin au 18 juillet 2010 entre le Gadem (Maroc) et l'Association malienne des expulsés (Mali).
 - second échange du 11 au 23 juillet 2010 entre l'AMDH (Mauritanie) et Alternative espaces citoyens du Niger.
 - troisième stage du 29 juillet au 5 août 2010. Le coordinateur du groupe de travail migration et développement du Congag (GTMD) et également le coordinateur national du Forum social mondial (Dakar, février 2011) s'est rendu en Mauritanie.
- Fin avril 2011 : COPIL et formation régionale en Mauritanie

1.2.3. Objectifs de l'action.

Extrait du dossier de demande de subvention au MAEE

Objectif principal : Les droits des migrants, demandeurs d'asile et réfugiés sont davantage respectés dans les pays de transit aux frontières Sud de l'Europe, notamment au Maroc, en Algérie, au Niger, au Mali, au Sénégal et en Mauritanie.

Objectif spécifique : la société civile est mieux équipée au Maroc, en Algérie, au Niger, au Mali, au Sénégal et en Mauritanie pour défendre les droits des migrants, demandeurs d'asile et réfugiés qui empruntent les routes migratoires passant par ces pays.

Pour atteindre ces objectifs des résultats attendus ont été définis :

1. Les associations disposent de moyens adéquats pour améliorer l'accès aux droits civils, économiques et sociaux des migrants, demandeurs d'asile et réfugiés dans chacun de ces pays.
2. Les capacités des associations à défendre les droits des migrants, demandeurs d'asile et réfugiés sont renforcées au niveau national et régional (formation et mutualisation des pratiques).
3. Les liens entre les associations dans cette région sont renforcés et elles ont les moyens de s'investir efficacement dans le réseau euro-africain sur les migrations.

1.2.4. Organisation interne (l'équipe) et partenariale (les partenaires, leur rôle et les relations avec la structure commanditaire).

■ Partenaires principaux

Les partenaires principaux qui mettent en place le projet dans chacun des pays sont les suivants⁸ :

Maroc - Gadem, Groupe antiraciste d'accompagnement et de défense des étrangers et migrants

Algérie - AFAD, Association des femmes algériennes pour le développement

Mauritanie - AMDH, Association mauritanienne des droits de l'homme

Sénégal - Groupe de travail migrations et développement du Congad

Mali - AME, Association malienne des expulsés

Niger - ANDDH, Association nigérienne des droits de l'homme et Alternatives citoyen

Des conventions de partenariat sont signées avec chacun des partenaires afin de spécifier leur rôle et leurs responsabilités et ceux de La Cimade dans la réalisation du projet.

De même, l'attribution d'un montant dans le cadre du fonds d'urgence fait l'objet de critères précis définis avec les partenaires et liés à la vulnérabilité des bénéficiaires. Chaque transfert est précédé de l'établissement d'une convention entre La Cimade et l'organisation bénéficiaire.

Par ailleurs, des contacts réguliers sont maintenus entre les partenaires, notamment par l'intermédiaire de l'équipe régionale, l'établissement d'une liste de diffusion et des conférences via Internet en cas d'urgence.

■ Comité de pilotage

Un comité de pilotage (COFIL) se réunit physiquement une fois par an, il est composé d'un représentant de chaque association partenaire, de la Coordinatrice Régionale et de la Chargée de mission terrain, et des représentants siège de La Cimade. Le comité de pilotage s'est tenu au Sénégal la première année, au Maroc la seconde et se tiendra en Mauritanie la troisième année. Il s'agit de faire le point sur la mise en place du projet et réorienter, si besoin, les activités.

■ Equipe technique

La Coordinatrice régionale est basée à Rabat au Maroc. Elle a la responsabilité sur le terrain de la mise en place du projet et représente La Cimade auprès des autorités et de tous les partenaires pour les questions liées aux activités. Elle assure particulièrement le lien avec les partenaires du Maroc, d'Algérie et du Niger l'année 1 et 2. Des déplacements réguliers ont lieu dans tous les pays concernés par ce projet.

Elle est assistée d'une Chargée de mission basée à Dakar et installée au sein de l'USE, association présidente du groupe « migration » du CONGAD, qui assure le lien avec les partenaires du Sénégal, du Mali et de Mauritanie.

Une Coordinatrice de Projet basée à Marseille assure la participation à la capitalisation et la diffusion de l'information en matière de défense des droits des migrants, veille au respect des procédures et assure le lien avec les bailleurs.

La Responsable du pôle Solidarités Internationales basée à Paris supervise le projet.

1.2.5. Groupes cibles et « bénéficiaires » finaux

■ Groupes cibles (ou « partenaires associés »)

Les principaux groupes-cibles du projet sont les associations de défense des droits humains et de la société civile (ONG, syndicats, réseaux associatifs, réseaux d'avocats, etc.) ; en l'occurrence, ils sont au nombre de quatre, des associations exclusivement :

Maroc : en 2009, le projet a soutenu l'action de l'ABCDS (association Beni Znassen pour la Culture, le Développement et la Solidarité), qui apporte depuis sa création un soutien humanitaire et moral important aux migrants présents à Oujda et en particulier les migrants refoulés. L'association mène également des actions de plaidoyer en faveur des droits des migrants.

Mali : Caritas Gao : mission catholique de Pères blancs effectuant un soutien social auprès des populations défavorisées, Caritas Gao a développé au fur et à mesure de la présence grandissante de migrants dans

⁸ Cf. Fiches de renseignements.

cette région, et notamment de refoulés, des actions de soutien envers cette population à Gao mais également à Kidal et Tinzaouaten, principale zone de refoulement des migrants depuis l'Algérie.

Mauritanie : Caritas Nouadhibou : l'association gère un lieu d'accueil et d'écoute des migrants et réfugiés et mène de nombreuses activités en leur faveur (éducation, santé, aide d'urgence, assistance juridique etc). Elle soutient également les collectifs et communautés de migrants à travers notamment l'organisation d'activités culturelles et d'information.

Sénégal : PARI (point d'accueil des réfugiés et immigrés), Caritas : lieu d'accueil, d'écoute et d'orientation des réfugiés et immigrés, le PARI intervient sur divers axes : transport, appui à la santé, aide alimentaire, au logement, au retour volontaire, petits projets générateurs de revenu.

D'autres associations ou réseaux de défense des droits humains et/ou des droits des migrants, avec qui La Cimade entretient déjà des liens, peuvent être amenés à bénéficier de certaines activités du projet.

■ Bénéficiaires finaux :

Les bénéficiaires finaux sont les migrants, demandeurs d'asile et réfugiés qui bénéficient d'un meilleur accompagnement tout au long de leur parcours et d'un contexte qui ne se détériore pas davantage, grâce à l'émergence d'une dynamique inter-associative sur ces questions et d'un réseau de défense de leurs droits.

1.2.6. Activités et principaux résultats obtenus

Le projet met en œuvre trois grands groupes d'activités qui correspondent aux trois résultats attendus.

1. Accès effectifs aux droits

Activité 1.1 : Soutenir les associations qui fournissent un accès aux droits économiques et sociaux des migrants les plus vulnérables : femmes et mineurs migrants, personnes refoulées, rapatriées, expulsées.

Activité 1.2 : Lutter contre l'exclusion sociale des migrants en favorisant la reconnaissance de leurs droits par le biais d'actions d'accompagnement, conseil et orientation juridique et/ou administrative des migrants et d'actions d'information, de sensibilisation et de formation à l'attention de la société civile.

Activité 1.3 : Apporter un appui au renforcement structurel d'associations de défense des droits de l'homme. (Maroc, Mauritanie)

2. Renforcement des capacités et mise en réseau

Activité 2.1 : Apporter un appui au renforcement structurel des réseaux nationaux.

Activité 2.2 : Renforcer la capacité d'intervention des associations en faveur des droits des migrants par la formation de leurs membres à travers des échanges, la mutualisation de pratiques et la formation.

3. Sensibilisation et plaidoyer

Activité 3.1 : Actions de sensibilisation au niveau national et régional

Activité 3.2 : Construction d'un plaidoyer commun pour le respect des droits des migrants, demandeurs d'asile et réfugiés et renforcer l'émergence d'un dialogue avec le grand public et les autorités.

Activité 3.3 : Relayer ces actions de plaidoyer en Europe et en Afrique.

1.2.7. Budget total et plan de financement

Le budget prévisionnel annuel est le suivant :

Année 1 : 150 842 euros

Année 2 : 152 210 euros

Année 3 : 158 071 euros

Total sur 3 ans : 461 123 euros

Les ressources sont réparties comme suit :

MAEE : 230 562 €

Fonds propres Cimade : 90 561 €

Fondation de France : 26 000 €

L'Eglise Evangélique de Rhénanie (EKIR) : 26 000€

L'Union des Eglises Protestantes d'Alsace-Lorraine

(UEPAL) : 50 000€

AFAK : 10 000€

1.2.8. Antécédents en matière d'identification, de programmation, de suivi et d'évaluation de l'action

■ Suivi-évaluation du projet

Des **documents** de suivi ont été développés dans le cadre du projet :

- les conventions de partenariat établies entre La Cimade et tous les partenaires afin de définir les modalités d'appui financier et technique (transferts financiers),
- les rapports d'activité :
 - o le rapport intermédiaire à un an (novembre 2009) et le rapport intermédiaire à deux ans (novembre 2010), qui rendent compte de l'ensemble de la mise en œuvre du projet à tous les partenaires
 - o les rapports narratifs et financiers intermédiaires et/ou finaux (en fonction de la durée de l'action) rédigés par les partenaires chaque année
 - o un rapport final devra être envoyé aux bailleurs au plus tard quatre mois après la date de fin du projet. Une version provisoire de ce rapport sera soumise à l'approbation du comité de pilotage
- les rapports de mission.

Le **suivi régulier** est effectué par la Chargée de mission basée à Dakar pour le Sénégal, le Mali et la Mauritanie, et par la Coordinatrice régionale basée à Rabat pour le Maroc, l'Algérie et le Niger. Une Coordinatrice de projet basée à Marseille gère la relation partenariale et fait le lien avec les bailleurs. La Responsable de programme basée au siège à Paris appuie l'équipe terrain et suit trimestriellement l'évolution des indicateurs.

Par ailleurs, des missions de suivi et de contrôle sont effectuées pendant le programme par :

- la Coordinatrice de projet basée à Marseille
- la Responsable du pôle basée à Paris
- le Directeur administratif et financier en vue d'effectuer un contrôle de gestion (non réalisé pour l'instant suite au Plan de Sauvegarde de l'Emploi qui n'a pas permis au DAF de se libérer).

Enfin le **comité de pilotage** (COFIL) se réunit une fois par an pour faire le point sur l'avancée du projet.

En année 2 (mars 2010, Rabat), cette rencontre a été l'occasion pour l'ensemble des partenaires de réaliser une **revue à mi-parcours** du projet. Cette revue a permis de faire le point sur l'avancée du projet par rapport aux objectifs, les raisons des retards éventuels, les mesures correctives à apporter, l'évolution du contexte et la pertinence des objectifs au regard des éventuels changements de contexte. Les recommandations faites par les partenaires ont été discutées afin d'éventuellement réorienter la conduite du projet.

En année 3 (avril 2011, Nouakchott), le 3^{ème} et dernier COFIL sera l'occasion pour les partenaires de mener une réflexion prospective sur les perspectives d'action après 2011. L'évaluateur participera à ce temps et l'accompagnera dans la mesure de ses possibilités.

■ Expériences de la CIMADE en matière d'évaluation :

- Etude et rapport de l'IGAS en 2007
- En cours : Appui au processus interne d'analyse stratégique et de réflexion prospective de la CIMADE
- Courant 2011, la CIMADE lancera également l'évaluation externe du festival Migrant'Scène 2010 dont il a été fait mention plus haut. .

II. L'évaluation

2.1. Justification de l'évaluation

L'évaluation externe finale a été planifiée dès la conception du projet. Elle est attendue à la fois par les bailleurs et par les partenaires. La Cimade est demandeuse de cette évaluation qui doit permettre de confirmer ou d'infirmer les orientations prises par le projet, et de faire le point sur son approche partenariale. Etant donné le nombre de partenaires et de pays concernés et la durée du projet (3 ans), il apparaît indispensable de procéder à cette évaluation finale.

2.1.2. Attentes et objectifs pour la Cimade

L'évaluation externe doit permettre d'étudier les résultats du projet par rapport aux objectifs fixés et de dégager des pistes de réflexion pour la suite du projet, en vue d'améliorer sa qualité et son pilotage et d'élaborer un nouveau plan d'action pluriannuel.

La Cimade souhaite notamment savoir :

- si le projet de défense des droits des migrants a réellement amélioré l'accès à leurs droits fondamentaux des personnes ciblées
- si les ressources mobilisées sont en adéquation avec les résultats atteints (efficience).
- si le renforcement des capacités des associations partenaires est effectif : la relation partenariale a-t-elle fonctionné ? Quelle est la plus-value apportée par la Cimade aux partenaires ?

La Cimade souhaite notamment s'interroger sur les modalités du renforcement des compétences. Il était effectivement prévu qu'en année 3 il n'y ait plus de chargée de mission basée à Dakar. Pourtant, lors de l'évaluation à mi-parcours, les partenaires ont spécifiquement demandé à ce que le poste soit maintenu. Il est apparu que si la dynamique partenariale a bien fonctionné notamment à travers les échanges de stagiaires, le renforcement de chaque association prenait plus de temps que prévu. L'évaluation externe permettra donc de tirer les enseignements quant au renforcement des capacités des associations, dont le besoin a peut être été sous-estimé lors de l'écriture du projet.

L'évaluation externe doit également permettre de questionner la pérennité de l'action et sa capitalisation, ainsi que l'adéquation du projet au contexte.

La Cimade attend enfin de l'évaluation externe qu'elle aide à définir les pistes pour un éventuel nouveau projet à construire. La réflexion stratégique interne va accompagner l'évaluation (COFIL d'avril 2011) et permettre de réfléchir aux orientations pour les années à venir. L'évaluation doit aussi permettre de rendre compte de l'adéquation du projet tel qu'il est mené avec les objectifs et la stratégie globale de La Cimade.

2.1.3. Attentes et objectifs pour les principaux partenaires de l'action

Au niveau organisationnel, les partenaires attendent de l'évaluation qu'elle leur permette de s'exprimer sur la relation partenariale à la Cimade. Ils attendent aussi un retour sur le renforcement interne de leurs structures associatives.

Concernant l'opérationnel, les partenaires sont en attente des mêmes enseignements que la Cimade quant aux résultats du projet et à la méthodologie d'action. L'évaluation externe doit aussi permettre d'orienter le nouveau projet (2012-2014). Les partenaires souhaitent plus spécifiquement que l'évaluation leur permette d'évaluer le renforcement structurel de la capacité d'action conjointe du réseau régional, ainsi que la veille sur les législations relatives aux migrations.

2.1.4. Expliquer en quoi l'évaluation externe est l'exercice le plus approprié.

Le choix de l'évaluation externe est justifié par le besoin d'avoir un regard extérieur sur un projet complexe de par sa nature (partenariat, mise en réseau) et de par le nombre de partenaires impliqués dans six pays. Cette évaluation externe est aussi un exercice méthodologique pour la Cimade et pour ses partenaires. Elle nous amène à réfléchir sur notre action et notre stratégie, en nous questionnant sur le champ concerné par l'évaluation.

2.2. *Objet de l'évaluation*

2.2.1. Délimitation de l'action à évaluer.

L'évaluation va porter sur l'ensemble des activités du projet depuis 2009, soit deux années et demi. Elle prendra aussi en compte la période de conception et de montage du projet et notamment la dynamique partenariale qui y a concouru, ainsi que son lancement et déroulement jusqu'au moment de l'évaluation. Les missions exploratoires ayant eu lieu en 2008 c'est donc un processus sur 3 ans et demi qui va être évalué.

L'évaluation portera sur les activités menées et mentionnées dans le document de projet et le cadre logique. Elle portera sur les résultats effectifs du projet (production de rapports, échanges d'expérience et de compétences entre les partenaires, renforcement des capacités des organisations cibles, et amélioration de la situation des migrants) et sur les activités menées au plan national par les partenaires et par La Cimade.

L'évaluation portera aussi sur la méthodologie de partenariat mise en place par La Cimade (analyse des partenaires, modalités et la plus-value du partenariat).

2.2.2. Postulats fondateurs de l'action dont l'évaluation appréciera la pertinence.

Les postulats de départ sont les suivants :

- la politique de fermeture des frontières de l'Union européenne a des conséquences dramatiques tant en matière de respect des droits fondamentaux des migrants qu'en matière législative et sociale dans les pays de transit et de départ. Les frontières de l'Union européenne ne font pas que se fermer, elles se déplacent vers le Sud, provoquant le rallongement de parcours migratoires toujours plus dangereux. Les politiques migratoires européennes sont ainsi la cause de morts aux frontières et de violations des droits des personnes migrantes.
- dans ses actions développées à l'étranger, La Cimade ne cherche à exporter ni son savoir-faire ni sa méthode de travail, mais à développer des partenariats avec le tissu associatif local (associations de défense des droits de l'homme, Eglises, associations de développement) pour la défense de valeurs communes. En particulier, il s'agit de mieux répondre aux problèmes de reconnaissance des droits des migrants et aux attentes de la société civile des pays cibles, pour apporter un appui concret.
- les organisations de défense des Droits de l'Homme et de mobilisation de la société civile sont des acteurs essentiels sur lesquels s'appuyer pour renforcer l'accès des bénéficiaires finaux du projet à leurs droits ; ces associations doivent donc être renforcées dans leurs capacités

2.2.2. Questions que se posent le commanditaire et ses principaux partenaires, et critères d'évaluation à mobiliser.

Les questions que se posent le commanditaire et les partenaires peuvent être regroupées en 4 axes :

Stratégie (cohérence, pertinence interne du projet)

▪ **Contexte extérieur**

- La mise en œuvre du projet a-t-elle été cohérente (planification, activités choisies par rapport aux objectifs prévus) ?
- Le projet était-il cohérent par rapport au contexte à son démarrage ? est-il toujours cohérent par rapport à l'évolution du contexte régional / européen ?
- Le choix des groupes-cibles est-il pertinent par rapport aux résultats escomptés ?

▪ **Stratégie interne**

- Le projet est-il cohérent par rapport aux autres objectifs de la Cimade ?
- Le lien entre le projet régional et le festival migrant-scène est-il pertinent ? Quels sont les apports pour les partenaires ?

Partenariat (dispositif organisationnel)

▪ **Partenariat Cimade**

- La variété des partenariats (principaux / associés) est-elle bénéfique au projet ?
- Comment La Cimade est-elle perçue par rapport aux autres ONG avec lesquelles travaillent les partenaires ? son positionnement est-il original, apporte-t-il une plus-value ?

- Le positionnement de La Cimade comme ONG spécialisée par rapport aux ONG généralistes travaillant avec les mêmes partenaires est-il cohérent ?
- **Positionnement interne Cimade**
 - Quel est le positionnement de la Cimade / du projet dans le paysage français des ONG travaillant sur les migrations ? quelle articulation est faite avec les réseaux européens ?
 - Quelles méthodes ont été mises en place pour favoriser l'autonomisation des partenaires ?
 - Quelle a été l'efficacité des différentes méthodes ? Lesquelles sont les plus porteuses de résultats ?
 - Le projet est-il cohérent par rapport aux autres objectifs des partenaires du projet ?
 - Les partenariats mis en œuvre dans le cadre du projet régional sont-ils pertinents par rapport à l'évolution historique du pôle SI (interne Cimade) ?

Résultats

- **Mise en réseau**
 - La capacité de travail en réseau est-elle effectivement renforcée et permet-elle une plus grande efficacité des échanges et du plaidoyer ?
 - Les différents partenaires sont-ils en mesure de s'aider mutuellement (complémentarité, échange d'expérience, formation) ?
 - La mise en réseau des ONG partenaires est-elle accompagnée de la mise en réseau efficace des ONG du Nord sur les mêmes thématiques ?
 - Quel est l'impact du projet régional en termes de structuration de l'action conjointe des associations des différents pays concernés ?
 - Quel est l'impact du projet régional sur l'efficacité des actions menées par les membres du réseau en matière de mobilisation et de veille sur les législations relatives aux migrations (sud-sud et nord-sud) ?
 - Le projet régional a-t-il permis une recherche plus pertinente de l'intérêt commun dans l'activité des associations dans les Etats d'origine et d'accueil, et pour les migrants dans ces Etats ?
- **Renforcement de capacités**
 - Les associations locales qui ont reçu l'appui technique de La Cimade en méthodologie de projet et recherche de financement sont-elles en mesure de développer de nouveaux projets et de rechercher des financements pour les mettre en œuvre ?
 - Les associations sont-elles en capacité de diversifier leurs sources de financement ?
 - La pérennité de l'action est-elle assurée grâce à une dynamique dans laquelle les associations sont en capacité d'intervenir de manière autonome ?
 - Le projet a-t-il contribué au renforcement conséquent des capacités des associations partenaires en termes de plaidoyer et décodage des politiques européennes d'immigration ?
 - Le projet a-t-il modifié la perception des associations partenaires au niveau national ? si oui en quoi ?
 - Le projet a-t-il eu un impact négatif sur les associations membres ? Si oui, quelles actions peuvent être mises en place pour le limiter ?
- **Bénéficiaires finaux**
 - Les bénéficiaires sont-ils informés sur leurs droits notamment économiques et sociaux ?
 - Les modalités d'attribution du fonds d'urgence (attribution décidée par les associations en fonction de critères établis dans la convention de partenariat et revus lors du 2^{ème} COPIL) sont-elles pertinentes ?
 - le fonds d'urgence est-il efficace, cible-t-il les migrants les plus vulnérables ?
 - le projet a-t-il globalement permis aux migrants aidés d'avoir un meilleur accès à leurs droits ?
- **Efficacité du plaidoyer**
 - La sensibilisation des ONG généralistes à la prise en compte des migrants comme public-cible a-t-elle permis d'enclencher un meilleur accès des migrants et réfugiés à leurs droits économiques, sociaux et culturels ?
 - La Cimade a établi des liens avec les OSIM (notamment IDD) dans le cadre d'activités de plaidoyer, mais n'a pas établi de lien particulier avec le FORIM. Cela aurait-il pu être pertinent pour l'action ?
 - Les activités de sensibilisation et de plaidoyer mises en place au niveau national et régional ont-elles eu un impact sur les pouvoirs publics nationaux ?

Recommandations attendues de l'évaluation

- sur la mise en œuvre des partenariats
- Comment améliorer la participation des partenaires au processus (appropriation du projet) ?
- sur la mise en réseau Sud-Sud
- Comment contribuer à améliorer la mise en réseau pertinente des partenaires du projet ? pour quels objectifs ?
- sur le lien avec les ONG du Nord travaillant avec les mêmes partenaires
- Quels doivent être les objectifs de la mise en réseau avec des partenaires du nord ?
- sur les orientations prévues du projet
- les thématiques discutées lors du COPIL et les perspectives d'action après 2011 sont-elles pertinentes ?

Il est demandé aux consultant-es, dans leur offre de service, de formuler et d'organiser les questions évaluatives qu'ils proposent de traiter autour de ces axes de réflexion, en fonction de leur compréhension de la problématique, des enjeux et des objectifs de l'évaluation, qu'ils auront exposée par ailleurs.

2.3. Méthodologie

2.3.1. Pour la mission

La méthodologie proposée ci-dessous est indicative. Les évaluateurs devront faire dans leur offre une proposition détaillée de la méthodologie qu'ils proposent d'utiliser.

1. Le choix de l'évaluateur sera validé lors du Comité d'Examen du F3E du 14/04/11, en tenant compte de l'avis de la Cimade. Etant donné que le Comité de Pilotage du projet se tiendra du 6 au 9 mai 2011 à Nouakchott (Mauritanie), temps fort important pour lequel la participation de l'évaluateur est jugée indispensable, il paraît nécessaire que ce dernier se tienne prêt à démarrer sa mission le plus rapidement possible après la signification du choix du CE. La phase de préparation devra donc se tenir dès que possible : rencontre (ou échanges téléphoniques) avec l'équipe salariée, transmission à l'évaluateur tous les documents lui permettant de s'imprégner du projet et des modalités d'action, etc.
2. Une réunion de cadrage à Paris se tiendra avant le COPIL avec le Comité de suivi de l'évaluation.
3. Après la réunion, une note de cadrage sera rédigée par le consultant précisant les objectifs, les questions évaluatives, la méthodologie et le déroulement de l'évaluation, suite aux premiers contacts et à une première lecture des documents
4. La collecte des données s'effectuera en deux phases :

IL EST ENTENDU QUE LA SITUATION SECURITAIRE POURRA CONDITIONNER LE DEROULEMENT DE LA MISSION. LA CIMADE PRENDRA PAR AILLEURS, EN LIEN AVEC LE CONSULTANT, TOUTES LES MESURES NECESSAIRES EN TERMES DE SECURITE PAR RAPPORT AUX AUTORITES FRANCAISES DES PAYS CONCERNES.

- dans une première phase, le plus tôt possible après la réunion de cadrage, l'évaluateur commencera la collecte d'information proprement dite avec la rencontre des 6 personnes en France (cf. Liste indicative des personnes à rencontrer en annexe) ;
- puis, dans l'idéal mais en fonction du démarrage effectif de l'évaluation, il / elle pourra commencer à rencontrer certains des partenaires des 5 pays retenus⁹ avant le COPIL :
 - Mauritanie, Nouakchott (et Nouadhibou¹⁰ si la sécurité le permet)
 - Sénégal, Dakar¹¹
 - Mali, Bamako
 - Niger, Niamey¹²
 - Maroc, Casablanca.

⁹ Ce nombre important de pays (5 sur les 6 du projet régional) s'explique par la possibilité de faire une escale à Casablanca lors du vol Niamey- Paris au retour, et par le souhait des partenaires que l'évaluateur aille autant dans des pays où le partenariat a bien fonctionné que là où il a montré ses faiblesses. Les partenaires du projet ont en revanche décidé qu'il n'était pas essentiel que l'évaluateur se rende en Algérie : les activités n'y ont pas été nombreuses dans le cadre du projet régional et l'évaluateur pourra rencontrer les représentants de l'AFAD lors du COPIL en Mauritanie.

¹⁰ La mission à Nouadhibou pourra se faire à la suite du Copil de Nouakchott. A noter qu'entre Nouakchott et Nouadhibou, les déplacements par la route ne sont pas conseillés étant donné la situation sécuritaire et qu'il n'y a pas de vols internes tous les jours.

¹¹ Le reste de la mission pourra se faire ou non, dans la continuité de la mission en Mauritanie

¹² Les étapes au Maroc et au Niger seront plus courtes car le nombre d'intervenants est moins important

- Ensuite l'évaluateur participera au 3e et dernier COPIL du projet, qui se tiendra du 6 au 9 mai 2011 à Nouakchott (Mauritanie). L'objectif est qu'il / elle puisse en profiter pour s'imprégner de la dynamique du projet et tenir compte des échanges pour sa propre analyse. Lors de ce COPIL, il est souhaité que l'évaluateur (à confirmer lors de la réunion de cadrage) :
 - Assiste à la séance de bilan 2010 et activités prévues en 2011 (1 journée)
 - Présente sa démarche d'évaluation et anime une séance de brainstorming / d'analyse collective sur les points forts et points faibles du projet (1/2 journée)
 - Assiste à l'atelier stratégique en vue de l'écriture d'un nouveau projet 2012-2014 (2 jours et demi), au cours duquel il / elle pourra apporter un appui technique dans la mesure de ses possibilités et/ou alimenter la réflexion sur les orientations proposées, en fonction de l'avancement de sa réflexion évaluative.

Dans chaque pays, l'évaluateur procédera à la conduite d'entretiens individuels et/ou collectifs avec les différents acteurs impliqués dans le projet¹³ :

- les six « partenaires principaux » (un entretien collectif par association et un entretien individuel avec chaque responsable)
- trois des quatre « partenaires associés » (déplacement à Gao, Mali, impossible à cause des conditions de sécurité)
- des bénéficiaires finaux du projet (migrants).
- éventuellement, les associations travaillant sur les mêmes thématiques ou en lien avec les partenaires de la Cimade (autres ONG du Nord et du Sud), afin de récolter des informations sur le contexte.

Avec chaque partenaire principal, l'évaluateur procédera également :

- à son arrivée, à une réunion de briefing, afin d'exposer la méthodologie et les résultats attendus de l'évaluation
- avant son départ, à un débriefing sur les premières conclusions de son évaluation.

L'évaluation doit se faire sous forme participative, et permettre un dialogue le plus large possible. Il est important que le consultant procède avec méthode et explique la façon dont il travaille, car cette évaluation est aussi un exercice de renforcement de capacités pour les partenaires, qui peuvent être amenés par la suite à développer le même type d'activités.

5. Rédaction d'une Note d'étape par le consultant, à mi-parcours de la mission de terrain, prenant en compte les discussions menées lors du COPIL et apportant un éclairage sur les orientations prises, afin d'accompagner le processus d'écriture du nouveau projet mené en parallèle par la CIMADE et ses partenaires

6. Rédaction du rapport final provisoire + Restitution au comité de suivi de l'évaluation (juin 2011)

7. Finalisation du rapport + Validation à distance par le comité de suivi de l'évaluation de La Cimade et le F3E (septembre 2011)

8. Restitution finale : en novembre 2010 avec les membres du Comité de suivi et les membres du COPIL présents pour Migrant'Scene

Sur la base de ces éléments, il est demandé aux évaluateurs-trices de faire dans leur offre des propositions détaillées en ce qui concerne la méthodologie d'évaluation qu'ils souhaitent utiliser (phases de l'évaluation, méthode de collecte de l'information, méthode d'entretien, réunions, relation avec les commanditaires, rapports réalisés) et de faire éventuellement d'autres propositions méthodologiques argumentées.

Les consultants-es présenteront également le calendrier de l'évaluation, la répartition du nombre de jours de travail proposée entre chaque évaluateur-trice aux différentes phases de l'évaluation, et l'articulation entre les membres de l'équipe d'évaluation.

¹³ Cf. Liste indicative en annexe

2.3.2. Rôle du commanditaire et de ses partenaires.

La Cimade et ses partenaires vont appuyer l'évaluateur en mettant à sa disposition toute la documentation nécessaire sur le projet. Les partenaires se rendront disponibles pour accompagner l'évaluateur pendant ses visites.

Le Comité de suivi de l'évaluation est constitué de :

- Clémence Racimora, Coordinatrice de la Commission Solidarités Internationales. Elle sera la référente principale de l'évaluateur et assurera la circulation de l'information (calendrier, interrogations de l'évaluateur, etc.)
- Marie-Dominique Aguilon, Coordinatrice du projet régional
- Gérard Rosset membre de la Commission Solidarités Internationales de la Cimade
- Geneviève Jacques, membre de la Commission Solidarités Internationales de la Cimade
- Stefano Rega, membre de la Commission Solidarités Internationales de la Cimade
- Isabelle Vallette d'Osia, chargée d'étude F3E, pour une partie des réunions.

Par délégation du Comité de pilotage du projet régional, qu'il tient régulièrement informé, il pilote l'ensemble du processus d'évaluation : élaboration des TDR, choix de l'équipe d'évaluation et suivi de l'évaluation.

En plus des réunions nécessaires à la rédaction des termes de références, sont envisagées les réunions suivantes :

- 1 réunion sur la sélection de CV (mi-février)
- 1 réunion sur l'analyse et le choix des offres reçues (fin mars – début avril)
- 1 réunion de cadrage avec le/les consultants (3^e semaine d'avril).
- 1 réunion de restitution du rapport provisoire (début juillet 2011).
- Validation du rapport final à distance par mail (septembre 2011)
- Participation à la restitution finale à Paris (novembre 2011)

2.4. Moyens

2.4.1. Humains : expertise recherchée

La Cimade recherche un évaluateur ou un binôme d'évaluateurs (un/e consultant/e sera alors chef de mission, les offres devront préciser lequel). Le consultant (ou le binôme) devra-vront disposer des compétences suivantes :

- Expérience en évaluation participative documentée (3 à 5 ans)
- Connaissance de la problématique des migrations internationales
- Expérience d'évaluation sur une thématique semblable est un avantage
- Expérience de travail avec des associations locales
- Connaissance de l'Afrique et du Sahel en particulier
- Capacités de synthèse et d'écriture
- Réactivité dans l'analyse
- Expérience / capacité à travailler dans les pays à risque

2.4.2. Financiers

- Le budget de l'évaluation est fixé à 31 400 € TTC (coûts directs) avec une estimation de 43 jours travaillés pour les deux consultants.
- Le montant maximum des honoraires est fixé à 600 € TTC par homme et par jour.
- Ce budget inclut également les per-diems pour les consultants, les déplacements nationaux et internationaux et des frais de communication/reproduction.
- Les imprévus (5% des coûts directs) seront calculés à partir de la proposition sélectionnée suite à l'appel d'offres.

Il est demandé aux consultants de faire dans leur offre de service des propositions budgétaires détaillées, en tenant compte de ces éléments et en précisant le nombre de jours travaillés par chaque consultant, au total et aux différentes étapes de l'évaluation, en fonction de la méthodologie et du déroulement qu'ils auront proposée par ailleurs.

2.5. Calendrier de l'évaluation

Attention, l'évaluation devant commencer très rapidement, les évaluateurs devront veiller à être largement disponibles à partir de mi-avril.

Calendrier / Ev 325 Ev CIMADE - MIGRANTS	
Activités	Période
DEADLINE Retour offres	28/03/2011
CE Instruction des offres	CE 14/04/2011
REUNION DE CADRAGE	Dès que possible - Paris
Remise Note de cadrage	Après la Réunion de cadrage
Début de la mission en France	Fin avril 2011
Participation au COPIL 2011 (Mauritanie)	6-9 mai 2011 - Nouakchott
Mission Mauritanie, Mali, Niger, Maroc	Mai 2011
Remise Note d'étape	A mi-parcours de la mission
Remise Rapport final provisoire	Mi juin 11
RESTITUTION Rapport final provisoire	Début juillet 11
Remise Rapport final définitif + Synthèse	Début septembre 11
RESTITUTION Rapport final (avec membres Comité de suivi et membres COPIL présents pour Migrant'Scene)	Novembre 2011

Il est demandé aux consultants de proposer, dans leur réponse, un calendrier en tenant compte des éléments indiqués ci-dessus.

ANNEXES

1. Liste des documents joints aux TDR

CES DOCUMENTS SONT **INTERNES** ET NE DOIVENT PAS ETRE DIFFUSES.

- Document de projet soumis au MAEE
- Rapport intermédiaire à un an (novembre 2009)
- Rapport intermédiaire à deux ans (novembre 2010)
- Comptes rendus des COPIL 2009 et 2010
- Compte rendu de la formation 2009
- Fiche d'indicateurs

2. Liste des autres documents qui seront mis à disposition du consultant

- Rapports narratifs et financiers intermédiaires rédigés par les partenaires
- Rapports des missions exploratoires 2007 – 2008
- Rapports de missions d'observation dans la cadre du projet
- Comptes rendus des Commissions Solidarités Internationales
- Documents internes nécessaires à la compréhension du positionnement Cimade dans le projet régional
- Documents préparatoires au festival Migrant'Scene 2010
- Documents provisoires de bilan du festival Migrant'Scene 2010
- Fiches pays établies à partir des missions exploratoires 2007-2008
- Rapports de plaidoyer produits dans le cadre du projet (dont Prisonniers du désert)

3. Liste indicative des personnes à rencontrer

En France, l'évaluateur rencontrera les personnes suivantes, membres du **Comité de suivi** :

- Clémence Racimora, Coordinatrice de la Commission Solidarités Internationales
- Marie Dominique Aguilon, Coordinatrice du projet
- Gérard Rosset membre de la Commission Solidarités Internationales de la Cimade
- Geneviève Jacques, membre de la Commission Solidarités Internationales de la Cimade
- Stéfano Rega, membre de la Commission Solidarités Internationales de la Cimade

Ainsi que :

- Marie Mortier, Responsable du festival Migrant'Scene

Sur le terrain, l'évaluateur rencontrera les représentants des « **partenaires principaux** » :

- Au Maroc : Hicham Rachidi - GADEM
- En Mauritanie :
 - o Amadou M'BOW - l'AMDH
 - o Mounira Haddad – AFAD (Algérie)
 - o Anne-Sophie Wender – Cimade (basée à Rabat)
 - o Gwénaëlle de Jacquelot – Cimade (basée à Dakar)
- Au Niger :
 - o Moussa Tchangari - Alternatives Espaces Citoyens
 - o Abba Arimi - Alternatives Espaces Citoyens
 - o Khalid Ikhiri - ANDDH
- Au Sénégal :
 - o Therno Ba - USE
 - o Aby Sarr CAMG – USE
 - o Zakharia Sambakhé – CONGAD
- Au Mali :
 - o Ousmane Diarra – AME
 - o Alassane Dicko – AME

Il / elle rencontrera aussi les représentants des « **partenaires associés** » :

- Au Maroc : Hicham Baraka - ABCDS
- En Mauritanie : Jérôme Dukiya Ottiyomi – Caritas Nouhadhibou
- Au Sénégal : Aloise Sarr – PARI

Il / elle rencontrera des **bénéficiaires finaux** du projet (migrants).

Il / elle rencontrera également les **autorités nationales / locales** du Mali concernées par la thématique du projet, à savoir :

- Bassirou Diarra, conseiller technique à la Présidence de la République sur les migrations
- Un représentant du Ministère des Maliens de l'extérieur

Eventuellement, des membres d'associations travaillant sur les mêmes thématiques ou en lien avec les partenaires de la Cimade (autres ONG du Nord et du Sud), afin de récolter des informations sur le contexte.

4. Liste des Activités

1. Accès effectifs aux droits

Activité 1.1 : Soutenir les associations qui fournissent un accès aux droits économiques et sociaux des migrants les plus vulnérables : femmes et mineurs migrants, personnes refoulées, rapatriées, expulsées.

La constitution d'un fonds d'urgence mis à disposition d'associations de terrain a permis de mener des actions concrètes en faveur de l'accès aux droits économiques et sociaux des migrants (aides ponctuelles à la santé, transports, éducation, urgence, scolarisation, écoute, orientation etc.). Au **540 personnes ont bénéficié de soutien dans le cadre de ce fonds d'urgence en 2009 et 557 en 2010**. (Indicateur escompté : 500 migrants pour les trois années).

- **Sénégal, le Pari** (2009/2010) : soutien aux migrants et réfugiés les plus vulnérables à Dakar
- **Mali, Caritas Gao** (2009/2010) : soutien aux migrants refoulés d'Algérie (2009/2010)
- **Algérie, Rencontre et développement** (2009/2010) : soutien aux migrants subsahariens à Alger
- **Maroc, ABCDS** (2009) : soutien auprès des migrants refoulés à la frontière algérienne
- **Mauritanie, Caritas Nouadhibou**, (2009/2010) : soutien aux femmes migrantes à Nouadhibou

Activité 1.2 : Lutter contre l'exclusion sociale des migrants en favorisant la reconnaissance de leurs droits par le biais d'actions d'accompagnement, conseil et orientation juridique et/ou administrative des migrants et d'actions d'information, de sensibilisation et de formation à l'attention de la société civile.

- Favoriser la prise en compte des migrants comme public cible dans les programmes des associations généralistes (Maroc)

Le GADEM mène différentes actions visant à une meilleure prise en compte des migrants dans les programmes associatifs et/ou sociaux. Elles visent en particulier :

- Les instituts de formations des acteurs sociaux : l'association est ainsi intervenue (04/06/2010) dans le cadre d'un cycle de formation de l'Institut de formation des agents de développement (IFAD) et envisage d'élaborer en 2011 un module de formation.
- Les organisations généralistes intervenant dans le domaine de l'accès aux droits : défense des droits des femmes et protection de l'enfance dans le cadre de la « Plateforme protection » (femmes, enfants migrants), Observatoire marocain des prisons etc.

- Favoriser le changement de regard sur les migrants dans les pays les plus concernés (Maroc, Mali)

Au Maroc, le GADEM développe un grand nombre d'actions visant à déconstruire les représentations culturelles négatives des migrants subsahariens, notamment :

- Ateliers sur les préjugés (12/2009) et sur les discriminations (04/2010) à l'attention d'un public non averti et d'origines géographiques et socio-économiques différentes
- Création (12/2009) et animation d'un groupe de travail « interculturelité »
- Discussions hebdomadaires thématiques (liées aux discriminations) autour de la rupture du jeûne, Ramadan 2010, (« Four-causerie ») et tournoi de foot de solidarité,
- Festival Migrant'scène Rabat 2010 en partenariat avec Daba teatr'. Projection-débat et théâtre
- Livret de sensibilisation sur les discriminations pour les 10-18 ans (prévu en 03/2011)
- Travail de veille sur le traitement médiatique des migrants et réaction auprès des rédactions.

Au Mali, les journées annuelles de mobilisation de l'AME (Bamako, 2009 et 2010), entre dans le cadre de son travail visant à changer les perceptions sur les personnes refoulées ou expulsées (conférences, sketches et débats en langue local, rencontre des expulsés avec la population etc.).

D'autres activités des partenaires contribuant au changement de regard sont menées dans certains pays du projet régional, notamment au Niger (émission de radio, articles, projections-débats).

- Renforcer les droits des migrants par le biais de l'accompagnement juridique et/ou administratif et de la sensibilisation et formation des acteurs de la société civile (notamment les avocats) (Maroc, Mauritanie) :

Au Maroc, le GADEM mène un travail de sensibilisation et formation des avocats, mets en œuvre des recours juridiques afin de créer une jurisprudence et fourni un accompagnement administratif/juridique pour certaines situations spécifiques de violations des droits et publie des outils :

- Atelier de perfectionnement sur le droit des étrangers à destination des avocats (20-21/03/2009).
- 18 actions en justice avec mise à disposition d'un avocat sont en cours
- Accompagnement juridique/administratif : en 2010, 53 dossiers ont été suivi par le GADEM.
- Formations thématiques pour des partenaires associatifs intervenant auprès des migrants
- Elaboration d'un guide juridique (en cours)

En Mauritanie, l'AMDH a réalisé des formations de ses antennes intervenant sur les questions de migrations. Elle fournit un accompagnement juridique ponctuel et mène un travail d'observation :

- Formations internes (2009) à Nouakchott, Nouadhibou et Rosso sur le cadre juridique, les techniques d'intervention et la collecte d'information. Ateliers (2010) à Nouakchott et Nouadhibou pour les membres des 3 antennes (planification, travail sur la notion de preuve et sur la communication (retour stage à AEC -cf. activité 2.2.1).
- Accompagnement juridique et administratif de 10 migrants en 2009 et 20 en 2010.
- Visites du centre de détention des migrants à Nouadhibou (7 en 2010) et visites de terrain (25) auprès des migrants, des autorités (commissariats) et de l'hôpital du Croissant rouge.

D'autres activités visant à renforcer l'accompagnement des migrants ont été menées au **Mali** :

- Soutien technique à l'organisation et animation de deux formations (accompagnement individuel et gestion de projet) à la Maison des migrants de Gao
- Accueil par l'AME d'une juriste du GADEM dans le cadre des échanges de professionnels (cf. 2.2.1) afin de renforcer son pôle juridique.

Activité 1.3 : Apporter un appui au renforcement structurel d'associations de défense des droits de l'homme. (Maroc, Mauritanie)

Le projet contribue au renforcement du GADEM et de l'AMDH (prise en charge d'une partie de leurs frais de fonctionnement). Par ailleurs, grâce à une convention de partenariat avec l'association Echanges et partenariat, France volontaire, AEC et La Cimade, une volontaire soutient l'action d'AEC.

2. Renforcement des capacités et mise en réseau

Activité 2.1 : Apporter un appui au renforcement structurel des réseaux nationaux.

- **Au Sénégal**, le GTMD a réalisé une cartographie des acteurs impliqués sur les migrations et organisé un colloque « migration et développement » en partenariat avec le CNCD (2009). La Cimade apporte un soutien technique à la Commission Migration et diaspora du FSM Dakar.
- **En Algérie**, l'AFAD travaille à l'organisation d'une table ronde sur les migrations visant à impulser une dynamique autour de la défense des droits des migrants (activité prévue en 2011).
- **Au Maroc**, le GADEM est une association très impliquée dans les différents réseaux et notamment dans la « plateforme protection » (femmes, enfants migrants) initié en 2009 par Terre des hommes et regroupant des associations d'assistance aux migrants (social, santé, droits), des associations marocaines (droits des femmes, protection de l'enfance) et institutions (hôpitaux, services sociaux).
- **Au Mali** :
 - L'AME est une association moteur dans les dynamiques nationales sur ces questions. Elle a notamment initié en partenariat avec MDM un travail en réseau sur la santé mentale et physique des personnes expulsées et refoulées.
 - Journée d'information et conférence de presse (05/2010, Bamako) du GRAMI (Groupe de réflexion action sur les migrations internationales) qui réunit les principaux acteurs associatifs maliens sur les questions migratoires, et dont sont membres l'AME et Caritas,
- **Au Niger**, la volontaire (Echange et partenariat/AFVP/AEC/Cimade) contribue à renforcer les liens d'AEC et de l'ANNDH sur ces questions, et à soutenir l'action d'AEC visant à ouvrir un débat national avec les autres acteurs sur les questions migratoires.

Activité 2.2 : Renforcer la capacité d'intervention des associations en faveur des droits des migrants par la formation de leurs membres à travers des échanges, la mutualisation de pratiques et la formation.

- Gérer un programme d'accueil de professionnels-stagiaires entre les associations des différents pays concernés par le projet régional.

Ce programme vise à renforcer les échanges et les capacités techniques des associations et d'amorcer des perspectives communes de travail. Les associations d'accueil et d'envoi ont été décidées conjointement. Ces échanges ont constitué des temps forts du projet car ils permettent d'une part une meilleure compréhension des contextes nationaux respectifs et d'autre part d'effectuer un travail ciblé sur les thématiques intéressant les associations :

- Le responsable de l'AMDH Nouadhibou, par ailleurs avocat, a été accueilli par le Gadem. Il a participé à l'atelier du GADEM à destination des avocats. Les associations ont aussi échangé sur l'accompagnement juridique et les refoulements du Maroc vers la Mauritanie. (13-25/03/2009)

- Un membre de l'AME a été accueilli à Nouakchott et Nouadhibou par l'AMDH. Les échanges ont permis une meilleure compréhension du contexte mauritanien relatif aux migrations et une connaissance du travail sur les migrants de l'AMDH et la Caritas Nouadhibou (8-11/11/2009)
- Une juriste du GADEM a été accueillie par l'AME afin de renforcer le pôle juridique. Elle a travaillé avec le juriste de l'AME sur les questions relatives à l'accompagnement, participé à une rencontre avec des avocats et échangé avec l'AME le travail avec les avocats (4/06 au 18/07/2010).
- Le responsable de l'AMDH Rosso s'est rendu au Niger afin de bénéficier de l'expérience d'AEC sur l'utilisation des outils audio-visuels dans le plaidoyer (radio associative, journaux, vidéo, web). Il a participé à de nombreuses activités (émission de radio, montage de film, etc.), (11-23/07/2010).
- Le coordinateur du GTMD, également coordinateur national du FSM Dakar, a été accueilli à Nouakchott et Nouadhibou par l'AMDH avec le double objectif de s'imprégner du contexte migratoire et d'informer la société civile mauritanienne sur le FSM. Il était accompagné de deux membres de la commission diaspora et migration du FSM. (29/07-5/08/2010).

- Organiser des ateliers d'échange et de formation sur les droits des migrants par et avec les partenaires régionaux du projet (années 1 et 3).

Ces formations ont pour objectif de faciliter les échanges entre les associations et renforcer réciproquement leurs compétences et leurs capacités d'intervention dans la défense des droits des migrants. La première formation régionale s'est tenue à Dakar (24/06 au 01/07/2009) pour une trentaine de participants. Les thèmes ont été définis conjointement et les modules ont été élaborés et animés par les associations du projet :

- Module 1, Cadre juridique national et international relatif aux migrants (AMDH, ANDDH, GADEM) : textes internationaux (AMDH), ateliers comparatifs sur les cadres juridiques nationaux, atelier sur l'application de la convention sur les droits de tous les travailleurs migrants (GADEM).
- Module 2, Coopération UE-pays tiers et ses conséquences : politiques européennes (Migreurop), accords de réadmission (AME, Cimade), présentation et atelier sur le FED (GTMD, Cimade).
- Module 3, Plaidoyer (GADEM, AEC) : atelier approche droit et le plaidoyer (GADEM), atelier médias (AEC). A l'issue de la formation, le Gadem a élaboré un outil méthodologique et trouvé des financements pour sa diffusion (prévu en 2011).
- Modules complémentaires : accompagnement social des personnes vulnérables (AFAD) et gestion de projet/demandes de financement (USE, Cimade)

- Réaliser des missions conjointes sur les régions frontalières ou de transit : lieux de violation des droits des personnes migrantes.

Les zones identifiées ont présenté des difficultés d'accès relatives au contexte spécifique de la zone sahélienne : frontières Maroc/Mauritanie, Algérie/Mali, Mauritanie/Mali et nord Niger. La première mission conjointe a eu lieu en février 2010 sur la zone frontalière entre la Mauritanie et le Mali. Pour des raisons de sécurité, le déroulement de la mission a dû être modifié. Tous les participants se sont retrouvés à Bamako où, en amont et au retour du travail de terrain, un travail de préparation puis d'analyse des données collectées a été réalisé.

AEC s'est jointe à la mission afin de réaliser un film documentaire qui a été diffusé lors du Festival Migrant'scène (11/2011) : « *Migrants sahéliens, cris, larmes et alarmes* » (financement Migrant'scène)

Suite à cette mission, un rapport d'observation conjoint, « Prisonniers du désert », a été rendu public (18/12/2010). Il contient aussi des données sur chaque pays concernés par le projet. Des conférences de presse ont été organisées à Paris (16/12/2011), Nouakchott (18/12/2011) et Bamako (18/12/2012).

Les difficultés d'accès aux autres zones n'ont pas permis la réalisation des autres missions prévues. Néanmoins, le GADEM a réalisé, sur ses propres fonds, une mission au Sénégal, Mali et Mauritanie (juillet/août 2009) qui a permis la rencontre des partenaires et de mener une enquête sur le rôle des OIG sur les questions migratoires dans cette région. Un rapport est prévu début 2011.

3. Sensibilisation et plaidoyer

Activité 3.1 : Actions de sensibilisation au niveau national et régional

- **Mauritanie, AMDH, journée de sensibilisation nationale** (16-17/05/2009, Nouakchott) : organisée par l'AMDH (soutien financier de Medico International et technique de La Cimade), elle visait à engager le débat avec les différents acteurs concernés par la situation des migrants en Mauritanie et les conséquences des politiques migratoires.
- **Sénégal, GTMD, Colloque régional sur le thème « migrations et développement »** (12- 15/10/2009, Dakar) : organisé en partenariat avec le CNCD il visait à confronter les analyses d'associations d'Afrique de

l'Ouest, du Nord et d'Europe sur les politiques en matière de migrations et de développement (50 participants). Plusieurs représentants du projet y ont participé.

- **Mali, AME, Journée de mobilisation**, (18-20/06/2010, Bamako) : L'objectif de ces journées était de sensibiliser les Maliens aux politiques migratoires, mobiliser l'opinion nationale et interpeller l'Etat et les institutions sous-régionales sur les droits des personnes migrantes (200 participants).
- **Mauritanie, AMDH** (en partenariat avec le GRDR, la Cimade, l'USE et l'Université de Nouakchott), **Forum « regards croisés sur les migrations »** (2-4/11/2010, Nouakchott) : il a réuni des organisations africaines et européennes, des collectifs de migrants (Mauritanie, Europe) ainsi que des universitaires et institutionnels mauritaniens autour des mobilités intra-africaines, des questions de développement et de l'impact des politiques migratoires européennes, (160 personnes par jour). Une rencontre inter-associative a eu lieu le 3^{ème} jour (50 participants).
- **Mali, AME, Journées de mobilisation**, (23-24/10/2010) : sur le thème « Emigration et développement, 50 ans après l'indépendance », elles ont traitées de l'évolution de l'émigration et des politiques de développement maliennes depuis l'indépendance, de la conditionnalité de l'aide au développement, les mobilisations internationales en faveur de la libre circulation, ainsi que l'organisation de la caravane citoyenne vers Dakar dans le cadre du FSM.

Activité 3.2 : Construction d'un plaidoyer commun pour le respect des droits des migrants, demandeurs d'asile et réfugiés et renforcer l'émergence d'un dialogue avec le grand public et les autorités.

- **Au Maroc**, Le GADEM a diffusé (02/2010) un Mémoire à l'attention du Premier ministre sur le cadre juridique national, à l'issue duquel il a été reçu par un conseiller du Premier ministre. Par ailleurs le Gadem a rédigé plusieurs communiqués en 2009 et 2010.
- En **Mauritanie**, plusieurs autorités ont été approchées par l'AMDH à Rosso sur les difficultés rencontrées par les personnes migrantes qui traversent la frontière et sur la question des refoulements des migrants. L'AMDH a également réalisé plusieurs communiqués..
- **Au Mali**, l'AME a diffusé divers communiqués notamment sur les négociations franco-maliennes sur un accord de gestion concertée des flux migratoires.
- **Au niveau régional** :
 - « Prisonniers du désert », le rapport issu de la mission conjointe (02/2010) a été rendu public le 18/12/2010 à l'occasion de la journée internationale des migrants.
 - Le GADEM publiera (début 2011) un rapport sur le rôle des organisations internationales sur les questions migratoires dans la région (Maroc, Mauritanie, Sénégal, Mali)
- **Festival Migrant'scène** : des parrains ont effectué une tournée en France représentant le GADEM (2009), AEC, l'AME et Caritas Nouadhibou (en 2010). Migrant'scène a soutenu la réalisation du film d'AEC tourné lors de la mission conjointe. Il a aussi été diffusé durant tout le festival. Au Maroc, le GADEM a organisé le premier Festival Migrant'scène Rabat. Au Mali et en Mauritanie, des activités faisant écho à ce festival ont été organisées (18/12/2010).
- Une exposition photo « *Sur la frontière* » traitant de l'errance migratoire au Mali et au Maroc, réalisée par Ezra Nahmad et Laetitia Tura, a été présentée lors des 70 ans de la Cimade,

Activité 3.3 : Relayer ces actions de plaidoyer en Europe et en Afrique.

Le projet a encouragé la participation des associations partenaires à des rencontres diverses :

- Table ronde sur les conséquences dans leur pays des politiques européennes, Session annuelle de la Cimade, Strasbourg (09/2009), (3)
- Parrainage du Festival Migrant'scène 2009 (11/2009), (1) et 2010 (12-24/11/2010), (3)
- Colloque de Dakar sur Migration et Développement (12-14/10/2009), (5)
- Journée sur les accords de réadmission de Migreurop à Paris (27/11/ 2009) (2)
- Atelier sur la contribution des sociétés civiles aux politiques migratoires, Yaoundé, (22-25/03/2010), (1)
- Rencontre Migreurop « Détention, accords de réadmission, frontex », Istanbul, (05/2010), (2)
- Forum sous régional « Regards croisés pluri acteurs sur les migrations » organisé par l'AMDH et le GRDR, Nouakchott, (3-4/11/2010, (5)
- Participation à la clôture des 70 ans de la Cimade, Paris (27/11/2010), (6)

Différents membres du projet ont également contribué aux ouvrages du réseau Migreurop : « Les frontières assassines de l'Europe » (2009) (contribution d'ABCDS, du GADEM et de la Cimade), « Atlas des migrants en Europe », édition Armand Collin (2009) (article du GADEM et de la Cimade), « Aux frontières de l'Europe : contrôle, enfermement et expulsé » (2010) (transmission d'information et/ou écriture d'articles de l'AMDH, de l'AME, d'AEC et de la Cimade).

ANNEXE 2

ANNEXE 2

Liste des personnes rencontrées

FRANCE

Cimade

Gérard Rosset, Bénévole Pôle Solidarité Internationale
Clémence Racimora, responsable du Pôle Solidarité Internationale
Marie Dominique Aguillon, Coordinatrice Projet Régional
Sonia Lokku, ex responsable du pôle Solidarité Internationale
Gwenaëlle de Jacquilot, Chargée de missions, par skype
Wender Anne Sophie, Coordinatrice du projet régional, par skype

Autres partenaires nord

Brigitte Maître, Médecin du Monde
Sara Prestiani, Migreurop
Olivier Le Masson, GRDR

MAURITANIE

Nouadhibou

Moussa Sy, membre AMDH, antenne Nouadhibou
Maître Youssouf Thierno Niane, coordinateur antenne AMDH
Père Jérôme, Caritas Paroisse ND de Mauritanie
Grégoire Aimé Cheuko, Coordinateur Ressources Humaines, Caritas Paroisse ND de Mauritanie

Institut d'études juridiques, Diego Gaspar
Abdellahi ol M'Barak, président du Comité local Croissant Rouge

Associations de ressortissants

Pap Sow, Vice président association des Sénégalais de Nouadhibou
Mamadou Diop, membre
Olivier Nshaanje, Président de l'association des Camerounais de Nouadhibou
Yaya Cissé, Président de Yereko, association des Maliens...
Mamadou Sall, Président de l'association des Guinéens ;
Koffi Président de l'Association des ressortissants ghanéens, Aodou Mama secrétaire, Doncko
Jackson membre, Ama Taboua Membre
Adama N' Gohou, Association des ressortissants ivoiriens de Nouadhibou et de Nouakchott
Prince Mc Voy Obuoghe, Nigerian Community Chairman

Nouakchott

Amadou Mbow, Secrétaire général AMDH
Adama Tamboura, Président, Dct Thiongane, Vice Président, Fédération des associations de Migrants en Mauritanie (FAMAM)
Abaye Ansari, GRDR.

Rosso

Daouda Sarr, coordinateur Antenne AMDH Rosso
Marietou Soumaré, administratrice Antenne AMDH Rosso
Mam Ali Diop, président de l'association des ressortissants sénégalais de Rosso
Ali Touré, président de l'association des ressortissants maliens de Rosso
Amadou Sylla, adjoint au président de l'association des ressortissants guinéens de Rosso

MALI

Prénom	Nom	Organisme/Association	Fonction
		CARITAS Gao	Responsable Centre
Ousmane	Diarra	AME	Président
Cheikh Oumar	Sidibé	AME	Responsable Solidarité
Amadou	Coulibaly	AME	Secrétaire Relations Extérieures
Alassane	Diko	AME	Plaidoyer et Communication
Souhad	Doumbouya Touré	AME	Bénévole
Ina	Touré Maïga	Comité de soutien AME	Bénévole
Mariam	Témé Kodjo	AME	Stagiaire bénévole
Patrice	Boukar	ARACEM	Coordinateur
François	Ntamag	ARACEM	Membre bureau
Roméo			
Jean de Dieu	Dakouo	GRAMI	Président
Gilles	Cressan	Cellule Co-Développement	Assistant technique
Emilienne	Wokmeni	ARACEM	Membre bureau
Ismael	Sako	CIGEM	Chargé des Etudes
Souleymane	Nono	ARACEM	Membre bureau
Didier	Ngako	ARACEM	Membre bureau
Abdoulaye	Konaté	CIGEM	Directeur
Marc	Sangaré	GRAMI	Trésorier
Seydou	Keita	Ministère Maliens Extérieur	Conseiller technique
Mador	Fall	AFRISTAT	

SENEGAL

Prénom	Nom	Organisme/Association	Fonction
Boubacar	Seck	CONGAD	Directeur Exécutif
Aby	Sarr	USE	
Zakaria	Sambakhé	Jeunesse Panafricaniste	Responsable Solidarité
Mignane	Diouf	FSM / CONGAD	Secrétaire Permanent
Aloise	Sarr	PARI	Coordinateur
Gwenaëlle	De Jacquelot	CIMADE	Coordinatrice
Amadou	Cissé	ASRADEC/CONGAD	Administrateur
Djibril	Baldé	WARIPNET	
Moustapha	Kébé	CONGAD	Stagiaire
Abdou Salam	Fall	LARTES	Directeur
El Hadj	Kassé	Afrique Communication	Spécialiste en communication
Bocar	Konté	USE	Conseiller affaires étrangères

NIGER

Moussa TCHANGARI, Alternative Espace Citoyen (AEC)
Hassane BOUKAR, AEC
Khalid IKHIRI, Association nigérienne des droits de l'Homme (ANDDH)
GRASPI
Mokéla Arouna, Géographe, Université de Niamey

ALGERIE

Mounira HADDAD, AFAD (échange téléphonique)
Yann HEUFT, Rencontre et Développement (vu au COPIL Nouakchott)
Habi Zannam CHAHINEZ, AFAD (vu au COPIL Nouakchott)

MAROC

Avocats

Lemseguem El Kebir

Hamid Bouhaddouni

Tbel Saïd

Vincent Sibout

Concepcion Badillo,

ayant travaillé avec le Gadem

Ancien coordinateur projet migrations

Membre CA AMDH

Directeur CARITAS

Affaires Humanitaires MSF Maroc

Autres

Lucille Dau

ATTAC (contact par mail et tél seulement)

Associations

Membres association des ressortissants camerounais à Rabat ??

Membres association des ressortissants ivoiriens à Rabat ??

Membres association des ressortissants ougandais

Membres association des ressortissants nigériens

Membres association des ressortissants congolais

Membres association des ressortissants guinéens

Cimade

Khrouz Nadia

Membre Fondateur

Wender Anne Sophie

Membre Fondateur, Coordinatrice du projet régional (salariée Cimade)

Bintou LAYA

Ancienne salariée Cimade impliquée dans l'élaboration du projet régional

GADEM

Rachidi Hicham

Président

Mohammed Akharraz

Membre GADEM - membre groupe interculturelité

Niama Eddaouadi

Membre GADEM - membre groupe interculturelité

Sarah Klingeberg

ex-salariée (mise à disposition par son employeur), Future membre

Abderrahman Tlemçani

Coordinateur

Camille Denis

Chargée de programme Interculturelité et formation

Sarah Duplat

Chargé de projet Interculturelité

ANNEXE 3

ANNEXE 3

Documents consultés

Documents de projets

- **Projet régional de défense des droits des migrants, demandeurs d'asile et réfugiés : Maroc - Algérie - Mali - Sénégal - Niger – Mauritanie.** Dossier Technique et Financier CIMADE – Pôle Solidarité Internationale - Appel à initiatives en direction des ONG françaises dans le secteur de la démocratie et des droits de l'homme – 2008 « Renforcement des organisations des sociétés civiles du Sud pour la promotion de la démocratie et le respect des droits de l'homme dans ces pays » Ministère des Affaires étrangères et européennes- Direction générale de la Coopération internationale et du Développement (DGCID) Mission d'appui à l'action internationale des ONG - (MAAIONG) Bureau des ONG
- **Projet régional de défense des droits des migrants, demandeurs d'asile et réfugiés : Maroc - Algérie - Mali - Sénégal - Niger – Mauritanie** Compte-rendu intermédiaire technique et financier, Année 1 : 1er janvier – 31 octobre 2009 - La Cimade, Pôle des solidarités internationales. AFD
- **Projet régional de défense des droits des migrants, demandeurs d'asile et réfugiés : Maroc - Algérie - Mali - Sénégal - Niger – Mauritanie** Compte-rendu intermédiaire technique et financier Compte-rendu intermédiaire technique et financier, Année 2 : 1er novembre 2009 - 31 octobre 2010, - La Cimade, Pôle des solidarités internationales. AFD

Conventions de partenariats

- Convention de Partenariat Fonds d'urgence CIMADE-Rencontre et développement, 22/10/2009
- Convention de Partenariat, CIMADE-GADEM, 2009, 15/4/09
- Convention de Partenariat, CIMADE-GADEM, 2010-2011, 20/06/2010
- Convention de Partenariat, CIMADE – ABCDS, 18 décembre 2008
- Convention de Partenariat, CIMADE- AMDH, 2010-2011, 20/6/2010
- Avenant Convention de Partenariat, CIMADE- AMDH, 2010-2011, 31/3/2010
- Convention de Partenariat, CIMADE- AMDH, 2010 pour la participation au FSM, 12/1/2010
- Convention de Partenariat, CIMADE-CARITAS Nouadhibou, 2010-2011
- Convention de Partenariat, CIMADE – AME, 2007, 21 mai 2007
- Convention de Partenariat, CIMADE – AME, 2011, 18/3/2011
- Convention de Partenariat, CIMADE – CARITAS Gao, 2010
- Convention de Partenariat, CIMADE – ARACEM, 2011
- Convention de Partenariat, CIMADE – PARI, 2009
- Convention de Partenariat, CIMADE – PARI, 2010,

Mission de suivi

- Compte rencontre AME, 5 mars 2007
- Mission de suivi, juillet 2009, Partenariat AMDH
- Compte rendu mission en Mauritanie, du 21 au 27 février 2011

Rapport intermédiaire ou final

- Rapport intermédiaire, 1 janvier 2009 au 31 décembre 2009, GADEM
- Rapport financier 2009, GADEM
- Rapport final 2009, ABCDS
- Rapport narratif et financier 2009, CARITAS Gao
- Rapport narratif et financier 2010, CARITAS Gao

- Rapport intermédiaire du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010, AMDH
- Rapport Caritas Nouadhibou, 2009
- Rapport narratif et financier, utilisation du fonds d'urgence, Mission Catholique Nouadhibou, du 1^{er} mars au 30 septembre 2010
- Rapport intermédiaire d'avril 2009 à 30 septembre 2009, du PARI
- Rapport intermédiaire d'octobre 2009 à février 2010, du PARI et décompte financier
- Rapport narratif et financier, utilisation du fonds d'urgence, Rencontre et développement, du 1^{er} juillet 2009 au 31 décembre 2010
- Rapport d'activité : Forum d'Agades du 22 et 23 décembre 2010, AEC

Rapport de stage

- Rapport de stage échange de professionnels militants, Projet régional de défense des droits des migrants, demandeurs d'asile et réfugiés dans les pays de transit et de départ, Maître Youssouf Niane, association d'accueil GADEM, 13 au 25 mars 2009
- Rapport de stage échange de professionnels militants, Projet régional de défense des droits des migrants, demandeurs d'asile et réfugiés dans les pays de transit et de départ, Daouda Sarr AMDH, association d'accueil AEC, du 12 au 23 juillet 2010
- Rapport de stage échange de professionnels militants, Projet régional de défense des droits des migrants, demandeurs d'asile et réfugiés dans les pays de transit et de départ, Mignane Diouf GTMD, association d'accueil AMDH
- Rapport de stage échange de professionnels militants, Projet régional de défense des droits des migrants, demandeurs d'asile et réfugiés dans les pays de transit et de départ, Diane Kitmun GADEM, association d'accueil

Formation

- Synthèse de la formation
- Session de formation sur le droit des migrants, demandeurs d'asile et réfugiés » AMDH-Nouakchott, 17 et 18 mars 2009-
- Document de capitalisation des sessions de formations de l'AMDH des antennes de Nouadhibou, Nouakchott et Rosso 2009-2010
- Formation module 1 : Le cadre juridique international relatif aux migrants et aux réfugiés, AMDH
Formation module 2 : Cadre politique les relations UE-Afrique, Migreuropa, Claire Rodier.

Autres projets

- Rapport final, « Accompagnement et défense des droits des migrants expulsés ou refoulés vers le Mali », période du 5/6/07 au 4/6/08
- Grille d'évaluation projet « Accompagnement et défense des droits des migrants expulsés ou refoulés vers le Mali »

ANNEXE 4

ANNEXE 4 : Calendrier de la mission

dates	pays	Ville	activités
28-avr	France		Réunion de cadrage, Rédaction note de cadrage précisant objectifs, questions évaluatives et grille d'analyse, méthodologie. Premiers entretiens
30-avr	Mauritanie	Nouakchott	arrivée
01-mai		Nouadhibou	voyage Nouadhibou, entretien CARITAS
02-mai			Entretiens AMDH et responsables associations de migrants
03-mai			visite port, Entretiens responsables associations de migrants, Croissant Rouge Local et Institut d'étude Juridique, 2nd entretien CARITAS
04-mai			Retour Nouadhibou
05-mai			Entretien AMDH, préparation présentation évaluation
06-mai			COFIL Projet
07-mai			COFIL Projet
08-mai			COFIL Projet
09-mai			COFIL Projet
10-mai			Entretiens RD, Entretiens FAMAM et AMDH, 1er feed back COFIL avec CIMADE
11-mai		Rosso	Entretiens Antenne AMDH, et responsables associations de migrants et Retour Nouakchott
12-mai			Entretien GRDR
13-mai			Voyage Paris
12-mai	Maroc	Casa	Arrivée
13-mai			Briefing et calage avec GADEM et Cimade - Entretiens : membre fondateur, du CA et ancienne volontaire ; avocat ; membre CA d'AMDH
14-mai			Entretiens individuels : Chargée de programme Interculturalité et formation ; migrants ivoirien, camerounais. associations de migrants ; entretien collectif avec Coordinateur, Chargée de projet Interculturalité, ex-salariée, futur membre et membre GADEM, groupe interculturalité.
15-mai			Entretiens : membres associations de migrants de Côte d'Ivoire, du Congo, du Cameroun, d'Ouganda et du Nigéria
16-mai			Entretiens : coordinatrice projet régional et membre fondateur GADEM ; directeur Caritas Maroc ; ATTAC (contact tél seulement, suivi d'échanges par mail) ; Affaires humanitaires MSF Maroc ; AMDH, ancien coordinateur projet migrations
17-mai			Entretiens : Hicham Rachidi, Président GADEM ; Naomi Onga, coordinatrice Justice without borders - Briefing avec Hicham Rachidi, Anne Sophie Wender, Abderrahman Tlemçani, Camille Denis - Départ
13-mai	Mali	Bamako	Arrivée
			Entretien avec AT Afrisat
14-mai			Visite des locaux et du restaurant de l'AME
			Entretien de démarrage dans les locaux de l'AME
			Atelier de production / capitalisation (locaux AME)

dates	pays	Ville	activités
15-mai			Entretien avec le Responsable du Plaidoyer AME Séance de travail avec le responsable de Maison des Migrants
16-mai			Echanges avec Sidibé (CIDS) Entretien avec Cressan (Cellule Co-développement) Visite des locaux de l'ARACEM Réunion avec le bureau ARACEM Entretien avec responsables GRAMI
17-mai			Atelier de production ARACEM (locaux ARACEM) Séance de travail avec les responsables du CIGEM Entretien avec S. Keïta (Ministère Maliens de l'Extérieur) Echanges avec Moussa Cissé (député, initiateur asso. Migrants)
18-mai			Entretien avec Président AME Entretien avec responsable Plaidoyer AME Départ pour le Sénégal
24-mai	Niger	Niamey	Réunion de travail avec AEC, Entretien ANDDH
25-mai			Entretien GRASPI, entretien avec universitaire spécialiste
26-mai			Travail documentaire
27-mai			Participation conférence débat Radio Alternative
01-juin	Sénégal	Dakar	Atelier avec le GMTD
02-juin			Entretien avec le SE du CONGAD
03-juin			Entretien avec le CA du CONGAD Echanges avec USE et Ministère Sénégalais de l'Extérieur
06-juin			Visite du PARI Entretien avec les responsables du PARI
07-juin			Séance de travail avec la coordinatrice du projet entretien avec A.S. Fall (personne-ressource) Entretien avec EH. Kassé (personne-ressource)
	France		entretien téléphonique : Bintou Laya
			entretien téléphonique : salariées CIMADE
			entretien téléphonique : MdM, Migreurop, GRDR
			entretien téléphonique : AFAD

ANNEXE 5

Annexe 5 : Grilles entretiens

Entretiens auprès des salariés

Poste :

Travaille dans le projet depuis :

Implication dans la formulation du projet (différentes étapes)

Profil de poste :

Rôle :

Tâches :

Vis à vis des partenaires

Mode de mise à disposition des fonds dans la mise en œuvre du projet, dans la réalisations des activités communes et des activités spécifiques à chaque pays

Mode de suivi (finalité, fonctionnement, outils) :

Activités réalisées en 2009 et 2010

Par rapport à un objectif de renforcement et d'autonomisation des partenaires,

- **quelles activités ont été menées ?**
- **quel mode de décision, d'organisation des activités, de gestion des fonds alloués aux activités ?**
- **quel a été le rôle du salarié dans le déroulement de l'activité ?**
- **Quel mode de capitalisation à partir des activités réalisées ?**
- **quel mode de relation avec d'autres partenaires extérieurs au projet ?**

Dans le cadre même de la CIMADE

entre la responsable du Pôle SI, la coordinatrice du Projet à Marseille, modes de travail, la coordinatrice régionale à Rabat, la chargée de mission à Dakar

Quels modes de répartition des rôles ?

Quels modes de coordination et quels modes de travail?

Quel mode de suivi ?

Comment cela fonctionne et difficultés rencontrées ?

Grille entretien avec un partenaire (OSC)

Présentation de la structure :

Objet :

Ancienneté :

Activités :

Nombre de salariés

Mode de gouvernance (éventuellement)

Autres partenaires que la CIMADE

Autres projets que le projet régional avec la CIMADE

Historique de leur relation avec la CIMADE

Quelle implication dans la formulation de ce projet régional (pour ceux dont les relations avec la CIMADE est ancienne) ?

Activités en bilatéral

Quelles activités ont été conduites au niveau de votre structure en partenariat bilatéral avec la CIMADE ?

Comment ces activités ont été définies ?

Quel cadre contractuel ?

Quel mode de financement ?

Quel mode de suivi de ces activités ?

Quel bilan ?

Activités communes

Quelles activités ont été menées en commun avec les autres partenaires du projet régional ?

Comment ces activités ont été définies ?

Quel a été votre implication dans ces activités communes ?

(Missions conjointes, échanges de stagiaires...)

Quel cadre contractuel ?

Quel mode de financement ?

Quel mode de suivi de ces activités communes ?

Quel bilan et quels effets pour vous ?

Effets du projet

Au niveau renforcement des capacités et dans quels domaines ?

Au niveau de leur autonomie ?

A d'autres niveaux, plaidoyer, relations avec les pouvoirs publics ?

Effets négatifs éventuels ?

Place de votre organisation dans la gouvernance du projet

Participations au COPIL

Lesquels ?

Partenariat CIMADE/autres partenaires

Place de votre partenariat avec la CIMADE par rapport à vos autres partenariats : quel spécificité, quelle valeur ajoutée ?

Place de votre implication dans le projet régional par rapport à vos autres projets, spécificité, valeur ajoutée ?

Perspectives et priorités pour l'avenir

Pour les partenaires qui gère de fonds d'urgence comme Caritas Nouadhibou, il y a une convention entre ce partenaire et la CIMADE et il faut voir comment ce fonds est géré et à quoi et à qui il sert

Grille associations de migrants

Nom

Ancienneté

Nombre (H/F)

Date déclaration officielle

Types de métiers occupés par les membres (H/F)

Profil des responsables de l'association

Objectifs de l'association

Activités menées dans les domaines

de l'appui à leurs ressortissants et ressortissantes,

intervention en cas d'urgence,

accompagnement

entraide,

activités collectives de leur association (information, débats, sensibilisation, activités culturelles et sportives)

d'initiatives prises,

Cotisations, etc

Leurs partenaires :

Associations droits de l'homme

Organisations caritatives d'entraide

Autres ...

Appuis reçu de ces partenaires :

Information

Appui

Etc

Bilan de ces appuis

Autre acteurs avec lesquels ils sont en relation :

Syndicats

Avocat

Forces de l'ordre

Ambassades, consulats

Prisons

Hôpitaux

Commune..

Etc..

Membres d'autres organisations, fédérations

Participation à d'autres rencontres type FSM

Leurs besoins et dans quels domaines ?

MINI-ATELIER DE CAPITALISATION

Fiche de description et, si possible, analyse des pratiques réussies / innovantes

Intitulé de l'action ou de la pratique ? A défaut comment la nommer ?

Objectifs recherchés

-
-

Acteurs impliqués

-
-

Processus de mise en place

Résultats obtenus

-
-
-
-

Principales difficultés rencontrées

ANNEXE 6

Projet régional de défense des droits des migrants

Cartographie des défis

1

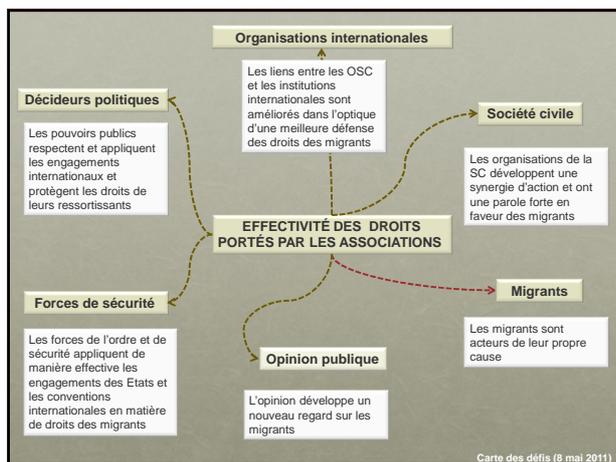
Le matériau de départ

- 7 familles d'acteurs
- 63 formulations mélangeant des défis, des objectifs, des activités



- 6 familles d'acteurs
- 6 défis majeurs
- « Tout a été recyclé »

2



Des défis aux objectifs

4

Décideurs politiques

- **Les pouvoirs publics respectent et appliquent les engagements internationaux et protègent les droits de leurs ressortissants**
- Niveau national
- Prendre en compte les intérêts des migrants nationaux et non nationaux
 - Agir contre l'impunité dans la violation des droit
 - Agir pour la décriminalisation de la migration
 - Agir auprès des chancelleries afin qu'elles assument leur rôle de protection de leurs ressortissants
 - Agir pour une plus grande transparence dans l'octroi des visas
- Niveau international
- Développer une position commune contre les pressions liées au contrôle des flux en Europe
 - Adopter des réponses concertées en faveur des droits des migrants
- Système d'activités
- Sensibilisation – Plaidoyer – Veille - Interpellation

Forces de l'ordre

- **Les forces de l'ordre et de sécurité appliquent de manière effective les engagements des Etats et les conventions internationales en matière de droits des migrants**
- Développer des actions de formation sur les droits des migrants
 - Initier des actions qui visent la réduction de la corruption et les pratiques de racket
- Système d'activités
- Sensibilisation – Formation – Plaidoyer - Veille - Interpellation
- Thématiques / Sujets d'intervention
- Cadre juridique et et conventions – Corruption – Maltraitance – Droits des migrants nationaux et non nationaux

Migrants

- **Les migrants sont acteurs de leur propre cause**

- Construire la confiance et la solidarité entre les migrants, les communautés et les autorités locales
- Favoriser l'émergence du leadership des migrants
- Soutenir les associations des migrants
- Soutenir les migrants en situation de forte vulnérabilité (femmes, enfants, handicapés, non nationaux)

Système d'activités

Formation – Information - Conseils – Orientation - Renforcement des capacités – Appui à l'organisation - Assistance juridique – Prise en charge (éducation, santé, soutien psychologique) – Appui institutionnel – Mise en réseau des acteurs d'appui

Thématiques / Sujets d'intervention

Droits des migrants – Santé – Education - Urgence – Humanitaire – Femmes - Enfance

7

Société civile

- **Les organisations de la SC développent une synergie d'action et ont une parole forte en faveur des migrants**

- Renforcer les capacités des OSC sur les questions de migration (enjeux, positionnement)
- Contribuer au changement de regard sur les migrants

Système d'activités

Formations– Sensibilisation des ONG généralistes –Interpellation – Plaidoyer - Communication

Domaines / Thématiques / Sujets d'intervention

- Droits et politiques migratoires - Communication

8

Organisations internationales

- **Les liens entre les OSC et les institutions internationales sont améliorés dans l'optique d'une meilleure défense des droits des migrants**

- Développer une meilleure connaissance des règlements, mécanismes et directives des organes communautaires
- Savoir utiliser les mécanismes communautaires

Système d'activités

Plaidoyer – Saisine des juridictions - Interpellation

9

Opinion publique

- **L'opinion développe un nouveau regard sur les migrants**

- Agir contre les images négatives et les stéréotypes véhiculés sur les migrants
- Agir auprès des porteurs d'opinion et des médias pour une prise en compte des questions migratoires hors des stéréotypes

Système d'activités

Sensibilisation – Information – Formation

10

Vers une vision

Ensemble les associations porteuses du projet agissent pour que les droits des migrants soient effectifs, en prenant en compte et en s'adaptant aux évolutions rapides des contextes national et international

11

ANNEXE 7

Diagnostic des partenaires au Mali et au Sénégal suite aux mini-ateliers de capitalisation

Associations	Niveau de force ¹					Indicateurs
	1	2	3	4	5	
Identité : clarté de la vision et des missions en rapport avec la thématique, capacité d'analyse des contextes						
AME		■				Fort vision sur la thématique, bonnes capacités d'analyse
ARACEM				■		Vision et mission en construction. Bon potentiel avec un accompagnement
CARITAS Gao			■			Mission est clairement circonscrite en fonction du projet. Les capacités d'analyse restent limitées
GTMD						Capacités en construction avec un fort potentiel de développement
PARI / CARITAS						Mission est clairement circonscrite dans la thématique du projet
Existence d'une offre de services adaptés et appréciés / Qualité Equipe Technique						
AME		■				Paquet d'activités clairement adressées aux migrants. Une équipe technique qui s'essouffle
ARACEM			■			Des services de survie indispensables. Faible capacité de l'équipe (peu nombreuse)
CARITAS Gao		■				Paquet de services clairement adressées aux migrants. Faibles ressources techniques
GTMD						Des services qui ne sont pas adressés véritablement aux migrants. Le plaidoyer et le lobbying ne sont pas encore suffisamment développés. FSM a montré tout le potentiel
PARI / CARITAS						Paquet de services clairement adressés aux migrants. Faiblesse de l'équipe technique (1 salarié)
Mobilisation sur les grands enjeux nationaux, régionaux et internationaux						
AME		■				Fort activisme sur les accords de réadmission, les violations et le droit de circuler
ARACEM				■		Cela ne constitue pas pour le moment les préoccupations des membres qui luttent pour survivre
CARITAS Gao					■	Centré sur les actions d'accompagnement direct des migrants, MDM n'est pas très orientée sur ces enjeux
GTMD						Un potentiel élevé qui s'est affirmé avec le FSM
PARI / CARITAS						S'oriente progressivement sur les enjeux nationaux et internationaux
Gouvernance interne : démocratie, prise de décision, communication interne						
AME				■		Faible gouvernance interne. Lacunes cachées par l'activisme
ARACEM						Pas de vie associative au sens vrai
CARITAS Gao			■			Inscrite dans la vie et les règle associatives de la CARITAS
GTMD						Inscrite dans le cadre du fonctionnement du CONGAD qui est démocratique
PARI / CARITAS						Inscrite dans la vie et les règle associatives de la CARITAS
Relations externes avec les services étatiques, réseaux d'acteurs						
AME		■				Beaucoup de relations directement capitalisées pour l'action de AME
ARACEM				■		Un système de réseau en construction vu la fragilité du statut des membres
CARITAS Gao			■			Réseau local important. Concerne moins le développement de l'influence
GTMD						Beaucoup de relations qui sont moins capitalisées pour le GTMD
PARI / CARITAS						Réseau local important. Concerne moins le développement de l'influence
Compétences en plaidoyer sur les droits humains / migrations						
AME			■			Grande capacité de plaidoyer et de communication. Pourrait être plus professionnalisée
ARACEM					■	Pour l'instant, ne semble pas être la ,préoccupation première. Problème de ressources techniques et intellectuelles
CARITAS Gao					■	Plus orienté vers le paquet de services de proximité
GTMD						Grande capacité, sous exploitée. Mauvaise valorisation des réseaux du Congad
PARI / CARITAS						Plus orienté vers le paquet de services de proximité. S'oriente plus sur les enjeux actuellement
Mobilisation des fonds						
AME		■				Un bon potentiel qui n'est pas exploité par défaut de professionnalisme sur la question
ARACEM				■		Compte tenu du statut d'étrangers, difficile de mobiliser des fonds. Non reconnu à l'international
CARITAS Gao			■			Essentiellement assurée par le réseau diocésain
GTMD		■				Haut potentiel inexploité pour la thématique
PARI / CARITAS			■			Essentiellement assurée par le réseau diocésain

¹ 1 = Très fort – 2 = Fort – 3 = Moyen – 4 = Faible – 5 = Très faible